

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

SÉCURITÉS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2022 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2022, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2022 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2022. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2021 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2022, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2021 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Sécurités	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 176 : Police nationale	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	23
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	25
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	31
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	32
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	34
6 – Évaluer la dépense fiscale	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	37
Justification au premier euro	48
<i>Éléments transversaux au programme</i>	48
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	67
<i>Justification par action</i>	73
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	73
02 – Sécurité et paix publiques	74
03 – Sécurité routière	76
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	77
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	78
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	80
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	91
Opérateurs	93
<i>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police</i>	93
PROGRAMME 152 : Gendarmerie nationale	99
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	105
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	105
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	107
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	113
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	114
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	117
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	119
Justification au premier euro	129
<i>Éléments transversaux au programme</i>	129
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	145
<i>Justification par action</i>	153
01 – Ordre et sécurité publics	153
02 – Sécurité routière	154
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	155
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	156
05 – Exercice des missions militaires	163
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	165

PROGRAMME 207 : Sécurité et éducation routières	167
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	168
Objectifs et indicateurs de performance	171
1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes	171
2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie	173
Présentation des crédits	175
Justification au premier euro	180
<i>Éléments transversaux au programme</i>	180
<i>Justification par action</i>	184
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	184
02 – Démarches interministérielles et communication	188
03 – Éducation routière	193
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	199
 PROGRAMME 161 : Sécurité civile	 201
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	202
Objectifs et indicateurs de performance	208
1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt	208
2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels	209
3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste	211
4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours	212
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	215
Justification au premier euro	222
<i>Éléments transversaux au programme</i>	222
<i>Justification par action</i>	236
11 – Prévention et gestion de crises	236
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	241
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	248
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	252
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	256
Opérateurs	258
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	258

MISSION
Sécurités

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Pour organiser au quotidien la protection et le secours de tous les citoyens, répondre sans délai aux situations de crise et assurer la paix civile et la défense des institutions, les programmes 152 « Gendarmerie nationale », 161 « Sécurité civile », 176 « Police nationale » et 207 « Sécurité et éducation routières » ont soutenu en 2022 l'action des acteurs de la sécurité intérieure.

- Lutter contre les différentes formes de délinquance et répondre aux nouvelles menaces

La mobilisation des forces de sécurité intérieure en 2022 est demeurée forte, notamment en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ou contre les trafics de stupéfiants, toutes deux inscrites au rang des priorités gouvernementales. L'action des pouvoirs publics sur la première catégorie d'infractions (campagnes de sensibilisation, mise en place de dispositifs d'accueil et d'écoute) a ainsi permis la libération de la parole des victimes et sa meilleure prise en compte. Par ailleurs, les outils à la disposition de la police et de la gendarmerie nationales en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants se sont développés avec notamment le déploiement du logiciel CARTOFAST de mise à jour de cartographie des points de deal et de recensement des opérations accessible à tous les policiers et gendarmes sur le territoire national.

En outre, les forces de sécurité intérieure poursuivent leur adaptation et continuent d'innover afin de répondre aux nouvelles menaces telles que la cyber-délinquance et les atteintes à l'environnement. Après la création de COMCYBERGEND en 2021, s'est ouvert le 1^{er} août 2022 le centre national de formation à la cyber-sécurité de la gendarmerie nationale. L'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), quant à lui, s'est encore renforcé en 2022 par la création de deux nouveaux détachements à Valenciennes et à Papeete. Enfin, preuve de l'importance portée à la sécurité des mobilités par la mission, deux dispositifs innovants ont été mis en place : le nouveau concept de pelotons de surveillance et d'intervention en gendarmerie (PSIG) « contrôle des mobilités », agissant dans les transports ferroviaires et, pour la police nationale, le dispositif « Voyager et Protéger » associant police et SNCF pour assurer la sécurité des trains en contrepartie d'un tarif préférentiel. Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 : la police nationale recense ainsi près de 250 000 trajets effectués dans ce cadre et plus de 80 interventions des policiers.

- Renforcer le lien forces de sécurité intérieure – population

La gendarmerie et la police nationales poursuivent l'objectif commun de mettre en place un service public de la sécurité plus simple, plus accessible et plus proche du public, préoccupation au cœur du Beauvau de la sécurité.

Cette stratégie s'est traduite en 2022 par une augmentation des heures de patrouille sur la voie publique, rendue possible par une hausse des effectifs, une montée en puissance de la réserve opérationnelle, une densification des pelotons de surveillance et d'intervention en gendarmerie ainsi que la création de nouvelles compagnies républicaines de sécurité en police.

Cette volonté de proximité se traduit également par l'association étroite des élus locaux à l'offre de sécurité, des conseils pratiques de prudence à destination des seniors, l'expérimentation de la prise de plainte en mobilité dans des tiers-lieux de confiance.

Elle s'illustre également par un plan ambitieux de dématérialisation et de déploiement d'applications dans les services et en ligne. Ainsi, sont déployées les applications *THESEE*, premier service de plainte en ligne pour les escroqueries commises sur Internet, et *Masécurité.interieur.gouv.fr*, guichet unique des forces de sécurité intérieure visant à guider l'utilisateur vers la démarche en ligne, le service ou l'information correspondant à son besoin selon son statut qu'il soit

victime, témoin ou simplement à la recherche d'informations. Ce changement de pratique permet à la fois de simplifier le parcours des usagers et d'optimiser l'organisation du travail des services de police.

- Renforcer les moyens des forces de sécurité intérieure et préparer l'avenir

Le Beauvau de la sécurité en 2021 et la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), adoptée par le Parlement à la fin de l'année 2022, visent à renforcer les moyens humains et matériels des forces de sécurité. Des protocoles pour la modernisation des ressources humaines au sein de la gendarmerie et de la police nationales ont été signés afin de mieux valoriser les compétences, allonger la formation initiale et réviser les parcours de formation, augmenter les effectifs de policiers et de gendarmes et renforcer la réserve opérationnelle.

En matière d'équipements, les principales actions sont le renouvellement du parc automobile, le déploiement d'outils numériques (smartphones, tablettes, caméra-piétons). Aussi, des investissements continuent de sécuriser les casernes et les commissariats et améliorer les conditions de travail des policiers et des gendarmes.

L'année 2022 a également été marquée par la préparation des événements sportifs de l'année 2023 (Coupe du monde de Rugby) et 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris), avec l'acquisition et la modernisation de matériels (véhicules, armement, communication, vidéosurveillance) ainsi qu'une profonde réorganisation du dispositif de sécurisation des transports en commun qui entrera progressivement en vigueur à compter de 2023.

Enfin, l'organisation territoriale est repensée pour répondre au mieux aux attentes des citoyens : le maillage territorial de la gendarmerie sera densifié par la création de 200 brigades de gendarmerie et l'organisation territoriale des services de police nationale sera revue en 2023.

- Poursuivre l'adaptation de la protection civile aux nouveaux risques

En 2022, tout en poursuivant son rôle d'animation des services départementaux d'incendie et de secours (définition de référentiels techniques d'équipements labélisés, rédaction de guides de doctrine opérationnelle), la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) a poursuivi ses missions de gestion des crises et des post-crisis (tests de dépistage de la COVID aléatoires ou systématiques des passagers dans les ports et aéroports, ouverture des centres de vaccinations, canicule, délestage électrique et gazier...).

Elle a également poursuivi le renforcement de ses moyens d'action. Elle adapte ainsi ses capacités d'anticipation et d'intervention à l'évolution des risques et menaces (crises climatiques notamment – inondations, canicules, feux de forêt hors-normes), dans un contexte de grands événements (présidence française de l'Union Européenne au premier semestre 2022, coupe de monde de football au Qatar avec l'envoi de 21 démineurs, préparation de la coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024), auxquels elle est pleinement associée. Elle s'est ainsi notamment dotée d'un état-major central, a déployé un nouveau système d'information (*SIGNAL*) et l'application *iCatNat* de dématérialisation de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Un cinquième avion multi rôle (DASH) - un sixième et dernier appareil étant prévu en 2023, ainsi que deux hélicoptères de type H145, ont été réceptionnés.

Elle a également mené plusieurs actions sur la scène internationale, en Ukraine avec l'organisation de convois de solidarité, l'envoi d'aide à Madagascar après le passage du cyclone Batsiraï en février et au Pakistan frappé par de violentes inondations en septembre.

- Poursuivre la lutte contre l'insécurité routière

Le programme 207 « Sécurité et éducation routières » a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France.

En 2022, 3 260 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine, soit 16 personnes tuées de plus qu'en 2019 (+0,5 %).

Sécurités

Mission

Bilan de la programmation pluriannuelle

L'année 2022 a vu le retour des actions de prévention sur le terrain après deux années plus difficiles compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie, ainsi que par le lancement à l'échelon local des travaux d'élaboration des documents généraux d'orientations (DGO) relatives à la période 2023-2027.

L'année 2022 marque enfin les 50 ans de la sécurité routière en tant que politique publique. L'importance de l'évènement s'est exprimée par la publication d'ouvrages et la tenue de manifestations de sensibilisation.

CONTRIBUTION AU PLAN FRANCE RELANCE

(en millions d'euros)

Volets du plan de relance / Programme	AE CP	Prévision	Exécution
Indépendance et compétitivité		0 0	149 130
176 Police nationale		0 0	90 71
161 Sécurité civile		0 0	3 3
207 Sécurité et éducation routières		0 0	1 1
152 Gendarmerie nationale		0 0	55 55
Total		0 0	149 130

Le décret du 23 mars 2022 a transféré 167,7 M€ en AE et 166,4 M€ en CP sur les programmes de la mission « Sécurités » depuis le programme 363 du plan de relance. Sur ces crédits, la consommation s'élève à 148,8 M€ en AE et 130 M€ en CP.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : (P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

Indicateur 1.1 : **Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	77 689	72 951	En baisse	71 208	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	427 286	480 281	Suivi	549 260	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	225 947	275 152	Suivi	316 444	Suivi

Indicateur 1.2 : **Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteinte aux biens constatés	Nb	1 767 998	1 790 048	En baisse	1 993 415	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires)	Nb	191 769	192 300	En baisse	214 004	En baisse

Sécurités

Mission | Bilan de la programmation pluriannuelle

OBJECTIF 2 : (P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**Indicateur 2.1 : Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	17,10	18,10	En hausse	26,66	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences (principales et secondaires)	%	11,42	10,63	En hausse	9,69	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	69,81	66,91	En hausse	76,49	En hausse

Indicateur 2.2 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par les forces de sécurité intérieure (PN + GN)	heure	Non connu	91 351 845	En hausse	93 376 140	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Gendarmerie Nationale	heure	47 090 881	44 358 211	En hausse	46 100 331	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Police Nationale	heure	Non connu	46 993 634	En hausse	47 275 809	En hausse

OBJECTIF 3 : (P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**Indicateur 3.1 : Nombre de tués**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de tués	Nb	2 690	3 099	En baisse	3 416	En baisse

OBJECTIF 4 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (P161)**Indicateur 4.1 : Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles (P161)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	92,17	91,2	93,5	90,7	95

OBJECTIF 5 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (P161)**Indicateur 5.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (P161)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	93,39	93,31	96	89,53	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	7,58	36,78	11	17,8	10

Sécurités

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2022 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2022 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
176 – Police nationale			
Prévision	12 319 925 123	11 817 380 375	149 712
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	11 999 246 890	11 630 482 080	149 686
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	320 678 233	186 898 295	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			27
Exécution	12 136 455 765	11 782 396 726	147 904
152 – Gendarmerie nationale			
Prévision	10 504 479 416	9 692 888 785	101 347
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	9 941 164 076	9 315 038 356	101 348
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	563 315 340	377 850 429	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-1
Exécution	10 064 465 260	9 659 342 154	99 755
207 – Sécurité et éducation routières			
Prévision	52 000 438	49 710 773	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	51 026 161	50 131 161	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	974 277	-420 388	
Exécution	49 404 335	49 014 946	
161 – Sécurité civile			
Prévision	799 673 199	675 588 050	2 463
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	677 992 702	568 129 954	2 463
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	121 680 497	107 458 096	
Exécution	703 953 218	652 670 502	2 438
Total Prévision	23 676 078 176	22 235 567 984	253 522
Total Exécution	22 954 278 578	22 143 424 328	250 097

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
176 – Police nationale	11 240 963 730 11 102 496 744	12 013 110 943 12 136 455 765	11 171 498 919 11 049 877 548	11 644 346 133 11 782 396 726
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 735 315	1 467 793 550 1 274 152 874	1 443 075 774 1 505 737 211	1 467 793 550 1 274 158 197
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578	3 370 144 824 3 543 593 285	3 314 207 356 1 961 668 578	3 370 144 824 3 543 593 285
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093	470 684 852 430 235 468	461 553 183 277 349 093	470 684 852 430 235 468
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996	1 060 938 948 980 059 163	1 042 954 836 1 527 721 996	1 060 938 948 980 059 163
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805	3 194 736 209 3 250 273 857	3 141 688 239 2 410 410 805	3 194 736 209 3 250 273 857
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 837 484 342 3 419 610 957	2 448 812 560 2 658 141 118	1 768 019 531 3 366 989 866	2 080 047 750 2 304 076 755
152 – Gendarmerie nationale	9 719 872 936 9 629 141 557	10 100 367 131 10 064 465 260	9 157 033 190 9 219 669 888	9 474 241 411 9 659 342 154
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685 3 609 189 081	3 622 636 149 3 713 712 838	3 538 645 685 3 609 189 081	3 622 636 149 3 713 712 838
02 – Sécurité routière	738 490 958 739 674 424	744 705 379 751 666 648	738 490 958 739 761 876	744 705 379 751 699 834
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443 2 271 371 068	2 252 632 779 2 330 671 372	2 244 236 443 2 271 370 659	2 252 632 779 2 330 671 781
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 039 599 065 2 862 259 330	3 339 567 253 3 118 648 807	2 476 759 319 2 452 700 619	2 713 441 533 2 713 492 106
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785 146 647 654	140 825 571 149 765 596	158 900 785 146 647 654	140 825 571 149 765 596
207 – Sécurité et éducation routières	41 035 120 39 502 285	51 086 161 49 404 335	41 035 120 40 121 681	50 191 161 49 014 946
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	4 241 284 2 734 119	4 282 463 3 440 323	4 241 284 2 805 709	4 282 463 3 408 764
02 – Démarches interministérielles et communication	16 378 084 18 908 632	23 747 071 24 071 892	16 378 084 20 112 528	23 747 071 24 028 265
03 – Éducation routière	20 415 752 17 859 533	23 056 627 21 892 120	20 415 752 17 203 443	22 161 627 21 577 917
161 – Sécurité civile	415 502 748 669 489 516	678 988 240 703 953 218	520 833 203 677 961 723	569 125 492 652 670 502
11 – Prévention et gestion de crises	34 639 586 178 782 453	35 484 054 57 034 506	35 665 134 143 962 371	37 727 406 91 774 704
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	239 490 326 339 735 390	491 429 952 489 520 465	343 388 253 380 625 649	378 920 578 403 530 541
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	130 551 552 140 421 502	140 851 325 143 835 633	130 958 532 142 468 694	141 254 599 144 616 638
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	10 821 284 10 550 171	11 222 909 13 562 614	10 821 284 10 905 008	11 222 909 12 748 617

Sécurités

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
176 – Police nationale	11 240 963 730 11 102 496 744	12 013 110 943 12 136 455 765	11 171 498 919 11 049 877 548	11 644 346 133 11 782 396 726
Titre 2. Dépenses de personnel	10 155 025 784 9 932 491 249	10 321 786 239 10 285 404 537	10 155 025 784 9 932 491 249	10 321 786 239 10 285 404 537
Autres dépenses :	1 085 937 946 1 170 005 495	1 691 324 704 1 851 051 228	1 016 473 135 1 117 386 300	1 322 559 894 1 496 992 189
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	845 595 745 927 814 719	1 072 227 478 1 237 231 131	780 038 772 892 242 595	935 970 506 1 120 765 808
Titre 5. Dépenses d'investissement	201 137 928 200 930 306	583 514 931 575 591 054	197 230 090 185 252 260	351 007 093 334 920 867
Titre 6. Dépenses d'intervention	33 618 273 39 547 126	33 432 295 38 276 211	33 618 273 38 261 444	33 432 295 41 305 515
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	5 586 000 1 713 344	2 150 000 -47 168	5 586 000 1 630 000	2 150 000 0
152 – Gendarmerie nationale	9 719 872 936 9 629 141 557	10 100 367 131 10 064 465 260	9 157 033 190 9 219 669 888	9 474 241 411 9 659 342 154
Titre 2. Dépenses de personnel	7 836 252 934 7 819 806 972	7 924 399 841 8 019 038 956	7 836 252 934 7 819 806 972	7 924 399 841 8 019 038 956
Autres dépenses :	1 883 620 002 1 809 334 585	2 175 967 290 2 045 426 304	1 320 780 256 1 399 862 916	1 549 841 570 1 640 303 198
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0 0	0 540	0 0	0 540
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 682 576 187 1 630 824 383	1 850 524 540 1 713 682 029	1 111 705 369 1 212 657 466	1 258 548 728 1 380 517 759
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 0	0 28	0 0	0 28
Titre 5. Dépenses d'investissement	191 043 815 186 317 128	315 442 750 319 797 079	194 652 348 184 876 694	284 513 484 248 558 719
Titre 6. Dépenses d'intervention	10 000 000 -7 806 986	10 000 000 11 946 629	14 422 539 2 328 755	6 779 358 11 226 093
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 60	0 0	0 0	0 60
207 – Sécurité et éducation routières	41 035 120 39 502 285	51 086 161 49 404 335	41 035 120 40 121 681	50 191 161 49 014 946
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	29 397 070 30 647 398	37 976 588 41 021 552	29 397 070 31 668 758	37 081 588 40 451 748
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 800 000 2 134 728	3 835 943 689 887	3 800 000 1 668 968	3 835 943 921 691
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 838 050 6 720 159	9 273 630 7 692 896	7 838 050 6 783 955	9 273 630 7 641 508
161 – Sécurité civile	415 502 748 669 489 516	678 988 240 703 953 218	520 833 203 677 961 723	569 125 492 652 670 502
Titre 2. Dépenses de personnel	189 407 173 184 360 732	190 392 906 190 305 975	189 407 173 184 360 732	190 392 906 190 305 975
Autres dépenses :	226 095 575 485 128 784	488 595 334 513 647 242	331 426 030 493 600 991	378 732 586 462 364 526

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	83 023 536 177 865 186	322 778 829 341 027 856	107 312 210 163 522 477	155 294 469 194 645 479
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 437 698 38 315 154	38 090 781 35 004 128	105 072 499 94 613 106	95 309 119 94 685 696
Titre 6. Dépenses d'intervention	113 860 821 264 274 925	123 379 548 131 849 082	114 267 801 230 791 888	123 782 822 167 267 175
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	4 773 520 4 673 520	4 346 176 5 766 176	4 773 520 4 673 520	4 346 176 5 766 176
Total	21 417 374 534 21 440 630 102	22 843 552 475 22 954 278 578	20 890 400 432 20 987 630 840	21 737 904 197 22 143 424 328
Titre 2. Dépenses de personnel	18 180 685 891 17 936 658 953	18 436 578 986 18 494 749 468	18 180 685 891 17 936 658 953	18 436 578 986 18 494 749 468
Autres dépenses :	3 236 688 643 3 503 971 149	4 406 973 489 4 459 529 110	2 709 714 541 3 050 971 888	3 301 325 211 3 648 674 860
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0 0	0 540	0 0	0 540
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 640 592 538 2 767 151 686	3 283 507 435 3 332 962 568	2 028 453 421 2 300 091 297	2 386 895 291 2 736 380 793
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 0	0 28	0 0	0 28
Titre 5. Dépenses d'investissement	420 419 441 427 697 315	940 884 405 931 082 148	500 754 937 466 411 029	734 665 639 679 086 973
Titre 6. Dépenses d'intervention	165 317 144 302 735 224	176 085 473 189 764 818	170 146 663 278 166 042	173 268 105 227 440 290
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	10 359 520 6 386 924	6 496 176 5 719 008	10 359 520 6 303 520	6 496 176 5 766 236

PROGRAMME 176
Police nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2022, la police nationale a assuré ses missions tout en préparant l'avenir. Elle a en effet poursuivi ses efforts de réorganisation et de modernisation à travers sa stratégie de transformation numérique, le renforcement de ses moyens humains et matériels et la refonte de son organisation territoriale (démétropolisation, expérimentation des directions départementales de la police nationale – DDPN).

Une activité soutenue en 2022, dans un contexte de sortie de la séquence marquée par l'épidémie de Covid-19

La mobilisation de l'institution est demeurée forte notamment en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes (+15 % de faits constatés en 2022, après +19,47 % en 2021) et de lutte contre les trafics de stupéfiants (+8,6 % de mis en cause enregistrés pour trafic de stupéfiants en 2022), toutes deux inscrites au rang des priorités gouvernementales.

Après la pause liée à l'épidémie de Covid-19 et aux confinements de 2020 et de début 2021, les indicateurs de la délinquance enregistrée ont en effet affiché une hausse en 2022 pour les homicides, les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles et les escroqueries. Ainsi, le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et de violences sexuelles enregistrées par la police augmente de 11,66 % en 2022, après une hausse de 14,24 % l'année précédente. De même, les indicateurs relatifs aux vols sans violence (cambriolages, vols de véhicules ou dans les véhicules...) qui avaient fortement reculé pendant la crise sanitaire, se sont de nouveau nettement accrus en 2022. Ainsi, les cambriolages augmentent de 10,50 %, après la forte baisse de 2020 (-46,43 %) et une relative stabilité en 2021 (-0,55 %).

Le nombre de vols avec violence enregistrés est toutefois en baisse de 4,64 %, poursuivant sa décrue régulière entamée en 2013. Certains délits ont en outre baissé au second semestre en raison de la présence supplémentaire des forces de sécurité intérieure sur la voie publique, notamment en lien avec le déploiement de forces mobiles sur le territoire.

L'année 2022 a également été marquée par une activité soutenue de maintien de l'ordre, notamment en Corse et en outre-mer, par la sécurisation de grands événements tels que la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) ou des rencontres sportives majeures, et par des interventions sur des théâtres d'incendies estivaux (protection de la population).

La police nationale a enfin été très fortement engagée sur la lutte contre l'immigration clandestine. Elle a réalisé 119 000 procédures pour des étrangers en situation irrégulière et démantelé 325 filières dans ce domaine.

La poursuite de la transformation numérique, tant en interne que dans la relation avec les usagers

Au plan de la transformation numérique, la police nationale a accéléré la dématérialisation de ses processus et le déploiement de ses applications dans les services ou en ligne. Ce tournant numérique est un marqueur fort du lien police-population, les usagers privilégiant désormais les supports numériques pour effectuer tous types de démarches. Le site *Moncommissariat.fr*, devenu *Masécurité.interieur.gouv.fr*, guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure, accompagne et guide l'utilisateur vers le service ou l'information correspondant à son besoin, qu'il soit victime, souhaite signaler un fait ou simplement s'informer. Le « tchat » H24 a enregistré 140 000 échanges durant la seule

année 2022. Ce changement de pratique permet à la fois de simplifier le parcours des usagers et d'optimiser l'organisation du travail des services de police.

L'année 2022 a également vu la mise en service de la plateforme THESEE, premier service de plainte en ligne pour les escroqueries commises sur Internet. 54 700 plaintes ont été recueillies du 15 mars 2022 au 31 décembre 2022.

Malgré l'inflation, un effort important sur les moyens matériels pour améliorer les conditions de travail

Les moyens alloués à la police nationale ont significativement augmenté en 2022, notamment grâce à la poursuite du plan de relance et à la mise en œuvre du Beauvau de la sécurité. Alors que des surcoûts importants ont pesé sur les commandes de moyens mobiles et de fluides, le plan de renouvellement automobile a permis l'acquisition de 4 174 véhicules, un ordre de grandeur comparable aux acquisitions effectuées pour l'année 2021. Les différents plans (poignées de porte n° 3, double écrans, petits équipements, sièges et sécurisation) ont pu être menés à bien à hauteur de 32,65 M€. En outre, les services de police ont été dotés de 25 000 terminaux NEO supplémentaires, portant ainsi le parc à 129 519 terminaux (soit une dotation individuelle pour chaque fonctionnaire de police). S'y ajoute la commande de 17 000 kits de caméras-piétons en complément des 15 000 kits commandés en 2021.

Plus spécifiquement, les moyens dédiés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ont permis l'acquisition de 179 véhicules, la modernisation des salles de commandement et l'extension de la protection vidéo de la Préfecture de Police de Paris, l'achat de moyens de lutte anti-drones, de matériels de protection et d'équipements de communication (systèmes radio, casques, boucliers...) ainsi que la réalisation de dépenses d'armement et d'équipement au profit des unités d'intervention (RAID et BRI).

En outre, plusieurs opérations immobilières de grande envergure (dont la construction du nouvel hôtel de police de Valenciennes, réhabilitation des six bâtiments d'hébergement de l'École nationale de police (ENP) d'Oissel et construction de l'hôtel des policiers de Nice) ont été engagées en 2022.

Un renforcement significatif des moyens humains en 2022, conformément aux objectifs fixés

En premier lieu et conformément aux engagements présidentiels, le plan « 10 000 emplois » qui s'est achevé au cours de cet exercice, aura permis la création de 6 410 ETP au profit de la police nationale. La réalisation du schéma d'emplois 2022 (756 ETP), inférieure de 5 ETP à la cible de 761 ETP, est conforme aux objectifs fixés.

Les efforts en matière de moyens humains se sont également traduits par la signature d'un protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale, dont les effets sont attendus en 2023, ainsi que par la mise en œuvre des mesures statutaires (4 M€) et indemnitaires (11,2 M€) issues du Beauvau de la sécurité. Par ailleurs, le dispositif « Voyager-Protéger » (prise en charge totale ou partielle des voyages en train des policiers), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, a rencontré le succès escompté (250 000 trajets effectués et 212 abonnements domicile travail souscrits).

L'année 2022 a enfin été marquée par la constitution de la réserve opérationnelle de la police nationale. Composée de personnes issues de la société civile, d'anciens policiers adjoints et de retraités de la police nationale, elle a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen en renforçant le lien entre la police et la population. Après avoir reçu une formation validante, les réservistes issus de la société civile ont la possibilité de servir jusqu'à 90 jours par an, ce maximum pouvant monter à 150 jours pour les retraités de la police et les anciens policiers adjoints. Au 31 décembre 2022, 4 819 personnes ont intégré la réserve opérationnelle.

L'entrée dans une phase de réorganisation de la police nationale, couplée à des efforts de relocalisation

En 2022, la police nationale est entrée dans une phase de réorganisation majeure, tant du point de vue géographique que du point de vue fonctionnel. La généralisation des directions départementales après plusieurs années d'expérimentation progressive en outre-mer et dans huit départements métropolitains s'est poursuivie en 2022.

L'année 2022 a également été marquée par la préparation des événements sportifs de l'année 2023 (Coupe du monde de Rugby) et 2024 (Jeux Olympiques de Paris). Dans ce cadre, elle a initié une profonde réorganisation de son dispositif de sécurisation des transports en commun qui entrera progressivement.

Parallèlement, un mouvement de relocalisation de vingt services du ministère de l'Intérieur et des outre-mer en dehors de la région parisienne et des métropoles régionales a été officiellement annoncé lors du conseil des ministres du 16 mars 2022. 680 effectifs de la police nationale sont concernés par ce mouvement dont la première phase s'est amorcée en décembre 2022 avec le transfert du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) à Angers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur cœur de métier

INDICATEUR 2.5 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.6 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Nombre de tués en zone police

INDICATEUR 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat

INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

OBJECTIF 6 : Évaluer la dépense fiscale

INDICATEUR 6.1 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	66 991	62 990	En baisse	60 224	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	2	1,7	En baisse	1,6	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	260 695	307 392	Suivi	343 246	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	7,9	8,4	Suivi	9,3	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	139 920	167 170	Suivi	192 332	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base du 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale.

INDICATEUR

1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 216 914	1 230 780	En baisse	1 345 488	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	113 610	113 003	En baisse	124 868	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	‰	5,8	5,8	En baisse	6,3	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de l'état 4001. Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police »

Depuis trois ans, le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses diminue. Il baisse ainsi de -4,39 % par rapport à 2021. (pour rappel : en 2021 : -6,47 % par rapport à 2020 ; en 2020 - 16,38 % par rapport à 2019).

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré en zone police, on constate une nouvelle hausse de 11,66 %, après une hausse bien plus forte en 2021 (+14,24 %) et une baisse de -5,69 % en 2020, année affectée par deux confinements sanitaires de la population. L'augmentation des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le prolongement de l'affaire Weinstein (octobre 2017) et des différents mouvements sur les réseaux sociaux en faveur de la libération de la parole des victimes. Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police davantage de faits de violences sexuelles, mêmes s'ils ont eu lieu longtemps auparavant : alors qu'en 2018 la moitié des victimes avait déposé plainte pour des faits datant de plus de 3 mois, en 2022, la moitié des victimes a déposé plainte pour des faits datant de plus de 6 mois. En particulier, la proportion des violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leur enregistrement augmente nettement ces dernières années.

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales a également augmenté. Cette hausse s'explique notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (1^{re} édition de septembre à novembre 2019 avec reconduction annuelle depuis), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de police (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulations avec les intervenants sociaux et les hôpitaux ou centres de santé) et inciter les victimes à davantage déposer plainte. A noter, à Mayotte, les violences intrafamiliales ont fortement augmenté (+20,37 %, de 108 à 130 faits).

La police nationale poursuit en outre le développement de lieux de prise en charge des victimes de violences conjugales alternatifs aux commissariats. La signature de plusieurs conventions permet ainsi d'assurer des permanences de prises de plainte au sein des établissements de santé ou médicaux-sociaux, y compris les maisons des femmes.

A souligner, les victimes de violences sexuelles, qu'elles soient conjugales ou commises en dehors du cadre familial, sont peu identifiées au travers des plaintes enregistrées par les services de sécurité. En effet, d'après l'enquête Genese, en 2020, un peu plus d'une victime de violences sexuelles conjugales sur sept (15 %) et un peu moins d'une victime de violences sexuelles hors cadre familial sur dix (9 %) a déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Indicateur 1.2 : « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police »

Le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés a augmenté en 2021 de 9,32 %. Mais, il est cependant inférieur à 2019, dont le nombre de faits enregistrés s'élevait à 1 457 815.

Les cambriolages de logements (résidences principales et secondaires) commis en zone police nationale augmentent très nettement en 2022 (+10,5 %) après être restés stables en 2021 et avoir très fortement baissé (-40 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à une année de stabilité en 2019. À Paris, territoire particulièrement impacté par ce phénomène, ils ont augmenté de 25,5 %.

Chaque circonscription de sécurité publique établit une cartographie hebdomadaire et/ou mensuelle des cambriolages et la diffuse aux effectifs de voie publique afin de les aider dans l'orientation de leurs patrouilles. Les créneaux horaires les plus criminogènes sont également publiés, et des décalages ponctuels des horaires des patrouilles sont instaurés si nécessaire afin de coller au mieux aux créneaux les plus touchés par les cambriolages. Les modes de patrouilles se sont diversifiés (pédestre et VTT) dans les zones pavillonnaires afin d'être plus discrets et plus souples pour réagir. Des patrouilles dissuasives d'effectifs en tenue, afin d'apporter une visibilité accrue sur la voie publique, sont également mises en place dans les zones les plus touchées par les cambriolages, ce qui est complémentaire avec l'action discrète d'effectifs en civil visant à l'interpellation en flagrance.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	15,4	16,5	En hausse	16,0	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	10,2	10,4	En hausse	9,6	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	62,6	59,2	En hausse	69,8	En hausse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : SSMSI – État 4001.

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Depuis 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort ». Les données concernent l'ensemble du territoire national.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	23 179	27 742	En hausse	30 050	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	3 773	4 448	En hausse	4 246	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	332 961 935	378 305 441	En hausse	491 333 748	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organisateur, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRRPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DOM et COM sont prises en compte.

Source des données : SSMSI.

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (MEC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

INDICATEUR**2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	73,76	73,32	En hausse	71,90	En hausse
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	92,26	92,82	En hausse	94,82	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	86,32	81,82	En hausse	82,00	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données : Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

INDICATEUR

2.4 – Recentrage des forces sur leur cœur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	7	8	En baisse	9,9	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt également aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante des services de la police nationale.

Source des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la DCSP et PP. La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année 2022 de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

INDICATEUR

2.5 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12"	16'12"	<10	8'29"	<10

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 (ou 112) et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17 ou 112). Les interventions dont le délai saisine-arrivée est supérieur à 4h sont exclues.

Sources des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la DCSP et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

INDICATEUR

2.6 – Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale	%	hausse	46 993 634	En hausse	47 275 809	En hausse

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante de la police nationale (Main Courante de la Police Nationale (MCPN)).

Source des données : DCSP, DCCRS, et PP.

Mode de calcul : Nombre annuel d'heures fonctionnaires en patrouille sur la voie publique / Nombre annuel d'heures totales d'activité.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés »**

En 2022, les taux d'élucidation des vols avec violence et des cambriolages de logements baissent respectivement de 0,5 et 0,8 point. En revanche, le taux d'élucidation des homicides augmente de 1,6 points.

L'investigation constitue un levier précieux dans la lutte contre les cambriolages. De nombreux cambriolages ont en effet lieu sans témoins ni images de vidéoprotection dans les zones pavillonnaires, et les relevés de traces et indices sur les lieux des faits sont des outils d'enquête indispensables pour pouvoir en identifier ultérieurement les auteurs. De même, les auteurs de cambriolages s'adonnent en général à plusieurs méfaits, ce qui nécessite de travailler sur la sérialité. Ce travail se fait par recoupement, par lieux et/ou par modes opératoires, que ce soit le mode d'effraction ou des moyens utilisés. Les circonscriptions les plus touchées par les cambriolages ont mis en place des groupes d'enquêteurs dédiés à ce phénomène, afin de se concentrer sur ce type d'investigations spécifiques (exploitations des résultats PTS, vidéoprotection, recoupements...).

Après l'augmentation du nombre d'homicides en 2021, une nouvelle hausse de 52 homicides est enregistrée en 2022. Le taux d'élucidation pour la France métropolitaine s'élève à 73,5 % et à 30,8 % pour les départements et les collectivités d'outre-mer. Sur un total de 602 homicides constatés en 2022, 550 ont été commis en France métropolitaine et 52 dans les DOM-COM. Sur les 420 élucidations, 404 homicides ont été élucidés en métropole et 16 en DOM-COM. Le nombre d'homicides pour 1 000 habitants est plus élevé dans les départements ultramarins qu'en métropole. 8,63 % des homicides se sont produits dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

Outre les réflexions en cours sur la fidélisation des personnels affectés en investigation, le recrutement massif de personnels de police technique et scientifique et l'investissement sur des projets techniques permettant une meilleure efficacité (par ex. programme procédure pénale numérique) pourraient contribuer à un redressement de la situation.

Indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites »

En matière de lutte contre les stupéfiants, le nombre de mis en cause augmente de plus de 8 % en 2022, après la très nette hausse (+19,69 %) de 2021. 30 050 personnes ont été mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants en 2022 contre 27 742 en 2021. Le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants a lui aussi augmenté de 32 %, après la très forte hausse (+51 %) de 2021. Cette dernière faisait suite à l'introduction des amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants (AFD) et à la nette baisse observée en 2020 (-12,21 %). L'activité de lutte contre les stupéfiants est toujours aussi dynamique et soutenue. Chaque jour, la police mène des opérations de lutte contre les stupéfiants. Concernant l'agglomération parisienne, 45 014 personnes ont été mises en cause pour stupéfiants, dont 5 269 pour trafic et 5 041 trafics ont été démantelés, soit 7,7 % de plus qu'en 2021.

106 582 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été dressées par la police nationale pour usage illicite de stupéfiants en 2022. La préfecture de police a établi 23 472 AFD en 2022, dont 6 391 en Seine-Saint-Denis.

Depuis 2020, 104 cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) sont déployées dans l'ensemble des départements de métropole et d'Outre-mer. Ces structures ont vocation à centraliser toutes les informations en matière de stupéfiants pour permettre l'élaboration d'une documentation enrichie et la définition de stratégies d'enquêtes par l'analyse du renseignement.

Au 31 décembre 2022, la police nationale compte 2 438 points de deal (dont 348 pour la PP, soit 62 de moins par rapport à décembre 2021). Le renforcement de la présence policière et l'action coordonnée entre les services expliquent la diminution du nombre de points de deal. Un portail de signalements destinés à associer la population à la détection et au démantèlement des réseaux alimentant les points de deal a également été lancé.

En 2022, le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée sur le territoire, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a baissé de 4,54 %, passant ainsi de 4 448 à 4 246.

La PAF a enregistré 98 664 non-admissions (sans motif I) en 2022 contre 88 251 en 2021, soit une hausse de 12 %, avec une pression toujours importante aux frontières franco-italienne, franco-espagnole et dans la moindre mesure franco-belge en métropole, et aux frontières franco-surinamaïse et franco-brésilienne en Outre-Mer.

95 443 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2022, soit une augmentation de 59 % au regard de 2021 (59 870), conséquence de la reprise des flux passagers sur les différents vecteurs.

Les démantèlements de filières en métropole sont en hausse de 9 % par rapport à 2021 : 251 en métropole en 2022 contre 230 en 2021. Une légère baisse de 6 % est constatée en Outre-Mer : 17 filières en 2022 contre 18 en 2021, en raison entre autres pour la Guyane du déploiement d'un grand nombre d'effectifs sur la gestion des mules à l'aéroport International de Cayenne – Félix Éboué. Naviguant sur les eaux territoriales françaises de Mayotte, les policiers surveillent jour et nuit l'arrivée des « kwassa kwassa » utilisés par les passeurs pour conduire des migrants sur l'archipel française.

Au 1^{er} janvier 2023, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM), rattaché au directeur central de la police aux frontières, se substitue à l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), créé en 1996. L'OLTIM conserve les mêmes compétences : la répression des filières d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation irréguliers sur le territoire national, le démantèlement des structures organisées employant des étrangers sans titre, le démantèlement des officines de faux documents liées à ces activités et l'identification des flux financiers illicites générés par ces trafics et de saisie des avoirs criminels.

En 2022, les avoirs criminels appréhendés par les services de la police nationale s'élèvent à 491 333 748 €. Ils représentent 56,5 % du total des avoirs saisis par la police et la gendarmerie nationales (870 317 028 €). Les saisies opérées par la police nationale ont ainsi augmenté de 30 % par rapport à 2021. Les 4 premiers postes de biens saisis sont, en valeur, les immeubles, les comptes de dépôts, les numéraires et les véhicules. Ces 4 catégories représentent 83,40 % des biens saisis. En 2022, le montant global des avoirs appréhendés par la DCPJ s'élève à 332 757 253 € soit une augmentation de 36,5 % par rapport à 2021. La DCPJ contribue au montant des avoirs criminels saisis par la police nationale et la gendarmerie nationale à hauteur de 38,2 %. La part des avoirs saisis par la DCPJ représentait 34,8 % du total des avoirs criminels appréhendés en 2021. Concernant les nouvelles DTPN (directions territoriales de la police nationale) installées dans les départements et collectivités d'Outre-Mer, le montant des avoirs criminels appréhendés sont de 5 269 710 € soit 0,6 % du total des avoirs criminels saisis par la police nationale et la gendarmerie nationale.

En matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants, les avoirs criminels saisis par les services de la police s'élèvent, en 2022, à 72 286 015 € (contre 63 741 839 € en 2021), ils représentent 64,8 % du total des avoirs appréhendés en matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants. La nature des avoirs saisis par la police nationale se composent essentiellement, en valeur, de numéraires, de véhicules et d'immeubles.

Indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique »

La tendance générale pour l'année 2022 montre une relative reprise de l'activité de la police technique et scientifique après deux exercices fortement impactés par la crise sanitaire (COVID-19).

S'agissant des cambriolages, le nombre de transports pour constatation est en augmentation de 4,50 % par rapport à 2021 tandis que le nombre de faits constatés est en augmentation de 6,56 %. Il en découle une légère baisse de 1,42 points du taux de couverture après une quasi-stabilité entre 2021 et 2020.

Quant aux signalisations, l'effort est toujours marqué et soutenu afin de consolider l'alimentation et les résultats en matière d'identification du FNAEG et du FAED. Le service national de police scientifique (SNPS) reste vigilant sur le

niveau des signalisations réalisées par les services d'investigation des différentes directions actives, notamment par l'intermédiaire de ses délégations zonales en lien étroit avec les directeurs zonaux.

Le taux de signalisation biologique progresse de 92,82 % à 94,82 % entre 2021 et 2022 et le taux de signalisation papillaire passe de 81,82 % à 82 % sur la même période. La progression limitée du taux de signalisation papillaire résulte d'une augmentation du nombre de prélèvements papillaires « individus » de 2,24 % entre 2021 et 2022 alors que le nombre de mis en cause progresse de 2,01 % sur la même période. Ainsi, 387 306 prélèvements ADN « individus » et 565 202 prélèvements papillaires « individus » ont été réalisés en 2022.

Indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur leur cœur de métier »

En 2022, la DCSP a procédé au complet déploiement de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) sur son ressort territorial (de 51 départements déployés en janvier 2022 à 92 en octobre 2022). La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année de cet outil de pilotage doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

De nombreux policiers demeurent engagés dans des missions qui, bien qu'entrant dans la sphère élargie de la sécurité, ne relèvent pas des missions prioritaires de la police nationale. Ces missions périphériques, susceptibles de constituer des « tâches indues », déstabilisent l'organisation des services. Elles détournent les policiers de leur cœur de métier et de leurs véritables missions opérationnelles (lutte contre les trafics de stupéfiants et trafics d'armes, le terrorisme, les violences, etc.). Toutefois, certaines missions, comme la garde des bâtiments, peuvent être externalisées. Ainsi, la sous-direction de la sûreté du service de la protection (SDLP) expérimente depuis mai 2022 l'externalisation de certaines missions sur les sites de Beauvau, Garance, Nanterre et Lognes. Les agents de sécurité de la société ONET sont employés à des missions de contrôle des personnes et des bagages (utilisation des appareils radioscopiques de sûreté) ainsi qu'à des missions d'accueil / filtrage, sous le contrôle direct de policiers du SDLP.

Lancée le 6 avril 2021 à l'occasion du scrutin des élections départementales et régionales, l'application « Maprocuration » permet une dématérialisation partielle du processus d'établissement des procurations de vote. Après contrôle de la pièce d'identité du mandant, le policier habilité est chargé de valider informatiquement la demande de procuration en se connectant sur l'espace FSI de l'application. Ainsi, le temps consacré par la sécurité publique à l'établissement des procurations est en nette diminution (-47 %), ce qui fait passer le temps moyen consacré par les agents de la police nationale de 7 à 3 minutes entre 2017 et 2022. En 2023, une étape supplémentaire interviendra afin de permettre la dématérialisation totale du dispositif (sans intervention des FSI dans le processus).

Indicateur 2.5 « Délai moyen d'intervention »

En 2022, le délai moyen d'intervention se situe à 8 minutes et 29 secondes contre 16 minutes 12 secondes en 2021 pour 1 559 031 interventions effectuées. Cet écart entre les deux années relève de la méthode adoptée statistiquement. En effet, la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) prend en compte désormais dans les interventions les activités opérationnelles et de partenariat (ancien état 4 de la Main Courante informatisée (MCI) V6 et de la Nouvelle Main Courante Informatisée (NMCI)). De plus, sont prises en compte dans le calcul des interventions dans l'origine « Appels 17 » les interventions dont le délai saisine-arrivée est inférieur à 4 heures, mettant en lumière la baisse significative du délai moyen d'intervention. La modernisation des centres d'information et de commandement (CIC) est également un élément essentiel pour réduire les délais d'intervention. Les investissements se poursuivent pour préparer la sécurisation des Jeux Olympiques 2024.

Indicateur 2.6 « Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale »

Le nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux patrouilles de voie publique augmente de 282 175 heures (en passant de 46 993 634 heures en 2021 à 47 275 809 heures en 2022) en raison principalement de la hausse du nombre d'heures consacrées aux activités diverses de police générale et de sécurisation mettant en exergue l'implication des services de police sur la voie publique.

OBJECTIF**3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR****3.1 – Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	29.15	24,48	Suivi	32,72	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	29.32	33,11	Suivi	29,21	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul :

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, la part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité, représente 32,72 % de l'emploi moyen annuel qui s'établit à 40,66 u/j contre 40,11 u/j en 2021 soit une augmentation de +1,37 % (+0,55 u/j).

Le taux d'engagement des forces mobiles progresse de +8,24 points de pourcentage par rapport à 2021 (24,48 %).

La diminution de l'emploi en maintien de l'ordre renforce le volume des missions de sécurisation qui atteint une moyenne de 13,30 u/j contre 9,82 u/j en 2021 soit une augmentation de +35,44 % (+3.48 u/j).

Bien que ponctué par quelques évènements (notamment les émeutes en Corse), le climat social relativement stable en 2022 par rapport à 2021 impacte à la baisse le taux d'engagement des forces mobiles.

Alors à 33,11 % en 2021, il s'établit pour 2022, à 29,21 % et recule ainsi de -3,90 points de pourcentage.

La moyenne de l'emploi en maintien de l'ordre passe ainsi de 13,28 u/j à 11,88 u/j soit une diminution de -10,54 % (-1,40 u/j).

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Nombre de tués en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de tués en zone police	Nb	784	921	En baisse	971	En baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) pour enrichissement et exploitation.

Les consolidations effectuées par l'ONISR parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Source des données : ONISR**Mode de calcul** : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N - Métropole et DOM**INDICATEUR****4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0.89	0,96	>1	1,10	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.**Mode de calcul** : Évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.**INDICATEUR****4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1.12	1,04	>1	1,33	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages de produits stupéfiants réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen de kits salivaires, à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Mode de calcul : Évolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Indicateur 4.1 « Nombre de tués en zone police »

Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 971 personnes ont perdu la vie sur les routes (zone police nationale de France métropolitaine et d'Outre-mer) en 2022, contre 921 en 2021 (+5,43 %), et 963 en 2019 (+0,8 %), année de référence. En Outre-mer, 50 personnes ont été tuées contre 54 en 2021. En France métropolitaine, la zone Ouest a connu la plus forte augmentation de tués, soit +48,97 % par rapport à 2021. 100 personnes sont décédées au sein de l'agglomération parisienne, soit 32 de moins qu'en 2021. C'est dans le 92 et le 93 que la baisse du nombre d'accidents mortels est la plus importante, suivie du 75 et du 94, avec respectivement -12, -12, -7 et - 3 tués.

Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'Engins de déplacement Motorisés (EDPm), usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées se renforce. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %). La part des usagers de deux-roues motorisés reste stable. Ces derniers représentent 22 % des personnes tuées. En revanche, la part des cyclistes et utilisateurs d'EDPm tués augmente de +8 %.

Indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool »

En 2022, l'intensification des contrôles, de la présence des policiers sur le terrain ont permis de relever 51 170 infractions d'alcoolémie contre 43 873 en 2021 soit une progression de +16,63 % (+7 297 infractions d'alcoolémie).

En dépit de l'efficacité des dépistages, le nombre d'accidents corporels dus à l'alcool passe de 2 461 en 2021 à 2 622 en 2022 soit une augmentation de +6,54 % (+161 accidents corporels dus à l'alcool). L'indice d'efficacité de 2022 (1,1 contre 0,96 en 2021) se situe au-dessus de sa cible (>1) progressant ainsi de +0,14 point par rapport à celui de 2021.

Cet indicateur présente toutefois un biais : toute hausse du nombre d'accidents corporels supérieure à celle des contrôles conduira mécaniquement à la baisse de l'indice. Pour autant, cette baisse ne signifie pas que les contrôles et dépistages manquent de pertinence et d'efficacité. C'est la raison pour laquelle cet indicateur sera remplacé en 2023 par des indicateurs en volume :

- le nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie,
- le nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie,
- le nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés.

Indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants »

27 890 infractions liées aux stupéfiants ont été relevées contre 21 798 en 2021 soit une progression de +27,95 % (+6 092 infractions liées aux stupéfiants). Le nombre d'accidents corporels dus aux stupéfiants qui s'établit à 796 contre 770 en 2021 augmente de +3,38 %, soit 26 accidents de plus. L'indice d'efficacité de 2022 (1,33 contre 1,04 en 2021) se situe au-dessus de sa cible (>1) et progresse ainsi de 0,29 point par rapport à celui de 2021. Lors des contrôles routiers, la police nationale utilise de manière quasi systématique les tests salivaires pour détecter les drogues, et notamment la cocaïne.

Les limites de cet indicateur sont similaires à celles de l'indice présenté ci-dessus. Il sera donc également remplacé en 2023 par les 3 indicateurs volumétriques suivants :

- le nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants,
- le nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants,
- le nombre de dépistages de stupéfiant réalisés.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR

5.1 – Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat	minutes	29	27,3	<20	8'59"	<20

Commentaires techniques

Résultat partiel. En 2022, seule la Préfecture de Police a communiqué un résultat de 8'59". Pour la DCSP, la Nouvelle Main Courante Informatisée (NMCI), déployée dans 54 départements avant le 1^{er} janvier 2022, était dotée d'un module accueil (10 états statistiques). Mais, suite à l'arrêt de la NMCI et avec le déploiement de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) en DCSP, aucun module ne permet dorénavant de mesurer le délai de prise en compte de l'usager après l'arrivée au commissariat.

Source des données : Requête à partir d'une application locale dans les services de la PP.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

INDICATEUR

5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	77,65	80	>80%	76,28	>80%

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat est inférieur à la cible. Mais le résultat ne peut être comparé à 2021 car seule la Préfecture de police a pu communiquer une donnée. En 2023, la DCSP met en place un projet applicatif en lien avec l'accueil afin de valoriser la prise en charge de l'usager. Cette application permettra in fine une mesure nationale uniforme de l'accueil au sein des services territoriaux.

Depuis plusieurs années, différents dispositifs ont été mis en place pour faciliter le dépôt de plainte des victimes, mais également pour « libérer la parole » de certaines qui hésitent, pour des raisons diverses, à se rendre dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Dans les directions départementales de la sécurité publique et dans les commissariats, œuvrent plus de 620 « référents accueil » (dont 512 en sécurité publique), spécialement formés et chargés d'évaluer, de coordonner et d'optimiser l'organisation de l'accueil du public et des victimes. Depuis 2018, ces « référents accueil » sont également « référents discriminations (racisme, antisémitisme, LGBT). De plus, en application du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+2020-2023, les correspondants « aide aux victimes » ont spécifiquement été désignés référents LGBTQI+.

Très fortement engagée dans le Grenelle contre les violences conjugales, la police nationale a réorganisé son dispositif d'accueil des victimes, adapté ses doctrines d'emploi et renforcé de manière significative toutes les formations initiales et continues en introduisant notamment la grille d'évaluation du danger dans tous les modules de formation. Enfin, afin d'améliorer les conditions d'accueil des victimes, un nouveau dispositif, dit « Tableau d'Accueil-Confidentialité » (TAC), a été conçu pour améliorer la confidentialité de la prise en charge des victimes. Le TAC est un outil très simple grâce auquel la victime n'a plus besoin de répéter plusieurs fois les faits pour lesquels elle souhaite déposer plainte.

Dispositif s'étendant sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2013, le télé-service de pré-plainte a été mis en place pour améliorer l'accueil des victimes et réduire le délai d'attente lors d'un dépôt de plainte en commissariat. Il est réservé exclusivement aux pré-déclarations, déposées contre un auteur inconnu, pour les atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries, etc.). Depuis son déploiement, le nombre de pré-plaintes n'a cessé d'augmenter. Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne affiche 76,28 % contre 80 % en 2021, soit une diminution de -3,72 points. Pour la DCSP, le délai moyen pour obtenir un rendez-vous est de 7 jours.

La police nationale s'adapte à l'utilisation croissante des outils numériques par la population. En mars 2022, Le ministère de l'Intérieur a déployé, pour le grand public, l'application « Ma Sécurité ». Ses objectifs sont multiples : optimiser l'offre de service aux usagers (orientation vers le téléservice adapté ou le commissariat le plus proche), renforcer le lien police-population (diffusion d'actualités nationales et locales), et sensibiliser à l'aide de fiches pratiques et de messages spécifiques. Le 8 décembre 2022, le site « Moncommissariat.fr » a évolué et accueilli « Magendarmerie.fr » pour devenir le portail des forces de sécurité intérieure, connu sous le nom de domaine « Ma Sécurité ». Son rôle est d'orienter l'utilisateur, qu'il soit en zone police ou gendarmerie, avec le recours au « point d'accueil » déterminé à partir du code postal. Ce dernier permet également d'orienter le tchat vers un policier ou un gendarme.

Enfin, la loi de programmation du ministère de l'intérieur prévoit de créer un nouveau cadre pour permettre la prise de plainte par l'utilisation en visioconférence ou à domicile. Optionnelle pour une victime d'atteintes aux biens, ce dispositif a vocation à constituer un réel avantage pour les victimes en matière d'accueil et d'accessibilité aux services de police (suppression du déplacement dans un commissariat pour déposer plainte, réduction du temps d'attente avant

le dépôt de plainte, mise à disposition des documents en format numérique) et pour les forces de sécurité intérieure (désengorgement des services d'accueil dans les commissariats).

OBJECTIF

6 – Évaluer la dépense fiscale

INDICATEUR

6.1 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'agents éligibles à l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité	Nb	10 457	10 585	Suivi	10 623	Suivi

Commentaires techniques

Sources des données :DRCPN/SDFP/BPEMS

Mode de calcul : Somme des agents éligibles au 31/12/N à l'indemnité journalière d'absence temporaire : CC, CEA, ouvriers d'état et personnels administratifs et techniques (effectifs des unités de service général - compagnies de maintien de l'ordre -, des unités motocyclistes zonales et de leurs détachements.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, les effectifs de la DCCRS ont effectué plus de déplacements qu'en 2021 (Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), manifestations en Corse...). En conséquence, le nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) a augmenté. Cette hausse se poursuivra avec la création de nouvelles unités de force mobile.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 107 168				1 467 793 550 1 274 152 874	1 467 793 550
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196				75 738 148 45 263 574	75 738 148
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824 3 543 593 285	3 370 144 824
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472 179 338 917	173 899 472
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352 3 364 254 368	3 196 245 352
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852 430 235 468	470 684 852
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339 21 898 987	24 287 339
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513 408 336 481	446 397 513
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948 980 059 163	1 060 938 948
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450 765 767 454	54 744 450
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498 214 291 710	1 006 194 498
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209 3 250 273 857	3 194 736 209
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388 149 589 274	164 848 388
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821 3 100 684 583	3 029 887 821

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 058 363 425 1 236 122 837	583 514 931 575 591 054	33 432 295 38 276 211	2 150 000 -47 168	2 434 948 507 2 658 141 118	2 448 812 560
06.01 – Formation	54	41 844 509 23 482 600	22 358		-47 168	41 844 509 23 457 845	41 844 509
06.02 – Action sociale		36 917 671 100 422 630	3 801	-4 820		36 917 671 100 421 611	37 417 671
06.03 – Immobilier		60 672 504	402 096 386 388 793 209		2 150 000	404 246 386 449 465 713	404 246 386
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		65 569 752 79 887 097	25 360 670 11 532 288			90 930 422 91 419 385	90 930 422
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	914 031 493 971 657 970	156 057 875 175 239 397	33 432 295 38 281 032		1 821 923 145 1 365 342 428	1 835 287 198
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374 628 034 136	39 086 374
Total des AE prévues en LFI	10 321 786 239	1 058 363 425	583 514 931	33 432 295	2 150 000	11 999 246 890	12 013 110 943
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+5 207 395		+126 675 947 (hors titre 2)			+131 883 341	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+44 931 191		+143 863 701 (hors titre 2)			+188 794 892	
Total des AE ouvertes	10 371 924 825		1 948 000 298 (hors titre 2)			12 319 925 123	
Total des AE consommées	10 285 404 537	1 237 231 131	575 591 054	38 276 211	-47 168	12 136 455 765	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 112 491				1 467 793 550 1 274 158 197	1 467 793 550
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 097 519				75 738 148 45 268 897	75 738 148
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824 3 543 593 285	3 370 144 824
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472 179 338 917	173 899 472
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352 3 364 254 368	3 196 245 352
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852 430 235 468	470 684 852
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339 21 898 987	24 287 339
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513 408 336 481	446 397 513
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948 980 059 163	1 060 938 948

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450 765 767 454	54 744 450
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498 214 291 710	1 006 194 498
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209 3 250 273 857	3 194 736 209
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388 149 589 274	164 848 388
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821 3 100 684 583	3 029 887 821
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	922 106 453 1 119 652 190	351 007 093 334 920 867	33 432 295 41 305 515	2 150 000	2 066 183 697 2 304 076 755	2 080 047 750
06.01 – Formation	54	41 844 509 22 373 256	18 705			41 844 509 22 392 015	41 844 509
06.02 – Action sociale		36 047 671 93 859 550	3 801	495		36 047 671 93 863 847	36 547 671
06.03 – Immobilier		36 965 084	169 498 537 145 430 556		2 150 000	171 648 537 182 395 639	171 648 537
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		68 790 079 73 635 478	25 450 681 10 510 164			94 240 760 84 145 642	94 240 760
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	775 424 194 892 818 787	156 057 875 178 957 641	33 432 295 41 305 020		1 683 315 846 1 293 245 476	1 696 679 899
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374 628 034 136	39 086 374
Total des CP prévus en LFI	10 321 786 239	922 106 453	351 007 093	33 432 295	2 150 000	11 630 482 080	11 644 346 133
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+5 207 395		+54 995 010 (hors titre 2)			+60 202 404	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+44 931 191		+81 764 700 (hors titre 2)			+126 695 891	
Total des CP ouverts	10 371 924 825		1 445 455 551 (hors titre 2)			11 817 380 375	
Total des CP consommés	10 285 404 537	1 120 765 808	334 920 867	41 305 515	0	11 782 396 726	

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	705				1 443 075 774	1 443 075 774 1 505 735 315
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	705				74 308 121	74 308 121 56 659 065
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250					1 368 767 653	1 368 767 653 1 449 076 250
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578					3 314 207 356	3 314 207 356 1 961 668 578
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524 100 275 753					170 631 524	170 631 524 100 275 753
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832 1 861 392 825					3 143 575 832	3 143 575 832 1 861 392 825
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093					461 553 183	461 553 183 277 349 093
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240 14 311 213					23 793 240	23 793 240 14 311 213
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943 263 037 880					437 759 943	437 759 943 263 037 880
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996					1 042 954 836	1 042 954 836 1 527 721 996
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506					53 704 743	53 704 743 797 198 506
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490					989 250 093	989 250 093 730 523 490
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805					3 141 688 239	3 141 688 239 2 410 410 805
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	161 774 561 107 378 831					161 774 561	161 774 561 107 378 831
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678 2 303 031 975					2 979 913 678	2 979 913 678 2 303 031 975
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396 2 249 606 167	829 746 184 927 814 014	198 991 985 200 930 306	33 618 273 39 547 126	5 586 000 1 713 344	1 819 488 838	1 837 484 342 3 419 610 957
06.01 – Formation		21 728 067 26 727 586	511 741		83 344	21 728 067	21 728 067 27 322 671
06.02 – Action sociale		31 194 635 48 615 995	14 712	-26 626		31 194 635	31 204 635 48 604 081
06.03 – Immobilier			59 442 562		2 150 000	61 592 562	63 738 505

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
	22 099	21 795 688	54 452 225				76 270 012
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		109 739 752 80 697 021	5 995 670 12 890 519			115 735 422	115 735 422 93 587 539
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	667 083 730 749 970 316	133 553 753 133 061 110	33 618 273 39 573 752	3 436 000 1 630 000	1 548 978 606	1 564 818 167 2 507 108 911
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408				40 259 546	40 259 546 666 717 743
Total des AE prévues en LFI	10 155 025 784	829 746 184	198 991 985	33 618 273	5 586 000	11 222 968 226	11 240 963 730
Total des AE consommées	9 932 491 249	927 814 719	200 930 306	39 547 126	1 713 344		11 102 496 744

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	2 601				1 443 075 774	1 443 075 774 1 505 737 211
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	2 601				74 308 121	74 308 121 56 660 961
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250					1 368 767 653	1 368 767 653 1 449 076 250
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578					3 314 207 356	3 314 207 356 1 961 668 578
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524 100 275 753					170 631 524	170 631 524 100 275 753
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832 1 861 392 825					3 143 575 832	3 143 575 832 1 861 392 825
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093					461 553 183	461 553 183 277 349 093
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240 14 311 213					23 793 240	23 793 240 14 311 213
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943 263 037 880					437 759 943	437 759 943 263 037 880
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996					1 042 954 836	1 042 954 836 1 527 721 996
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506					53 704 743	53 704 743 797 198 506
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490					989 250 093	989 250 093 730 523 490
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805					3 141 688 239	3 141 688 239 2 410 410 805
05.01 – Missions de police	161 774 561					161 774 561	161 774 561

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	107 378 831						107 378 831
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678 2 303 031 975					2 979 913 678	2 979 913 678 2 303 031 975
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396 2 249 606 167	764 189 211 892 239 995	195 084 147 185 252 260	33 618 273 38 261 444	5 586 000 1 630 000	1 750 024 027	1 768 019 531 3 366 989 866
06.01 – Formation		21 728 067 22 560 133	495 800			21 728 067	21 728 067 23 055 933
06.02 – Action sociale		30 324 635 45 932 070	14 712	135 000		30 324 635	30 324 635 46 081 783
06.03 – Immobilier	22 099	18 678 731	55 444 713 49 796 331		2 150 000	57 594 713	59 740 656 68 497 160
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		48 960 079 48 599 284	6 085 681 23 450 262			55 045 760	55 045 760 72 049 546
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	663 176 430 756 462 368	133 553 753 111 495 156	33 618 273 38 126 444	3 436 000 1 630 000	1 545 071 306	1 560 910 867 2 490 587 700
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408				40 259 546	40 259 546 666 717 743
Total des CP prévus en LFI	10 155 025 784	764 189 211	195 084 147	33 618 273	5 586 000	11 153 503 415	11 171 498 919
Total des CP consommés	9 932 491 249	892 242 595	185 252 260	38 261 444	1 630 000		11 049 877 548

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 932 491 249	10 321 786 239	10 285 404 537	9 932 491 249	10 321 786 239	10 285 404 537
Rémunérations d'activité	5 961 673 766	6 201 147 599	6 150 467 930	5 961 673 766	6 201 147 599	6 150 467 930
Cotisations et contributions sociales	3 938 976 899	4 089 723 161	4 078 470 627	3 938 976 899	4 089 723 161	4 078 470 627
Prestations sociales et allocations diverses	31 840 583	30 915 479	56 465 980	31 840 583	30 915 479	56 465 980
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	927 814 719	1 058 363 425	1 237 231 131	892 242 595	922 106 453	1 120 765 808
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	903 337 598	1 030 828 307	1 210 086 145	867 765 510	894 571 335	1 093 620 795
Subventions pour charges de service public	24 477 121	27 535 118	27 144 986	24 477 086	27 535 118	27 145 013
Titre 5 – Dépenses d'investissement	200 930 306	583 514 931	575 591 054	185 252 260	351 007 093	334 920 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	189 390 245	577 494 105	569 486 310	167 339 721	344 479 511	326 004 092
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 540 061	6 020 826	6 104 744	17 912 539	6 527 582	8 916 774
Titre 6 – Dépenses d'intervention	39 547 126	33 432 295	38 276 211	38 261 444	33 432 295	41 305 515
Transferts aux ménages	-161 626	0	-5 315	0	0	0
Transferts aux entreprises	2 405 525	0	3 520 780	2 338 244	0	2 818 870
Transferts aux collectivités territoriales	27 483 284	27 991 567	27 483 283	27 483 284	27 991 567	27 483 283

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Transferts aux autres collectivités	9 819 943	5 440 728	7 277 463	8 439 916	5 440 728	11 003 361
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 713 344	2 150 000	-47 168	1 630 000	2 150 000	0
Dotations en fonds propres	1 713 344	2 150 000	-47 168	1 630 000	2 150 000	0
Total hors FdC et AdP		11 999 246 890			11 630 482 080	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+50 138 586			+50 138 586	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+270 539 647			+136 759 710	
Total*	11 102 496 744	12 319 925 123	12 136 455 765	11 049 877 548	11 817 380 375	11 782 396 726

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel			5 207 395			5 207 395
Autres natures de dépenses	38 164 353	13 864 053	126 675 947	38 164 353	13 864 053	54 995 010
Total	38 164 353	13 864 053	131 883 341	38 164 353	13 864 053	60 202 404

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		1 561 955		1 561 955				
03/2022		1 797 721		1 797 721				
04/2022		870 141		870 141				
05/2022		1 377 336		1 377 336				
06/2022		1 102 572		1 102 572				
07/2022		2 564 812		2 564 812				
08/2022	300 000	2 060 691	300 000	2 060 691				
09/2022		319 671		319 671				
10/2022	4 907 395	3 006 063	4 907 395	3 006 063				
11/2022		1 138 825		1 138 825				
12/2022		2 233 295		2 233 295				
01/2023		233 176		233 176				
Total	5 207 395	18 266 259	5 207 395	18 266 259				

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		6 727 378		6 727 378				
03/2022		6 583 614		6 583 614				
04/2022		53 927		53 927				
05/2022		887 730		887 730				
06/2022		8 549 391		8 549 391				
07/2022		4 192 776		4 192 776				
08/2022		2 114 031		2 114 031				
09/2022		127 987		127 987				
10/2022		7 046 496		7 046 496				
11/2022		220 851		220 851				
12/2022		72 001 494		320 557				
01/2023		22 780		22 780				
Total		108 528 455		36 847 518				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	13 382 130		13 382 130					
06/12/2022	30 988 798		30 988 798					
Total	44 370 928		44 370 928					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		94 807 291						
Total		94 807 291						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		4 229 677		4 229 677				
Total		4 229 677		4 229 677				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		501 298		501 298				
Total		501 298		501 298				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2022						118 766		118 766
Total						118 766		118 766

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						40 385 865		40 385 865
Total						40 385 865		40 385 865

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		107 430 000		105 930 000				
27/06/2022	1 135 813	8 570 627	1 135 813	10 563 290				
27/06/2022		612 221		612 221				
24/11/2022		340 758		340 758				
02/12/2022	366 250	811 549	366 250	4 763 244				
Total	1 502 063	117 765 155	1 502 063	122 209 513				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					126 523	12 459 553	126 523	7 838 213
05/12/2022					815 277	4 707 668	815 277	2 815 668
Total					941 800	17 167 221	941 800	10 653 881

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		40 385 865		40 385 865				
01/12/2022						56 272 499		34 521 907
Total		40 385 865		40 385 865		56 272 499		34 521 907

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	51 080 386	384 483 999	51 080 386	222 440 129	941 800	113 944 351	941 800	85 680 419

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 24207 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	11	12	12
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Total		11	12	12

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 107 168	1 467 793 550 1 274 152 874	1 467 793 550 1 273 045 706	1 112 491	1 467 793 550 1 274 158 197
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196	75 738 148 45 263 574	75 738 148 44 171 379	1 097 519	75 738 148 45 268 897
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972	1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972	1 392 055 402 1 228 889 299
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285		3 370 144 824 3 543 593 285	3 370 144 824 3 543 593 285		3 370 144 824 3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917		173 899 472 179 338 917	173 899 472 179 338 917		173 899 472 179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368		3 196 245 352 3 364 254 368	3 196 245 352 3 364 254 368		3 196 245 352 3 364 254 368
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468		470 684 852 430 235 468	470 684 852 430 235 468		470 684 852 430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987		24 287 339 21 898 987	24 287 339 21 898 987		24 287 339 21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481		446 397 513 408 336 481	446 397 513 408 336 481		446 397 513 408 336 481
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126	1 060 938 948 980 059 163	1 060 938 948 980 058 037	1 126	1 060 938 948 980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126	54 744 450 765 767 454	54 744 450 765 766 327	1 126	54 744 450 765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710		1 006 194 498 214 291 710	1 006 194 498 214 291 710		1 006 194 498 214 291 710
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857		3 194 736 209 3 250 273 857	3 194 736 209 3 250 273 857		3 194 736 209 3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274		164 848 388 149 589 274	164 848 388 149 589 274		164 848 388 149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583		3 029 887 821 3 100 684 583	3 029 887 821 3 100 684 583		3 029 887 821 3 100 684 583
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 677 460 651 1 849 942 934	2 448 812 560 2 658 141 118	757 487 856 808 198 184	1 308 695 841 1 495 878 571	2 080 047 750 2 304 076 755
06.01 – Formation		41 844 509 23 457 791	41 844 509 23 457 845		41 844 509 22 391 961	41 844 509 22 392 015
06.02 – Action sociale		36 917 671 100 421 611	37 417 671 100 421 611		36 047 671 93 863 847	36 547 671 93 863 847
06.03 – Immobilier		404 246 386 449 465 713	404 246 386 449 465 713		171 648 537 182 395 639	171 648 537 182 395 639

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		90 930 422 91 419 385	90 930 422 91 419 385		94 240 760 84 145 642	94 240 760 84 145 642
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	1 103 521 663 1 185 178 399	1 835 287 198 1 365 342 428	718 401 482 180 164 029	964 914 364 1 113 081 447	1 696 679 899 1 293 245 476
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101		39 086 374 628 034 136	39 086 374 628 034 101		39 086 374 628 034 136
Total des crédits prévus en LFI *	10 321 786 239	1 677 460 651	11 999 246 890	10 321 786 239	1 308 695 841	11 630 482 080
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+50 138 586	+270 539 647	+320 678 233	+50 138 586	+136 759 710	+186 898 295
Total des crédits ouverts	10 371 924 825	1 948 000 298	12 319 925 123	10 371 924 825	1 445 455 551	11 817 380 375
Total des crédits consommés	10 285 404 537	1 851 051 228	12 136 455 765	10 285 404 537	1 496 992 189	11 782 396 726
Crédits ouverts - crédits consommés	+86 520 288	+96 949 071	+183 469 358	+86 520 288	-51 536 638	+34 983 650

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 84 500 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 321 786 239	1 683 011 899	12 004 798 138	10 321 786 239	1 314 247 089	11 636 033 328
Amendements	0	-5 551 248	-5 551 248	0	-5 551 248	-5 551 248
LFI	10 321 786 239	1 677 460 651	11 999 246 890	10 321 786 239	1 308 695 841	11 630 482 080

Les crédits du titre 2 pour 2022 s'élèvent à 10 321,8 M€ en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont +15 M€ au titre du Beauvau de la sécurité. Ils sont en augmentation de 1,64 % par rapport aux crédits inscrits en LFI 2021.

En hors titre 2, le PLF 2022 qui s'élève à 1 683 011 899 € en AE et 1 314 247 089 € en CP a été minoré de 5 551 248 € en AE et CP au titre de l'amendement n° 914 du 9 décembre 2021 afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2022.

Compte tenu de cet amendement, les crédits ouverts en LFI hors titre 2 s'élèvent à 1 677 460 651 € en AE et 1 308 695 841 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP, par les mouvements réglementaires suivants :

Pour les mouvements sortants :

- Le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits pour un montant de 126 523 € dont 94 447 € hors CAS pensions et 32 076 € de CAS pensions pour **-2 ETP** se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement d'un emploi pour le recrutement d'un conducteur au secrétariat général du ministère de l'intérieur pour un montant CAS compris de 45 950 €;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement d'un emploi affecté à la coordination nationale pour la sécurité des Jeux et des grands événements sportifs (CNSJ) pour un montant CAS compris de 80 573 €.

- Le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », se décomposant en

- un transfert destiné au financement de la rémunération de **-6 ETPT**, pour un montant CAS pensions compris de 606 369 € (2 ETPT pour l'instance de coordination nationale pour la sécurité des jeux olympiques, 1 ETPT à la direction des ressources et des compétences de la police nationale, 1 ETPT à la fédération sportive de la police nationale, 1 ETPT à l'institut des hautes études du ministère de l'Intérieur et 1 ETPT à la délégation ministérielle aux partenariats, aux stratégies et aux innovations de sécurité);
- un transfert destiné au financement de la rémunération d'effectifs (**-2 ETPT**) de l'institut des hautes études du ministère de l'intérieur pour un montant CAS pensions compris de 208 908 €.

Pour les mouvements entrants :

- Le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet pour un montant de 397 500 € dont 284 928 € hors CAS Pensions pour **+8 ETPT**, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) d'un montant de 229 035 € dont 150 756 € hors CAS Pensions pour **+3,5 ETPT**, en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », ainsi que d'un montant de 509 278 € dont 347 852 € hors CAS Pensions pour **+8 ETPT**, en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques.

- Le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits pour un montant de 366 250 € dont 103 722 € hors CAS Pensions pour **+7 ETPT** en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet.

L'ensemble de ces mouvements réglementaires ont généré une augmentation des crédits de titre 2 de 560 263 € dont 264 830 hors CAS Pensions et 295 433 de Cas Pensions se traduisant par des transferts à **+16,5 ETPT**.

- L'arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits, pour un montant de 13 382 130 € hors CAS, et l'arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits, pour un montant de 30 988 798 € hors CAS Pensions, ont tous les deux contribué à financer partiellement des mesures interministérielles dont celle portant revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2022, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 portant transfert de crédits en provenance du programme 363 « Compétitivité » destiné au financement de la mise à niveau numérique, de la modernisation des moyens, de projets

d'investissement et de divers dispositifs relevant du ministère de l'intérieur d'un montant de 107 430 000 € en AE et 105 930 000 € en CP ;

- le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 90 283 € en AE et 349 329 € en CP ;
- en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 604 198 € en AE et 2 337 815 € en CP ;
- en provenance du programme 166 « Justice judiciaire » destiné au financement de la dette antérieure liée au changement de statut de l'Institut national de police scientifique d'un montant de 8 000 000 € en AE et en CP ;
- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement du coût sac à dos de 8 ETPT de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 20 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2022-936 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », pour :

- le financement de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 1 440 000 € en AE et en CP ;
- le financement du centre de certification des unités cynotechniques privées pour la détection des explosifs (CYNODEX) pour un montant de 700 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2022-1464 du 24 novembre 2022 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour :

- le financement de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 160 000 € en AE et en CP ;
- le financement d'équipement contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques (NRBC) pour un montant de 180 758 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2021-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits :

- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 284 481 € en AE et 2 277 144 € en CP ;
- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement de kiosques et de tablettes à hauteur de 497 740 € en AE et en CP ;
- en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné au financement du service technique national de captation judiciaire (STNCJ), remboursement de 2021 à hauteur de 29 328 € en AE et 1 988 360 € en CP ;

- le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement des organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE et en CP ;

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » destiné au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public » d'un montant de 52 074 € en AE et en CP ;
- à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » destiné au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) pour un montant de 91 780 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour :

- le financement des projets numériques du Beauvau de la sécurité pour un montant de 6 041 000 € en AE et en CP ;
 - le financement de la prise à bail, des charges et des taxes afférentes au bail Capitole d'un montant de 5 216 053 € en AE et en 594 713 € en CP ;
 - le financement d'une partie du plan d'emploi des crédits de la police nationale exécuté par la direction du numérique d'un montant de 1 200 000 € en AE et en CP ;
 - le financement d'un équivalent temps plein (ETP) affecté au sein de l'instance de coordination nationale pour la sécurité des jeux olympiques 2024 (CNSJ) à hauteur de 2 500 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2022-936 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement du protocole financier pour des projets spécifiques à hauteur de 1 527 779 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits :
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au renouvellement des labels égalité et diversité à hauteur de 18 864 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du Plan Vidéoprotection de la Préfecture de Police (PVPP) dans le cadre des Jeux Olympiques à hauteur de 942 000 € en AE et 550 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la transformation numérique du service central du renseignement territorial (SCRT) pour un montant de 429 345 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) dans le cadre des Jeux Olympiques à hauteur de 1 500 000 € en AE ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement de la procédure pénale numérique à hauteur de 1 500 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement de la mutualisation du service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA) pour un montant de 387 459 € en AE et en CP ;

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2022 ont conduit à une augmentation des crédits hors titre 2 de 100,6 M€ en AE et de 111,56 M€ en CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le programme 176 a perçu des recettes par voie d'attribution de produits à hauteur de 4,83 M€ HCAS (5,21 M€ cas compris) :

- 1,10 M€ HCAS au titre du remboursement par l'agence Frontex des effectifs (garde-frontières et garde-côtes) mis à disposition par la France ;
- 3,43 M€ HCAS au titre de l'accord Sandhurst signé avec le Royaume-Uni ;
- 0,3 M€ HCAS au titre de l'opération Poséidon.

Ces deux dernières opérations correspondent au remboursement de la mise à disposition de réservistes dans le cadre de la lutte menée contre l'immigration irrégulière;

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « police nationale » en 2022 s'élève à 126,79 M€ en AE et 55,11 M€ en CP. Ces recettes sont en hausse de 112,93 M€ en AE et 41,25 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances (13,86 M€ prévus).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- Fonds de concours : 108,53 M€ en AE et 36,85 M€ en CP ;
- Attributions de produits : 18,27 M€ en AE et CP.

Les attributions de produits :

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la plus grosse part des attributions de produits du programme. En 2022, ils atteignent 11,15 M€, soit 61 % des attributions de produits recouvrées sur le programme 176.

Ils se déclinent comme suit :

- 2-2-00040 - SOI autres que Préfecture de police de Paris (8,88 M€) ;
- 2-2-00042 - SOI Préfecture de police de Paris (2,27 M€).

Les fonds de concours :

L'essentiel des crédits perçus en 2022 provient de quatre fonds de concours, qui représentent à eux seuls 85 % des recettes de la police nationale en AE et 65 % en CP :

- 1-2-00817 -Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 – AEP) (71,68 M€ en AE uniquement)

Ce fonds de concours est destiné à recevoir les contributions financières pluriannuelles sur le programme 176. Il a été créé en 2022 pour percevoir le cofinancement de la ville de Nice pour l'opération de construction de l'hôtel des polices de Nice (71,68 M€ en AE).

- 1-2-00675 - Participation au financement de divers travaux d'équipement (22,68 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien des collectivités territoriales, du Royaume-Uni et d'entreprises privées à la police nationale.

En 2022, les principales recettes sont les suivantes :

- 2,39 M€ du Conseil Régional d'Île-de-France pour réaliser des travaux dans plusieurs commissariats d'Île-de-France ;
- 15,21 M€ du ministère de l'intérieur du Royaume-Uni versés dans le cadre des accords des protections des côtes ;
- 3,48 M€ de l'agence nationale des fréquences (ANFR) pour le réaménagement des fréquences au profit de la DGSJ.

- 1-2-00047 - Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (7,99 M€ en AE et CP)

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (2,50 M€) et du financement de la protection des collaborateurs et des témoins (0,68 M€) ;
- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a contribué au financement de la plateforme PNR (*Passenger name record*) auprès du service national des données de voyage (SNDV) à hauteur de 2 M€ ;
- l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) a participé au financement de la location et du fonctionnement de terminaux NEO (smartphones et tablettes) au titre du procès-verbal électronique PVE pour un montant de 2,54 M€.

- 1-1-00041 - Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (5,13 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme le fonds de sécurité intérieure (FSI), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le programme de recherche et d'innovation (H2020), et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2022 correspondent principalement :

- aux soldes de projets européens dans le cadre de la programmation 2014-2020 au titre du FSI ;
- au préfinancement de projets au titre des fonds européens FSI, H2020 et FAMI dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en Méditerranée ;
- aux participations financières d'autres agences européennes à différents projets de la DCPJ et de la DCPAF (Europol, Eurojust, Cepol).

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	51 608 931	66 397 778	118 006 709	51 608 931	51 647 186	103 256 117
Surgels	0	40 385 865	40 385 865	0	40 385 865	40 385 865
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-40 385 865	-40 385 865	0	-40 385 865	-40 385 865
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	51 608 931	66 397 778	118 006 709	51 608 931	51 647 186	103 256 117

Concernant le titre 2, la réserve de précaution s'est élevée à 51 608 931 € soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI dont 35 070 372 € de crédits hors CAS Pensions et 16 538 559 € de crédits CAS Pensions.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2022, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel intégral en CAS et HCAS Pensions pour un montant total de 51 608 931 €.

Compte tenu des besoins complémentaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors titre 2), le responsable de programme a réalisé une fongibilité asymétrique pour un montant de 84,5 M€ hors CAS Pensions.

Sur le **hors titre 2**, le montant initial de la réserve de précaution en 2022 était de 66,4 M€ en AE et de 51,65 M€ en CP.

Par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, la réserve de précaution a été totalement annulée sur les crédits hors titre 2.

En 2022, les crédits d'investissement et de fonctionnement ont été abondés dans le cadre de mouvements de fongibilités asymétriques à hauteur de 84,5 M€.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1174 – Personnels administratifs cat A	+11,00	1 765,67	1 178,98	+2,50	1 952,28	+770,80
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	2 253,69	2 506,23	+10,50	2 381,20	-135,53
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	9 695,17	8 699,10	0,00	10 198,68	+1 499,58
1162 – Personnels techniques	+0,33	4 180,83	4 532,50	0,00	4 235,97	-296,53
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	120,32	75,48	0,00	107,53	+32,05
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+6,00	8 886,49	8 442,78	+6,00	8 631,24	+182,46
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	108 120,73	111 488,91	+7,50	109 273,11	-2 223,30

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 882,87	3 177,61	0,00	2 890,60	-287,01
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	9 376,93	9 583,97	0,00	8 233,52	-1 350,45
Total	+17,33	147 282,70	149 685,56	+26,50	147 904,13	-1 807,93

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-1,00	-0,50	+196,61	+109,37	+87,24
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+1,00	0,00	+116,01	+100,45	+15,56
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+4,50	-2,00	+501,01	+285,93	+215,08
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-1,00	+56,47	+90,85	-34,38
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-12,79	-6,44	-6,35
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-2,00	-5,90	-247,35	-80,01	-167,34
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	-2,00	-0,60	+1 147,48	+1 178,89	-31,41
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+7,73	-20,18	+27,91
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	0,00	0,00	-1 143,41	-569,38	-574,03
Total	0,00	+0,50	-10,00	+621,76	+1 089,48	-467,72

La consommation du PAE 2022 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 145 785 ETPT pour le P176 « Police nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +2 119 ETPT, principalement au titre de paiements par acompte (2 095 ETPT pour des primo-recrutements) et d'erreurs d'imputation de la rémunération (24 ETPT).

La consommation ETPT de l'année 2022 s'élève à 147 904 ETPT pour un plafond d'emplois qui s'établit à 149 685 ETPT en LFI 2022, soit un écart au plafond de -1 781 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

Seuls quatre transferts en gestion concernent des effectifs pour un volume global de 26,50 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS Pensions	Total Titre 2
Transferts entrants externes au Ministère de l'intérieur						
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	147	176	8,00	284 928 €	112 572 €	397 500 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) issu de la mission « Défense » (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	212	176	3,50	150 756 €	78 279 €	229 035 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) issu de la mission « Gestion des finances publiques » (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	302	176	8,00	347 852 €	161 426 €	509 278 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	147	176	7,00	103 722 €	262 528 €	366 250 €
Total général			26,50	887 258 €	614 805 €	1 502 063 €

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Les corrections techniques regroupent les transferts sortants d' ETPT internes au ministère de l'intérieur (décrets de virement).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	378,00	25,00	6,73	582,10	384,40	7,13	+204,10	+162,00
1175 – Personnels administratifs cat B	462,60	100,60	6,90	493,20	272,20	6,90	+30,60	+100,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 211,80	274,40	7,07	1 808,70	1 080,30	7,60	+596,90	-172,00
1162 – Personnels techniques	400,56	87,40	6,27	456,63	198,40	8,00	+56,07	+75,00
1165 – Ouvriers d'Etat	13,00	11,00	6,87	0,50	0,00	6,03	-12,50	-12,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	669,10	500,50	7,47	387,20	235,00	8,63	-281,90	-216,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	3 539,10	1 958,70	6,57	4 761,60	4 167,60	8,30	+1 222,50	+1 562,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	131,30	24,80	7,53	130,50	77,00	4,93	-0,80	+50,00
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	4 034,00	0,00	7,90	2 975,00	2 932,00	8,40	-1 059,00	-788,00
Total	10 839,46	2 982,40		11 595,43	9 346,90		+755,97	+761,00

La catégorie d'emplois « Adjoints de sécurité » correspond à l'appellation « Policiers adjoints ».

Le PLF pour 2022 prévoyait 761 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté s'élève à 756 ETP et comporte des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- les CEA où le volume des sorties a été plus important que prévu en lien avec le volume des détachements sortants et des autres départs temporaires et définitifs ;
- les policiers adjoints où le volume des entrées a été revu à la baisse et celui des sorties revu à la hausse. À noter que le nombre de policiers adjoints ayant rejoint le corps d'encadrement et d'application est en augmentation par rapport à l'année précédente, soit 2 375 en 2022 contre 2 254 en 2021 ;
- les personnels scientifiques avec des départs plus importants que prévus ;
- les personnels administratifs où le volume des entrées et des sorties a été revu à la hausse.

Enfin, le nombre de départs en retraite a été évalué à la hausse dans la prévision en se fondant sur une méthode statistique reposant sur les données démographiques par corps et l'analyse des comportements observés sur les deux années antérieures. Sont intervenues en 2022 sur le programme 176, 10 839 sorties dont 2 982 départs à la retraite et 11 595 entrées dont 9 347 primo-recrutements.

Dans le tableau de l'évolution des emplois à périmètre constant, les entrées comprennent notamment et au-delà des 9 347 primo-recrutements, les réintégrations (retours de disponibilité ou de détachements), ainsi que les entrées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

Les sorties recensent, au-delà des 2 982 départs à la retraite, les fins de contrats, les démissions des policiers adjoints et autres contractuels, les décès, les sorties des agents du programme « Police nationale » vers d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou vers un autre ministère ainsi que les fins de stage, licenciements, révocations et radiations.

Les objectifs fixés dans le cadre de la politique de substitution des personnels actifs affectés à des fonctions administratives par des personnels administratifs et techniques à hauteur de 500 ont été dépassés en 2022.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en EPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	7 622,63	7 523,92	-1,00	0,00	-10,00	0,00	0,00	0,00
Services régionaux	21 692,78	21 427,97	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	163,82	170,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	99 368,48	97 705,06	+2,50	0,00	0,00	+621,76	+1 089,48	-467,72
Autres	20 837,85	21 076,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	149 685,56	147 904,13	+0,50	0,00	-10,00	+621,76	+1 089,48	-467,72

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	7 491,00
Services régionaux	0,00	21 334,20
Services à l'étranger	0,00	169,80
Services départementaux	+761,00	97 277,50
Autres	0,00	20 984,40
Total	+761,00	147 256,90

L'évolution des ETP prend en compte les éléments de fiabilisation liés aux élections professionnelles ainsi que les nouvelles règles interministérielles de décompte des apprentis : les 607 apprentis présents fin 2022, dont 472 au titre de l'année scolaire 2021/2022, ne sont désormais plus comptabilisés.

Pour mémoire, la catégorie « Administration centrale » comprend notamment les administrations centrales des directions actives, aussi bien dans leur composante opérationnelle renforcée dans le cadre des différents plans (la DGSI, le service du renseignement territorial de la sécurité publique, etc) que de leur partie non opérationnelle dite « fonctions support », la direction des ressources et des compétences de la police nationale, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI IDF et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

La catégorie « Service à l'étranger » regroupe les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI étranger).

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, le centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR), le centre national d'information routière (CNIR), la musique de la police nationale, l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi le service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	21 186,34	18 306,40
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 094,33	931,80
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	20 092,01	17 374,60
02 – Sécurité et paix publiques	48 652,03	50 956,87
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 512,59	2 593,70
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 139,44	48 363,17
03 – Sécurité routière	6 789,08	6 186,79
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	350,03	314,91
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	6 439,05	5 871,88
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	15 315,29	14 093,24
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	790,39	717,35
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 524,90	13 375,89
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	46 119,50	46 738,94
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 382,20	2 379,01
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 737,30	44 359,93
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	11 623,32	11 621,89
06.07 – Soutien (autres dépenses)	11 056,72	11 030,34
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	566,60	591,55
Total	149 685,56	147 904,13
Transferts en gestion		+26,50

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
472,00	6,18	2,29

Le programme compte en moyenne 472 apprentis sur l'année scolaire 2021/2022. Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont sur la filière administrative, la filière technique et la filière systèmes d'information et de communication.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	5 961 673 766	6 201 147 599	6 150 467 930
Cotisations et contributions sociales	3 938 976 899	4 089 723 161	4 078 470 627
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 195 938 963	3 307 711 754	3 307 723 827
– Civils (y.c. ATI)	3 189 571 141	3 307 302 149	3 300 426 431
– Militaires	6 315 306	409 605	7 299 126
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	52 516		-1 731
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 458 232		3 196 373
Autres cotisations	739 579 705	782 011 407	767 550 427
Prestations sociales et allocations diverses	31 840 583	30 915 479	56 465 980
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 932 491 249	10 321 786 239	10 285 404 537
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 736 552 286	7 014 074 485	6 977 680 711
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2022 ont été les suivants :

- Contribution employeur des personnels militaires : 126,07 %
- Contribution employeur des personnels civils : 74,60 %
- Contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 %
- Cotisation employeur ouvrier d'État : 35,01 %

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 11,53 M€ HCAS en 2022 contre 13,9 M€ HCAS en 2021. Le nombre d'agents identifiés par pôle emploi en 2022 s'est élevé en moyenne à 1 178 agents, un nombre en baisse par rapport à 2021 (1 309 agents en moyenne).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	6 663,78
Exécution 2021 hors CAS Pensions	6 736,55
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,09
Débasage de dépenses au profil atypique :	-72,86
– GIPA	-1,43
– Indemnisation des jours de CET	-47,20
– Mesures de restructuration	-0,59
– Autres dépenses de masse salariale	-23,64
Impact du schéma d'emplois	40,83
EAP schéma d'emplois 2021	42,23
Schéma d'emplois 2022	-1,40
Mesures catégorielles	52,12
Mesures générales	123,38
Rebasage de la GIPA	2,58
Variation du point de la fonction publique	91,92
Mesures bas salaires	28,88
GVT solde	22,15
GVT positif	84,08
GVT négatif	-61,93

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	49,80
Indemnisation des jours de CET	52,30
Mesures de restructurations	0,43
Autres rebasages	-2,94
Autres variations des dépenses de personnel	25,63
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	21,59
Autres variations	4,04
Total	6 977,68

- **Les mesures de transfert** correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2022 et en gestion 2022.

- **La GIPA :**

En 2021, le montant de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, s'élevait à 1,4 M€.

La dépense exécutée en 2022 s'élève à 2,6 M€ HCAS. Son niveau a été supérieur à celui de 2021 en raison d'une inflation importante en 2022. 7776 agents ont bénéficié de la GIPA en 2022.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **Débasage au profil atypique** » :

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2021 au titre du contentieux de l'ASA (11,15 M€ HCAS) et des rétablissements de crédits réalisés sur le programme (-34,79 M€ HCAS)

- **Les mesures dites « Bas salaires » :**

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 28,88 M€ HCAS en 2022. Elles portent sur :

- la revalorisation de l'indice minimum de traitement de la fonction publique à l'indice majoré 343 (1^{er} janvier 2022) puis 352 au 1^{er} mai 2022.

Pour le programme « Police nationale », les bénéficiaires correspondent aux agents des premiers échelons de la catégorie C des personnels administratifs, techniques et scientifiques ainsi qu'aux élèves et stagiaires du corps d'encadrement et d'application et aux élèves du corps de commandement.

- les revalorisations du SMIC du 1^{er} janvier, du 1^{er} mai et du 1^{er} août 2022.

Seuls les policiers adjoints en ont bénéficié.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 84,1 M€ HCAS contre 84,3 M€ HCAS en LFI 2022. Il représente 1,20 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -61,9 M€ contre -45,1 M€ en LFI 2022. Il représente -0,9 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde est donc de 22,15 M€ contre 39,2 M€ en LFI 2022. Il représente 0,32 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA** » :

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses ou recettes exécutées en 2022 à hauteur de -2,9 M€ HCAS. Elle se décompose comme suit :

- 11,8 M€ HCAS correspondant aux dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2022 ;
- -17,7 M€ HCAS au titre des rétablissements de crédits ;
- 3,03 M€ HCAS de prime inflation (décret n° 2021-1623) versée en 2022.

- **La catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » :**

Le montant de cette ligne s'élève à **25,63 M€ HCAS**, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2022, notamment :

- les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 56,46 M€ HCAS correspondant à une **augmentation de 21,60 M€ HCAS** par rapport à l'exécution 2021. Ces dépenses ont notamment été impactées par la mise en œuvre de la prestation sociale complémentaire (décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021) dont la dépense est estimée à 19,95 M€ en 2022.

- Les autres variations, qui s'établissent à **4,03 M€ HCAS** s'expliquent comment suit :

- la dépense exécutée au titre de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires s'élève à 39,03 M€ HCAS en 2022, soit une baisse de -6,18 M€ par rapport à la dépense constatée en 2021, mais demeure supérieure de 12,53 M€ HCAS à l'enveloppe prévue en loi de finances initiale (26,5 M€ HCAS). Le responsable de programme a ainsi continué ses efforts pour réduire le stock d'heures supplémentaires de la police nationale en indemnisant plus de 3 millions d'heures supplémentaires. Au total, la campagne, versée sur la paie d'octobre, a bénéficié à 27 431 agents ;

- la mobilisation des CRS est restée dynamique en 2022, en comparaison aux exercices antérieurs marqués par la crise sanitaire. La dépense liée à l'indemnisation des heures supplémentaires des CRS s'est ainsi accrue de +2.91 M€ HCAS par rapport à 2021 eu égard à la reprise de l'activité opérationnelle et à la fin des mesures de distanciation. La dépense liée à l'IJAT connaît une baisse notable par rapport à 2021 (-6,37 M€ HCAS). Cette diminution ne découle toutefois pas de facteurs conjoncturels mais du passage de cette dépense HPSOP en PSOP en cours de gestion et par voie de conséquence de délais de prise en charge raccourcis en fin de gestion ;

- l'augmentation de la mobilisation des réservistes (+1,72 M€ HCAS). Pour rappel, 2021 avait déjà été marquée par une hausse importante de cette enveloppe. Le renforcement du recours aux réservistes est amené à augmenter notamment dans la perspective d'événements sportifs comme les jeux olympiques ou la coupe du monde de rugby. La dépense totale s'élève à 31,47 M€ HCAS en 2021 ;

- la variation de plusieurs dépenses tend conjoncturellement à la hausse en 2022. Par rapport à 2021, l'augmentation de plusieurs enveloppes s'élève au total à 9,08 M€ HCAS. Les dépenses concernées correspondent principalement à des enveloppes liées à la reprise d'une activité opérationnelle normale après la crise sanitaire, dont la prime spéciale d'installation (0,11 M€), l'indemnité de sujétion géographique (3,95 M€), les astreintes (1,40 M€). Le schéma d'emploi dynamique de 2022 explique également la hausse des dépenses liées au complément de fidélisation (2,76 M€) et à la prime de fidélisation (0,86 M€) ;

- Payée sur un trimestre supplémentaire par rapport à 2021, la dépense d'indemnité temporaire de nuit (ITN) a connu une hausse notable en 2022 (+6,14 M€).

- Certaines enveloppes ont connu une baisse conjoncturelle en 2022 (-2,21 M€ HCAS), notamment la prime de résultats exceptionnelle (-0,57 M€ HCAS), l'indemnité dégressive (-1,12 M€ HCAS) et les nuits, dimanche et jours fériés (-0,46 M€ HCAS) ;

L'économie liée à l'extinction progressive du dispositif d'indemnité volontaire de départ s'élève à -1,22 M€ HCAS ;

La dépense au titre de l'indemnité de télétravail s'est élevée à +0.48 M€ ;

- Les économies liées à la politique de substitution de personnels actifs par des personnels administratifs s'élève à -3,41 M€ HCAS.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	56 535	61 786	56 036	48 858	52 926	48 865
1175 – Personnels administratifs cat B	37 689	40 408	39 026	32 719	34 498	34 138
1176 – Personnels administratifs cat C	31 728	34 086	32 897	27 676	29 643	28 708
1162 – Personnels techniques	33 960	39 886	37 112	29 422	34 535	32 283
1165 – Ouvriers d'Etat	21 674	58 162	42 665	18 681	39 513	39 953
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	45 122	76 420	80 896	39 660	68 487	71 978
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	35 060	47 048	49 114	30 863	42 310	43 677
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	37 985	50 472	43 130	33 859	45 264	38 309
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	28 474	28 474	28 474	21 176	21 176	21 176

Ces coûts moyens intègrent notamment les mesures catégorielles mises en œuvre en 2022, ainsi que la revalorisation du point au 1^{er} juillet 2022.

En PLF 2022, les coûts moyens d'entrée et de sortie sont issus des données de l'exécution 2020.

En RAP 2022, les coûts moyens sont calculés à partir des dépenses de personnel constatées sur l'exercice 2022. La différence entre les coûts moyens inscrits en PLF et ceux exécutés tient également à la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre en fonction du schéma d'emplois et de la typologie des recrutements.

Le coût moyen par ETPT du programme est de 47 095 € hors CAS Pensions et de 69 519 € CAS compris. Il est en progression de 2,76 % par rapport au coût moyen du RAP 2021 compte tenu d'une part des mesures interministérielles intervenues en cours de gestion (dont la revalorisation du point d'indice) et, d'autre part, des mesures catégorielles.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve civile) pour un montant de 31,57 M€ ;
- les dépenses de rémunération des cadets pour 2,7 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des adjoints de sécurité), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						8 890 061	14 990 971
Réforme des voies d'avancement du CEA : avancement semi-automatique au grade de brigadier dès 25 ans d'ancienneté (ASA25)		B	Corps d'encadrement et application	12-2021	11	7 483 050	8 163 327
Réforme des voies d'avancement du CEA : avancement accéléré pour les OPJ		B	Corps d'encadrement et application	04-2021	3	765 900	3 063 600
Revalorisation du référentiel des contrats (DGS)	119	Contractuels	Contractuels	03-2021	2	599 800	3 598 800
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C	1 453	C	Personnels administratifs et techniques	04-2021	3	41 311	165 244
Mesures statutaires						20 367 476	20 842 795
Décontingement de l'échelon spécial de commandant divisionnaire		A	Corps de commandement	04-2022	9	114 162	152 216
Mise en oeuvre du protocole PPCR hors grade à accès fonctionnel		A	Corps de commandement	01-2022	12	243 126	243 126
Création d'emplois fonctionnels		A	SIC	01-2022	12	10 674	10 674

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
d'ingénieurs en chef des services techniques du MI							
GRAF des officiers		A	Corps de commandement	01-2022	12	544 142	544 142
Bonification d'ancienneté agents de catégorie C		C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	6 496 242	6 496 242
Haut de grille des officiers de police - A type		A	Corps de commandement	01-2022	12	3 076 968	3 076 968
Repyramidage au bénéfice des commissaires divisionnaires		A	Corps de conception et de direction	01-2022	12	424 350	424 350
Modification grilles PAT C1, C2 et C3		C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	2 912 529	2 912 529
Convergence ratio pro-pro catégories B et C		B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	760 488	760 488
Création d'un second concours interne de gardiens de la paix		B	Corps d'encadrement et application	01-2022	12	777 177	777 177
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC		B	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2022	12	162 081	162 081
Réduction de la scolarité des CEA (effet extension année pleine de la mesure antérieure)		B	Corps d'encadrement et application	01-2022	12	-1 790 550	-1 790 550
GRAF échelon sommital de grille des officiers		A	Corps de commandement	01-2022	12	4 688 550	4 688 550
Mise en oeuvre d'un plan d'action pour les personnels administratifs et techniques		A B C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	928 361	928 361
Poursuite de la mise en oeuvre du GRAF du corps de conception et de direction	24	A	Corps de conception et de direction	01-2022	12	150 075	150 075
Création d'emplois de Responsables d'unité locale de proximité (RULP) et de Majors échelon exceptionnel (MEEEX)	300	B	Corps d'encadrement et application	06-2022	7	340 483	583 685
Création de postes MEEEX et RULP pour compenser la déflation du corps de commandement	446	B	Corps d'encadrement et d'application	06-2022	7	271 688	465 751
Repyramidage du corps d'encadrement et d'application (taux pro-pro brigadier-chef et major)	1 294	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2022	12	-589 084	-589 084
Reclassement des ASPTS dans le corps des techniciens de PTS	1 491	C	Personnels PTS	01-2022	12	846 014	846 014
Mesures indemnitaires						22 859 571	22 859 571
Revalorisation IRP (GRAF, postes difficiles, chef de service...)		A	Corps de commandement	01-2022	12	336 600	336 600
Rupture conventionnelle		A, B et C	Tous corps	01-2022	12	1 319 201	1 319 201
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE ("prime 93")		A, B, C	Personnels actifs et PATS	01-2022	12	286 538	286 538
Filière administrative - convergence indemnitaire		A,B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	3 537 514	3 537 514
Majoration prime de fidélisation		A et B	Personnels actifs PN	01-2022	12	2 200 000	2 200 000
Revalorisation IFSE des infirmières		A	Contractuels	01-2022	12	35 260	35 260
Prime de résultats exceptionnels (PRE) : valorisation des missions exposées et des formateurs		A, B et C	Tous corps	01-2022	12	2 000 000	2 000 000
Mesures en faveur de la PTS		A	PTS	01-2022	12	29 361	29 361
Recotation de l'IPTS en fonction de l'exposition des postes		A, B et C	PTS	01-2022	12	903 000	903 000
Extension de la prime de fidélisation à la CSP de Grenoble		A et B	Personnel actif PN	01-2022	12	93 063	93 063
Allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissage »		A	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	101 000	101 000
Alignement du montant mensuel de référence de l'IRP des fonctionnaires détachés dans l'emploi de commandant	30	A	Corps de commandement	01-2022	12	22 440	22 440

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
divisionnaire fonctionnel							
Extension de l'application du référentiel de rémunération des contractuels de la DGSI au SCRT, à la DRPP et à la SDAO	33	Contractuels	Contractuels	01-2022	12	146 867	146 867
Revalorisation de l'indemnité de plongée	34	A et B	Personnels actifs PN	01-2022	12	7 942	7 942
Indemnité temporaire de mobilité (ITM) pour les PAT (SG)	80	A, B, C	Personnel administratif	01-2022	12	3 200	3 200
Création de 50 postes difficiles et de 50 postes très difficiles pour le corps de conception et de direction (IRP)	100	A+	Corps de conception et de direction	01-2022	12	257 659	257 659
Indemnité temporaire de mobilité (ITM) - pour les actifs et la PTS (PN)	150	A, B, C	Personnels actifs et PTS	01-2022	12	360 000	360 000
Création d'une indemnité au bénéfice des CRS montagne	170	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2022	12	1 286 457	1 286 457
Création de 100 postes de chef de service et de 100 postes difficiles pour le corps de commandement (IRP)	200	A	Corps de commandement	01-2022	12	652 905	652 905
Versement de la majoration d'IRP de 30% aux officiers assurant l'intérim sur un poste classé difficile	1 122	A	Corps de commandement	01-2022	12	121 186	121 186
Réforme de la prime d'officier de police judiciaire	2 887	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2022	12	5 697 663	5 697 663
Revalorisation de l'ISSPTS	2 979	A, B et C	PTS	01-2022	12	1 749 888	1 749 888
Revalorisation des policiers adjoints (indemnité d'exercice des fonctions)	4 753	Contractuels	Contractuels	01-2022	12	1 711 827	1 711 827
Total						52 117 108	58 693 337

Les mesures catégorielles se sont élevées à 52,12 M€ hors CAS Pensions en 2022 et correspondent notamment aux mesures déclinées ci-dessous.

25,29 M€ HCAS ont été dépensés au titre de la poursuite de la mise en œuvre des protocoles de la police nationale :

- 19,6 M€ au titre du protocole du 11 avril 2016 ;
- 5,69 M€ au titre du protocole du 19 décembre 2018 (réforme de la prime OPJ)

En LFI 2022, les dépenses de personnel associées au Beauvau de la sécurité étaient prévues à hauteur de 15 M€ HCAS. Les mesures ont été mises en œuvre progressivement en 2022 pour un montant total de 11,27 M€.

Certaines mesures ont été décalées sur l'exercice 2023, notamment la « banalisation de l'échelon exceptionnel de capitaine » (0,20 M€) la « revalorisation des élèves et des stagiaires du corps de commandement et du corps de conception et de direction (ISSP) » qui ne sera également effective qu'en 2023, avec néanmoins un effet rétroactif au 1^{er} mars 2022. La création du 11^e échelon pour les commissaires de police (0,58 M€), le dispositif de réduction de l'ancienneté requise pour l'avancement au grade de commandant (0,15 M€), la création de l'indemnité de logement expérimentale (0,75 M€) ont également fait l'objet d'un report sur 2023.

Par ailleurs, les mesures indemnitaires suivantes introduites en PLF 2022 ont porté sur l'exercice courant :

- la revalorisation de l'indemnité de plongée (0,01 € HCAS) ;
- la modification de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) pour permettre aux officiers effectuant l'intérim d'un poste difficile de bénéficier du niveau de rémunération afférent (0,12 € HCAS) ;
- la modification de l'IRP pour assurer aux officiers détachés dans l'emploi fonctionnel un montant de référence d'IRP correspondant à leur grade (0,02 € HCAS) ;
- l'ouverture aux personnels de la police nationale du bénéfice de l'indemnité temporaire de mobilité (0,36 € HCAS).

Enfin, plusieurs mesures sont intervenues en gestion en 2022 pour un montant de 15,16 M€ :

- la rupture conventionnelle (1,32 M€ HCAS) ;
- l'allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissage » (0,10 M€ HCAS) ;
- la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C (2,91 M€ HCAS) ;
- la bonification d'ancienneté agents de catégorie C (6,5 M€ HCAS) ;
- pour la filière administrative - convergence indemnitaire (3,54 M€ HCAS) ;
- la revalorisation de l'IFSE des infirmières (0,04 M€ HCAS) ;
- la convergence ratio pro-pro catégories B et C (0,76 M€ HCAS) ;

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 532	22 276 863		22 276 863
Famille, vacances	75 639	8 718 571		8 718 571
Mutuelles, associations		2 532 041		2 532 041
Prévention / secours		1 468 948		1 468 948
Autres	83	62 033 765		62 033 765
Total		97 030 188		97 030 188

Les moyens consacrés à l'action sociale sont répartis comme suit :

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement

En matière de politique du logement, les résultats obtenus reflètent des réalisations dynamiques des dispositifs : +15,64 % par rapport à 2021 pour les crédits dédiés aux réservations de logements et une stabilité des dépenses pour le prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur.

Sur le volet offre de logements, 690 nouveaux logements ont été réservés dont 23 en région (21 dans les Bouches-du-Rhône et 2 en Isère) et 349 logements en Île-de-France (+245 logements réservés et +32 logements livrés par rapport à 2021) pour un montant de 28,01 M€ en AE et 21,72 M€ en CP. 1 310 agents du ministère de l'intérieur affectés en Île-de-France ont été logés dans le parc social ministériel.

Concernant le dispositif du prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI), l'année 2022 montre une baisse du nombre de demandes étroitement liée à l'augmentation des taux d'intérêt des prêts immobiliers associée à un durcissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers principaux par les banques. En conséquence, se sont 215 nouveaux prêts et 228 dossiers d'assurance qui ont été financés pour un montant de dépenses, resté stable, de 0,45 M€ en CP.

En outre, un montant de 0,10 M€ en AE/CP a financé des dépenses diverses liées au logement, notamment la taxe foncière de l'immeuble du Kremlin-Bicêtre destiné au logement des policiers affectés à la préfecture de police de Paris, au nouveau dispositif de colocation et à l'hébergement d'urgence pour les agents en situation de rupture d'hébergement.

Un montant de 96 117,80 € en AE/CP correspondant aux dépenses liées au logement du poste « Autres dépenses d'action sociale » a été imputé à tort sur la ligne de dépenses « Subvention T3 ».

Cette politique active du logement contribue à la qualité de vie et à la fidélisation des personnels du ministère affectés en Île-de-France et dans les grands bassins d'emploi en région.

En 2022, les dépenses exécutées en matière de logement s'élevèrent à 28,52 M€ en AE et 22,28 M€ en CP sur le titre 3.

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à développer le nombre de places de crèche et des solutions de garde adaptées aux horaires atypiques (dispositif MAMHIQUE), dont le surcoût horaire est pris en charge par le ministère, au travers d'un réseau d'assistantes maternelles géré par le prestataire Mutualité Bretagne santé services, à contribuer sous forme d'aides préfinancées (CESU) à la garde des enfants et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèche : le parc ministériel de berceaux s'élève à 830 places au 31 décembre 2022 et a été financé pour un montant de 5,1 M€ en AE et 5,4 M€ en CP ;
- 218 places en horaires atypiques (19h-7h) (dont 74 nouvelles places) financées pour un montant de 165 106 € en AE et 211 743 € en CP ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) permettant aux agents de financer leurs frais de garde d'enfants pour un montant de 1,69 M € en AE et 1,19 M€ en CP ;
- le CESU monoparental 0-12 ans se maintient globalement à son niveau avec 1 838 chéquiers délivrés contre 1 930 en 2021 ;
- le CESU couple 6-12 ans enregistre une légère baisse de 5 % après avoir connu une hausse exponentielle de près de 95 % en 2021 : 3 529 chéquiers remis contre 3 711 en 2021.
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 1,98 M€ en AE et 1,91 M€ en CP, a bénéficié à 69 224 enfants contre 73 111 enfants en 2021 soit une baisse de 6 % du nombre d'enfants (- 7 % en 2021 par rapport à 2020).

Un montant de 464 213,20 € en AE et 396 958,50 € en CP correspondant aux dépenses du poste « Arbre de Noël » a été imputé à tort sur la ligne de dépenses « Subvention T3 ».

Le montant du budget consacré à l'enfance en 2022 s'élève au total à 8,95 M€ en AE et 8,71 M€ en CP.

– Autres dépenses d'action sociale

En 2022, 93 actions ont été dédiées à l'aide à l'insertion des personnes handicapées (AIPH) pour un montant de 128 023 € en AE et 127 980 € en CP. Ces actions ont concerné 83 agents.

En 2022, le programme a procédé aux versements de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 61,9 M€ en AE et en CP, dont 29,3 M€ au titre de 2021 dus en 2022 et 32,6 M€ de régularisation au titre de l'année 2019.

– Subventions aux associations

Par ailleurs, des subventions ont été allouées aux opérateurs sociaux (associations et fondation), œuvrant pour le compte du ministère, à hauteur de 2,53 M€. Les associations de la police nationale bénéficiaires sont FLAG ! et la fédération sportive de la police nationale, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'intérieur. Une subvention est également allouée à la fondation Jean Moulin pour l'emploi d'un moniteur de sport.

– Programme de mobilisation contre le suicide (PMS)

Sur le volet accompagnement des personnels de police, les dépenses du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) de 1,47 M€ (+107 % par rapport à 2021) ont permis le financement d'actions de prévention, de formation et d'amélioration des conditions de travail, qui sont autant de ressources dans la lutte contre le suicide. Au titre du PMS, deux associations sont subventionnées dans le cadre de protocoles signés en 2021 avec Policiers Entraide Prévention Suicide PEPS/ SOS policiers en détresse et Alerte Police en Souffrance (APS) (20 000 € pour PEPS et 15 000 € pour APS).

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOPOL s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure. Il vise à doter les agents des forces de sécurité d'un outil numérique mobile sécurisé.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- équiper les agents de terminaux mobiles (téléphones ou tablettes) afin de leur permettre de réaliser une partie de leur mission en mobilité ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la relation sécurité intérieure/population dans le cadre des missions de sécurité du quotidien ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les agents en les dotant d'outils numériques adaptés à leurs missions.

Au 31 décembre 2022, 92 000 unités ont été déployées. 34 000 terminaux supplémentaires seront déployés au cours du premier semestre 2023.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	27,07	17,00	8,91	7,67	37,71	9,28	12,87	28,41	9,17	12,97	8,42	15,00	25,27	54,64	116,56	116,56
Titre 2	5,40	5,40	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	3,10	3,10	18,50	18,50
Total	32,47	22,40	11,41	10,17	40,21	11,78	15,37	30,91	11,67	15,47	10,92	17,50	28,37	57,74	135,06	135,06

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,90	135,06	+578,69 %
Durée totale en mois	60	144	+140,00 %

L'évolution du coût et de la durée du projet s'expliquent par la réussite de l'expérimentation conduite et par la décision de poursuivre le projet et de doubler le nombre d'équipements mis à la disposition des policiers.

A la suite de la réussite du premier marché, l'accord cadre NEO a donc été renouvelé. Ce nouveau support juridique prévoit que l'ensemble des crédits d'engagements réservés à la location des terminaux soient engagés dès 2021 pour toute la durée du marché (31,7 M€).

Cet outil numérique mobile améliore l'efficacité et la rapidité du travail quotidien des forces de sécurité, augmentant ainsi leur présence sur le terrain et leur proximité avec les citoyens, tout en renforçant l'efficacité du contrôle.

Le coût total du projet augmente à mesure que le parc de terminaux en circulation augmente. En 2022, le coût de la location d'un terminal s'élève à 7,4 € par mois. A cela, il convient d'ajouter la part fixe de maintien en condition opérationnelle dont le coût est de 1,3 M€ par an.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE	CP							
Investissement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	989 283	988 689	59 223	59 223	140 738	141 332	150 986	153 083	6 511 831
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	367 912	397 477	0	5 748	20 244	20 244	20 851	21 832	599 909
Financement	8 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 736 124	2 735 123	189 978	189 978	248 682	249 683	246 607	240 911	4 331 134

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63,3 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Les évolutions constatées correspondent à des révisions de prix.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 285 824	34 285 824	0	0	0	0	0	0	0
	18 057 787	18 629 670	2 157 740	2 165 103	2 262 822	2 185 882	2 382 250	2 492 725	6 932 500
Fonctionnement	9 028 555	9 170 209	898 903	995 108	929 915	896 341	764 843	780 140	1 402 476
	9 028 555	9 170 209	898 903	995 108	929 915	896 341	764 843	780 140	1 402 476
Financement	13 322 229	13 247 240	574 407	576 375	480 364	457 508	381 409	274 941	198 437
	13 322 229	13 247 240	574 407	576 375	480 364	457 508	381 409	274 941	198 437

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint-Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette pour un montant de 11,87 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	715 727	788 845	100 267	124 438	106 263	106 263	112 617	119 351	3 895 775
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	0	0	0	0
	613 428	613 428	85 347	85 347	72 959	72 959	77 920	83 219	888 967
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 333 214	2 331 697	213 125	267 303	207 130	207 130	200 776	194 042	1 851 713

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint-Cyr au Mont-d'or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global actualisé est de 15,68 M€ TTC.

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Les évolutions constatées par rapport au PAP 2022 correspondent à des révisions de prix.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	6 495 890	5 180 810	367 046	680 382	367 046	584 914	367 046	367 046	568 426
Fonctionnement	1 809 293	1 809 293	265 661	63 000	246 397	243 332	226 110	204 746	342 336
	1 809 293	1 809 293	265 661	63 000	246 397	243 332	226 110	204 746	342 336
Financement	3 400 000	3 255 805	134 060	129 911	0	129 911	129 911	129 911	259 822
	3 400 000	3 255 805	134 060	129 911	0	129 911	129 911	129 911	259 822

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,4 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17,3 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 16,9 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Mezzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 19,7 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 019 970	41 019 970	0	0	0	284	300	0	0
	21 461 922	21 461 922	2 750 234	2 750 234	2 797 445	2 880 161	2 915 955	2 568 528	8 526 186
Fonctionnement	6 900 244	6 900 244	574 339	658 440	623 575	787 017	625 857	598 241	11 724 812
	6 900 244	6 950 250	574 339	658 440	623 575	787 017	632 654	598 241	11 718 015
Financement	11 450 484	11 450 484	719 491	722 246	761 464	478 373	636 571	1 944 255	1 039 363
	11 450 484	11 491 102	719 791	722 246	761 464	478 373	618 074	1 944 255	1 057 560

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global actualisé est de 82,84 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8 383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	30 700 000	30 700 000	0	0	0	0	0	0	0
	3 219 685	3 219 685	430 800	448 295	465 507	475 171	491 620	516 518	25 575 870
Fonctionnement	9 656 944	9 656 944	0	0	0	0	0	0	1 985 258
	1 869 319	1 869 319	187 451	190 000	190 263	195 282	201 140	207 174	8 986 855
Financement	40 500 000	40 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	10 970 653	10 970 653	1 240 506	1 240 506	1 223 137	1 218 911	1 208 320	1 189 456	24 667 928

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 2 032 500 298	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 529 955 551
AE engagées en 2022 (E2) 1 851 051 228	CP consommés en 2022 (P2) 1 496 992 189
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 144 219 186	<i>dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4)</i> 296 137 115
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 37 229 884	<i>dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4)</i> 1 200 855 074

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 1 019 290 242				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 92 441 403				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 1 111 731 645	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 296 137 115	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 815 594 530
AE engagées en 2022 (E2) 1 851 051 228	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 200 855 074	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 650 196 154
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 1 465 790 684
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 444 302 281
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 1 021 488 403

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 concernent le domaine immobilier pour près de 65 % (26 % fonctionnement, 38,5 % investissement), les équipements et moyens mobiles pour 10,8 %. Le solde se répartit entre informatique, fonctionnement courant et autres domaines.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre public et protection de la souveraineté

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550		1 467 793 550	1 467 793 550		1 467 793 550
	1 273 045 706	1 107 168	1 274 152 874	1 273 045 706	1 112 491	1 274 158 197
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148		75 738 148	75 738 148		75 738 148
	44 171 379	1 092 196	45 263 574	44 171 379	1 097 519	45 268 897
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402		1 392 055 402	1 392 055 402		1 392 055 402
	1 228 874 327	14 972	1 228 889 299	1 228 874 327	14 972	1 228 889 299

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre** c'est-à-dire, pour l'essentiel, la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (Préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions, et prévenir les troubles à l'ordre public.

18 465 ETP contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

Les 12 765 ETP de la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique, de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) et des directions territoriales de la police nationale (DTPN), soit 10 861 ETP ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP) pour un total de 1 904 ETP.

Les effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), sécurité publique (SP), préfecture de police (PP) et des directions territoriales de la police nationale (DTPN) figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante de la police nationale.

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). Cependant, à Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Sur le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial de la sécurité publique y concourent également.

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 467 793 550	1 273 045 706	1 467 793 550	1 273 045 706
Rémunérations d'activité	881 822 746	761 256 084	881 822 746	761 256 084
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	45 502 054	26 103 663	45 502 054	26 103 663
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	836 320 692	735 152 421	836 320 692	735 152 421
Cotisations et contributions sociales	581 574 623	504 800 710	581 574 623	504 800 710
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	30 009 251	17 783 563	30 009 251	17 783 563
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	551 565 372	487 017 147	551 565 372	487 017 147
Prestations sociales et allocations diverses	4 396 181	6 988 911	4 396 181	6 988 911
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	226 843	284 153	226 843	284 153
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	4 169 338	6 704 758	4 169 338	6 704 758
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 107 168		1 112 491
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 107 168		1 112 491
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets		1 092 196		1 097 519
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets		14 972		14 972
Total	1 467 793 550	1 274 152 874	1 467 793 550	1 274 158 197

ACTION

02 – Sécurité et paix publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824		3 370 144 824	3 370 144 824		3 370 144 824
	3 543 593 285		3 543 593 285	3 543 593 285		3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472		173 899 472	173 899 472		173 899 472
	179 338 917		179 338 917	179 338 917		179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352		3 196 245 352	3 196 245 352		3 196 245 352
	3 364 254 368		3 364 254 368	3 364 254 368		3 364 254 368

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- **les missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- **l'exercice de la police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

• **les fonctions d'accueil et de contact avec les usagers** (et en particulier celui des victimes) intègrent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 51 397 ETP sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 32 476 ETP pour la sécurité publique ;
- 12 653 ETP pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 4 041 ETP pour les CRS ;
- 2 227 ETP pour les directions territoriales de la police nationale.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante de la police nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 370 144 824	3 543 593 285	3 370 144 824	3 543 593 285
Rémunérations d'activité	2 024 719 595	2 118 998 507	2 024 719 595	2 118 998 507
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	104 475 531	107 083 826	104 475 531	107 083 826
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 920 244 064	2 011 914 681	1 920 244 064	2 011 914 681
Cotisations et contributions sociales	1 335 331 325	1 405 140 758	1 335 331 325	1 405 140 758
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	68 903 096	71 272 901	68 903 096	71 272 901
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 266 428 229	1 333 867 857	1 266 428 229	1 333 867 857
Prestations sociales et allocations diverses	10 093 904	19 454 020	10 093 904	19 454 020
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	520 845	982 191	520 845	982 191
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	9 573 059	18 471 829	9 573 059	18 471 829
Total	3 370 144 824	3 543 593 285	3 370 144 824	3 543 593 285

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ACTION

03 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Sécurité routière	470 684 852		470 684 852	470 684 852		470 684 852
	430 235 468		430 235 468	430 235 468		430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339		24 287 339	24 287 339		24 287 339
	21 898 987		21 898 987	21 898 987		21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513		446 397 513	446 397 513		446 397 513
	408 336 481		408 336 481	408 336 481		408 336 481

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route**, les missions de **police judiciaire** liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité, les services de la préfecture de police et aussi les effectifs des directions territoriales de la police nationale.

Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 6 240 ETP. Ces effectifs sont composés de :

- 2 872 ETP de la sécurité publique ;
- 1 173 ETP de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 1 896 ETP des CRS ;
- 299 ETP des directions territoriales de la police nationale.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante de la police nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	470 684 852	430 235 468	470 684 852	430 235 468
Rémunérations d'activité	282 778 602	257 272 278	282 778 602	257 272 278
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	14 591 376	13 095 159	14 591 376	13 095 159
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	268 187 226	244 177 118	268 187 226	244 177 118
Cotisations et contributions sociales	186 496 504	170 601 235	186 496 504	170 601 235
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	9 623 220	8 683 604	9 623 220	8 683 604
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	176 873 284	161 917 631	176 873 284	161 917 631

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	1 409 746	2 361 955	1 409 746	2 361 955
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	72 743	120 224	72 743	120 224
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 337 003	2 241 731	1 337 003	2 241 731
Total	470 684 852	430 235 468	470 684 852	430 235 468

ACTION

04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948		1 060 938 948	1 060 938 948		1 060 938 948
	980 058 037	1 126	980 059 163	980 058 037	1 126	980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450		54 744 450	54 744 450		54 744 450
	765 766 327	1 126	765 767 454	765 766 327	1 126	765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498		1 006 194 498	1 006 194 498		1 006 194 498
	214 291 710		214 291 710	214 291 710		214 291 710

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » intègre plusieurs aspects :

- le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;
- la sûreté des moyens de transports internationaux (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police qui concourent à cette action.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 215 ETP sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police, des CRS et des DTPN. À Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante de la police nationale.

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 060 938 948	980 058 037	1 060 938 948	980 058 037
Rémunérations d'activité	637 416 140	586 055 270	637 416 140	586 055 270
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	32 890 673	456 283 581	32 890 673	456 283 581
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	604 525 467	129 771 689	604 525 467	129 771 689
Cotisations et contributions sociales	420 344 697	388 622 334	420 344 697	388 622 334
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	21 689 786	307 017 200	21 689 786	307 017 200
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	398 654 911	81 605 134	398 654 911	81 605 134
Prestations sociales et allocations diverses	3 178 111	5 380 434	3 178 111	5 380 434
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	163 991	2 465 546	163 991	2 465 546
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	3 014 120	2 914 887	3 014 120	2 914 887
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 126		1 126
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 126		1 126
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets		1 126		1 126
Total	1 060 938 948	980 059 163	1 060 938 948	980 059 163

ACTION

05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209		3 194 736 209	3 194 736 209		3 194 736 209
	3 250 273 857		3 250 273 857	3 250 273 857		3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388		164 848 388	164 848 388		164 848 388
	149 589 274		149 589 274	149 589 274		149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821		3 029 887 821	3 029 887 821		3 029 887 821
	3 100 684 583		3 100 684 583	3 100 684 583		3 100 684 583

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la recherche et la constatation des infractions pénales,

- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 47 143 ETP sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique, de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, de la direction de l'ordre public et de la circulation et des directions territoriales de la police nationale contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante de la police nationale. Figurent également sur cette action, les effectifs affectés au Service National de Police Scientifique (SNPS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 194 736 209	3 250 273 857	3 194 736 209	3 250 273 857
Rémunérations d'activité	1 919 345 928	1 943 599 306	1 919 345 928	1 943 599 306
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	99 038 250	89 799 012	99 038 250	89 799 012
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 820 307 678	1 853 800 294	1 820 307 678	1 853 800 294
Cotisations et contributions sociales	1 265 821 940	1 288 830 829	1 265 821 940	1 288 830 829
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	65 316 412	58 939 343	65 316 412	58 939 343
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 200 505 528	1 229 891 486	1 200 505 528	1 229 891 486
Prestations sociales et allocations diverses	9 568 341	17 843 722	9 568 341	17 843 722
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	493 726	850 918	493 726	850 918
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	9 074 615	16 992 804	9 074 615	16 992 804
Total	3 194 736 209	3 250 273 857	3 194 736 209	3 250 273 857

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 691 324 704 1 849 942 934	2 448 812 560 2 658 141 118	757 487 856 808 198 184	1 322 559 894 1 495 878 571	2 080 047 750 2 304 076 755
06.01 – Formation		41 844 509 23 457 791	41 844 509 23 457 845		41 844 509 22 391 961	41 844 509 22 392 015
06.02 – Action sociale		37 417 671 100 421 611	37 417 671 100 421 611		36 547 671 93 863 847	36 547 671 93 863 847
06.03 – Immobilier		404 246 386 449 465 713	404 246 386 449 465 713		171 648 537 182 395 639	171 648 537 182 395 639
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		90 930 422 91 419 385	90 930 422 91 419 385		94 240 760 84 145 642	94 240 760 84 145 642
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	1 116 885 716 1 185 178 399	1 835 287 198 1 365 342 428	718 401 482 180 164 029	978 278 417 1 113 081 447	1 696 679 899 1 293 245 476
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101		39 086 374 628 034 136	39 086 374 628 034 101		39 086 374 628 034 136

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (11 722 ETP) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme et s'organise autour de trois pôles : **Commandement, études et coopération internationale ; Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels et Gestion des moyens.**

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de cette action : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines et financières, action sociale et en faveur de l'accompagnement des personnels.

La sous-action « Commandement, études et coopération internationale » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), du cabinet du directeur général de la police nationale et de l'inspection générale de la police nationale (IGPN).

La sous-action « Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels » regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN). S'y ajoutent les directions zonales et territoriales au recrutement et de la formation (DZRFPN et DTRFPN), ainsi que les écoles de police.

La sous-action « Gestion des moyens » concerne les activités centrées sur les équipements, les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Les services concernés sont principalement l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	89 850 308	0	71 086 273
Total	0	89 850 308	0	71 086 273

Le décret de transfert du 23 mars 2022 a abondé le programme 176 de 107,4 M€ en AE et 105,9 M€ en CP. De ces crédits, 44,3 M€ en AE et 42,8 M€ en CP ont été consacrés à des dépenses numériques, 36,6 M€ en AE et 19,3 M en CP à des dépenses immobilières et 9 M€ en AE/CP à des dépenses d'équipement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	757 487 856	808 198 184	757 487 856	808 198 184
Rémunérations d'activité	455 064 588	483 286 485	455 064 588	483 286 485
06.07 – Soutien (autres dépenses)	431 583 255	106 001 850	431 583 255	106 001 850
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	23 481 333	377 284 635	23 481 333	377 284 635
Cotisations et contributions sociales	300 154 072	320 474 760	300 154 072	320 474 760
06.07 – Soutien (autres dépenses)	284 666 122	71 559 378	284 666 122	71 559 378
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	15 487 950	248 915 382	15 487 950	248 915 382
Prestations sociales et allocations diverses	2 269 196	4 436 938	2 269 196	4 436 938
06.01 – Formation		54		54
06.07 – Soutien (autres dépenses)	2 152 105	2 602 800	2 152 105	2 602 800
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	117 091	1 834 084	117 091	1 834 084
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 072 227 478	1 236 122 837	935 970 506	1 119 652 190
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 044 692 360	1 208 977 851	908 435 388	1 092 507 178
06.01 – Formation	41 844 509	23 482 627	41 844 509	22 373 256
06.02 – Action sociale	37 417 671	100 422 630	36 547 671	93 859 550
06.03 – Immobilier		60 672 504		36 965 084
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	65 569 752	79 887 097	68 790 079	73 635 478
06.07 – Soutien (autres dépenses)	899 860 428	944 512 958	761 253 129	865 673 774
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		35		35
Subventions pour charges de service public	27 535 118	27 144 986	27 535 118	27 145 013
06.01 – Formation		-27		
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 535 118	27 145 013	27 535 118	27 145 013
Titre 5 : Dépenses d'investissement	583 514 931	575 591 054	351 007 093	334 920 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	577 494 105	569 486 310	344 479 511	326 004 092
06.01 – Formation		22 358		18 705
06.02 – Action sociale		3 801		3 801
06.03 – Immobilier	402 096 386	388 793 209	169 498 537	145 400 557
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	19 339 844	8 919 343	18 923 099	8 421 928
06.07 – Soutien (autres dépenses)	156 057 875	171 747 599	156 057 875	172 159 101

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 020 826	6 104 744	6 527 582	8 916 774
06.03 – Immobilier				29 999
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	6 020 826	2 612 946	6 527 582	2 088 236
06.07 – Soutien (autres dépenses)		3 491 798		6 798 540
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 432 295	38 276 211	33 432 295	41 305 515
Transferts aux ménages		-5 315		
06.02 – Action sociale		-5 315		
Transferts aux entreprises		3 520 780		2 818 870
06.07 – Soutien (autres dépenses)		3 520 780		2 818 870
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	27 483 283	27 991 567	27 483 283
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	27 483 283	27 991 567	27 483 283
Transferts aux autres collectivités	5 440 728	7 277 463	5 440 728	11 003 361
06.02 – Action sociale		495		495
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 440 728	7 276 968	5 440 728	11 002 866
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 150 000	-47 168	2 150 000	
Dotations en fonds propres	2 150 000	-47 168	2 150 000	
06.01 – Formation		-47 168		
06.03 – Immobilier	2 150 000		2 150 000	
Total	2 448 812 560	2 658 141 118	2 080 047 750	2 304 076 755

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de titre 3 s'élèvent à 1 236,12 M€ en AE et 1 119,65 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) pour un montant de 1 208,96 M€ en AE et de 1 092,49 M€ en CP et les subventions pour charges de service public pour 27,16 M€ en AE et en CP.

Dans le référentiel d'exécution, elles sont ventilées entre le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 370,61 M€ EN AE ET 298,68 M€ EN CP**

- Dépenses de fonctionnement courant : 112,45 M€ en AE et 93,69 M€ en CP

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants hors immobilier et dépenses opérationnelles (matériel de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, dépenses de cohésion et de représentation) représentant 56,66 M€ en AE et 46,08 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 12,71 M€ en AE et 11,85 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentent 19,42 M€ en AE et 15,65 M€ en CP ;
- les prestations diverses et études ressortent à 23,66 M€ en AE et 20,11 M€ en CP.

- Dépenses de formation : 23,64 M€ en AE et 22,85 M€ en CP

Un montant de 10,48 M€ a été consommé pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien

avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, la qualification officier de police judiciaire, etc.) ;

- les formations organisées par les structures de formation nationales qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC), permis C et D, stage motocycliste, etc.) ;
- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée, drones et anti drones.

On note une tendance haussière qui s'inscrit dans le respect des préconisations de la LOPMI.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation, etc.).

Par ailleurs, 4,2 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, policiers adjoints et cadets de la République) et 2,6 M€ pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

- Dépenses de déplacement et de changement de résidence : 213,46 M€ en AE et 160,27 M€ en CP

- Les frais de déplacement (transport, et indemnités de mission) s'élèvent à 168,77 M€ en AE et 107,47 M€ en CP. Ces crédits intègrent notamment :
 - l'engagement du renouvellement de la convention relative à la carte de circulation destinée aux policiers affectés en Île-de-France pour la période 2023-2025, à hauteur de 87,23 M€ en AE, contre 75 M€ prévus en PAP en raison de la hausse tarifaire de la carte de circulation décidée par Île-de-France Mobilités en fin d'année 2022 (passage du tarif mensuel du pass Navigo de 75,20 € à 84,10 € à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
 - les dépenses relatives au dispositif « Voyager et Protéger » à hauteur de 33,4 M€ en AE et 31,9 M€ en CP ;
 - les congés bonifiés, à hauteur de 3,5 M€ en AE/CP, conformément à ce qui avait été annoncé en PAP (3,4 M€) ;
 - les autres frais de déplacement correspondant essentiellement aux frais de mission des agents. Ces dépenses, qui sont marquées par une inflation des coûts de transport, ont dû prendre en compte des frais liés à la sécurisation du référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie (intervenu fin 2021 mais dont les frais de déplacement ont été constatés en 2022) ainsi que l'envoi de renforts en Corse dans le contexte des émeutes du début d'année 2022.
- l'indemnisation des frais de changement de résidence atteint 11,5 M€ en AE et en CP.

- Dépenses d'alimentation : 16,25 M€ en AE et 17,07 M€ en CP

Ces dépenses sont légèrement inférieures aux montants affichés dans le PAP (18,67 M€ en AE et 18,29 M€ en CP).

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (FIRPI) : 4,80 M€ en AE et CP

Ce montant est conforme au PAP.

• DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 135,16 M€ EN AE et 136,87 M€ EN CP

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 127,93 M€ en AE et 129,81 M€ en CP, sont supérieures en AE de 17,16 % et de 19,38 % en CP par rapport aux prévisions du PAP.

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparation, pour 47 M€ en AE et 48,19 M€ en CP, contre 45,33 M€ en AE et 45,31 M€ en CP annoncés en PAP. Cet écart est expliqué principalement par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules et par l'augmentation du coût des pièces détachées ;
- les frais de péage d'un montant de 11,47 M€ en AE et 11,89 M€ en CP, contre 10,22 M€ en AE et 9,80 M€ en CP annoncés en PAP ;
- les dépenses de carburant d'un montant de 69,45 M€ en AE et 69,73 M€ en CP contre 53,63 M€ affichés au PAP. Cet écart est principalement dû à la hausse du prix des carburants,

Par ailleurs, au titre des moyens mobiles, 7,23 M€ en AE et 7,06 M€ en CP sont dépensés soit pour l'aménagement initial de véhicules nouvellement acquis, soit pour l'acquisition de cycles.

- **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 193,88 M€ EN AE ET 156,56 M€ EN CP :**

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2022 s'élèvent à un montant de 193,88 M€ en AE et 156,56 M€ en CP. Ces crédits comprennent :

- Dépenses d'habillement, de protection et d'intervention pour 105,98 € en AE et 64,35 M€ en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles légers et lourds, casques, boucliers, effets pare-coups, etc.) et d'intervention (menottes, bâtons de défense, béliers, matériels de franchissement, gazeuses lacrymogènes, etc.).

- les dépenses d'habillement ont représenté en 2022 81,30 M€ en AE et 36,12 M€ en CP. En AE, l'exécution importante s'explique par l'avenant du plan de facturation du marché habillement intervenu en cours d'année qui couvre la période 2023-2024 jusqu'à la notification du prochain marché habillement (75 M€ en AE). En CP, l'écart entre la prévision du PAP et l'exécution s'explique d'une part par les difficultés des fournisseurs à produire les effets d'habillements en raison de la pénurie mondiale de matières premières et d'autre part par une sous-consommation sur les comptes à points des policiers.
- les dépenses consacrées aux moyens d'intervention et de protection des forces de police se sont élevées à 24,68 M€ en AE et 28,23 M€ en CP. Elles comprennent notamment :
 - Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le SAILMI pour 19,73 M€ en AE et 24,11 M€ en CP qui comprennent notamment les équipements suivants :
 - 2,6 M€ pour la commande de pare-balles individuels masculins et féminins, ainsi que de gilets pare-balles lourds ;
 - 1,5 M€ pour les boucliers MO et 0,52 M€ de bâtons de défense ;
 - 1,9 M€ pour les dépenses de casques pare-coups MO et pare-balles ;
 - 0,8 M€ pour les casques des motocyclistes (et pièces détachés pour le MCO);
 - 2,1 M€ en pour les boucliers balistiques d'intervention souples et rigides ;
 - 0,6 M€ en pour près de 8700 paires de menottes ;
 - 0,23 M€ pour un peu plus de 7000 diffuseurs lacrymogènes,
 - 0,8 M€ pour le matériel de vision (monoculaire, binoculaire) ;
 - 3,2 M€ pour les matériels de vision dont 69 000 lampes tactiques individuelles Klarus ;
 - 0,3 M€ de matériels de protection individuelle COVID (masques, gels) ;
 - 0,5 M€ pour des dispositifs d'interception de véhicules (légers et lourds) ;
 - 0,8 M€ pour les matériels spécifiques au NRBC ;
 - Les dépenses directement effectuées par les services (4,95 M€ en AE et 4,12 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).

- Achat d'armement et de munitions pour 31,91 M€ en AE et 36,77 M€ en CP

- En 2022, 5,59 M€ en AE et 11,72 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :
 - le renouvellement des armes (Glock 17 et 26, HK417 et HKG36, fusils à pompe et lanceurs multi-coups) ;
 - l'acquisition d'accessoires d'armements (11 000 étuis et 11 000 ceinturons);
 - l'acquisition de PIE T7, d'accessoires et de munitions.

L'écart entre les données du PAP et l'exécution (+1,86 M€ en AE et +7,94 M€ en CP) s'explique en CP par l'acquisition de PIE et d'armes et accessoires en avance de phase fin 2021, notamment grâce à la mobilisation du dégel de la réserve de précaution afin d'optimiser les stocks d'armes. Ces commandes ont été livrées au cours de l'exercice 2022.

- En ce qui concerne les munitions des forces de police, 26,32 M€ en AE et 25,05 M€ en CP ont été consommés, notamment pour les commandes suivantes :
 - 9,2 M€ en CP pour les munitions 9 MM de services et d'instructions ;
 - 1,2 M€ pour les munitions 5,56 MM ;
 - 6,5 M€ en CP pour la commande de plus de 472 000 dispositifs de maintien de l'ordre (grenades, dispositifs de propulsion à retardement et bouchons allumeurs).

L'écart entre le PAP et l'exécution constatée (+11,58 M€ en AE et +10,3 M€ en CP) s'explique par :

- la commande de 115 000 munitions MO supplémentaires pour le réassort du stock, suite aux différents événements (Corse, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Antilles) ;
- l'achat des munitions des PIE T7 (30 000 unités) en avance de phase 2021, payé en 2022 afin d'accompagner le déploiement réalisé en 2022.

- Dépenses liées aux matériels d'analyses et de détection et des consommables PTS (19,54 M€ en AE et 20,71 M€ en CP):

- Concernant les dépenses PTS, 12,03 M€ en AE et 13,01 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS).
- Pour les acquisitions de matériels d'analyse et de détection, 7,51 € en AE et 7,69 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition notamment :
 - de 1 200 000 kits (kits de dépistage drogue salivaire et urinaire, kits d'identification drogue, kits de prélèvement buccal, kits de prélèvement de traces biologiques) ;
 - pour l'acquisition des matériels de sécurité routière dont 113 cinémomètres et 113 éthylomètres (ainsi que les embouts buccaux des éthylomètres).

Les autres dépenses correspondent aux achats effectués par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) pour du mobilier et du petit matériel mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 36,45 M€ en AE et 34,73 M€ en CP en 2022.

- **DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 138,94 M€ EN AE ET 133,75 M€ EN CP**

En 2022, 138,95 M€ en AE et 133,75 M€ en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les équipements SIC.

Ces dépenses comprennent :

- 56,69 M€ en AE et 58,78 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :
 - 14,56 M€ en AE et 14,19 M€ en CP liés à l'acquisition ou renouvellement de brevets et licences métiers de la police nationale ;
 - 40,25 M€ en AE et 42,70 M€ en CP pour les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) et leur entretien ;

-1,88 M€ en AE et 1,88 M€ en CP consacrés aux équipements des commissariats et des radios des fonctionnaires.

- 15,56 M€ en AE et 18,42 M€ en CP ont été dédiés aux équipements radios des véhicules de police (nouvelle radio TPH 900), aux équipements y compris discrets, aux terminaux radios individuels et à leur maintenance. Ces crédits ont notamment permis de commander plus de 4500 terminaux et kits TPH900. ;
- 17,22 M€ en AE et 14,25 M€ en CP ont permis de maintenir en condition opérationnelle les systèmes d'informations et équipements liées de la police nationale (MERCURE, SIGMA, redevance des logiciels de lutte contre la cybercriminalité) ;
- 35,32 M€ en AE et 29,60 M€ en CP ont été consacrés aux grands projets technologiques de la police nationale :
 - paiement de la location des 92 000 smartphones NEO, commande de 25 000 unités supplémentaires,
 - premières étapes du déploiement de PC Storm, abonnements pour 22 000 terminaux et commande des micros poire pour accompagner le déploiement 2022-2023 ;
 - commande et déploiement de 17 000 caméras piétons supplémentaires ;
 - acquisitions d'équipements de pointes liés au projet cybercrime (serveurs, ordinateurs...)
- 1,47 M€ en AE et 1,15 M€ en CP ont été imputés pour l'entretien des équipements de télécommunication ;
- 12,69 M€ en AE et 11,55 M€ en CP ont été imputés en dépense de fonctionnement en lieu et place de dépenses d'investissement (équipements métiers).

- **DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 268,77 M€ EN AE ET 271,69 M€ EN CP**

Les dépenses immobilières comprennent notamment :

- les loyers de droit commun, qui représentent 60,37 M€ en AE et 72,70 M€ en CP ;
- les dépenses liées aux opérations immobilières de type LOA, représentant 3,17 M€ en AE et 5,31 M€ en CP ;
- la dépense liée à l'énergie et aux fluides, qui atteint 44,96 M€ en AE et 48,43 M€ en CP ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant immobilier (travaux d'aménagement et d'entretien, nettoyage et gardiennage des locaux) qui représentent un total de 98,72 M€ en AE et 108,14 M€ en CP, soit 4,62 M€ d'AE et 17,58 M€ de CP de plus que le montant inscrit en PAP, ce qui traduit l'effort particulier d'amélioration de l'environnement professionnel des policiers poursuivi en 2022.

Le solde des dépenses de fonctionnement immobilier, soit environ 61,55 M€ en AE et 37,11 M€ de CP représente la part non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études et travaux connexes).

L'importance de ce solde non fléchi en titre 3 initialement s'explique par le fait qu'en programmation, les dépenses liées aux opérations immobilières sont généralement rattachées au titre 5. Les dépenses de titre 3 ne sont constatées qu'au stade de l'exécution.

- **DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 100,47 M€ EN AE ET 93,90 M€ EN CP**

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1,29 M€ EN AE ET 1,20 M€ EN CP**

En 2022, les subventions versées sur crédits de fonctionnement hors action sociale atteignent 1,29 M€ en AE et 1,20 M€ en CP.

Les principaux bénéficiaires des subventions sont la ligue nationale motocycliste de la police nationale (0,3 M€), la fondation Louis Lépine (0,560 M€) et la fondation Jean Moulin (30 000 €).

Le solde concerne principalement des subventions à associations ayant un objet en rapport avec les missions de la police nationale.

À noter qu'en 2022, la subvention à la fédération sportive de la police nationale (FSPN) d'un montant de 2 464 040 € a été imputée par erreur sur le titre 6.

- **SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 27,16 M€ EN AE ET EN CP.**

Une subvention est allouée au titre des charges de service public à l'école nationale de la police nationale (ENSP) pour un montant de 27,16 M€ en AE et en CP.

• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent au total à 575,59 M€ en AE et 334,92 M€. Ces crédits sont destinés à financer les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

• DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 34,18 M€ EN AE ET 33,97 M€ EN CP

En 2022, le programme police nationale a supporté dans le cadre de ses investissements :

- l'acquisition d'équipements technologiques à hauteur de 0,03 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- le développement des systèmes d'informations de la police pour 0,91 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- le financement en investissement des équipements et projets informatiques et technologiques de la police pour 12,53 M€ en AE et 14,23 M€ en CP, Ces crédits ont permis notamment :
- l'achat de 241 bornes Kiosques ;
- l'acquisition et l'installation de murs d'image pour les salles de commandement dans le cadre du projet de modernisation des centres d'information et de commandement (MCIC2) ;
- les équipements IMSI catcher.

En outre, certaines dépenses de fonctionnement ont été imputées par erreur sur le T5, notamment :

- 9,64 M€ en AE et 6,96 M€ en CP au titre du coût sac à dos numérique ;
- 8,96 M€ en AE et 7,55 M€ en CP pour la commande d'équipement radio notamment pour les services spécialisés (BRI et RAID) ;
- 2,10 M€ en AE et 3,22 M€ en CP de dépenses de MCO comptabilisé en titre 5.

• DÉPENSES D'IMMOBILIER : 401,99 M€ EN AE ET 163,82 M€ EN CP

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

En 2022, les dépenses consacrées à l'immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur 401,99 M€ en AE et 163,82 M€ en CP.

Afin de permettre aux effectifs de police de réaliser leurs missions dans un cadre renouvelé, les projets suivants ont été finalisés et livrés en 2022 :

- Installation du CCOS (centre de commandement des transports) – 6,2 M€
- Relogement de la DZCRS de Rennes – 7,2 M€
- Réhabilitation du commissariat de Saint-Cloud – 5,9 M€
- Construction du stand de tir de Rungis – 6 M€
- Restructuration de l'hôtel de police du 14^e arrondissement de Paris – 31,3 M€
- Relogement du SNEAS à Angers – 4,7 M€
- Réhabilitation lourde de l'hôtel de Police de Montbéliard – 1,5 M€

Les principales opérations immobilières qui ont bénéficié d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2022 figurent dans le tableau ci-dessous.

Libellés des opérations d'investissement	Programme budgétaire	Enveloppe budgétaire	Total AE engagées	2022 réalisé		
				AE affecté	AE engagé	CP
DNRA IVRY	176	Autres opérations	2 504 301	600 000	2 410 058	954 475
CCA 8 commissariat du Grand Palais	176	Triennal 2015-2017	23 154 672	-	-	-
Construction HP Annecy	176	Triennal 2018-2020	26 672 328	-	23 298 830	2 657 262
Réhabilitation/extension HP Saint-Étienne	176	Triennal 2018-2020	18 562 263	434 000	705 315	4 956 767
Relogement Vichy CP	176	Triennal 2021-2023	4 745 464	30 000	16 376	11 115

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

SNPS Écully/réfection réseaux - surcoût plan de relance	176	Triennal 2018-2020	12 544 441	500 000	970 299	822 164
MacDonald - Construction d'un immeuble neuf pour l'accueil de différents services de la PP	176		3 592 885	1 100 000	92 885	44 644
Construction CP Aulnay-sous-Bois Projet retenu pour subvention CRIF	176	Triennal 2018-2020	20 234 096	2 240 000	2 032 272	1 536
Réhabilitation de l'HP 14 Paris	176	Triennal 2018-2020	29 888 543	2 420 000	3 168 846	15 363 499
Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	176	Triennal 2018-2020	25 240 671	-	23 643	15 071
Relogement du CP d'Épinay-sur-Seine	176	Triennal 2018-2020	13 864 151	2 400 000	2 159 135	388 000
Relogement DPAF Roissy : restructuration aile est & ouest du bâtiment 57-20	176	Triennal 2018-2020	24 347 291	8 750 000	6 953 511	393 103
Construction stand de tir de Rungis	176	Triennal 2018-2020	5 538 295	280 000	355 071	460 916
Saint-Denis financement des études au profit du relogement de l'INPS et du CP de Saint-Denis + complément de 6 310 000 € du 22 mars 2016	176	Triennal 2015-2017	54 767 296	-	463 447	789 425
Construction CP Noisiel/Torcy	176	Triennal 2018-2020	35 329 455	1 750 000	2 581 032	10 070 373
Construction CP Corbeil-Essonnes Projet retenu pour subvention CRIF	176	Triennal 2018-2020	20 069 064	-	20 220	14 640
Construction CP Kremlin-Bicêtre	176	Triennal 2018-2020	18 510 613	900 000	72 829	605 576
ENSP Cannes-Écluses :gymnase, dojos, rénovation des façades, augmentation de la capacité des salles de cours, d'informatique	176	Triennal 2021-2023	8 983 566	-	222 515	574 992
Transfert du poste autoroutier de Chilly-Mazarin à Massy	176	Opération nouvelle	5 800 000			
GAV HP St-Quentin - travaux	176	Triennal 2021-2023	1 417 016	1 540 000	1 417 016	681 969
Construction HP Amiens	176	Triennal 2018-2020	29 371 391	27 900 000	25 078 002	3 017 906
Construction CP Aulnoye-Aymeries - surcoût plan de relance	176	Triennal 2018-2020	2 242 564	2 100 000	1 702 564	275 835
Relogement HP Valenciennes - Création stand de tir	176	Triennal 2021-2023	32 496 661	100 000	96 661	96 661
Relogement INPS de Lille (PTS) (achat immeuble+études préalables)	176	Opération nouvelle	6 470 000			
Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	176	Triennal 2015-2017	20 707 729	1 120 000	3 368 984	2 336 557
Marseille Sainte-Anne regroupement des services SP	176	Triennal 2018-2020	7 230 376	1 000 000	1 075 177	1 511 068
Regroupement de la CRS 54, CRS55 et DZCRS SUD sur le site de la CRS55	176	Triennal 2018-2020	27 543 952	3 000 000	2 837 406	155 943
Relogement du RAID de Marseille sur le port - surcoût plan de relance	176	Triennal 2021-2023	6 431 402	1 310 000	846 843	1 557 835
Relogement de l'hôtel de police de Marseille sur le site de la CRS 54	176	Triennal 2021-2023	138 528 642	2 750 000	2 163 335	156 370
Construction de l'hôtel de police de Nice	176	Triennal 2021-2023	258 203 816	239 317 050	214 759 788	14 013 585
Construction commissariat de Royan - surcoût plan de relance	176	Triennal 2021-2023	5 057 235	338 000	304 517	470 449
Extension HP de Pau	176	Triennal 2015-2017	10 847 732	505 000	641 715	1 517 174
Construction HP Périgueux	176	Triennal 2018-2020	8 472 888	2 440 000	2 419 775	1 860 336
Création stand de tir Cenon	176	Triennal 2021-2023	4 964 967	60 000	63 806	777 881
Restructuration CP Merignac et intégration DZRFPN	176	Triennal 2018-2020	9 028 448	830 000	718 953	3 790 514
CYNODEX (ex C3REXP)-Biscarrosse (études)	176	Triennal 2018-2020	11 702 845	-	5 073 288	3 717 079
Construction CP Épernay	176	Triennal 2018-2020	9 665 259	7 439 000	7 357 609	1 713 088
Construction CP Sedan	176	Triennal 2018-2020	9 866 065	800 000	3 461	16 277
Rénovation façades et toitures HP Metz	176	Triennal 2018-2020	3 140 896	-	413 806	305 167
Extension HP Nancy pour DDSP et PAF	176	Triennal 2018-2020	2 187 561	-	605 885	483 086
Extension HP Quimper	176	Triennal 2021-2023	3 054 863	3 050 000	2 676 896	771 975

SNEAS Angers	176	Triennal 2021-2023	4 760 000	4 400 000	4 179 210	1 055 617
DIDPAF 45 - Travaux	176	Triennal 2021-2023	6 998 424	2 526 683	2 442 754	746 039
HP Rennes - Menuiseries	176	Triennal 2021-2023	2 419 053	90 000	68 837	32 129
Schéma directeur rennais (SDIR) - relogement de la DZCRS de Rennes et desserrement HP Rennes	176	Triennal 2018-2020	6 973 848	1 425 000	736 976	2 521 755
Réhabilitation HP Angers	176	Triennal 2015-2017	16 500 024	1 500 000	1 402 441	5 121 600
Réhabilitation bâtiments hébergements ENP Oissel	176	Triennal 2021-2023	15 222 914	18 000 000	15 222 914	1 701 947
Construction HP de Basse-Terre (Guadeloupe)	176	Triennal 2018-2020	22 967 202	3 500 000	4 793 153	3 308 153
Sécurisation de l'HP Morne Vergain - Les Abymes	176	Opération nouvelle	2 855 952	2 098 930	2 076 063	307 040
Construction HP Fort de France	176	Triennal 2015-2017	38 555 027	2 250 239	885 263	1 026 051
Construction HP Cayenne	176	Triennal 2015-2017	45 007 614	-	456 167	6 834 633

Globalement, les impacts de la crise sanitaire (raréfaction et renchérissement du coût des matières premières, report du démarrage des chantiers) ont encore pesé en 2022 sur l'activité immobilière de la police nationale. Toutefois, la police nationale a maintenu les efforts non seulement pour finaliser des opérations engagées sur des triennaux précédents mais aussi pour lancer des projets nouveaux structurants pour les services (construction des hôtels de police de Nice et de Marseille, sécurisation de l'hôtel de police du Morne-Vergain aux Abymes...).

• **ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 128,40 M€ EN AE ET 126,02 M€ EN CP**

En 2022, le programme police nationale a mobilisé 128,40 M€ en AE et 126,02 M€ en CP afin de procéder au renouvellement du parc automobile de la police nationale.

Ces crédits ont permis d'atteindre l'objectif ministériel de renouvellement de 25 % du parc léger entre 2020 et 2021 et d'atteindre les 50 % de renouvellement en 2022.

Le programme police a acquis 3579 véhicules dans le cadre du PRA 2022, ainsi que 179 véhicules commandés dans le cadre des JOP 2024 dont la répartition est la suivante :

- 91,17 M€ en AE et 93,22 M€ en CP pour 2630 véhicules légers 4 roues ;
- 10,66 M€ en AE et 9,99 M€ en CP pour 760 véhicules 2 roues ;
- 30,91 M€ en AE et 26,70 M€ en CP pour 368 véhicules lourds (256VR/VAAT, 40 camions et 35 camions ateliers, 9 ELE, 2 véhicules de type Centigon pour le RAID, 6 bus pour la formation et des véhicules blindés pour le SDLP, 5 moyens nautiques dont 1 intercepteur pour Mayotte).
- 2,87 M€ en AE et 3,16 M€ en CP pour les véhicules divers (tête de série notamment, expérimentation, embarcations nautiques dans le cadre des JOP 2024.).

Cette répartition intègre la part des crédits non immobilisables, soit 7,23 M€ en AE ET 7,06 M€ en CP, imputée sur les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, le programme police a bénéficié des crédits du plan de relance du programme 362 à hauteur de 23,2 M€ en AE et 25,2 M€ en CP pour l'acquisition de 661 véhicules à motorisation hybride et thermique.

En somme, le programme police a procédé au renouvellement de 4 419 véhicules sur l'exercice 2022 (sur les programmes 176 et 362).

L'écart entre les prévisions du PAP et le niveau d'exécution constaté (25,16 M€ en AE et 27,54 M€ en CP) s'explique par les difficultés rencontrées sur les supports juridiques de commande des moyens mobiles. Le retrait pendant plusieurs mois des constructeurs Stellantis et Renault des marchés d'acquisitions de moyens mobiles a ralenti la préparation des commandes. Par ailleurs, la sous-consommation s'explique par l'allongement des délais de livraison des véhicules en raison de la pénurie mondiale de semi-conducteurs.

• **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 8,08 M€ EN AE ET 7,10 M€ EN CP**

En 2022, 8,08 M€ en AE et 7,10 M€ en CP ont été consacrés à l'achat de mobiliers, matériels et équipements lourds.

Ces dépenses comprennent notamment ;

- 0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP pour l'acquisition de matériels lourds notamment pour le mobilier des CRS (mess) ;
- 0,84 M€ en AE et 1,28 M€ en CP sur les moyens de protection et d'intervention et notamment les équipements technologiques immobilisables (jumelles, binoculaires, etc.) ;
- 2,11 M€ en AE et 0,97 M€ en CP sur les dépenses PTS et notamment l'acquisition d'équipements à forte valeur ajoutée pour les laboratoires de police scientifique.
- 4,81 M€ en AE et 4,55 M€ en CP pour l'acquisition de mobilier et de matériels. Il est à noter qu'une partie de ces dépenses ont fait l'objet d'erreur d'imputation dans le libellé d'activité. Ces dépenses couvrent, les acquisitions des équipements de l'ECLPN, du centre de recherche et d'expertise de la logistique (CREL), mais aussi des matériels au titre de la lutte contre la fraude documentaire (stations portables de contrôle de documents) pour la police aux frontières et la sécurité intérieure.

• **DÉPENSES D'INTERVENTION : 38,28 M€ EN AE ET 41,30 M€ EN CP**

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 38,28 M€ en AE et 41,30 M€ en CP.

Elles comprennent notamment :

- la participation de l'État au budget spécial de la Ville de Paris pour 27,48 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents des administrations parisiennes effectuant des missions au profit des services de police ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 6,2 M€ en AE et CP ;
- le financement de CIVIPOL pour 3,58 M€ en AE et 2,82 M€ en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,38 M€ en AE et CP ;
- une contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) : 1,98 M€ en AE et 0,636 k€ en CP.

Par ailleurs, un montant de 2,46 M€ en AE et CP de subventions destinées notamment à la fédération sportive de la police nationale, initialement programmé en titre 3, a été exécuté en titre 6, expliquant ainsi l'écart observé entre la prévision et la dépense constatée.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)			2 150 000	2 150 000		
Dotations en fonds propres			2 150 000	2 150 000		
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	1 060 000	1 060 000			9 700 000	9 700 000
Dotations en fonds propres	1 060 000	1 060 000			9 700 000	9 700 000
Universités et assimilés (P150)	6 800				-6 800	
Dotations en fonds propres	6 800				-6 800	
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					18 824	18 824
Subventions pour charges de service public					18 824	18 824
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	313 171	313 171				
Subventions pour charges de service public	313 171	313 171				
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	27 700 000	27 700 000	27 535 118	27 535 118	27 164 423	27 164 423
Subventions pour charges de service public	27 130 000	27 130 000	27 535 118	27 535 118	27 164 423	27 164 423
Dotations en fonds propres	570 000	570 000				
Total	29 079 971	29 073 171	29 685 118	29 685 118	36 876 447	36 883 247
Total des subventions pour charges de service public	27 443 171	27 443 171	27 535 118	27 535 118	27 183 247	27 183 247
Total des dotations en fonds propres	1 636 800	1 630 000	2 150 000	2 150 000	9 693 200	9 700 000

En ce qui concerne l'ENSP, la subvention pour charges de service public est identique à celle de 2021. En 2022, l'établissement n'a pas reçu de dotation en fonds propres. Il convient de noter une exécution supérieure à celle de 2021 sur les enveloppes de personnel (+0,6 M€) et de fonctionnement (+1,4 M€) en raison de l'augmentation du nombre d'élèves par promotion.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	0	278	7	0	0	0
	0	287	8	0	2	0
	0	279	4	0	0	0
Total	0	278	7	0	0	0
	0	287	8	0	2	0
	0	279	4	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

L'ENSP continue d'améliorer l'exécution de son plafond d'emplois, qui est passé de 94,3 % en 2020 à 96,8 % en 2021 et 97,3 % en 2022 (279,22 ETPT pour un plafond d'emplois de 287 ETPT).

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	287	279

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Le plafond d'emplois de l'ENSP (287 en 2021) n'a pas évolué en 2022, compte-tenu de sa sous-consommation structurelle, bien que l'augmentation du nombre d'élèves à l'ENSP se soit poursuivie.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le bilan 2022 de l'ENSP est le suivant :

1 – L'activité de formation

Au total, l'ENSP a dispensé en 2022 152 738 jours formation stagiaires (JFS) au titre de la formation initiale (+65,7 % par rapport à 2021) et 8 059,5 JFS au titre de la formation continue (+2,64 % par rapport à 2021).

La formation initiale :

À Saint-Cyr, 195 commissaires (la 74e promotion compte 72 commissaires dont 6 détachés ; la 73e promotion compte 58 commissaires dont 4 détachés et la 72e promotion compte 65 commissaires) ont été formés dans le cadre de 24 069 journées formation stagiaires.

À Cannes-Écluse, le département des formations professionnelles (DFPO) des officiers a pris en compte 843 élèves (contre 469 en 2021) 99 élèves en janvier et février pour la 26e promotion ; 344 élèves sur l'ensemble de l'année pour la 27e promotion et 400 élèves de septembre à décembre pour la 28e promotion. Au total, 128 669 JFS ont été dispensés en 2022 (contre 67 678 JFS en 2021).

La formation continue :

À Saint-Cyr, 70 stages ont été ouverts et 63 réalisés.

Le développement de l'e-formation s'est poursuivi (102 stagiaires de tous corps et grades ont été formés).

Au total, 1 079 stagiaires ont bénéficié de ces e-formations. L'année 2022 totalise 3 120 JFS soit une baisse de 11,5 % par rapport à 2021.

À Cannes-Écluse, le nombre de sessions de stages de formation a continué à progresser en 2022, avec 68 sessions contre 61 en 2021.

Le département des formations professionnelles des officiers (DFPO) a formé 884 stagiaires (contre 825 stagiaires en 2021).

4 939,5 jours de formation stagiaires ont été dispensés en 2022 (contre 4 327 en 2021) soit +14,15 %.

2 – Les activités partenariales

Elles comportent, outre les partenariats avec les secteurs public et privé (formation des élus, des cadres de la sécurité privée et des référents sûreté, réseau des écoles de service public, partenariat avec l'école polytechnique...) :

- les relations internationales avec un taux de réussite de 100 % au Master 2 pour les cadres de police étrangers ;
- les dispositifs au profit de l'égalité des chances : « Classes Prépas Talents du service public » avec un taux d'insertion dans la fonction publique à hauteur de 85 % (en hausse de 10 % par rapport au précédent dispositif des classes préparatoires intégrées) et « cordées du service public » au profit de six lycées de trois académies.

Le nombre des JFS servis au titre de l'activité partenariale de l'ENSP a cru de 17 % en 2022 (20 446,5 contre 17 492,5).

3 – Les activités de recherche pour la police nationale

39 projets ont été gérés en 2022 (8 terminés, 21 en cours et 10 déposés à l'Agence nationale de la recherche et la Commission européenne). Les recettes associées aux projets menés étaient de 399 k€ en 2022.

4 – Activité de soutien

L'ENSP poursuit le déploiement du contrôle interne financier selon la feuille de route du ministère.

En ce qui concerne l'immobilier, l'ENSP poursuit la rénovation des sites. A Cannes-Écluse notamment, d'importants travaux de rénovation des moyens immobiliers se poursuivent afin d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves officiers dont la taille des promotions est en forte hausse depuis 2021 et pour les années à venir.

Des études ont abouti pour le lancement en 2023 d'une opération de remise à niveau du réseau électrique de l'ensemble du site de Cannes-Écluse (fin des travaux en 2023), ainsi que la construction d'infrastructures complémentaires pour l'enseignement (dojo, salle de simulation, salles d'enseignement, financement par le titre 5 du programme 176). Le marché relatif aux travaux de rénovation du circuit de chauffage a été engagé fin 2022 pour permettre le début des opérations en 2023.

A Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, la ligne de self a été changée afin de fluidifier le passage des convives.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	336	336				
Dotations en fonds propres	336	336				
P231 – Vie étudiante	6	6			3	3
Transferts	6	6			3	3
P176 – Police nationale	27 700	27 700	27 535	27 535	27 164	27 164
Subventions pour charges de service public	27 130	27 130	27 535	27 535	27 164	27 164
Dotations en fonds propres	570	570				
P147 – Politique de la ville	4	4				
Transferts	4	4				
P148 – Fonction publique	579	319			390	319
Transferts	579	319			390	319
Total	28 625	28 365	27 535	27 535	27 557	27 486

En LFI 2022, la subvention pour charges de services public (SCSP) pour l'ENSP s'élève à 27 535 118 € en AE/CP. L'opérateur portant des dépenses de personnel, il a été appliqué un taux de réserve de 0,5 % sur ces crédits et de 4 % sur le reste de la subvention. Le montant total mis en réserve en 2022 s'élève ainsi à 400 757 €.

Le montant de la subvention pour charges de service public versé par le programme à l'ENSP s'élève donc à 27 134 361 €.

Pour rappel, la réserve de précaution du programme n'a pas été dégelée. La part de la subvention mise en réserve n'a donc pas été versée à l'ENSP.

Le programme 231 Vie étudiante a financé les cordées (dispositif d'égalité des chances en matière d'éducation) et le programme 148 Fonction publique a subventionné les classes Prépa Talents du Service public.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	20 069	19 484	Subventions de l'État	27 130	27 614
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>6 052</i>	<i>5 805</i>	– subventions pour charges de service public	27 130	27 134
			– crédits d'intervention(transfert)		480
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 402	11 068	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	880	269
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 060	1 574	Revenus d'activité et autres produits	1 678	2 673
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 060</i>	<i>1 574</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>478</i>	<i>33</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>11</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>739</i>
Total des charges	30 471	30 553	Total des produits	29 688	30 556
Résultat : bénéfice		4	Résultat : perte	783	
Total : équilibre du CR	30 471	30 556	Total : équilibre du CR	30 471	30 556

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	201		Capacité d'autofinancement		795
Investissements	3 470	1 053	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		11
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 671	1 053	Total des ressources		805
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 671	248

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Plusieurs postes budgétaires sont directement liés au nombre d'élèves formés (fluides, remboursement des frais de stage, restauration, épées, munitions...) et suivent ainsi une augmentation.

L'équilibre général 2022 se réalise par un résultat bénéficiaire et une diminution du fonds de roulement. La capacité d'autofinancement de 795 k€ diminue fortement par rapport à l'exercice 2021 (4 400 k€).

La dernière partie de la SCSP de l'ENSP d'un montant de 30 062 € ayant été versée en décembre 2022, elle n'apparaît pas dans le compte financier de l'opérateur qui affiche donc un montant total de SCSP de 27,13 M€ perçu en 2022. Les 30 062 € supplémentaires seront pris en compte dans un budget rectificatif 2023 par l'opérateur.

Police nationale

Programme n° 176 Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
10 193	4 628	9 041

Le niveau élevé de la trésorerie est la conséquence du décalage sur 2023 de nombreux travaux prévus initialement sur 2022.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 210	20 210	19 992	19 992
Fonctionnement	9 107	9 201	11 797	9 836
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 108	3 470	2 023	1 047
Total des dépenses AE (A) CP (B)	32 424	32 881	33 811	30 874
dont contributions employeur au CAS pensions	5 800	5 800	5 805	5 805

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	28 330	28 960
Subvention pour charges de service public	27 130	27 134
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 200	1 826
Recettes fléchées	880	726
Financements de l'État fléchés	390	326
Autres financements publics fléchés	490	400
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	29 210	29 686
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 671	1 188

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	1 802	100	100	0	0	0	0	1 902	1 902
	1 785	73	79	0	0	0	0	1 859	1 864
Classe Prépa talents du service public	75	329	339	0	0	0	0	403	413
	0	274	206	0	0	11	11	285	217
Formations	9 858	3 469	3 469	0	0	0	0	13 327	13 327

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	9 929	2 883	2 826	0	0	0	0	12 812	12 755	
Recherche	1 108 902	69 222	69 186	0 0	0 0	0 0	0 0	1 177 1 123	1 177 1 088	
Soutien et logistique	7 367 7 376	5 140 8 345	5 140 6 446	0 0	0 0	735 441	1 051 724	13 242 16 162	13 558 14 546	
Travaux sur recettes exceptionnelles	0 0	0 0	85 92	0 0	0 0	2 373 1 571	2 419 312	2 373 1 571	2 504 404	
Total	20 210 19 992	9 107 11 797	9 201 9 836	0 0	0 0	3 108 2 023	3 470 1 047	32 424 33 811	32 881 30 874	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 671	1 188
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	90
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 671	1 278
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	31
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 671	1 278

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	127
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	127
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 671	1 151
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	191	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 480	1 183
Total des financements	3 671	1 278

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire est déficitaire de 1,18 M€ et induit une variation négative de la trésorerie.

L'ENSP n'a pas pu présenter un second budget rectificatif en fin d'année en raison du renouvellement d'une partie des membres du CA. Cela a conduit à une exécution budgétaire moins satisfaisante que prévue.

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	285	295	283
– sous plafond	278	287	279
– hors plafond	7	8	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Malgré une politique volontariste et la mise en place d'un nouvel outil de pilotage des ETPT au cours du 1^{er} trimestre 2022, l'ENSP a rencontré des difficultés de recrutements expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois.

PROGRAMME 152
Gendarmerie nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Année marquée par le retour de la guerre aux frontières de l'Union européenne, 2022 se caractérise aussi par des crises hétérogènes tant par leur forme que leur localisation. Ainsi, des Antilles à l'Ukraine, des situations de guerre à la sécurité publique du quotidien, des cybermenaces à la lutte contre les trafics, les gendarmes ont répondu présents pour assurer la sécurité des personnes et des biens en métropole, en outre-mer mais également au-delà des frontières du territoire national.

Dans le cadre de la stratégie GEND 20.24, la gendarmerie a mis en œuvre une série de mesures pour gagner en efficacité et être toujours plus proche des besoins de nos concitoyens.

En 2022, la gendarmerie s'est ainsi attachée à renforcer encore davantage le lien de proximité avec la population par une présence accrue. Au cours de cette première année d'après-crise COVID, l'institution a agi sur l'ensemble du spectre pour répondre aux préoccupations des Français et faire face aux enjeux sociétaux. Cette année charnière amorce enfin les investissements nécessaires face aux enjeux futurs portés dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI).

1. Renforcer la proximité avec la population par une présence accrue

La gendarmerie s'applique à bâtir une offre de protection sur mesure avec l'ambition de toujours mieux protéger l'ensemble de la population dans une logique de proximité lui permettant de consolider, jour après jour, sa relation de confiance avec les élus et les citoyens.

Pour ce faire, la gendarmerie a bénéficié d'une augmentation de ses effectifs à hauteur de 185 ETP supplémentaires (hors transferts, corrections techniques, anticipation 2021 et sur-exécution 2022). Ces nouveaux effectifs ont été majoritairement déployés dans les unités territoriales pour leur permettre d'assurer une présence visible et rassurante sur le terrain. Pour compléter la densification de son dispositif, la gendarmerie poursuit la montée en puissance de sa réserve opérationnelle dans l'optique d'apporter un appui indispensable aux missions de sécurité publique du quotidien et lors des crises majeures. En 2022, la gendarmerie a ainsi pu compter sur un vivier de 31 000 réservistes ayant effectué plus de 710 000 jours de réserves (+12 % par rapport à 2021). Cette montée en puissance se poursuivra dans les prochaines années dans la perspective des échéances majeures à venir (coupe du monde de rugby en 2023 et JO en 2024). L'efficacité de la réserve se voit en outre renforcée par le nouveau cadre législatif permettant aux réservistes, anciens gendarmes ayant eu la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ), de conserver leur qualification durant cinq années suite à leur départ en retraite. En parallèle de cette hausse d'effectifs et pour maximiser l'empreinte au sol, le plan de substitution s'est poursuivi en 2022 et 98 substitutions ont été réalisées. La montée en puissance des pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) continue également par le remplacement de 1 000 gendarmes adjoints volontaires par des sous-officiers.

La densification de la présence sur le terrain passe également par une adaptation aux spécificités territoriales. Plusieurs expérimentations ont été lancées ces dernières années montrant des résultats concluants. Le dispositif de gestion des événements (DGE) a notamment permis de concentrer, à moyens constants, davantage d'effectifs sur des missions de présence sur la voie publique, en mutualisant entre plusieurs unités les équipes dédiées quotidiennement aux interventions, et en programmant leur service à l'aide d'un algorithme ciblant les créneaux espace-temps les plus sensibles. Par ailleurs, le dispositif d'appui interdépartemental (DAI) s'est étendu et a permis d'améliorer la réactivité des militaires en s'affranchissant des limites départementales tout en assurant la continuité du service public dans des enclaves ou des territoires isolés. Actuellement, ce dispositif bénéficie à presque 8 000 militaires au sein de 701 unités.

Afin d'améliorer son offre de service, la gendarmerie continue d'innover, notamment en matière de sécurité des transports publics. Après avoir déployé des patrouilles de réservistes à bord des trains régionaux, elle expérimente depuis octobre 2022 un nouveau concept de PSIG « contrôle des mobilités » agissant dans les transports ferroviaires au niveau interdépartemental. Les premiers résultats obtenus attestent de la pertinence du dispositif.

La volonté de proximité se traduit également par l'association étroite des élus locaux à l'offre de sécurité. Pour ce faire, le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) a été généralisé en 2022. Il consiste à sonder les maires pour en tirer des engagements opérationnels formalisés. En outre, pour répondre présent face aux menaces auxquelles sont exposés les élus, la gendarmerie a mis en place une plateforme d'échanges (gend'Élus), désigné un référent pour chacun des maires sur sa zone de compétence et dispensé des formations aux situations de tension et de gestion de crise.

Dans le même temps, la LOPMI prévoit la création de 200 brigades afin de redensifier le maillage territorial de la gendarmerie, en métropole et en outre-mer. Accompagné d'un dispositif, initié fin 2022, de remontée des attentes des élus piloté par les préfets, la mise en place de ces nouvelles brigades répondra aux besoins locaux.

Pour aller plus loin dans le renforcement du lien entre le gendarme et la population, la gendarmerie développe des actions ciblées notamment en direction de la jeunesse. Ainsi, dans le cadre du plan 10 000 jeunes, la gendarmerie a proposé en 2022 plus de 3 600 offres de stages, d'apprentissages et de services civiques aux moins de 26 ans dépassant de près de 20 % les objectifs fixés. De même, d'autres dispositifs ont été mis en place afin de rapprocher les citoyens des forces de sécurité, tels que Car'Ado (dispositif de prévention par et pour les jeunes mis en place par le Groupement de gendarmerie départementale du Nord pour sensibiliser sur le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et intrafamiliales).

Enfin, la gendarmerie porte une attention toute particulière aux plus vulnérables, à l'image des personnes âgées, des victimes de violences intrafamiliales ou des mineurs. La prévention, en amont de la commission des actes, et la prise en charge des victimes, en aval, ont fait l'objet de procédés innovants. Les personnes âgées peuvent notamment bénéficier de l'opération tranquillité seniors. Ce dispositif renforce la sécurisation des personnes de plus de 65 ans par des conseils pratiques de prudence et par la surveillance de leur domicile en cas d'absence. La gendarmerie cherche également à appréhender dans sa globalité le phénomène des violences sexuelles et sexistes afin de développer des réponses efficaces. À cette fin, elle a profondément rénové sa stratégie pour mieux répondre aux attentes des victimes qui sont au cœur du dispositif. 99 maisons de protection des familles (unités spécialisées avec du personnel formé à la prise en charge de ces violences) sont désormais actives partout en France, renforcées des 260 intervenants sociaux permettant une prise en charge adaptée. La gendarmerie expérimente en outre la prise de plainte en mobilité dans des tiers-lieux de confiance afin de faciliter la révélation des faits par la réalisation des actes dans un environnement connu et propice à la libération de la parole. La dotation des unités opérationnelles en terminaux Ubiquity, qui s'est poursuivie en 2022, contribuera à cette démarche.

2. Agir sur l'ensemble du spectre pour répondre aux préoccupations des français et faire face aux enjeux sociétaux

En 2022, la gendarmerie a été confrontée à une hausse générale de son activité avec une succession de crises protéiformes.

Sur le haut du spectre, suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la gendarmerie a très rapidement été engagée sur ce théâtre de guerre au travers du GIGN, pour la protection des intérêts diplomatiques français et alliés, à Kiev comme à Lviv, et de l'IRCGN, pour apporter une assistance technique en matière d'identification des victimes et de fixation de scènes de crimes. En outre, douze missions d'escortes menées par la gendarmerie ont permis à plus de 500 ressortissants de quitter le territoire ukrainien.

Tout au long de l'année, la gendarmerie a été engagée dans des missions de maintien de l'ordre avec des opérations d'ampleur face à des manifestants souvent violents. À titre d'exemple, en octobre 2022, alors que 1 500 gendarmes mobiles sont engagés dans les Deux-Sèvres dans le cadre des manifestations interdites contre les bassines de rétention d'eau, soixante-et-un militaires ont été blessés à l'occasion de heurts avec des groupes d'opposants radicaux

particulièrement organisés. La gendarmerie mobile a également été sollicitée dans les Antilles où elle est intervenue pendant plusieurs mois dès la fin 2021. Son action s'est poursuivie sans discontinuer, dans les outre-mer et en métropole dans un contexte de forte activité migratoire (105 000 étrangers en situation irrégulière pris en compte en 2022, triplant ainsi le nombre d'heures consacrées à cette mission depuis 2019). Parallèlement, elle a participé à la sécurisation du procès des attentats du 13 novembre à Paris tout au long du premier semestre.

Par ailleurs, dans un contexte de fin des restrictions liées à la crise sanitaire, la gendarmerie a enregistré en 2022 une hausse de la délinquance sur sa zone de compétence. Les constatations en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont en augmentation (+12 %), avec une proportion élevée de faits commis dans la sphère familiale. Le nombre de faits d'atteintes aux biens (AAB) connaît également une hausse par rapport à 2021 (+15 %). L'augmentation des infractions relatives aux atteintes aux personnes s'explique principalement par la reprise d'une activité post-covid (cessation de restrictions de circulations, réouverture des écoles, etc.). Par ailleurs, la hausse des violences intrafamiliales, sujet d'attention majeur pour la gendarmerie, peut en partie s'expliquer par la libération de la parole des victimes grâce aux différentes campagnes de sensibilisation et aux dispositifs spécifiques mis en place pour mieux prendre en compte les victimes. S'agissant de l'évolution de la délinquance, le nombre de faits constatés en 2022 demeure en deçà des faits enregistrés en 2019, année qui précède la crise COVID, plus représentative de l'activité normale en zone de responsabilité de la gendarmerie. Pour faire face à ces phénomènes délictueux, la gendarmerie se mobilise en augmentant sa présence de voie publique. Le nombre d'heures de patrouilles a ainsi cru de 3,9 % entre 2021 et 2022. L'activité dans les transports en commun est en augmentation de 6,5 % par rapport à 2021.

Si la gendarmerie intervient sur l'ensemble du spectre de la délinquance, elle a tout particulièrement concentré ses efforts en 2022 sur les priorités fixées par le gouvernement, comme la lutte contre les trafics de stupéfiants. Ainsi, plus de 7 800 personnes ont été mises en cause par la gendarmerie pour trafic ou revente de produits stupéfiants. Un logiciel de mise à jour de la cartographie des points de deal et de recensement des opérations visant à leur démantèlement (CARTOFAST) a été développé et déployé en 2022.

Face à une délinquance qui s'étend au-delà des contentieux traditionnels, la gendarmerie s'est mise en capacité de répondre présent face aux cybermenaces et aux atteintes à l'environnement. Au regard de l'augmentation croissante de la cybercriminalité, la gendarmerie a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de sa stratégie globale couvrant l'ensemble du spectre (haine en ligne, lutte contre les escroqueries et les trafics illicites en ligne). Un an après sa création, le COMCYBERGEND conduit des opérations d'ampleur dans le cyberspace, souvent avec l'appui de partenaires étrangers comme l'ont démontré plusieurs affaires d'ampleur élucidées en 2022. Cet acteur de référence peut désormais s'appuyer sur le Centre National de Formation à la cybersécurité, ouvert depuis le 1^{er} août 2022, pour développer une offre de formation pointue, qui est proposée à l'ensemble des militaires de l'Arme mais également aux membres des services partenaires. La gendarmerie est également engagée sur les problématiques environnementales et de santé publique. Dans le cadre de la montée en puissance de l'OCLAESP, deux nouveaux détachements ont vu le jour en 2022 à Valenciennes et Papeete. Ce dispositif peut également s'appuyer sur un réseau de près de 500 enquêteurs formés aux atteintes à l'environnement et à la santé publique. Dans ce domaine, la gendarmerie intervient notamment sur le volet judiciaire. Ainsi, lors des feux de forêts qui ont ravagés le Sud Est de la France au cours de l'été, les investigations entreprises par les gendarmes ont permis d'interpeller et de mettre en cause 47 individus. La montée en puissance des capacités engagées par la gendarmerie dans le champ environnemental, qui a été initié dès 2022, se poursuivra en 2023 afin de construire un acteur de référence au niveau ministériel et interministériel.

3. Investir pour préparer l'avenir et renforcer les compétences

S'agissant de la sécurité du quotidien, la gendarmerie s'appuie sur la disponibilité des militaires et un maillage territorial qui constitue un réseau de proximité dans l'ensemble des territoires.

Conditionnant ce maillage, l'entretien du parc immobilier a été une des priorités du Beauvau de la sécurité. Ainsi, 150,8 M€ ont bénéficié à des investissements immobiliers essentiels, parmi lesquels la sécurisation des casernes, enjeu majeur dans un contexte de risque terroriste élevé et de contestation radicale avec des moyens violents. Cette enveloppe a également permis de financer l'entretien courant et de lancer la réfection du parc domanial, notamment sur les grands projets de Balma, Satory et l'EON.

Cette valorisation des infrastructures est un levier du renforcement de la présence de voie publique et du lien avec la population. Elle s'accompagne de la fourniture de moyens qui viendront compléter ou remplacer la dotation des unités pour mieux fonctionner avec des outils renouvelés. Le parc automobile bénéficie ainsi d'un renouvellement conséquent par l'attribution de crédits à hauteur de 126,8 M€. Par ailleurs, la gendarmerie s'est dotée de 15 000 caméras-piétons supplémentaires en 2022, destinées à équiper 4 000 unités en métropole et outre-mer.

La gendarmerie s'est également investie depuis plusieurs années en matière d'innovation et de digitalisation afin de développer ses activités « hors les murs ». Ce nouveau paradigme, passant d'une « logique de guichet » à une logique de « pas de porte », s'est notamment traduit par le déploiement de plus de 100 000 smartphones et tablettes NEO2 ainsi que 40 000 PC mobiles Ubiquity. Au-delà, la diversification de l'offre numérique a permis à nos concitoyens d'obtenir, depuis leur domicile, un accès à des services auparavant disponibles uniquement dans les brigades. Ces portails et applications numériques, qu'il s'agisse de la Brigade Numérique (BNUM) ou de la toute nouvelle application *Masécurité*, lancée en mars 2022, permettent d'améliorer à la fois l'efficacité d'action et la satisfaction des usagers vis-à-vis de l'offre de sécurité.

La qualité du service rendu par la gendarmerie nationale à la population repose aussi sur l'engagement et la disponibilité de ses personnels, militaires et civils. Valoriser leur action en améliorant leurs conditions de travail et de vie est un retour juste et nécessaire qui a été particulièrement pris en compte en 2022. Afin de valoriser la formation et la compétence de chacun, des mesures fortes ont été prises à l'endroit du personnel de la gendarmerie avec l'engagement de 35,6 M€ de mesures catégorielles, issues notamment du Beauvau de la sécurité. À ces crédits s'ajoutent l'amélioration des conditions matérielles, et notamment celle des gendarmes adjoints volontaires. Plus généralement, les conditions de rémunération tous corps confondus évoluent favorablement. Entériné en 2022, le protocole social décidé par le ministre de l'Intérieur, permettra d'accompagner dès 2023 les forts engagements pris dans le cadre des précédents plans de relance et du Beauvau de la sécurité. Ce protocole sera articulé autour d'un meilleur accompagnement des militaires et de leurs familles, d'une meilleure prise en compte des responsabilités et du développement de la présence de voie publique.

Enfin, en plaçant l'humain au cœur de son dispositif, la gendarmerie nationale a engagé une refonte de ses structures et contenus des formations initiales et continues. Cet effort de formation bénéficie à tous ceux qui servent l'institution et aborde toutes les problématiques qui pèseront sur leur quotidien. Par un allongement de la formation initiale en école de 8 à 9 mois en 2022 permettant d'intégrer la formation OPJ, qui basculera à terme à 12 mois pour densifier encore les apprentissages, la gendarmerie affectera dans ses unités des gendarmes plus résilients et prêts à s'engager immédiatement avec un ensemble de compétences socles augmentées, axées autour de la militarité, de l'éthique, du discernement, de l'intervention professionnelle et de la police judiciaire. Cette densification de la formation s'est accompagnée d'une restructuration. La gendarmerie a ainsi regroupé sous un opérateur unique ses composantes de recrutement et de formation. S'attachant à toujours mieux former ses militaires, pour mieux les préparer à leurs missions et à une société en mouvement, la gendarmerie répond notamment aux enjeux de la numérisation par une profonde révision des parcours de formation (e-compagnies en école de sous-officiers ; recrutement scientifique pour les officiers).

Face aux enjeux majeurs de la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, une formation déconcentrée à la « prise en compte des VIF » a été dispensée à tous les militaires. Face aux défis posés par les contentieux Cyber d'une part, et environnemental d'autre part, des offres de formation ciblées sont également déployées au profit d'un volume toujours plus important de personnels.

Les axes majeurs de l'année 2022 se prolongent au travers des ambitions portées par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. La densification du maillage territorial, la hausse des effectifs, le durcissement de la formation, les investissements dans le numérique et dans l'immobilier, la valorisation des compétences du gendarme, doivent permettre à la gendarmerie de s'adapter en permanence aux nouvelles formes de délinquance et aux besoins de nos concitoyens.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le coeur de métier

INDICATEUR 2.5 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique

INDICATEUR 2.6 : Délai moyen d'intervention

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Nombre de tués en zone Gendarmerie

INDICATEUR 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 5.2 : Efficacité de la brigade numérique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	10 698	10 296	En baisse	10 984	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	0,31	0,30	En baisse	0,32	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	166 591	182 453	Suivi	206 014	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	4,86	5,32	Suivi	5,98	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	96 677	107 982	Suivi	124 112	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26)

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Sous-indicateur 1.14 = ((nombre total annuel de faits constatés par la gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	551 084	559 494	En baisse	647 927	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	78 159	79 313	En baisse	89 136	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	4,61	4,50	En baisse	5,15	En baisse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)

Sous-indicateur 1.23 = ((nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2022 correspond à la première année post COVID non soumise aux restrictions de circulation qui en 2020 et 2021 ont fortement impacté l'évolution des atteintes aux biens (AAB) et aux personnes (AVIP). En 2022, on constate ainsi une augmentation des AAB et des AVIP, conséquence d'une reprise de l'activité post COVID. Cette hausse reste toutefois inférieure à celle de 2019.

La gendarmerie nationale s'est pleinement investie dans la lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes notamment à travers le dispositif des maisons de protection des Familles (MPF) généralisé sur l'ensemble du territoire. Cette prise en compte globale, facilitant la révélation des faits, participe pour partie à l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatées en zone gendarmerie.

Pour les atteintes aux biens (AAB), la hausse est essentiellement concentrée sur les cambriolages de résidences principales et les vols des métaux rares.

Indicateur 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits, et de victimes, en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

Les violences dites « non-crapuleuses » et sexuelles connaissent une hausse significative du nombre de victimes régulièrement croissant depuis 2017. Cette évolution s'explique par la large part des violences intrafamiliales (VIF) prises en compte dans cet item qui recouvre des infractions de nature très différentes (violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles). Elle coïncide par ailleurs avec l'augmentation du nombre de victimes féminines.

En effet, la lutte contre les VIF et celle contre les violences faites aux femmes, priorité gouvernementale, se traduisent par de nombreuses mesures visant à inciter à une dénonciation plus systématique des faits, pour :

- faire évoluer les comportements dans la société ;
- libérer la parole des victimes ;
- améliorer leurs conditions d'accueil ;
- mettre en œuvre les outils de signalement.

Le volume de plaignantes pourrait ne représenter qu'1/4 du volume réel des victimes de violences conjugales (source enquête de victimisation Genese). Ces mesures sont donc essentielles pour la dénonciation des violences et la prise en charge des victimes.

Par ailleurs, concernant les AVIP en général, il convient de mentionner une évolution de plus de 5 % du nombre de mis en cause dans ce type d'affaires (avec un pic à +16,6 % en décembre 2022 par rapport à décembre 2021).

Le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses, bien qu'en hausse de 6,7 % entre 2021 et 2022, demeure toutefois inférieur de 12,3 % au volume enregistré en 2019, année ante COVID.

Cette hausse s'explique par la ré-ouverture généralisée des écoles entraînant une recrudescence de faits commis dans l'environnement scolaire. Par ailleurs, la fin de la crise sanitaire et des restrictions de circulation a été le signe d'une reprise de l'implantation de nouveaux réseaux de stupéfiants en ZGN issus de zones urbaines qui génèrent de nouvelles formes de délinquance et des violences crapuleuses.

L'indicateur 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

Entre 2021 et 2022, le nombre d'AAB augmente de 15,8 %. Ce chiffre reste toutefois inférieur aux faits constatés en 2019. Les vols liés à l'automobile expliquent particulièrement cette hausse en raison de la recrudescence des vols de pots catalytiques motivés par la raréfaction des métaux rares.

La hausse observée sur le nombre de cambriolages reste largement, là encore, sous les volumes de 2019. Elle s'explique notamment par un effet de rattrapage post-COVID opéré dès 2021. Aussi, la hausse des cambriolages constatée en 2022 concerne encore majoritairement les résidences principales et témoigne, en revanche, d'un net recul des atteintes aux résidences secondaires, souvent situées en ZGN.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	29,42	28,8	>26	26,66	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	13,13	11,0	>15	9,8	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	81,4	79,1	>80	85,2	>80

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	7 900	8 568	En hausse	7 876	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	408	451	Suivi	400	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	240 396 009	321 307 246	En hausse	379 016 058	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

INDICATEUR**2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	92,68	90,16	>95	88,18	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	75,62	75,4	En hausse	72,19	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	74,46	72,7	En hausse	69,38	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

INDICATEUR

2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	2,6	3,0	En baisse	3,3	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

INDICATEUR

2.5 – Nombre d'heures de patrouille de voie publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale	%	47 090 881	44 358 211	En hausse	46 100 331	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie départementale et mobile agissant sur le territoire national

Mode de calcul

Volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile pour les missions dites de « voie publique ».

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.6 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12'54"	14'01	<14'	14'23	<14'

Commentaires techniques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, les unités de gendarmerie ont maintenu leur effort pour élucider les faits constatés en hausse suite à la reprise de l'activité avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire. Multipliant les contrôles sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son empreinte au sol afin de lutter contre les différentes formes de délinquance. Sur le volet judiciaire, la reprise de l'activité s'accompagne d'une hausse des procédures complexes qui n'aboutissent pas forcément sur l'année en cours et influe donc sur le taux d'élucidation.

Indicateur 2.1 Taux d'élucidation ciblés

En 2022, le taux d'élucidation des vols avec violence diminue de 2,1 points pour atteindre 26,7 % mais il reste, cependant, en cible. Cette évolution s'explique par la hausse de ce type de violences qui sont les plus complexes à élucider dans le travail d'enquête.

L'évolution à la baisse de ce taux est à mettre en relation avec l'augmentation des faits commis en outre-mer en particulier à Mayotte et en Guyane avec des flux de population entrants et sortants rendant les auteurs des faits plus difficilement identifiables.

Concernant le taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires, il diminue en 2022 pour atteindre 9,84 %. Cette évolution doit être pondérée par l'augmentation continue du nombre de mis en cause durant les quatre derniers mois de l'année 2022 (+3,4 % en septembre à +13,3 % en décembre).

Concernant les homicides, le taux d'élucidation s'élève à 85,2 %, soit une hausse de 6,1 points par rapport à 2021.

Indicateur 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**Sous-indicateur 2.21 Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants**

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a diminué de 8 % en 2022.

Il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les infractions liées aux stupéfiants. En effet, ce chiffre ne prend pas en compte l'index 57 (usage des stupéfiants) pour lequel les infractions comptabilisées sont en forte augmentation (+10 % en 2022) grâce notamment à la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Le recours à cette procédure simplifiée s'élève à +46 %. En effet, cette procédure a eu pour effet de réduire de 16 % les infractions comptabilisées en usage-revente de stupéfiants puisqu'en

application des politiques pénales locales et selon les quantités trouvées, certains faits sont qualifiés désormais en « usage de stupéfiants ».

Concernant les trafics démantelés, la gendarmerie enregistre une hausse de +8.4 % en 2022 agrémentée d'une captation record des avoirs criminels par la GN de 379 millions d'€ (contre 321 millions d'€ en 2021) sur les dossiers en lien avec les infractions à la législation des stupéfiants.

Elle poursuit son action à travers sa participation au plan national de lutte contre les stupéfiants dirigé par l'Office anti stupéfiants (OFAST), en pilotant des antennes OFAST sur les territoires ultra-marins (Papeete et La Réunion) ainsi que 19 Cellules de Renseignement Opérationnel Sur les Stupéfiants (CROSS).

De plus, les efforts de la gendarmerie se sont aussi particulièrement portés sur l'augmentation des opérations coups de poing pour démanteler les points de deals.

Sous-indicateur 2.22 Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger

L'indicateur 2.22 (nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger) traduit une baisse de 11,8 % mais se concrétise en réalité par une diminution de 51 procédures relatives à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers en 2022 en métropole.

Par ailleurs, le nombre de procédures en gendarmerie outre-mer, zones les plus confrontées, est en progression de +3,1 %.

Il convient de préciser que l'indicateur ne reflète qu'une partie de l'action de la gendarmerie dans le cadre des délits liés à la police des étrangers. Il dénombre seulement sur le plan judiciaire les procédures relevant de l'index 70 (aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers) en excluant celles relevant de l'index 69 (infractions aux conditions générales d'entrée des étrangers) et 71 (autres infractions à la police des étrangers). Il est à noter que la comptabilisation des procédures d'index 70 se fait à la procédure et non au nombre d'auteurs. Il ne prend pas en compte non plus, sur les 105 519 ESI contrôlés (+11 % par rapport à 2021), les 19 941 procédures administratives réalisées en 2022 par la gendarmerie.

De plus, la gendarmerie poursuit son action et son empreinte au sol dans la sécurisation des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière. Ainsi, au nord-ouest de la France et aux frontières espagnoles et italiennes, plus de 460 réservistes par jour en 2022 ont été effectués en renfort des gendarmes départementaux et mobiles, dans la sécurisation des frontières et pour endiguer le phénomène des « small boats » sur le littoral de la mer du Nord et de la Manche. La gendarmerie mobile complète ce dispositif par l'engagement en moyenne de plus de 10,5 escadrons.

Les accords de Sandhurst, depuis 2020, permettent de pérenniser la mise en place d'un dispositif collaboratif sur la frontière transmanche par l'emploi de réservistes dédiés exclusivement à la mission de lutte contre l'immigration irrégulière, avec une participation financière britannique.

Sous-indicateur 2.23 Valeur des avoirs criminels saisis

La valeur estimée des avoirs criminels identifiés et saisis par la GN en 2022 est de 379 M€. Ce résultat traduit une augmentation de presque 18 % par rapport à 2021. Il s'agit du niveau le plus haut atteint à ce jour.

En 2022, l'activité des unités de gendarmerie a conduit à la saisie de 30 104 biens avec un fort engagement des militaires de l'arme dans :

- l'identification de biens immobiliers qui représentent plus de 32 % des saisies en valeur et en nombre ;
- la saisie de véhicules qui représentent plus de 20 % des saisies en valeur et en nombre ;
- la saisie d'autres biens meubles qui représentent 26 % des saisies en nombre.

La valeur totale des avoirs criminels appréhendés dans le cadre des infractions ECOFI en 2022 atteint 240 M€ soit plus de 63 % du total de l'année et a progressé de 12 % par rapport à 2021. Les saisies dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants sont restées stables en valeur et représentent 10 % du total.

L'exercice de la police judiciaire et la systématisation de l'enquête patrimoniale à tous les niveaux a permis d'atteindre ce chiffre record en valeur.

Indicateur 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

En 2022, le taux de couverture des cambriolages par les opérations de PTS s'élève à 88,2 % de scènes couvertes. La gendarmerie s'est engagée en 2022 dans le suivi particulier des taux de couverture PTS des cambriolages et dans l'animation d'un réseau formé par les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) et la chaîne criminalistique en lien avec le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) pour améliorer ce taux.

Le taux de signalisation au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) s'élève à 72,2 %. Par ailleurs, on observe une hausse du taux de signalisation positive observée au FNAEG. Pour simplifier l'intégration, une information explicite et apparente a été mise en place sur le logiciel de rédaction des procédures de la gendarmerie nationale (LRPGN) pour indiquer aux enquêteurs que l'infraction qu'ils visent entre dans le champ d'application du FNAEG. Cette facilité devrait permettre de faire évoluer le taux positivement.

Le taux de signalisation papillaire au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) s'élève à 69,4 %. Cette baisse s'explique principalement par la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). En effet, avec l'élargissement du périmètre des infractions concernées (aux délits routiers, aux usages de stupéfiants puis aux occupations et installations illicites fin 2021), les personnes mises en cause ne sont plus systématiquement déplacées dans les brigades pour les formalités anthropométriques. C'est un des enjeux du développement d'une solution de signalisation en mobilité avec le projet NEODK. Il vise à doter les unités en matériel permettant la signalisation en mobilité afin de faire évoluer positivement le taux de FAED.

Indicateur 2.4 : recentrage des forces sur leur cœur de métier

Les missions périphériques de la gendarmerie représentent 3,3 % de l'activité opérationnelle en 2022 contre 3 % en 2021.

L'augmentation constatée s'explique notamment par les périodes électorales génératrices de nombreuses heures dédiées à l'établissement des procurations. Le nombre d'heures consacrées à cette mission a ainsi triplé entre 2021 (92 576 heures) et 2022 (337 161 heures).

Il est à noter que la mise en œuvre du dispositif en ligne « Maprocuration » facilite les démarches du citoyen en réduisant le temps de traitement par les officiers de police judiciaire grâce à une validation via un portail dédié en lieu et place du remplissage du document CERFA cartonné. Toutefois, l'attrait des citoyens pour les élections présidentielles et législatives de 2022 explique l'augmentation du nombre de procurations établies et du nombre d'heures consacrées.

En revanche, il est remarqué une baisse des concours fournis au profit du ministère de la Justice et plus, particulièrement des transfèrements judiciaires (460 228 heures en 2022 contre 483 955 heures en 2021).

Indicateur 2.5 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

En 2022, le nombre d'heures de patrouille de voie publique s'élève à 46 100 331 heures contre 44 358 211 heures en 2021 soit une hausse de +3,9 % dont 290 635 heures effectuées au profit de la sécurisation des transports.

Cette hausse s'inscrit pleinement dans les priorités gouvernementales. En effet, la gendarmerie s'est engagée dans une démarche proactive de réorganisation et de développement de projets innovants permettant d'augmenter au quotidien son empreinte au sol dans les territoires relevant de sa compétence.

Ainsi, le dispositif de gestion des événements (DGE), la mise en œuvre des quartiers de reconquête républicaine et le mode d'action d'opérations de contrôle de flux permettent de gagner en efficacité dans l'occupation renforcée de la voie publique par une prévention ciblée et une réponse adaptée localement aux phénomènes de délinquance constatés. Cette présence renforcée permet un contact régulier avec les commerçants, les élus et la population s'inscrivant dans la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par l'institution.

Les réservistes participent à cette présence sur la voie publique et renforcent quotidiennement les personnels d'active de gendarmerie départementale et mobile dans leurs missions de sécurisation. En 2022, ce sont ainsi plus de 710 000 jours réserves effectués soit une hausse de +12 % par rapport à 2021.

Les innovations numériques telles que NEO et Ubiquity facilitent les démarches procédurales en mobilité et permettent ainsi aux unités de terrain un gain de temps et une efficacité en recentrant leur action sur la voie publique par une moindre dépendance aux infrastructures immobilières et numériques des unités pour réaliser leurs missions.

La gendarmerie enregistre en 2022 un schéma d'emploi de +185 ETP (hors transferts, corrections techniques, avance de phase 2021 et sur-exécution 2022) qui lui permet de renforcer les unités de terrain et d'accentuer ainsi la présence sur la voie publique par une augmentation de ces effectifs opérationnels.

Indicateur 2.6 : Délai moyen d'intervention

En 2022, le délai moyen d'intervention a augmenté de 22 secondes pour atteindre 14'23 en moyenne. Cette augmentation mérite d'être relativisée car il convient de rechercher si l'intervention sollicitée est urgente ou non. Les outils actuels ne permettent pas de le discriminer parmi les sollicitations.

En effet, cette notion d'urgence entraîne un traitement différencié de l'intervention par la patrouille : emploi du deux tons, non-respect des limitations de vitesse, prise de risque sur le trajet, etc.

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité dans l'activité totale	%	18,12	11,99	Suivi	9	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public dans l'activité totale	%	23,39	25,40	Suivi	21,7	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = Volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, les unités de la gendarmerie mobile (GM) ont connu, comme en 2021, des natures d'engagement différentes en métropole et outre-mer.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de nouvelles missions de contrôle des flux migratoires et l'inscription de la GM au Plan national de sécurisation renforcée sur les départements les plus touchés.

En outre, les unités de GM ont poursuivi leur contribution au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, avec le déploiement des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP et DHPP).

Indicateurs 3.1 : Engagement des forces mobiles

L'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité a diminué en 2022 par rapport à 2021. Son évolution s'explique par l'augmentation des missions dévolues à la lutte contre l'immigration irrégulière (engagement en moyenne de 11,5 EGM).

En parallèle, on observe une baisse de l'engagement de la gendarmerie mobile en mission de maintien de l'ordre public (l'année 2021 de référence a connu de fortes mobilisations sociales nécessitant l'emploi de la GM).

La gendarmerie mobile est fortement mobilisée, en 2022, dans les missions suivantes :

- le maintien de l'engagement soutenu dans la lutte anti-terroriste, notamment à l'occasion du procès des attentats de 2015 ;
- la lutte contre l'immigration clandestine, priorité gouvernementale nécessitant une augmentation du nombre d'escadrons engagés chaque jour ;
- la contribution de la gendarmerie à la sécurisation en zone police nationale (5 EGM fin 2022) ;
- un engagement fort en outre-mer avec la pérennisation du renfort d'un 7^e EGM en Guyane et d'un 4^e à Mayotte.

OBJECTIF

4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR

4.1 – Nombre de tués en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de tués	Nb	1 906	2 176	En baisse	2 445	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion). En concordance avec le périmètre de l'ONISR, les collectivités ultramarines (Polynésie, Nouvelle Calédonie, St Martin, St Barthélémy, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon.) sont exclues du calcul.

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

INDICATEUR**4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,90	0,89	>1	1,03	>1

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

INDICATEUR**4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,14	0,98	>1	0,99	>1

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Compétente sur 800 000 kms de routes et déployée sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie nationale joue un rôle majeur pour la sécurité des conducteurs, des transports de marchandises et des voies de circulation, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des mobilités.

Dans la lutte contre l'insécurité routière, la gendarmerie continue d'optimiser son action opérationnelle en l'appuyant sur une analyse spatio-temporelle de l'accidentalité et des commissions d'infractions génératrices d'accidents.

Indicateur 4.1 : Nombre de tués en zone gendarmerie

En zone gendarmerie, le bilan de la mortalité routière pour l'année 2022 s'établit à 2 445 tués contre 2 176 en 2021.

Cette augmentation de 12,36 % ramène le nombre de tués à un niveau très proche de ce qu'il était en 2019 (2 436 tués). Les données des années 2020 et 2021 ne sont pas considérées comme statistiquement significatives en raison des effets de la crise sanitaire sur la circulation routière.

Indicateur 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

En 2022, l'alcool représente 18,8 % des causes principales d'accidents (14,8 % des causes globales) contre 17,7 % en 2021 (13,9 % des causes globales en 2021).

L'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool progresse nettement (15,7 %) pour s'établir à 1,03 points.

En 2022, la gendarmerie a réalisé 7 431 976 dépistages (+10,95 % par rapport à 2021) qui ont permis de relever 126 805 infractions (dont 86 806 délits).

Indicateur 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant leur usage

La conduite après usage de stupéfiants représente 2,4 % des causes principales d'accidents (contre 2,1 % en 2021).

L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant leur usage s'élève à 0,99 points en 2022.

En 2022, la gendarmerie a réalisé 673 226 dépistages (559 382 dépistages en 2021) soit une hausse de +20,4 %, démontrant la forte mobilisation de la gendarmerie et la prise en compte des directives ministérielles de mai 2021 dans la lutte contre les stupéfiants en une priorité nationale.

Celle-ci s'est traduite par une augmentation des infractions relevées de 9,1 % par rapport à 2021 (99 988 infractions relevées en 2022 contre 93 525 infractions relevées en 2021).

OBJECTIF**5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure****INDICATEUR****5.1 – Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	91	91	En hausse	92	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	93	93	En hausse	94	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = Mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = Mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

INDICATEUR**5.2 – Efficacité de la brigade numérique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du chat de la brigade numérique pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9,0	9,1	En hausse	9,1	En hausse
Délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique (chat et réseaux sociaux)	minutes	2'	2'	Suivi	0'5"	Suivi

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.21 = Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la BNUM. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Sous-indicateur 5.22 = Cet indicateur mesure le délai de prise en charge des demandes des usagers sur le chat et les réseaux sociaux par la brigade numérique. Calcul automatique par l'application EASIWARE du délai entre la réception de la demande et la première réponse de l'agent.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif traduit l'obligation pour tous les services publics, en relation avec les usagers, de publier des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction des usagers.

Pour la gendarmerie, la transparence permet de renforcer la relation de confiance avec les usagers et d'instaurer un nouveau type de dialogue. Plusieurs canaux sont offerts aux usagers : accueil physique, accueil téléphonique et numérique (brigade numérique et prise de rendez-vous en ligne).

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

Indicateur 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

Dans le cadre des campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil, l'inspection générale de la gendarmerie nationale poursuit les enquêtes de satisfaction dans les départements et territoires d'outre-mer.

Deux indicateurs sont pris en considération : le taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil et le taux de satisfaction des victimes sur le traitement de la plainte.

L'indicateur 5.1 continue sa hausse, conformément à la cible. Il est à noter que ce taux augmente, passant de 91 à 92 % de satisfaction.

Indicateur 5.2 : Efficacité de la brigade numérique

Active 7 jours/7 et 24 heures/24, la brigade numérique, armée de 35 militaires, offre aux usagers un contact numérique instantané pour répondre à leurs préoccupations de sécurité du quotidien. Ce dispositif permet de traiter en moyenne 368 interactions quotidiennes dont près de 19 signalements journaliers concernant les violences sexuelles et sexistes. Elle permet un accès simplifié aux services de la gendarmerie via différents canaux et demeure un relais efficace de communication des mesures de prévention auprès de la population.

La note moyenne attribuée par les usagers de la brigade numérique pour le traitement de leur demande reste globalement stable et à un niveau élevé de 9.1/10 pour l'année 2022. Cette donnée est directement extraite des appréciations chiffrées laissées par les utilisateurs.

Quant au délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique, il a largement diminué passant de 2 minutes en 2021 à 30 secondes en 2022. Les signalements des violences sexuelles et sexistes sont par ailleurs traités en priorité dans un délai moyen inférieur à 30 secondes.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Número et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149 3 713 712 838	3 622 636 149
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779 3 696 225 536	3 612 061 779
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370 17 487 302	10 574 370
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648						744 705 379 751 666 648	744 705 379
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108						744 335 394 751 437 108	744 335 394
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985 229 540	369 985
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	12 825					2 252 632 779 2 330 671 372	2 252 632 779
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	12 825					2 242 614 570 2 321 492 408	2 242 614 570
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet		10 018 209 9 178 963						10 018 209 9 178 963	10 018 209
04 – Commandement, ressources humaines et logistique		1 054 396 908 540 1 073 568 247	1 800 524 540 1 713 336 285		315 442 750 28 319 797 079	10 000 000 11 946 629		3 180 364 198 3 118 648 807	3 339 567 253
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		910 339 330 540 929 397 757	1 800 524 540 1 712 614 089		315 442 750 28 319 797 079	10 000 000 11 946 629		3 036 306 620 2 973 756 121	3 195 509 675
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration		144 057 578 144 170 490	722 196					144 057 578 144 892 687	144 057 578

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
centrale et cabinet									
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571 149 765 596						140 825 571 149 765 596	140 825 571
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088 149 682 161						139 758 088 149 682 161	139 758 088
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483 83 435						1 067 483 83 435	1 067 483
Total des AE prévues en LFI		0 7 815 196 786 1 800 524 540		0 315 442 750	10 000 000		0	9 941 164 076	10 100 367 13 1
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+112 978 084			+63 282 947 (hors titre 2)				+176 261 031	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+117 698 184			+269 356 125 (hors titre 2)				+387 054 309	
Total des AE ouvertes	8 045 873 054			2 458 606 362 (hors titre 2)				10 504 479 416	
Total des AE consommées		540 8 019 038 956 1 713 682 029		28 319 797 079	11 946 629		0	10 064 465 260	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
01 – Ordre et sécurité publics		3 622 636 149 3 713 379 919	332 919					3 622 636 149 3 713 712 838	3 622 636 149
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		3 612 061 779 3 695 895 049	330 488					3 612 061 779 3 696 225 536	3 612 061 779
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		10 574 370 17 484 871	2 431					10 574 370 17 487 302	10 574 370
02 – Sécurité routière		744 705 379 751 666 648			33 186			744 705 379 751 699 834	744 705 379
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		744 335 394 751 437 108			33 186			744 335 394 751 470 294	744 335 394
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet		369 985 229 540						369 985 229 540	369 985
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice		2 252 632 779 2 330 658 546	13 235					2 252 632 779 2 330 671 781	2 252 632 779
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		2 242 614 570 2 321 479 583	13 235					2 242 614 570 2 321 492 818	2 242 614 570
03.02 – Missions de police judiciaire et		10 018 209 9 178 963						10 018 209 9 178 963	10 018 209

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 1 Dotations des pouvoirs publics	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>									
<i>Consommation 2022</i>									
concours à la justice - administration centrale et cabinet									
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	1 054 396 908	1 208 548 728	28	284 513 484	6 779 358	60	2 554 238 478	2 713 441 533
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	540	910 339 330	1 208 548 728	28	284 513 484	6 779 358	60	2 410 180 900	2 569 383 955
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		144 057 578	722 196					144 057 578	144 057 578
05 – Exercice des missions militaires		140 825 571						140 825 571	140 825 571
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet		139 758 088						139 758 088	139 758 088
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet		1 067 483						1 067 483	1 067 483
Total des CP prévus en LFI		0 7 815 196 786	1 208 548 728	0	284 513 484	6 779 358	0	9 315 038 356	9 474 241 411
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+112 978 084			+63 282 947 (hors titre 2)				+176 261 031	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+117 698 184			+83 891 214 (hors titre 2)				+201 589 398	
Total des CP ouverts	8 045 873 054			1 647 015 731 (hors titre 2)				9 692 888 785	
Total des CP consommés	540	8 019 038 956	1 380 517 759	28	248 558 719	11 226 093	60	9 659 342 154	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685					3 538 645 685	3 538 645 685
	3 608 952 595	9 765	221 142	5 579			3 609 189 081
01.01 – Ordre et sécurité publics -	3 528 792 655					3 528 792 655	3 528 792 655

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
hors administration centrale et cabinet	3 592 842 971	9 765	221 142	5 579			3 593 079 457
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 853 030 16 109 624					9 853 030	9 853 030 16 109 624
02 – Sécurité routière	738 490 958 739 674 424					738 490 958	738 490 958 739 674 424
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713 739 448 959					738 121 713	738 121 713 739 448 959
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245 225 465					369 245	369 245 225 465
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443 2 271 341 531	29 537				2 244 236 443	2 244 236 443 2 271 371 068
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703 2 261 821 031	6 109				2 234 234 703	2 234 234 703 2 261 827 140
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740 9 520 500	23 429				10 001 740	10 001 740 9 543 929
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 051 672 675 1 053 190 768	1 635 503 353 1 630 785 081	191 043 815 186 095 986	10 000 000 -7 812 565	60	2 888 219 843	3 039 599 065 2 862 259 330
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	909 753 185 912 491 227	1 635 503 353 1 630 813 092	191 043 815 186 095 986	10 000 000 -7 812 565	60	2 746 300 353	2 897 679 575 2 721 587 800
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490 140 699 541	-28 011				141 919 490	141 919 490 140 671 530
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785 146 647 654					158 900 785	158 900 785 146 647 654
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243 146 647 654					157 777 243	157 777 243 146 647 654
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542					1 123 542	1 123 542 0
Total des AE prévues en LFI	7 731 946 546	1 635 503 353	191 043 815	10 000 000	0	9 568 493 714	9 719 872 936
Total des AE consommées	7 819 806 972	1 630 824 383	186 317 128	-7 806 986	60		9 629 141 557

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685 3 608 952 595	9 765	221 142	5 579		3 538 645 685	3 538 645 685 3 609 189 081
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 528 792 655 3 592 842 971	9 765	221 142	5 579		3 528 792 655	3 528 792 655 3 593 079 457
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 853 030 16 109 624					9 853 030	9 853 030 16 109 624
02 – Sécurité routière	738 490 958 739 674 424	9 476	77 976			738 490 958	738 490 958 739 761 876

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713 739 448 959	9 476	77 976			738 121 713	738 121 713 739 536 411
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245 225 465					369 245	369 245 225 465
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443 2 271 341 531	29 128				2 244 236 443	2 244 236 443 2 271 370 659
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703 2 261 821 031	5 699				2 234 234 703	2 234 234 703 2 261 826 730
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740 9 520 500	23 429				10 001 740	10 001 740 9 543 929
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 051 672 675 1 053 190 768	1 064 632 535 1 212 609 098	194 652 348 184 577 576	14 422 539 2 323 176		2 325 380 097	2 476 759 319 2 452 700 619
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	909 753 185 912 491 227	1 064 632 535 1 212 603 032	194 652 348 184 577 576	14 422 539 2 323 176		2 183 460 607	2 334 839 829 2 311 995 011
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490 140 699 541	6 066				141 919 490	141 919 490 140 705 607
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785 146 647 654					158 900 785	158 900 785 146 647 654
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243 146 647 654					157 777 243	157 777 243 146 647 654
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542					1 123 542	1 123 542 0
Total des CP prévus en LFI	7 731 946 546	1 064 632 535	194 652 348	14 422 539	0	9 005 653 968	9 157 033 190
Total des CP consommés	7 819 806 972	1 212 657 466	184 876 694	2 328 755	0		9 219 669 888

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 1 – Dotations des pouvoirs publics	0	0	540	0	0	540
Cat Dotations des pouvoirs publics	0	0	540	0	0	540
Titre 2 – Dépenses de personnel	7 819 806 972	7 815 196 786	8 019 038 956	7 819 806 972	7 815 196 786	8 019 038 956
Rémunérations d'activité	3 909 983 436	3 922 030 834	4 005 064 625	3 909 983 436	3 922 030 834	4 005 064 625
Cotisations et contributions sociales	3 892 834 736	3 875 270 297	3 982 760 799	3 892 834 736	3 875 270 297	3 982 760 799
Prestations sociales et allocations diverses	16 988 801	17 895 655	31 213 531	16 988 801	17 895 655	31 213 531
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 630 824 383	1 800 524 540	1 713 682 029	1 212 657 466	1 208 548 728	1 380 517 759
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 630 324 285	1 800 524 540	1 713 712 031	1 212 157 370	1 208 548 728	1 380 547 759

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Subventions pour charges de service public	500 098	0	-30 002	500 096	0	-30 000
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	0	0	28	0	0	28
Charges financières diverses	0	0	28	0	0	28
Titre 5 – Dépenses d'investissement	186 317 128	315 442 750	319 797 079	184 876 694	284 513 484	248 558 719
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	185 010 122	315 442 750	319 413 693	184 043 877	284 513 484	247 744 217
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 307 005	0	383 386	832 817	0	814 502
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-7 806 986	10 000 000	11 946 629	2 328 755	6 779 358	11 226 093
Transferts aux ménages	197 046	0	0	197 046	0	0
Transferts aux entreprises	0	0	14 564	0	0	11 652
Transferts aux collectivités territoriales	-7 858 086	10 000 000	11 710 692	0	6 779 358	9 731 625
Transferts aux autres collectivités	-145 946	0	221 373	2 131 709	0	1 482 817
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	60	0	0	0	0	60
Dotations en fonds propres	60	0	0	0	0	60
Total hors FdC et AdP		9 941 164 076			9 315 038 356	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+230 676 268			+230 676 268	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+332 639 072			+147 174 161	
Total*	9 629 141 557	10 504 479 416	10 064 465 260	9 219 669 888	9 692 888 785	9 659 342 154

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	120 772 943	109 203 055	112 978 084	120 772 943	109 203 055	112 978 084
Autres natures de dépenses	68 906 604	50 000 000	63 282 947	68 906 604	50 000 000	63 282 947
Total	189 679 547	159 203 055	176 261 031	189 679 547	159 203 055	176 261 031

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022	2 852 882	5 659 486	2 852 882	5 659 486				
03/2022	6 253 755	5 195 049	6 253 755	5 195 049				
04/2022	22 966	2 326 304	22 966	2 326 304				
05/2022	10 502 817	5 743 107	10 502 817	5 743 107				
06/2022	20 004 795	5 344 578	20 004 795	5 344 578				
07/2022	2 513 673	7 542 472	2 513 673	7 542 472				
08/2022	1 626 823	6 487 736	1 626 823	6 487 736				
09/2022	377	288 894	377	288 894				
10/2022	19 911 950	7 835 017	19 911 950	7 835 017				
11/2022	46 550 433	1 319 054	46 550 433	1 319 054				
12/2022	2 737 611	1 668 275	2 737 611	1 668 275				
01/2023		152 247		152 247				
Total	112 978 084	49 562 221	112 978 084	49 562 221				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		6 868 463		6 868 463				
03/2022		648 840		648 840				
04/2022		866 112		866 112				
05/2022		197 067		197 067				
06/2022		212 849		212 849				
07/2022		2 950 186		2 950 186				
08/2022		214 651		214 651				
09/2022		154 632		154 632				
10/2022		410 258		410 258				
11/2022		1 197 669		1 197 669				
Total		13 720 726		13 720 726				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	5 494 929		5 494 929					
06/12/2022	113 750 847		113 750 847					
Total	119 245 776		119 245 776					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		209 648 062						
Total		209 648 062						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		3 972		3 972				
Total		3 972		3 972				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						25 296 392		25 296 392
Total						25 296 392		25 296 392

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		54 991 878		55 130 000				
27/06/2022					85 191	120 303	85 191	120 303
27/06/2022		176 362		176 362				
24/11/2022		278 012		278 012				
02/12/2022		7 224 800		7 224 800	107 327		107 327	
22/12/2022						3 500 000		3 500 000
Total		62 671 052		62 809 174	192 518	3 620 303	192 518	3 620 303

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					1 355 074		1 355 074	
05/12/2022		3 327 913		3 327 913				
Total		3 327 913		3 327 913	1 355 074		1 355 074	

■ LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		25 296 392		25 296 392				
01/12/2022				21 370 458		2 674 571		
Total		25 296 392		46 666 850		2 674 571		

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	232 223 860	364 230 338	232 223 860	176 090 856	1 547 592	31 591 266	1 547 592	28 916 695

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	72	74	75
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 24207 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	11	12	12
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Total		83	86	87

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	3 622 636 149 3 713 379 919	332 919	3 622 636 149 3 713 712 838	3 622 636 149 3 713 379 919	332 919	3 622 636 149 3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779 3 695 895 049	330 488	3 612 061 779 3 696 225 536	3 612 061 779 3 695 895 049	330 488	3 612 061 779 3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370 17 484 871	2 431	10 574 370 17 487 302	10 574 370 17 484 871	2 431	10 574 370 17 487 302
02 – Sécurité routière	744 705 379 751 666 648		744 705 379 751 666 648	744 705 379 751 666 648	33 186	744 705 379 751 699 834
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394 751 437 108		744 335 394 751 437 108	744 335 394 751 437 108	33 186	744 335 394 751 470 294
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985 229 540		369 985 229 540	369 985 229 540		369 985 229 540
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 252 632 779 2 330 658 546	12 825	2 252 632 779 2 330 671 372	2 252 632 779 2 330 658 546	13 235	2 252 632 779 2 330 671 781
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570 2 321 479 583	12 825	2 242 614 570 2 321 492 408	2 242 614 570 2 321 479 583	13 235	2 242 614 570 2 321 492 818
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209 9 178 963		10 018 209 9 178 963	10 018 209 9 178 963		10 018 209 9 178 963
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 054 396 908 1 073 568 247	2 125 967 290 2 045 080 560	3 339 567 253 3 118 648 807	1 054 396 908 1 073 568 247	1 499 841 570 1 639 923 859	2 713 441 533 2 713 492 106
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	910 339 330 929 397 757	2 125 967 290 2 044 358 364	3 195 509 675 2 973 756 121	910 339 330 929 397 757	1 499 841 570 1 639 201 663	2 569 383 955 2 568 599 419
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578 144 170 490	722 196	144 057 578 144 892 687	144 057 578 144 170 490	722 196	144 057 578 144 892 687
05 – Exercice des missions militaires	140 825 571 149 765 596		140 825 571 149 765 596	140 825 571 149 765 596		140 825 571 149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088 149 682 161		139 758 088 149 682 161	139 758 088 149 682 161		139 758 088 149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483 83 435		1 067 483 83 435	1 067 483 83 435		1 067 483 83 435
Total des crédits prévus en LFI *	7 815 196 786	2 125 967 290	9 941 164 076	7 815 196 786	1 499 841 570	9 315 038 356
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+230 676 268	+332 639 072	+563 315 340	+230 676 268	+147 174 161	+377 850 429
Total des crédits ouverts	8 045 873 054	2 458 606 362	10 504 479 416	8 045 873 054	1 647 015 731	9 692 888 785
Total des crédits consommés	8 019 038 956	2 045 426 304	10 064 465 260	8 019 038 956	1 640 303 198	9 659 342 154
Crédits ouverts - crédits consommés	+26 834 098	+413 180 058	+440 014 155	+26 834 098	+6 712 533	+33 546 631

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 24 695 135 €.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Le programme 152 a bénéficié d'ouverture de crédits hors titre 2 à hauteur de 1 647 015 731 € en CP s'expliquant comme suit :

- 1 499,8 M€ d'ouverture de crédits au titre de la LFI ;
- 63,3 M€ de fonds de concours et d'attributions de produits ;
- 37,2 M€ de mouvements réglementaires (décret de virement, de transfert et d'avance) ;
- 46,7 M€ d'ouverture de crédits au titre des LFR.

Au-delà de ces ouvertures, le programme 152 a bénéficié d'une fongibilité asymétrique (T2 vers HT2) de 24,7 M€ portant la ressource totale hors titre 2 du P152 à 1 671 710 866 €.

La LFI du P152 intègre les crédits du « Beauvau de la sécurité » à hauteur de 202 M€ en CP pour financer la modernisation numérique de l'institution, les projets structurants de renouvellement de flottes de la gendarmerie mobile et lancer de grands projets immobiliers.

Le P152 a bénéficié en gestion des crédits du plan de relance pour un montant de 55,1 M€.

La gendarmerie nationale bénéficie également d'un financement du fond de transformation de l'action publique dans le cadre du projet M@GRH. La subvention s'élève à 9,6 M€ pour un coût total du projet de 14 M€. Les 4,4 M€ restant sont financés par le P152 et représente les coûts relatifs à l'équipe projet.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	7 815 196 786	2 132 064 457	9 947 261 243	7 815 196 786	1 505 938 737	9 321 135 523
Amendements	0	-6 097 167	-6 097 167	0	-6 097 167	-6 097 167
LFI	7 815 196 786	2 125 967 290	9 941 164 076	7 815 196 786	1 499 841 570	9 315 038 356

Pour le titre 2 :

Le PLF pour 2022 n'a pas fait l'objet d'amendement.

Pour le hors titre 2 :

Le PLF pour 2022 a fait l'objet d'un amendement de -6 097 167 €.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le P152 n'a pas vu sa maquette modifiée en 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2 :

Par décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits :

- 1 031 908 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de huit personnels au profit de la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) ;
- 152 784 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de quatre personnels dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau Radio du Futur (RRF) ;
- 170 382 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du financement de deux personnels dans le cadre du renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD).

Par décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- 85 191 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la mission « Direction de l'action du gouvernement » destiné au financement d'un personnel au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

Par décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits :

- 42 596 € ont été transférés du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » vers le programme 152, au titre du financement à mi-année d'un effectif et de la masse salariale associée au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC) ;
- 149 923 € ont été transférés du programme 152 vers le programme 212 « Soutien de la politique de défense » au titre du financement de la régularisation d'un recours.

Par arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits :

- 5 494 929 € ont été répartis au profit du programme 152 au titre des mesures exogènes.

Par arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits :

- 113 750 847 € ont été répartis au profit du programme 152 au titre des mesures exogènes.

Pour le hors titre 2 :

Par décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 portant transfert des crédits en provenance du programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » d'un montant de 54 991 878 € en AE et 55 130 000 € CP et destinés au financement du maintien en condition opérationnelle et à la modernisation des moyens de la gendarmerie nationale ;

Par décret n° 2022-512 du 07 avril 2022 portant annulation de crédits à titre d'avance d'une fraction de la réserve de précaution pour un montant de 25 296 392 € en AE et CP ;

Par décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits suivants :

- à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » et destinés au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public » d'un montant de 15 118 € en AE et CP ;
- à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et destinés au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit » d'un montant de 105 185 € en AE et CP ;

Par décret n° 2022-936 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits depuis le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » et destinés à financer l'achat d'équipements du GIGN pour la protection du consulat de Mossoul d'un montant de 176 362 € ;

Par décret n° 2022-1464 du 24 novembre 2022 portant transfert de crédits depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et destinés au financement de matériels NRBC d'un montant de 278 012 € ;

Par décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits depuis le programme 212 « Soutien de la politique de défense » et destinés au financement du remboursement d'un versement excédentaire de l'indemnité compensatrice due à la SNCF d'un montant de 7 224 800 € ;

Par décret 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits :

- depuis le programme 161 « Sécurité civile » et destinés au financement de la base hélicoptère de Guadeloupe d'un montant de 1 500 000 € ;
- depuis le programme 176 « Police nationale » et destinés au financement de la procédure pénale numérique d'un montant de 1 500 000 € ;
- depuis le programme 176 « Police nationale » et destinés au financement de la mutualisation du service central des réseaux et technologies avancées d'un montant de 387 459 € ;

Par décret 2022-1619 du 22 décembre 2022 portant transfert de crédits à destination du programme 212 « Soutien de la politique de défense » et destinés à la cession d'une fraction d'une emprise foncière à Balma d'un montant de 3 500 000 €.

Par loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 portant reconstitution de la réserve de précaution pour un montant de 25 296 392 € en AE et CP.

Par loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 :

- portant annulation d'une fraction de la réserve de précaution à hauteur de 2,7 M€ d'AE ;
- portant ouverture à fin de report de 21,4 M€ de CP visant à financer l'inflation en 2023.

Le P152 a également bénéficié de reports pour un montant de 209,7 M€ par :

- arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits d'attributions de produits ouvertes tardivement pour un montant de 3 972 € en AE/CP ;
- arrêté du 26 janvier 2022 portant report de crédits affectés sur tranche fonctionnelle pour un montant de 209 648 061 M€ en AE.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le P152 a perçu 112 978 084 € CAS Pensions compris (dont 60 228 850 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

En 2022, aucun fonds de concours n'a été perçu en titre 2 par le P152.

Pour le hors titre 2, 63,3 M€ (en AE) ont été rattachés au P152. Toutefois, 0,2 M€ ont été ouverts tardivement et ont fait l'objet d'un report sur 2023. Ainsi le P152 a réellement bénéficié de 63,1 M€ au titre des fonds de concours (13 720 726 €) et attributions de produits (49 562 221 €), répartis de la façon suivante :

- 10,6 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité ;
- 3,1 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements ;
- 12,7 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre ;
- 2,1 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques ;
- 2,6 M€ au titre de la cession de biens immobiliers ;
- 31,5 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger ;
- 0,4 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	39 075 984	85 038 692	124 114 676	39 075 984	59 993 663	99 069 647
Surgels	0	25 296 392	25 296 392	0	25 296 392	25 296 392
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-25 296 392	-25 296 392	0	-25 296 392	-25 296 392
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	39 075 984	85 038 692	124 114 676	39 075 984	59 993 663	99 069 647

Pour le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 39 075 984 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 21 695 135 € au titre des crédits hors CAS Pensions et 17 380 849 € au titre des crédits du CAS Pensions.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2022, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel et a contribué à la fongibilité asymétrique.

Pour le hors titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 82 038 692 € en AE et 59 993 663 € en CP (soit 4 % des crédits ouverts en LFI).

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2022, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel à hauteur 82 364 121 M€ d'AE et 59 993 663 M€ de CP. La réserve de précaution a également fait l'objet d'une annulation partielle en AE à hauteur de 2 674 571 €.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	9,80	0,00	0,00	8,63	+8,63
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	316,78	153,95	-1,00	327,59	+174,64
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	618,28	627,87	0,00	662,30	+34,43
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	1 647,79	1 846,02	0,00	1 612,81	-233,21
1162 – Personnels techniques	+1,00	2 043,47	1 890,78	0,00	1 892,48	+1,70
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	288,61	403,33	0,00	263,79	-139,54
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	5 718,65	6 072,33	0,00	5 641,07	-431,26
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	568,51	559,12	0,00	578,05	+18,93
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	72 178,73	73 275,16	0,00	72 544,49	-730,67

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	4 668,67	4 762,20	0,00	4 711,10	-51,10
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	12 026,34	11 757,63	0,00	11 512,29	-245,34
Total	+1,00	100 085,63	101 348,39	-1,00	99 754,60	-1 592,79

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	-0,86	-0,31	+0,86	-1,17
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+20,35	-8,54	-7,37	-1,17
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+7,50	+36,52	+4,81	+31,71
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-50,92	+15,94	+23,46	-7,52
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-235,00	+85,01	+26,45	+58,56
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+0,06	-24,88	-14,49	-10,39
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	0,00	-3,67	-73,91	+13,35	-87,26
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-0,15	+9,69	+10,97	-1,28
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	+2,00	-39,47	+403,23	+170,84	+232,39
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-7,02	+49,45	-16,25	+65,70
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	+70,36	-584,41	+259,20	-843,61
Total	0,00	+2,00	-238,82	-92,21	+471,83	-564,04

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers des armées.

La consommation du plafond d'emplois en 2022 est de 99 754,60 ETPT (cf. colonne 5). Cette consommation a été retraitée à hauteur de 240,92 ETPT, principalement au titre de la prise en compte des ETPT réalisés au 31/12/2022 et dont le paiement interviendra en 2023.

La colonne « transferts de gestion 2022 » (4) correspond au transfert d'un ETPT par décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- 1 ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 85 191 € en AE et CP a été transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (OSIIC).

La colonne « mesures de transfert en LFI » (7) correspond à la prévision inscrite en LFI 2022 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS pensions	Total Titre 2
Transfert entrant						
Maison d'arrêt de Lutterbach	176	152	2	92 122 €	48 382 €	140 504 €
Total général			2	92 122 €	48 382 €	140 504 €

La colonne « corrections techniques » (8) prend en compte :

- des transferts d' ETPT par décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits :
 - 8 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 1 031 908 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné à la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) ;
 - 4 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 152 784 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au déploiement de l'équipe du Réseau Radio du Futur (RRF) ;
 - 2 ETPT, associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 170 382 € en AE et CP, ont été transférés du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au renforcement de la sécurité numérique du Service du Haut Fonctionnaire de Défense (SHFD).
- 380,6 ETPT de contractuels administratifs (A, B et C) apparaissant dans CHORUS en personnels techniques ont été retraités comme suit :
 - -380,6 ETPT personnels techniques;
 - +88,7 ETPT catégorie A administratif ;
 - +80,9 ETPT catégorie B administratif ;
 - +211 ETPT catégorie C administratif.
- des corrections techniques ont dû être apportées pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Pour un schéma d'emplois réalisé 2022 de +154 ETP, son impact en ETPT sur 2022 est négatif et s'établit à -564,04 ETPT du fait d'un mois moyen global d'entrée (7,3) supérieur au mois moyen global de sortie (6,8).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	6,00	0,00	9,33	2,00	0,00	9,03	-4,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	75,90	2,00	6,90	113,10	46,00	9,03	+37,20	-6,00
1175 – Personnels administratifs cat B	137,80	16,00	7,30	234,60	65,00	8,03	+96,80	+60,00
1176 – Personnels administratifs cat C	404,40	24,80	6,97	429,30	214,60	7,53	+24,90	-67,00
1162 – Personnels techniques	307,89	23,70	6,87	473,50	259,70	7,53	+165,61	+50,00
1165 – Ouvriers d'Etat	26,00	25,00	6,90	4,00	0,00	4,53	-22,00	-20,00
1177 – Officiers de gendarmerie	487,00	325,00	7,03	353,00	104,00	7,73	-134,00	-214,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	50,00	7,00	6,57	57,00	25,00	7,63	+7,00	-3,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	5 370,00	2 977,00	6,80	6 409,00	5 254,00	7,37	+1 039,00	+1 301,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	439,00	144,00	6,87	517,00	360,00	6,27	+78,00	+84,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	7 774,00	0,00	6,83	6 639,00	6 165,00	7,30	-1 135,00	-1 000,00
Total	15 077,99	3 544,50		15 231,50	12 493,30		+153,51	+185,00

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois présents entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de + 154 ETP, hors mesures de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- +185 ETP au titre du schéma d'emplois présenté dans le PAP 2022 ;
- -34 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2021 ;
- +3 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2022 (mouvements intervenus en fin de gestion 2022).

La prise en compte des mesures de transferts et de périmètre porte le solde de l'ensemble des flux d'entrée et de sortie à **+189 ETP** :

- +154 ETP correspondant au schéma d'emplois réalisé ;
- +2 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires votés en LFI 2022 ;
- +33 ETP correspondant au solde des EFFEX (32 au titre de l'Assemblée Nationale et 1 d'EDF)

Au global l'écart entre le volume de sorties et d'entrées réalisées (flux internes compris) et le prévisionnel est important :

- les flux de sorties prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 12 174 ETP pour un réalisé de 15 232 ETP, soit un écart de +25,1 % ;
- les flux d'entrées prévisionnels (flux internes compris, donc au périmètre RAP) étaient de 12 359 ETP pour un réalisé de 15 078 ETP, soit un écart de +22 %.

Sorties réalisées en 2022

Les sorties ont été plus nombreuses concernant les sous-officiers, notamment avec un volume de radiations et de départs en situations interruptives plus important que prévu.

Pour la catégorie des gendarmes adjoints volontaires, les sorties ont été nettement plus nombreuses du fait d'une réussite au concours SOG plus importante que prévue (flux interne) mais également de départs en situations interruptives plus nombreux.

Pour les catégories d'emplois de personnels civils, les sorties ont été plus importantes en particulier pour les contractuels. Les départs en retraite ont été moins importants.

Entrées réalisées en 2022

Les départs plus importants des sous-officiers, des volontaires et des personnels civils ont été compensés par des entrées supplémentaires avec une part importante de primo-entrants afin de respecter le schéma d'emplois voté en LFI 2022.

Il est à préciser que le réalisé compte 136 ETP de flux internes liés au recrutement des officiers « semi-direct » et « issus du rang » par voie de concours interne (depuis la sous-catégorie « sous-officiers »).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	2 271,03	2 282,04	0,00	0,00	0,00	+56,25	-44,36	+100,61
Services régionaux	5 944,74	5 949,47	0,00	0,00	0,00	-50,75	-8,07	-42,68
Services à l'étranger	110,24	108,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	67 259,16	66 033,39	+2,00	0,00	0,00	-16,68	+431,50	-448,18
Autres	25 763,22	25 381,31	0,00	0,00	-238,82	-81,03	+92,76	-173,79
Total	101 348,39	99 754,60	+2,00	0,00	-238,82	-92,21	+471,83	-564,04

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-33,00	2 301,00
Services régionaux	+14,00	5 998,89
Services à l'étranger	0,00	109,29
Services départementaux	+147,00	66 581,89
Autres	+57,00	25 592,13
Total	+185,00	100 583,20

La différence entre l'ETP au 31/12/2021 et au 31/12/2022 est de 189 ETP. Elle s'explique par : -154 ETP au titre du SE 2022 (+185 ETP pour le SE de la LFI 2022; -34 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2021; +3 ETP réalisés au-delà du SE 2022); -2 ETP correspondant au solde des transferts budgétaires de la LFI 2022; -33 ETP correspondant au solde des EFFEX (32 au titre de l'assemblée nationale et 1 d'EDF).

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, états-majors régionaux...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2022 exprimée en ETPT figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 146 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 17 795 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 735 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 030 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 481 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie nationale : 27 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 8 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 145 ETPT.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	45 496,89	44 991,50
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 363,96	44 779,65
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	132,93	211,85
02 – Sécurité routière	10 103,39	9 679,96
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	10 098,40	9 677,00
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	4,99	2,96
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	29 255,01	28 771,86
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 127,61	28 658,55
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	127,40	113,31
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 784,05	14 542,60
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 838,36	12 589,66
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 945,69	1 952,94
05 – Exercice des missions militaires	1 709,05	1 768,68
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 696,75	1 767,69
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	12,30	0,99
Total	101 348,39	99 754,60
Transferts en gestion		-1,00

Cette répartition tient compte des règles suivantes :

- pour les unités dont l'activité est exclusivement dédiée à une action (exemple : section de recherches pour l'action 3), l'intégralité des ETPT alimente l'action concernée ;
- pour les unités multi-actions (exemple : brigades territoriales), une ventilation des ETPT est effectuée en fonction de la répartition horaire des activités des unités dans chacune des cinq actions.

La ligne « Transferts en gestion » correspond au transfert d'un ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 85 191 € en AE et CP, transféré du programme 152 « Gendarmerie nationale » au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels (décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
376,00	4,52	1,72

Pour l'année 2022, les apprentis représentent 376 ETPT. Leur nombre s'élevait à 423 ETP au 31 décembre 2022.

Les principales filières d'emplois des apprentis sont :

- Informatique : 22 % (93 apprentis)
- Hôtellerie-restauration : 14 % (59 apprentis)
- Communication, information : 17 % (72 apprentis)
- Logistique-maintenance (dont mécanique auto) : 20 % (84 apprentis)
- Rh-Management : 15 % (64 apprentis)

- Autres : 12 % (51 apprentis) : droit, sécurité-défense (stratégie, relations internationales, géopolitique...), criminologie, budget...

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'intérieur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	3 909 983 436	3 922 030 834	4 005 064 625
Cotisations et contributions sociales	3 892 834 736	3 875 270 297	3 982 760 799
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 496 983 106	3 476 169 843	3 576 450 329
– Civils (y.c. ATI)	64 622 823	70 240 681	66 576 654
– Militaires	3 432 360 283	3 405 929 162	3 509 873 675
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 330 703	3 686 880	3 131 717
Autres cotisations	392 520 927	395 413 574	403 178 754
Prestations sociales et allocations diverses	16 988 801	17 895 655	31 213 531
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	7 819 806 972	7 815 196 786	8 019 038 956
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 322 823 867	4 339 026 943	4 442 588 627
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		109 203 055	

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2022 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 10 515 946 € (2 941 bénéficiaires au titre de l'année 2022; pour 2021, ce nombre s'élevait à 2 985 pour un montant payé de 11 414 570 €).

Dans la rubrique « Cotisations et contributions sociales », les taux appliqués en 2022 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS Pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS Pensions : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPOEIE : 35,01 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2021 retraitée	4 262,80
Exécution 2021 hors CAS Pensions	4 322,82
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-0,81
Débasage de dépenses au profil atypique :	-59,21
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,36
– Mesures de restructuration	

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

– <i>Autres dépenses de masse salariale</i>	-58,83
Impact du schéma d'emplois	0,30
EAP schéma d'emplois 2021	8,09
Schéma d'emplois 2022	-7,79
Mesures catégorielles	35,26
Mesures générales	84,57
Rebasage de la GIPA	2,06
Variation du point de la fonction publique	63,94
Mesures bas salaires	18,57
GVT solde	-12,86
GVT positif	66,33
GVT négatif	-79,19
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	53,88
Indemnisation des jours de CET	0,44
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	53,44
Autres variations des dépenses de personnel	18,65
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	14,40
Autres variations	4,25
Total	4 442,59

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (-0,81 M€) correspond aux transferts budgétaires 2022.

Socle Exécution n-1 retraitée

La ligne « Autres dépenses de masse salariale » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de -58,83 M€ comprend dans le retraitement de l'exécution de l'année 2021 :

- les attributions de produits (-64,43 M€) ;
- les rétablissements de crédits (+6,1 M€) correspondant au solde déduit du report des rétablissements de crédits 2021 sur 2022 et de l'intégration des rétablissements de crédits de 2021 sur 2020 ;
- les ajustements liés à la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année (-0,44 M€), correspondant à la déduction des montants 2020 payés en 2021 et à l'ajout des montants 2021 payés en 2022 ;
- le financement des délégués du préfet (-0,06 M€).

Mesures générales

L'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, représente une dépense de 2,06 M€ en 2022 pour 7303 personnels.

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État a revalorisé le point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3,5 %. Sa valeur a ainsi été portée à 58,2004 €. En 2022, le coût de cette mesure a été de 63,94 M€ (hors mesures catégorielles impactées).

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 18,57 M€ pour 2022 pour un nombre de bénéficiaires estimé à 21 307 personnels (militaires et civils).

Elles résultent :

- du décret du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} mai, qui fixe le minimum de traitement à 352 (indice brut 382), contre 343 précédemment (indice brut 371) ;
- des revalorisations du SMIC en 2022 ;
- de l'extension en année pleine de la revalorisation du SMIC 2021 (+2,2 % au 1^{er} octobre 2021).

Glissement vieillesse technicité

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 2,02 % soit +66,33 M€ (1,51 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Le GVT négatif est valorisé à -79,19 M€ (-1,8 % de la masse salariale HCAS Pensions). Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à -12,86 M€ (-0,29 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

La ligne « Autres rebasages » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » d'un montant de 53,44 M€ comprend :

- les attributions de produits perçues en 2022 (60,23 M€) ;
- les rétablissements de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2021 rétablis sur 2022 (-9,97 M€) et des rétablissements de crédits de 2022 non rétablis ;
- les ajustements dus au retard de la prise en paye des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2021 payés en 2022 et aux montants 2022 qui seront payés en 2023 (-0,94 M€) ;
- la prime inflation (2,8 M€) ;
- indemnité de mobilité géographique des militaires liée à la densification des effectifs (1 M€).

Autres variations des dépenses de personnel

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » comprend la PSC (+11 M€).

La ligne « Autres variations » d'un montant de +4,25 M€ comprend principalement :

- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle (-7,96 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) (+6,64 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnelle (PRE) (-0,2 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation de la dépense liée aux OPEX (+0,47 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2021) ;
- la variation des indemnités liées au renforcement des effectifs outre-mer (+0,41 M€) ;
- le capital décès (+1,07 M€) ;
- la prime télétravail (+0,95 M€) ;
- le plan 10 000 jeunes (+1,53 M€).

S'agissant des dépenses sous enveloppe :

- la dépense au titre de l'IJAT est de 72,90 M€ ;
- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 78,09 M€ ;

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

- la dépense au titre de la PRE est de 16,60 M€ ;
- la dépense au titre des OPEX est de 4,94 M€.

Mesures interministérielles

En 2022, le programme 152 a consommé 79,24 M€ au titre de mesures interministérielles exogènes (point d'indice, rehaussement de l'IMT, allocation maître d'apprentissage, allocation forfaitaire télétravail...). Elles ont été partiellement financées par les arrêtés de répartition du 25 octobre et du 6 décembre 2022 à hauteur de 70,95 M€ HCAS Pensions et 8,45 M€ HCAS Pensions pris sous plafond.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	62 037	63 926	63 810	56 212	56 312	57 859
1175 – Personnels administratifs cat B	38 450	41 776	38 967	34 327	36 472	34 771
1176 – Personnels administratifs cat C	31 280	36 977	31 286	27 708	30 855	27 714
1162 – Personnels techniques	38 439	36 623	37 583	34 495	30 874	33 702
1165 – Ouvriers d'Etat	63 705	46 361	61 006	42 755	39 262	40 951
1177 – Officiers de gendarmerie	59 592	72 781	71 885	53 843	66 242	65 159
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	49 634	59 747	62 394	44 415	53 468	55 996
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	33 176	43 340	45 256	29 716	39 203	40 914
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	28 505	36 841	35 783	25 006	32 269	31 772
1172 – Volontaires (gendarmes)	15 706	16 154	16 588	14 176	14 434	14 979

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la cotisation employeur au FSPŒIE.

Les coûts moyens des personnels civils présentés *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires, y compris les effectifs de la police nationale relevant budgétairement du P152.

Dans le PAP, les coûts d'entrée et de sortie sont des données prévisionnelles, calculées par grade sur la base de prévisions de flux. Pour le PAP 2022, ces coûts ont été valorisés à partir d'un indice nouveau majoré (INM) moyen des effectifs présents en 2021 sur la base des prévisions de flux pour 2022. Dans le RAP, les coûts d'entrée et de sortie sont calculés par grade sur la base des flux réalisés et valorisés à partir d'un INM moyen des entrées et sorties réalisées.

Par ailleurs, les personnels civils entrent et sortent du programme au fil de leur carrière, contrairement aux militaires qui entrent majoritairement en tant qu'élèves et sortent en partant à la retraite. Ainsi, selon les circonstances de la gestion RH, les coûts d'entrée des personnels civils peuvent être plus élevés que les coûts de sortie.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						4 430 378	5 316 454
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	400	B	Sous-officiers	11-2021	10	800 000	960 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 500	B	Sous-officiers	11-2021	10	3 630 378	4 356 454
Mesures statutaires						10 072 736	10 072 736
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA		A	Civils	01-2022	12	1 400	1 400
Convergence ratio pro-pro catégories B et C		A, B et C	Civils	01-2022	12	156 791	156 791
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	1	B et C	Civils	01-2022	12	2 377	2 377
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1	A	Civils	01-2022	12	7 769	7 769
Création d'emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef des services techniques	1	A	Civils	01-2022	12	7 380	7 380
Plan PATS - Repyramidage avec plan de requalification	190	A, B et C	Civils	01-2022	12	187 354	187 354
Bonification d'ancienneté agents de catégorie C	310	C	Civils	01-2022	12	1 521 992	1 521 992
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C	645	C	Civils	01-2022	12	770 877	770 877
Avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service	1 000	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 192 490	1 192 490
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	01-2022	12	2 457 016	2 457 016
Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN	2 470	A	Officiers	01-2022	12	190 864	190 864
Avancement des maréchaux-des-logis chefs au premier semestre	2 500	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 000 000	1 000 000
Surcoût des taux pro-pro des personnels militaires (hors mesure ASA 25 ADJ)	83 286	A et B	Officiers et Sous-officiers	01-2022	12	2 576 426	2 576 426
Mesures indemnitaires						20 756 579	26 723 650
Allocation forfaitaire "maîtres d'apprentissage"		A, B et C	Tout corps	01-2022	12	325 000	325 000
Plan PATS - abondement de l'enveloppe de points de NBI		A, B et C	Civils	01-2022	12	69 088	69 088
Extension du dispositif indemnitaire du MINARM pour les dépiégeurs d'assaut du GIGN	5	B	Sous-officiers	01-2022	12	45 798	45 798
Indemnité temporaire de mobilité	11	A, B et C	Civils	01-2022	12	34 691	34 691
Revalorisation de la rémunération des élèves-officiers	110	A	Officiers	10-2022	3	62 961	251 844
Indemnité d'expertise IRCGN	250	A et B	Officiers et Sous-officiers	01-2022	12	125 000	125 000
Extension du nombre d'emplois éligibles à l'indemnité de fonction et de responsabilités (IFR)	252	A	Officiers	01-2022	12	605 000	605 000
Prime montagne	283	A et B	Officiers et Sous-officiers	01-2022	12	2 013 000	2 013 000
Mise en oeuvre de la prime de haute technicité (réforme structurelle "majors RS")	450	B	Sous-officiers	01-2022	12	-150 546	-150 546
Augmentation du contingent de primes de haute technicité (PHT)	600	B	Sous-officiers	01-2022	12	1 440 000	1 440 000
Indemnité de mission exclusive GIGN (antennes)	743	A et B	Officiers et Sous-officiers	04-2022	9	4 050 787	5 401 049
Plan PATS - CIA collectif étendu	779	A, B et C	Civils	01-2022	12	389 523	389 523
Filière administrative - convergence indemnitaire	790	A et B	Civils	01-2022	12	997 976	997 976
Augmentation du contingent de primes de qualification supérieure gendarmerie (PQSG)	1 500	B	Sous-officiers	07-2022	6	2 178 227	4 356 454

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Forfait mobilité durable	1 500	A, B et C	Tous corps	01-2022	12	170 801	170 801
Revalorisation INSMET	4 171	A et B	Officiers et sous-officiers	09-2022	4	384 289	1 152 867
Indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) à taux plein au profit des élèves gendarmes en unité	4 953	B	Sous-officiers	01-2022	12	4 371 400	4 371 400
Amélioration de la condition matérielle des GAV	5 966	C	Volontaires	07-2022	6	1 481 121	2 962 242
Prime de résultats exceptionnels	10 000	A, B et C	Officiers, Sous-officiers et Volontaires	01-2022	12	2 000 000	2 000 000
Part familiale des indemnités outre-mer et à l'étranger Fin délai de carence PACS	100 000	A, B et C	Officiers, Sous-officiers et Volontaires	01-2022	12	162 463	162 463
Total						35 259 693	42 112 840

35,26 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires, contre 32,64 M€ prévus dans le PAP pour 2022.

L'écart de 2,62 M€ entre la prévision inscrite dans le PAP pour 2022 et l'exécution découle :

- du décalage dans le temps de certaines mesures pour -2,16 M€ (augmentation du contingent de PQSG et de PHT, indemnité de fidélisation des SOG, prime de lien au service des CSTAGN, revalorisation de la rémunération des élèves officiers, création d'emplois fonctionnels PATS et repyramidage avec plan de requalification PATS) ;
- de mesures interministérielles non programmées au profit des civils pour 3,73 M€ (décroisement CAIOM/GRAF, resculptage de la grille des catégories C, bonification de la grille des catégories C, du surcoût des taux pro-pro des personnels civils, de la convergence indemnitaire des A et B administratifs, de l'allocation forfaitaire maîtres d'apprentissage) ;
- de mesures exogènes non programmées au profit des militaires pour 0,37 M€ (extension de l'indemnité d'installation en métropole) ;
- de l'ajustement des effectifs pour 0,27 M€ (forfait mobilité durable, ISSP taux plein élèves gendarmes) ;
- de l'effet de la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022 sur les mesures catégorielles concernées pour 0,41 M€.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Mutuelles, associations		1 276 278		1 276 278
Total		1 276 278		1 276 278

Ces crédits correspondent au montant annuel versé au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Gendarmerie nationale et la Fondation Maison de la Gendarmerie en novembre 2020 pour 3 ans (2020-2022). Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'Intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir à chaque gendarme des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	54,91	42,26	0,08	12,73	39,35	10,04	12,90	15,13	15,74	12,75	42,38	38,50	51,58	87,77	204,05	204,05
Titre 2	13,73	13,73	2,39	2,39	2,55	2,55	2,00	2,00	2,37	2,37	2,00	2,00	2,00	2,00	25,05	25,05
Total	68,64	55,99	2,47	15,12	41,90	12,59	14,90	17,13	18,12	15,12	44,38	40,50	53,58	89,77	229,10	229,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	62,43	229,10	+266,98 %
Durée totale en mois	60	108	+80,00 %

Le projet initial NEOGEND était prévu sur la période 2016 à 2020, il est aujourd'hui un outil indispensable aux gendarmes pour accomplir leurs missions dans de bonnes conditions. Ainsi si NEOGEND est reconduit budgétairement pour trois ans, l'utilisation de NEO et ses évolutions perdurera bien au-delà.

De plus le projet NEO bascule sur le projet STORM qui permet une connectivité accrue du gendarme, le passage de la radio analogique à la radio numérique, l'investissement dans des équipements de déport permettant aux gendarmes d'utiliser l'appareil tout en étant libre de ses mouvements.

Ainsi, tant la durée (extension de 2020 à 2024) que le périmètre (notamment passage de 60 000 à 100 000 terminaux) du projet évoluent de manière notable.

Le coût du projet initial était de 62,4 M€. Le coût complémentaire du projet allié à celui du projet STORM est de 141,6 M€. Au total, le coût réactualisé est de 229,1 M€ (dont 204 M€ de hors-titre 2).

N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP pour 2021 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Le déploiement de NEOGEND a permis de nombreux gains d'efficacité qui portent sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen, un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des militaires du fait des gains de temps. Enfin, NEOGEND donne une image valorisante de modernité des services de l'État.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale regroupant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 123,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015.

Partenaire : SA HLM ERILIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	44 783 982	44 783 982	0	0	0	0	0	0	0
	4 341 143	4 584 203	868 494	1 008 230	936 623	1 052 862	1 086 164	1 086 164	35 966 359
Fonctionnement	5 356 552	4 666 231	1 063 360	1 191 601	1 094 531	1 138 833	1 182 583	1 182 583	35 191 101
	5 356 552	4 666 784	1 063 360	1 197 602	1 094 531	1 138 833	1 182 583	1 182 583	35 184 547
Financement	9 464 953	10 137 467	1 835 590	1 488 966	1 794 897	1 561 497	1 528 195	1 528 195	18 287 072
	9 464 953	10 137 467	1 835 590	1 488 966	1 794 897	1 561 497	1 528 195	1 528 195	18 287 072

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 65,2 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	31 587 139 7 320 485	31 587 139 7 320 485	0 850 030	0 850 030	0 886 736	0 886 736	0 925 027	0 925 027	0 20 679 834
Fonctionnement	5 814 283 5 814 283	5 853 073 2 918 015	24 473 24 473	289 643 567 535	24 735 24 735	21 521 259 730	21 970 263 926	21 970 263 926	2 968 437 4 903 482
Financement	13 226 794 13 226 794	13 226 794 13 226 794	1 017 905 1 017 905	1 017 905 1 017 905	981 199 981 199	981 199 981 199	942 907 942 907	942 907 942 907	7 339 189 7 339 189

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 141,4 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	58 687 093	58 687 093	0	0	0	0	0	0	0
	12 104 395	12 104 395	1 547 506	1 547 506	1 606 950	1 606 950	1 669 214	1 669 214	40 089 815
Fonctionnement	15 662 906	15 662 906	637 834	695 391	652 474	1 349 161	664 940	664 940	21 509 313
	15 662 906	9 205 730	637 834	1 064 067	652 474	1 028 914	1 056 261	1 056 261	27 135 418
Financement	20 019 313	20 019 313	1 834 843	1 834 843	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	15 146 783
	20 019 313	20 019 313	1 834 843	1 834 843	1 774 912	1 774 912	1 712 649	1 712 649	15 146 783

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAURoux – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 91,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 650 414	34 650 414	0	0	0	0	0	0	0
	2 217 176	2 217 176	585 238	585 237	670 366	670 366	761 018	761 018	29 655 599
Fonctionnement	6 794 894	6 797 253	677 430	677 430	687 162	697 944	739 044	739 044	12 685 783
	6 794 894	6 633 448	677 430	677 430	687 162	697 944	739 044	739 044	12 849 588
Financement	16 701 157	16 700 910	1 451 643	1 451 061	1 424 969	1 424 969	1 394 454	1 394 454	12 590 548
	16 701 157	16 700 910	1 451 643	1 451 061	1 424 969	1 424 969	1 394 454	1 394 454	12 590 548

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations

judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 59 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	20 359 449	20 359 449	0	0	0	0	0	0	0
	3 291 696	3 291 696	472 317	472 317	495 627	495 627	520 086	520 086	15 059 637
Fonctionnement	4 437 346	4 443 356	525 230	703 207	535 017	538 032	551 754	551 754	11 539 829
	4 437 346	4 443 356	525 230	705 640	535 017	538 032	551 754	551 754	11 537 396
Financement	8 576 720	8 576 720	884 073	884 073	860 763	860 763	836 304	836 304	8 338 095
	8 576 720	8 576 720	884 073	884 073	860 763	860 763	836 304	836 304	8 338 095

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 409,4 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	176 276 149	176 276 149	0	0	0	0	0	0	0
	29 698 581	29 698 581	4 297 941	4 297 941	4 469 969	4 469 969	4 649 402	4 649 402	128 510 854
Fonctionnement	40 942 632	40 633 412	1 097 887	1 283 921	1 119 791	1 147 513	1 184 821	1 184 821	54 232 225
	40 942 632	22 176 984	1 097 887	2 890 767	1 119 791	2 796 375	2 898 109	2 898 109	66 006 369
Financement	55 467 440	55 467 440	6 025 213	6 025 213	5 853 185	5 853 185	5 673 752	5 673 752	54 725 126
	55 467 440	55 467 440	6 025 213	6 025 213	5 853 185	5 853 185	5 673 752	5 673 752	54 725 126

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 2 483 301 497	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 671 710 866
AE engagées en 2022 (E2) 2 045 426 304	CP consommés en 2022 (P2) 1 640 303 198
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 145 832 172	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 667 874 473
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 292 043 020	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 972 428 725

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 2 272 061 554				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 334 043 777				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 2 606 105 331	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 667 874 473	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 1 938 230 858
AE engagées en 2022 (E2) 2 045 426 304	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 972 428 725	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 1 072 997 579
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 3 011 228 437
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 768 522 700
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 2 242 705 737

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant du reste à payer du P152 s'élève à 3 012,7 M€, il est constitué comme suit :

- 81 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 3 pour un montant de 2 438,7 M€, en forte augmentation du fait du passage progressif en AE pluriannuelles des baux locatifs, des marchés d'énergie et de certains marchés notamment aéronautique ;
- 19 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 5 pour un montant de 574 M€.

Par unité de budgétisation, la répartition est la suivante :

- UB1 : fonctionnement courant pour 1,6 % soit 48,6 M€ ;
- UB2 : moyens mobiles pour 1,4 % soit 42,2 M€ ;
- UB3 : équipements pour 3,5 % soit 105,6 M€ ;
- UB4 : systèmes d'information et de communication pour 1,9 % soit 57,6 M€ ;
- UB5 : immobilier pour 78,8 % soit 2 374,5 M€ ;
- UB6 : subventions pour 0 % soit 0,01 M€ ;
- UB spécifique pour 12,8 % soit 384,2 M€.

Entre fin 2021 et fin 2022, le reste à payer du programme 152 évolue de 564 M€.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre et sécurité publics

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Ordre et sécurité publics	3 622 636 149		3 622 636 149	3 622 636 149		3 622 636 149
	3 713 379 919	332 919	3 713 712 838	3 713 379 919	332 919	3 713 712 838
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 612 061 779		3 612 061 779	3 612 061 779		3 612 061 779
	3 695 895 049	330 488	3 696 225 536	3 695 895 049	330 488	3 696 225 536
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	10 574 370		10 574 370	10 574 370		10 574 370
	17 484 871	2 431	17 487 302	17 484 871	2 431	17 487 302

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 622 636 149	3 713 379 919	3 622 636 149	3 713 379 919
Rémunérations d'activité	1 816 976 672	1 857 863 220	1 816 976 672	1 857 863 220
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 811 672 970	1 849 115 261	1 811 672 970	1 849 115 261
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	5 303 702	8 747 960	5 303 702	8 747 960
Cotisations et contributions sociales	1 797 226 397	1 842 015 302	1 797 226 397	1 842 015 302
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	1 791 980 345	1 833 341 964	1 791 980 345	1 833 341 964
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	5 246 052	8 673 338	5 246 052	8 673 338
Prestations sociales et allocations diverses	8 433 080	13 501 397	8 433 080	13 501 397
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	8 408 464	13 437 824	8 408 464	13 437 824
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	24 616	63 573	24 616	63 573
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		332 919		332 919
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		332 919		332 919
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet		330 488		330 488
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet		2 431		2 431
Total	3 622 636 149	3 713 712 838	3 622 636 149	3 713 712 838

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

ACTION

02 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité routière	744 705 379		744 705 379	744 705 379		744 705 379
	751 666 648		751 666 648	751 666 648	33 186	751 699 834
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	744 335 394		744 335 394	744 335 394		744 335 394
	751 437 108		751 437 108	751 437 108	33 186	751 470 294
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 985		369 985	369 985		369 985
	229 540		229 540	229 540		229 540

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	744 705 379	751 666 648	744 705 379	751 666 648
Rémunérations d'activité	367 162 152	368 533 539	367 162 152	368 533 539
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	366 979 738	368 420 998	366 979 738	368 420 998
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	182 414	112 541	182 414	112 541
Cotisations et contributions sociales	375 675 051	379 818 584	375 675 051	379 818 584
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	375 488 408	379 702 598	375 488 408	379 702 598
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	186 643	115 987	186 643	115 987
Prestations sociales et allocations diverses	1 868 176	3 314 524	1 868 176	3 314 524
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	1 867 248	3 313 512	1 867 248	3 313 512
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	928	1 012	928	1 012
Titre 5 : Dépenses d'investissement				33 186
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				33 186
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet				33 186
Total	744 705 379	751 666 648	744 705 379	751 699 834

ACTION

03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 252 632 779 2 330 658 546		2 252 632 779 2 330 671 372	2 252 632 779 2 330 658 546		2 252 632 779 2 330 671 781
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 242 614 570 2 321 479 583	12 825	2 242 614 570 2 321 492 408	2 242 614 570 2 321 479 583	13 235	2 242 614 570 2 321 492 818
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 018 209 9 178 963		10 018 209 9 178 963	10 018 209 9 178 963		10 018 209 9 178 963

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 252 632 779	2 330 658 546	2 252 632 779	2 330 658 546
Rémunérations d'activité	1 110 873 421	1 143 648 724	1 110 873 421	1 143 648 724
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 105 932 997	1 139 144 628	1 105 932 997	1 139 144 628
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	4 940 424	4 504 096	4 940 424	4 504 096
Cotisations et contributions sociales	1 136 348 802	1 178 248 802	1 136 348 802	1 178 248 802
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 131 295 080	1 173 608 438	1 131 295 080	1 173 608 438
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 053 722	4 640 363	5 053 722	4 640 363
Prestations sociales et allocations diverses	5 410 556	8 761 021	5 410 556	8 761 021
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	5 386 493	8 726 517	5 386 493	8 726 517
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	24 063	34 504	24 063	34 504
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		12 825		13 235
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		12 825		13 235
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		12 825		13 235
Total	2 252 632 779	2 330 671 372	2 252 632 779	2 330 671 781

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

ACTION

04 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 163 599 963	2 175 967 290	3 339 567 253	1 163 599 963	1 549 841 570	2 713 441 533
	1 073 568 247	2 045 080 560	3 118 648 807	1 073 568 247	1 639 923 859	2 713 492 106
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 019 542 385	2 175 967 290	3 195 509 675	1 019 542 385	1 549 841 570	2 569 383 955
	929 397 757	2 044 358 364	2 973 756 121	929 397 757	1 639 201 663	2 568 599 419
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	144 057 578		144 057 578	144 057 578		144 057 578
	144 170 490	722 196	144 892 687	144 170 490	722 196	144 892 687

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	55 111 947	0	55 111 947
Total	0	55 111 947	0	55 111 947

L'intégralité des crédits transférés sur le programme 152 par le décret du 23 mars 2022 ont été consommés. 44,1 M€ en AE/CP ont notamment été consacrés aux dépenses d'investissement immobilier, 5 M€ en AE/CP au numérique, et 6 M€ en AE/CP aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la gendarmerie mobile.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 1 : Dotations des pouvoirs publics		540		540
Cat Dotations des pouvoirs publics		540		540
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		540		540
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 163 599 963	1 073 568 247	1 163 599 963	1 073 568 247
Rémunérations d'activité	605 656 523	559 660 055	605 656 523	559 660 055
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	529 964 770	484 502 779	529 964 770	484 502 779
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	75 691 753	75 157 275	75 691 753	75 157 275
Cotisations et contributions sociales	556 075 264	508 757 401	556 075 264	508 757 401
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	487 964 680	440 435 891	487 964 680	440 435 891
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	68 110 584	68 321 510	68 110 584	68 321 510
Prestations sociales et allocations diverses	1 868 176	5 150 791	1 868 176	5 150 791
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 612 935	4 459 086	1 612 935	4 459 086
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	255 241	691 705	255 241	691 705

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 850 524 540	1 713 336 285	1 258 548 728	1 380 171 605
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 524 540	1 713 366 287	1 258 548 728	1 380 201 605
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 850 524 540	1 712 644 091	1 258 548 728	1 379 479 409
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		722 196		722 196
Subventions pour charges de service public		-30 002		-30 000
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		-30 002		-30 000
Titre 4 : Charges de la dette de l'État		28		28
Charges financières diverses		28		28
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		28		28
Titre 5 : Dépenses d'investissement	315 442 750	319 797 079	284 513 484	248 525 533
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	315 442 750	319 413 693	284 513 484	247 711 031
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	315 442 750	319 413 693	284 513 484	247 711 031
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		383 386		814 502
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		383 386		814 502
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 000 000	11 946 629	6 779 358	11 226 093
Transferts aux entreprises		14 564		11 652
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		14 564		11 652
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	11 710 692	6 779 358	9 731 625
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	10 000 000	11 710 692	6 779 358	9 731 625
Transferts aux autres collectivités		221 373		1 482 817
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		221 373		1 482 817
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières				60
Dotations en fonds propres				60
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique				60
Total	3 339 567 253	3 118 648 807	2 713 441 533	2 713 492 106

SOUS-ACTION

04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique

Par rapport aux prévisions du PAP, la ressource du P152 a évolué de +135 M€ en CP. Ainsi, le financement des écarts de consommation s'effectue par la mise à contribution de cette ressource complémentaire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 667,8 M€ en AE 1 346,8 M€ en CP)

D'un montant de 1 667,8 M€ en AE 1 346,8 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT (299,1 M€ en AE et 285,9 M€ en CP)

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Dépenses de fonctionnement courant (61,8 M€ en AE et 49,4 M€ en CP)

D'un montant de 61,8 M€ en AE et 49,4 M€ en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie fixe, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

Par rapport aux crédits présentés dans le projet annuel de performance (PAP), l'exécution a été supérieure de 18,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP.

Il est à noter, qu'en 2022, la gendarmerie a financé le renouvellement pluriannuel des abonnements de téléphonie fixe ainsi qu'un plan de communication axé sur l'attractivité du métier de gendarme.

Formation (19,9 M€ en AE et 20,2 M€ en CP)

L'exécution en matière de formation s'élève à 19,9 M€ en AE et 20,2 M€ en CP. La dotation initiale prévue pour cette dépense était de 16,3 M€ en AE et en CP.

La dotation initiale, abondée de 3,6 M€ en AE et 3,9 M€ en CP, a permis de consolider les programmes de formation initiale et continue (notamment les centres régionaux d'instruction). L'effort de formation a pour objectif le maintien de compétences techniques (sécurité en intervention, enquête de police judiciaire, conduite de motocyclettes, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel, pilotes d'hélicoptère, intervention professionnelle etc.) et leur adaptation au contexte sécuritaire (proximité, renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile, etc.). L'accompagnement de la transformation et l'appropriation numérique, la préservation de l'égalité des droits, le contact et la proximité avec la population seront poursuivis.

L'activité formation a également bénéficié de crédits du Beauvau de la sécurité pour financer le plan ministériel « 10 000 jeunes ».

Déplacements (85,7 M€ en AE et 85,4 M€ en CP)

En 2022, la gendarmerie a consacré 85,7 M€ en AE et 85,4 M€ en CP aux frais de déplacement de ses personnels. Par rapport au PAP 2022, l'exécution, tant de la gendarmerie mobile que de la gendarmerie départementale, a dépassé la dotation initiale 23,4 M€ en AE et 23 M€ en CP.

Cette surconsommation s'explique par l'activité de la GM et la hausse des coûts des déplacements (hôtellerie, déplacements, fret).

Changements de résidence (43,2 M€ en AE et en CP)

Cette dépense permet de financer la mutation des gendarmes en métropole et outre-mer. Par rapport à la dotation du PAP, le programme a consommé 2,3 M€ en AE et 2,4 M€ en CP de plus.

Cette hausse s'explique par le réhaussement des plafonds de prise en charge cumulé à une augmentation du coût des déménagements.

Alimentation des forces mobiles (49,1 M€ en AE et 48 M€ en CP)

Cette dépense concerne les déplacements de la gendarmerie mobile. Par rapport au PAP, l'exécution est supérieure de 17,2 M€ en AE et 16,1 M€ en CP.

Alimentation des autres forces (38,8 M€ en AE et 39,1 M€ en CP)

La consommation est en légère hausse par rapport à la prévision du PAP (+0,7 M€ en AE et 1,1 M€ en CP). Ce surcoût a été financé par les attributions de produits.

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,56 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à l'activité déplacement. La consommation est conforme à la prévision.

MOYENS MOBILES (113,4 M€ en AE et 113,8 M€ en CP)

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa mobilité.

Entretien et réparation de véhicules (34,5 M€ en AE et 33,9 M€ en CP)

La consommation en matière d'entretien et de réparation de véhicules s'élève à 34,5 M€ en AE et 33,9 M€ en CP. La hausse de 9,5 M€ en AE et 8,9 M€ en CP s'explique par un effort visant à maintenir une disponibilité optimum du parc automobile, par la hausse du prix des pièces ainsi que par l'externalisation de la maintenance de certains véhicules (hybrides et électriques).

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) (2,7 M€ en AE et en CP)

L'exécution de 2,7 M€ en AE et en CP (en hausse de 1,1 M€ par rapport à la prévision) est le reflet d'un recours accru à la location de véhicules pour répondre aux besoins des services.

Carburant véhicules (76,2 M€ en AE et 77,2 M€ en CP)

La consommation de carburant est en hausse de 21,7 M€ en AE et 22,6 M€ en CP. Cette augmentation est le résultat de la très forte hausse des tarifs des carburants. A cette inflation, s'ajoute le passage d'une partie de la flotte sur des motorisations « essence » (plus consommateur que le diesel).

ÉQUIPEMENT (172,6 M€ en AE et 125,6 M€ en CP)

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Les dépenses d'équipement ont bénéficié de crédits issus du « Beauvau de la sécurité » pour un montant de 14,7 M€ en AE et CP.

Achat d'armes (13,5 M€ en AE et 10,9 M€ en CP)

La dépense se monte à 13,5 M€ en AE et 10,9 M€ en CP, en hausse de 9 M€ en AE et 4,7 M€ en CP.

Ces crédits ont notamment permis l'acquisition :

- de 4 800 pistolets automatiques de type Glock 26 ;
- de 800 pistolets automatiques de type SIG PRO 2022 ;
- de 500 lanceurs balle de défense ainsi que 500 viseurs EOTECH associés ;
- de 680 fusils d'assaut de type HK G36 ;
- de 360 monoculaires de vision nocturne LFE.

Achat de munitions (18,2 M€ en AE et 16,5 M€ en CP)

La dépense de munitions s'élève à 18,2 M€ en AE et 16,5 M€ en CP, soit une hausse en AE de 5,1 M€ et de 3,7 M€ en CP. Elle a permis l'acquisition des munitions de service courant ainsi que celles nécessaires au service de la gendarmerie mobile. Elle a permis en outre de répondre aux besoins de formation initiale et continue de l'ensemble des gendarmes.

Cela représente une volumétrie totale d'environ 20 millions de munitions sur 2022.

Achat, location et entretien de matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle (39,5 M€ en AE et 38,1 M€ en CP)

Cette catégorie de dépenses comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle de type cinémomètres, éthylomètres et éthylotests.

La dépense se monte à 39,5 M€ en AE et 38,1 M€ en CP, en hausse de 21,6 M€ en AE et 20,3 M€ en CP.

Habillement et moyens de protection et d'intervention (97,6 M€ en AE et 56,1 M€ en CP)

Cette dépense concerne :

- MPI : les moyens de protection et d'intervention consacrés aux missions quotidiennes des gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle (renouvellement des 15 000 gilets pare-balles et 16 000 plaques de protection, 16 500 menottes, 14 000 bâtons de défense, 7 000 casques de maintien de l'ordre, 2 000 écrans pare-balles...).
- Habillement : les dépenses d'habillement consacrées aux dotations individuelles des gendarmes et aux commandes institutionnelles (paquetages écoles, effets spécialistes, réservistes et marché VETIGEND).

Elle s'élève en 2022 à 97,6 M€ en AE et 56,1 M€ en CP soit un écart avec le PAP de -46 M€ en AE et 1,5 M€ en CP. La sous-consommation en AE s'explique par un report en 2024 du renouvellement du marché externalisé d'habillement.

Dépenses pour la PTS (3,8 M€ en AE et 4 M€ en CP)

Ces 3,8 M€ en AE et 4 M€ en CP permettront l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...).

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (85,2 M€ en AE et 80,7 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ». Ce périmètre est concerné par le Beauvau de la sécurité ainsi que par le plan de relance portant des crédits destinés à poursuivre l'amélioration de l'équipement individuel des gendarmes à hauteur de 46 M€.

Ces crédits sont alloués pour financer :

- la poursuite du déploiement du dispositif « gendarme à domicile »,
- la digitalisation du parcours apprenant,
- la montée en puissance du projet NEO/STORM,
- l'acquisition des caméras piétons.

Télécom T3 (48,1 M€ en AE et 49,9 M€ en CP)

Ces crédits permettront notamment de financer :

- l'acquisition de moyens de télécommunication ;
- les locations annuelles des matériels NEOGEND ;
- les abonnements NEOGEND.

La dépense relative aux télécommunications s'élève à 48,1 M€ en AE et à 49,9 M€ en CP soit une sous-consommation de -84,2 M€ en AE. La consommation en CP, quant à elle, est conforme à la prévision.

La sous-consommation en AE s'explique pour partie par le décalage en 2023 d'engagements pluriannuels initialement prévus dans le cadre du déploiement du projet NEO.

Informatique et informatique individuelle T3 (37,1 M€ en AE et 30,8 M€ en CP)

Les crédits dédiés à l'informatique ont permis de :

- financer le maintien en condition opérationnelle et l'acquisition de serveurs décentralisés ;
- financer l'entretien courant SIC et l'achat de menues fournitures ;
- financer l'acquisition de postes de travail ainsi que d'équipements de lutte contre la cybercriminalité ;
- répondre aux travaux urgents et imprévisibles ;
- financer l'acquisition de petits matériels par les régions de gendarmerie.

La dépense informatique représente en 2022 31,6 M€ d'AE et 27,9 M€ de CP, soit une baisse de 8,6 M€ en AE et de 8,9 M€ en CP par rapport à la prévision.

IMMOBILIER (905,4 M€ en AE et 713 M€ en CP)

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent environ 50 % du budget HT2 de la gendarmerie (hors plan de relance).

Loyers de droit commun (714,8 M€ en AE et 544,4 M€ en CP)

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées à des collectivités territoriales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ou à des organismes HLM sur le fondement du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 dont le loyer est invariable durant neuf ans ;

- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis soit à l'indice du coût de la construction (ICC) soit à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux : plus de 1 000 nouveaux contrats par an du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes et des évolutions organisationnelles.

La dépense en matière de loyers s'élève à 714,8 M€ en AE et 544,4 M€ soit une baisse de 151 M€ en AE par rapport au PAP. Il est en revanche constaté une augmentation de la dépense en CP de +9,1 M€ qui s'explique pour partie par l'inflation sur les loyers mais aussi par un effort conséquent du programme pour réduire les charges à payer de l'année.

Gestion du parc (49,4 M€ en AE et 50,5 M€ en CP)

Ces dépenses concernent l'entretien du casernement (45,1 M€ en AE et 44,3 M€ en CP) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager (4,2 M€ en AE et 6,2 M€ en CP). La hausse de 10,5 M€ en AE et 15,5 M€ en CP s'explique par les besoins d'entretien du casernement.

Énergie et fluides (123,6 M€ en AE et 101,5 M€ en CP)

Cette ligne de dépenses couvre l'ensemble des coûts énergétiques. Les dépenses d'énergie et fluides s'élèvent à 123,6 M€ en AE et 101,5 M€ en CP soit -104 M€ en AE et +31,3 M€ en CP au regard du PAP.

Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (17,6 M€ en AE et 16,6 M€ en CP)

17,6 M€ en AE et 16,6 M€ en CP ont été consommés en 2022 pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS (0,31 M€ en AE et en CP)

Ces montants correspondent aux subventions versées par la gendarmerie nationale à diverses associations (centre national sur le droit des femmes et des familles, le CNR 114...).

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (91,6 M€ en AE et 27,4 M€ en CP)

Carburant des hélicoptères (3 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 3 M€ en AE et en CP, les dépenses de carburéacteur sont conformes à la prévision.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique (88,6 M€ en AE et 24,4 M€ en CP)

88,6 M€ en AE et 24,4 M€ en CP sont consommés en 2022 au titre du MCO des hélicoptères de la gendarmerie. Elles ont évolué de -35 M€ en AE et de -5,9 M€ en CP. L'évolution des CP s'explique par un retard dans la facturation de certaines prestations de la part de nos partenaires. Le programme 152, en lien avec la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé) du ministère des Armées, a poursuivi le renouvellement des marchés de maintien en condition opérationnelle de son parc aéronautique. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de verticalisation et globalisation des contrats portée par la DMAé, c'est à dire de couvrir par un seul et unique marché le soutien de chaque appareil.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (365,6 M€ en AE et 287 M€ en CP)

MOYENS MOBILES (141,6 M€ en AE et 126,8 M€ en CP)

La dépense consacrée aux moyens mobiles en 2022 s'élève à 141,6 M€ en AE et 126,8 M€ en CP soit un écart au regard du PAP de +9,7 M€ en AE et de -24,7 M€ en CP. La surconsommation en AE a été financée par la mise à disposition de la réserve de précaution avec des commandes opérées en avance de phase pour 2023. La gendarmerie nationale a commandé 2 900 véhicules en 2022.

Cette dépense couvre également le financement du plan de renouvellement des VMO et des VCT de la GM initié dans le cadre du plan de renouvellement souhaité par le ministère de l'intérieur.

Pour rappel, dans l'optique de pouvoir densifier la présence sur le terrain des militaires de la gendarmerie nationale, le Beauvau de la sécurité a permis de renforcer sensiblement le parc opérationnel de la gendarmerie nationale. Ainsi, 100 M€ d'AE/CP sont consacrés à son renouvellement.

EQUIPEMENTS ET SIC T5 (4,9 M€ en AE et 3,2 M€)

Dans la continuité des dépenses d'équipements et de SIC réalisées en titre 3, une partie des besoins de la gendarmerie est comptablement requalifié en titre 5. Ces dépenses sont initialement budgétées sur les crédits titre 3.

IMMOBILIER (150,8 M€ en AE et 134,2 M€ en CP)

Cette dépense permet d'entretenir le parc domanial de la gendarmerie et d'en poursuivre la rénovation énergétique.

Acquisitions et constructions immobilières (15,7 M€ en AE et 33,9 M€ en CP)

En 2022, la gendarmerie a consacré 15,7 M€ en AE et 33,9 M€ de CP à la rénovation d'emprises domaniales soit un écart de -78,7 M€ en AE et -9,9 M€ en CP. Cet écart par rapport au PAP est la conséquence de la réorientation des crédits vers les dépenses de maintenance et de réhabilitation.

Maintenance – réhabilitation (135,1 M€ en AE et 88,7 M€ en CP)

Les dépenses de maintenance et de réhabilitation réalisées en 2022 sont en augmentation de +46,1 M€ en AE et +31 M€ en CP. Cette augmentation traduit une montée en puissance de l'investissement immobilier rendu possible notamment par les crédits du plan de relance.

Les crédits initialement prévus pour l'exercice budgétaire 2022 sur les activités de maintenances spécialisées étaient de 68,8 M€ en AE et 37,7 M€ en CP dont 16 M€ AE/CP ont été ouverts dans le cadre du Beauvau de la sécurité.

Les crédits ouverts en plan de relance ainsi qu'une réorientation des crédits d'acquisition et de réhabilitation immobilière financent l'augmentation de la consommation par rapport à la prévision.

Opérations immobilières PPP – Investissement (11,6 M€ en CP)

11,6 M€ en CP seront consacrés au règlement du montant de la part du capital correspondant à la chronique de remboursement du loyer financier.

MOYENS LOURDS (68,2 M€ en AE et 22,8 M€ en CP)

Les dépenses consacrées aux moyens lourds s'élèvent à 68,2 M€ en AE et 22,8 M€ soit en augmentation de 68,2 M€ en AE et 2,8 M€ en CP. L'augmentation en AE s'explique par le financement intégral de l'engagement de la commande des véhicules blindés polyvalents sur tranche fonctionnelle (AE ouvertes en 2021 et reportées en 2022). L'augmentation en CP s'explique par le besoin de décaissement lié à la première tranche de l'acquisition des blindés.

DÉPENSES D'INTERVENTION (12 M€ en AE et 6,6 M€ en CP)

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par officier ou sous-officier de gendarmerie, 1/3 EUL par gendarme adjoint volontaire et 1/4 EUL par militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, à sa demande et avant le début des travaux.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (176,2 M€ en AE et CP dont 112,9 M€ de titre 2 et 63,3 M€ de hors titre 2)

Pour le titre 2, le P152 a perçu 112 978 084 € CAS Pensions compris (dont 60 228 850 € hors CAS Pensions) d'attributions de produits liées au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (Essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Concernant les crédits hors titre 2, 63,3 M€ (en AE) ont été rattachés au P152. Toutefois, 0,2 M€ ont été ouverts tardivement et ont fait l'objet d'un report sur 2023. Ainsi le P152 a réellement bénéficié de 61,1 M€ au titre des fonds de concours (13 720 726 €) et attributions de produits (49 904 974 €), répartis de la façon suivante :

- 10,6 M€ au titre de la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions formation et de lutte contre l'insécurité ;
- 3,1 M€ au titre de la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipements ;
- 12,7 M€ au titre du remboursement des prestations de services d'ordre ;
- 2,1 M€ au titre du remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la GN à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques ;
- 2,6 M€ au titre de la cession de biens immobiliers ;
- 31,5 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la GN ;
- 0,1 M€ au titre de produit de cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger ;
- 0,4 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la GN outre-mer et à l'étranger.

ACTION

05 – Exercice des missions militaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Exercice des missions militaires	140 825 571		140 825 571	140 825 571		140 825 571
	149 765 596		149 765 596	149 765 596		149 765 596
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	139 758 088		139 758 088	139 758 088		139 758 088
	149 682 161		149 682 161	149 682 161		149 682 161
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 067 483		1 067 483	1 067 483		1 067 483
	83 435		83 435	83 435		83 435

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	140 825 571	149 765 596	140 825 571	149 765 596
Rémunérations d'activité	73 009 894	75 359 087	73 009 894	75 359 087
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	72 456 466	75 317 104	72 456 466	75 317 104
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	553 428	41 983	553 428	41 983

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	67 500 010	73 920 710	67 500 010	73 920 710
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	66 988 348	73 879 529	66 988 348	73 879 529
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	511 662	41 181	511 662	41 181
Prestations sociales et allocations diverses	315 667	485 799	315 667	485 799
<i>05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	313 274	485 528	313 274	485 528
<i>05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	2 393	271	2 393	271
Total	140 825 571	149 765 596	140 825 571	149 765 596

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)					352 674	
Transferts					352 674	
Total					352 674	
Total des transferts					352 674	

PROGRAMME 207
Sécurité et éducation routières

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence GUILLAUME

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche, sachant que pour une personne tuée sur les routes, on estime à sept celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, le coût total de l'insécurité routière étant estimé entre 46,3 milliards d'euros en 2021 (valeurs Quinet) et 70,5 milliards d'euros (valeurs du projet européen VALOR) selon le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Cette politique publique est de long terme et à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements).

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière sont notamment fixées par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Lors de la réunion du 9 janvier 2018, celui-ci a adopté 18 mesures fortes.

Ces mesures concernent notamment :

- la lutte contre la vitesse, avec la mise en place d'un dispositif de réduction des vitesses maximales autorisées sur les routes à une voie et à double-sens sans séparateur central ;
- la lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, en incitant les usagers de la route à l'auto évaluation de leur taux d'alcoolémie ou en imposant la pose d'un éthylotest anti-démarrage avec suivi médico-psychologique en cas de récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique ;
- la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants en simplifiant le contrôle de la conduite sous stupéfiants par l'utilisation d'un prélèvement salivaire sans recourir à une prise de sang ;
- le respect de l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite avec la possibilité de retenir le permis de conduire si dans le même temps, une infraction menaçant la vie d'autrui est commise ;
- la protection des piétons, cyclistes et usagers des deux-roues motorisés en aménageant les infrastructures, en développant les formations et en recommandant le port d'équipements adéquats ;
- l'amélioration de l'accès à un permis moins cher avec le développement de la formation sur simulateur de conduite et la conversion facilitée du permis « boîte automatique » en permis classique.

Cette politique volontariste a permis que les années 2018 et 2019 retrouvent un niveau de mortalité plus bas (3 244 personnes tuées en 2019) que celui de l'année 2013. En 2020 et 2021, les mesures de restriction des déplacements prises dans le cadre de la gestion de la pandémie ont conduit à réduire significativement le nombre des accidents de la route, en particulier mortels. Ainsi l'année référence retenue pour analyser l'accidentalité au cours de la décennie 2020-2030 sera 2019, dernière année « avant pandémie ».

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2022 établis par l'ONISR font état de 3 260 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit **16 personnes tuées de plus qu'en 2019 sur les routes de France métropolitaine (soit+ 0,5 %)**.

Au niveau local, l'année 2022 a été marquée par le retour des actions de prévention sur le terrain après deux années plus difficiles compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie. Les coordinations de sécurité routière ont pu

prévoir, déployer de nombreuses actions auprès de publics variés et intervenir à nouveau dans les écoles et les centres de formation ainsi qu'auprès des entreprises.

Désormais, il convient de mobiliser de nouveaux viviers d'engagement comme les plus jeunes pour recruter d'autres intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

L'année 2022 a également été marquée au niveau local par le renouvellement de la stratégie locale de sécurité routière pour la période 2023-2027. Les préfets ont été invités en mai 2022 à engager leurs équipes dans une démarche de construction de leur Document général d'orientations (DGO). Ce document constitue l'ossature de la stratégie quinquennale de prévention des préfetures. Il doit inclure obligatoirement les 4 grandes priorités définies nationalement par un diagnostic de l'accidentalité : les deux roues motorisées, les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs au volant), les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel. Ce document devrait être définitivement rédigé courant 2023.

Il convient également de souligner une innovation réalisée en 2022 : les webinaires de sensibilisation et de formation des élus référents sécurité routière. Ces conseillers municipaux nommés par le maire sont chargés de suivre l'ensemble des problématiques de lutte contre l'insécurité routière dans leurs communes et constituent ainsi des relais essentiels pour la politique de prévention.

Parallèlement aux actions sur le terrain, dont le nombre est sensiblement équivalent à celui de 2019, la mobilisation des partenaires associatifs et des actions de communication sur les radios locales comme sur les réseaux sociaux a continué d'être développée.

Du côté des partenariats nationaux, les actions de terrain ou dématérialisées à destination des publics vulnérables se sont accrues. Liées aux diagnostics de l'insécurité routière, elles se sont orientées notamment vers les seniors pour les soutenir dans leurs démarches de mobilité alternative (formations de remise en selle, partage d'information sur les mobilités) ou vers les jeunes et jeunes actifs autour de l'usage des engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) et des vélos à assistance électrique dans un contexte de fréquentation accrue, en particulier en zone urbaine et péri-urbaine.

Le risque routier professionnel qui reste la première cause d'accident mortel au travail a été dès 2022 une priorité de l'action locale comme du niveau national. La DSR a été associée dans la rédaction des mesures concernant le risque routier professionnel dans le Plan Santé au travail 4. Les animateurs régionaux ont été mobilisés aux côtés des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités pour la déclinaison locale des Plans régionaux de santé au travail sur le volet « sécurité routière ».

S'agissant de l'éducation routière, des mesures ont été maintenues pour augmenter l'offre de places d'examens, notamment :

- recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ;
- augmentation importante de l'offre d'examens supplémentaires (101 073).

Le maintien de ces mesures, a permis d'augmenter l'offre de places d'examens en 2022.

La délégation à la sécurité routière a maintenu sa communication grand public en 2022 en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière, d'éventuelles nouvelles mesures ou de l'actualité. Ainsi, à l'occasion de la coupe du monde de football, deux films ont été diffusés sur les dangers de l'alcool en conduisant avec comme porte-parole, un commentateur sportif. D'autres campagnes ont pu porter sur des domaines variés : les dangers de la drogue au volant, l'importance des équipements à deux-roues motorisés, les bienfaits de ralentir sur la route, etc. Ces campagnes sont diffusées sur différents médias : télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet.

Par ailleurs, les 50 ans de la sécurité routière en tant que politique publique ont été célébrés en juillet 2022. A cette occasion, ont été créées une grande exposition itinérante « En route pour la vie », un ouvrage historique et un podcast.

Depuis fin 2019, la sécurité routière adopte une nouvelle signature de communication qui se manifeste dans chaque campagne et se veut bienveillante et fraternelle : « vivre, ensemble ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1 : Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

OBJECTIF 2 : Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1 : Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	2 541	2 944	En baisse	3260	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (France métropolitaine)	Nb	1 991	2 292	En baisse	2545	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (France métropolitaine)	Nb	550	652	En baisse	715	En baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	165	183	En baisse	170	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (DOM)	Nb	138	159	En baisse	142	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (DOM)	Nb	27	24	En baisse	28	En baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	219	248	En baisse	Non connu	En baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	1 497	1733	En baisse	1926	Hausse si relèvement de la vitesse à 90 km/h sur le réseau

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrés par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information TRAx de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2022 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués dans les accidents. Les données 2022 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de fin mai 2023, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2024.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2023 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2022 établis par l'ONISR font état de 3 260 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2022, soit 16 personnes de plus qu'en 2019 (année de référence avant pandémie). La mortalité routière est légèrement supérieure à celle de l'année 2019, avec une variation de 0,5 %. Par rapport à 2010, la mortalité routière est inférieure de -18,3 %, soit 732 vies épargnées en 2022 par rapport à 2010.

Précédemment, plus de la moitié des tués étaient des automobilistes. En 2022 et pour la deuxième année consécutive cependant, ils ne représentent que 48 % de la mortalité routière avec 1 563 personnes tuées. Cela représente 59 automobilistes de moins qu'en 2019 (-4 %).

La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a baissé de -5 % en 2022 par rapport à 2019, avec 34 usagers tués de moins. La part des usagers de deux-roues motorisés dans la mortalité reste stable : ils représentent 22 % des personnes tuées pour 2 % du trafic motorisé (715 usagers de 2RM décédés en 2022).

Depuis la pandémie toutefois, la part des usagers vulnérables (hors 2RM) s'est renforcée. La part des cyclistes et usagers d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) dans la mortalité augmente : elle passe de 6 % en 2019 à 8 % en 2022. Le nombre d'individus tués augmente également, passant de 197 en 2019 à 278 en 2022, soit une hausse de 41 %.

Enfin la mortalité des piétons stagne en 2022, avec 484 piétons tués contre 483 en 2019. Presque la moitié (46 %) des victimes sont âgées de 65 ans et plus. Si le nombre de piétons tués en agglomération recule en 2022, 63 % des piétons tués l'ont été en agglomération. 23 % des piétons sont tués sur des routes hors agglomération, en hausse en 2022, et 12 % le sont sur autoroute.

L'indicateur de mortalité rapportée à la population s'était établi en 2019 et 2022 à 50 tués par million d'habitants, dans la moyenne des pays d'Europe. Les classes d'âge les plus à risque restent en 2022 :

- les jeunes de 18-24 ans avec 101 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les seniors de 75 ans ou plus avec 75 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les 25-34 ans avec 61 tués par million d'habitants de cette classe d'âge.

Les classes d'âges connaissant les plus fortes hausses sont les 35-44 ans, avec 39 personnes tuées de plus qu'en 2019, et les 65-74 ans avec 66 tués de plus. A l'inverse, les 25-34 ans connaissent un recul de la mortalité routière (56 tués de moins qu'en 2019) ainsi que les 75 ans et plus (40 tués de moins).

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »

D'après les résultats provisoires, 170 personnes sont décédées sur les routes des départements d'outre-mer, soit 8 de plus qu'en 2019 (+4,9 %). Les évolutions varient selon les classes d'âge, avec une légère baisse de la mortalité chez les moins de 14 ans et les 45-64 ans, compensée par une hausse chez les catégories actives de 25-44 ans, les adolescents de 14-17 ans et les seniors.

La mortalité en deux-roues motorisés (cyclomoteur et motocyclette) est supérieure à celle de 2019 et représente 41 % des tués en 2022 (69 personnes tuées contre 50 tués). Si la mortalité piétonne recule fortement par rapport à 2019 (-26 %), elle stagne sur la décennie.

OBJECTIF

2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR

2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	63	53	60	53,61	60
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	86,6	88,51	69,8	75,49	65,7

Commentaires techniques**Indicateur 2.1**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Aurige, ICER ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire (jusqu'à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'indicateur annuel de référence était le délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B). En 2020, le délai médian est de 63 jours.

Indicateur 2.2

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 2.1.1 « Délai d'attente pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentations à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'utilisateur) »**

La réduction des délais de passage à l'examen pratique du permis de conduire constitue un des objectifs majeurs de la réforme du permis de conduire engagée en 2014. La valeur de l'indicateur du délai moyen a baissé de 30 jours entre 2013 et 2017, passant de 93 jours à 63 jours sous l'effet conjugué de plusieurs mesures : mise en place depuis l'été 2014 d'une augmentation de 12 à 13 passages d'examens pratiques B par jour pour un inspecteur et par le recentrage de l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur l'examen pratique du permis de conduire B. Le transfert de l'épreuve théorique générale aux organismes agréés le 13 juin 2016 a par ailleurs conforté cette tendance.

Depuis 2018, une évolution réglementaire est intervenue modifiant le calcul du délai d'attente puisque désormais un candidat ayant échoué à l'examen pratique peut se représenter à l'épreuve après 2 jours et non plus 7 comme précédemment. Ainsi à partir de 2018, les valeurs communiquées sont calculées en prenant en compte cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le délai médian est désormais retenu comme indicateur de référence en lieu et place du délai moyen. Le délai médian est celui en dessous duquel la moitié des candidats attend une place d'examen après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire. Ce délai médian est de 53,61 en 2022.

Les mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian au cours de l'année 2020 et de le réduire puisqu'il est passé de 63 jours à 53,61 en 2022, soit une baisse de près de 10 points.

INDICATEUR 2-2 – Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration s'élève en 2022 à 75,49 €, ce qui représente une forte baisse par rapport à 2021 (13 €), mais également par rapport à 2020 (-11 €).

En raison des mesures de confinement, le nombre d'examens non réalisés avait entraîné inéluctablement une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (-20 % soit 200 000 permis de moins que 2019) augmentant de facto le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €.

En 2021, le nombre de permis délivrés était en hausse par rapport à 2020 (273 928 en plus que 2020), mais en parallèle, le montant des dépenses prises en compte pour 2021 augmentait par rapport à 2020 (+73,06 %), notamment en raison du remboursement des salaires de 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste (cohorte 2015 (3), cohorte 2019 (21) et cohorte 2021(24) ainsi que des coûts de formation initiale de 55 IPCSR, 15 DPCSR et 59 examinateurs B (promotions mars 2021 et janvier 2022). Cette double tendance a eu pour effet en 2021, de stabiliser le coût unitaire du permis de conduire à 88,51 €.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues en 2022. Il s'agit notamment du recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (101 073 en 2022).

Ces mesures ont permis d'augmenter le nombre de permis délivrés qui atteint 1,28 million de permis en 2022. Cela représente une hausse de 19 % par rapport à 2021 (+205 763) et une hausse de 59,59 % par rapport à 2020 (+479 691).

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte pour 2022 est légèrement en hausse par rapport à 2021, notamment en raison du remboursement des salaires des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste et des coûts de formation afférents.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues en 2022. Il s'agit notamment du recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (101 073 en 2022).

Ces mesures ont permis d'augmenter le nombre de permis délivrés qui atteint 1,28 million de permis en 2022. Cela représente une hausse de 19 % par rapport à 2021 (+205 763) et une hausse de 59,59 % par rapport à 2020 (+479 691).

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte pour 2022 est légèrement en hausse par rapport à 2021, notamment en raison du remboursement des salaires des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste et des coûts de formation afférents.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 449 667 1 384 411		1 832 796 2 055 912	4 282 463 3 440 323	4 282 463
02 – Démarches interministérielles et communication	20 306 237 19 813 001	119 971	3 380 834 4 138 921	23 687 071 24 071 892	23 747 071
03 – Éducation routière	15 220 684 19 824 140	3 835 943 569 916	4 000 000 1 498 063	23 056 627 21 892 120	23 056 627
Total des AE prévues en LFI	37 976 588	3 835 943	9 213 630	51 026 161	51 086 161
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+237 899 (hors titre 2)		+237 899	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+736 377 (hors titre 2)		+736 377	
Total des AE ouvertes		52 000 438 (hors titre 2)		52 000 438	
Total des AE consommées	41 021 552	689 887	7 692 896	49 404 335	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 449 667 1 388 710	0	1 832 796 2 020 054	4 282 463 3 408 764	4 282 463
02 – Démarches interministérielles et communication	20 306 237 19 783 853	119 971	3 380 834 4 124 440	23 687 071 24 028 265	23 747 071
03 – Éducation routière	14 325 684 19 279 185	3 835 943 801 720	4 000 000 1 497 013	22 161 627 21 577 917	22 161 627
Total des CP prévus en LFI	37 081 588	3 835 943	9 213 630	50 131 161	50 191 161
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+237 899 (hors titre 2)		+237 899	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-658 287 (hors titre 2)		-658 287	
Total des CP ouverts		49 710 773 (hors titre 2)		49 710 773	
Total des CP consommés	40 451 748	921 691	7 641 508	49 014 946	

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 408 488 1 146 500	96 016	1 832 796 1 491 604	4 241 284	4 241 284 2 734 119
02 – Démarches interministérielles et communication	12 963 084 15 006 976	146 907	3 355 000 3 754 748	16 318 084	16 378 084 18 908 632
03 – Éducation routière	14 025 498 14 493 922	3 800 000 1 891 804	2 590 254 1 473 807	20 415 752	20 415 752 17 859 533
Total des AE prévues en LFI	29 397 070	3 800 000	7 778 050	40 975 120	41 035 120
Total des AE consommées	30 647 398	2 134 728	6 720 159		39 502 285

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 408 488 1 244 855	94 016	1 832 796 1 466 838	4 241 284	4 241 284 2 805 709
02 – Démarches interministérielles et communication	12 963 084 16 117 862	151 332	3 355 000 3 843 334	16 318 084	16 378 084 20 112 528
03 – Éducation routière	14 025 498 14 306 041	3 800 000 1 423 620	2 590 254 1 473 782	20 415 752	20 415 752 17 203 443
Total des CP prévus en LFI	29 397 070	3 800 000	7 778 050	40 975 120	41 035 120
Total des CP consommés	31 668 758	1 668 968	6 783 955		40 121 681

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	30 647 398	37 976 588	41 021 552	31 668 758	37 081 588	40 451 748
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 509 396	37 976 588	40 993 552	31 537 656	37 081 588	40 418 348
Subventions pour charges de service public	138 002	0	28 000	131 102	0	33 400
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 134 728	3 835 943	689 887	1 668 968	3 835 943	921 691
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 112 780	3 835 943	689 887	1 573 406	3 835 943	921 691
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	21 948	0	0	95 562	0	0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 720 159	9 213 630	7 692 896	6 783 955	9 213 630	7 641 508
Transferts aux ménages	1 459 049	4 000 000	1 430 835	1 459 049	4 000 000	1 430 835
Transferts aux entreprises	136 352	1 000 000	1 055 001	400 399	1 000 000	754 409
Transferts aux collectivités territoriales	697 409	0	917 295	723 380	0	925 776
Transferts aux autres collectivités	4 427 349	4 213 630	4 289 765	4 201 126	4 213 630	4 530 488
Total hors FdC et AdP		51 026 161			50 131 161	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+974 277			-420 388	
Total*	39 502 285	52 000 438	49 404 335	40 121 681	49 710 773	49 014 946

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	67 427	60 000	237 899	67 427	60 000	237 899
Total	67 427	60 000	237 899	67 427	60 000	237 899

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		45 630		45 630				
03/2022		38 082		38 082				
04/2022		4 910		4 910				
05/2022		18 071		18 071				
06/2022		9 513		9 513				
07/2022		16 764		16 764				
08/2022		17 470		17 470				
09/2022		18 400		18 400				
10/2022		46 460		46 460				
11/2022		2 690		2 690				
12/2022		17 600		17 600				
01/2023		2 310		2 310				
Total		237 899		237 899				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		1 762 325						
Total		1 762 325						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022				331 861				
Total				331 861				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						1 179 757		1 179 757
Total						1 179 757		1 179 757

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		1 000 000		1 000 000				
27/06/2022						3 516		3 516
Total		1 000 000		1 000 000		3 516		3 516

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		1 179 757		1 179 757				
01/12/2022						2 022 432		1 986 632
Total		1 179 757		1 179 757		2 022 432		1 986 632

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 179 982		2 749 517		3 205 705		3 169 905

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		4 282 463 3 440 323	4 282 463 3 440 323		4 282 463 3 408 764	4 282 463 3 408 764
02 – Démarches interministérielles et communication		23 687 071 24 071 892	23 747 071 24 071 892		23 687 071 24 028 265	23 747 071 24 028 265
03 – Éducation routière		23 056 627 21 892 120	23 056 627 21 892 120		22 161 627 21 577 917	22 161 627 21 577 917
Total des crédits prévus en LFI *	0	51 026 161	51 026 161	0	50 131 161	50 131 161
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+974 277	+974 277		-420 388	-420 388
Total des crédits ouverts	0	52 000 438	52 000 438	0	49 710 773	49 710 773
Total des crédits consommés	0	49 404 335	49 404 335	0	49 014 946	49 014 946
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 596 102	+2 596 102		+695 827	+695 827

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	54 881 997	54 881 997	0	53 986 997	53 986 997
Amendements	0	-3 855 836	-3 855 836	0	-3 855 836	-3 855 836
LFI	0	51 026 161	51 026 161	0	50 131 161	50 131 161

Crédits hors titre 2 :

La dotation prévue en crédits hors titre 2 dans le projet annuel de performances était de 54 881 997 € en AE et de 53 986 997 € en CP.

Lors de l'examen du projet de loi de finances 2022 par le Parlement, le programme 207 a été minoré de 3 855 836 € en AE et en CP.

Le montant des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale a ainsi atteint la somme de 51 026 161 € en AE et de 50 131 161 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2022, sont intervenus les mouvements réglementaires suivants :

- arrêté du 26 janvier 2022 portant report de crédits : le programme 207 a été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2020 à hauteur de 1 762 325 € en AE (AENE) ;
- arrêté du 22 février 2022 portant report de crédits hors AENE et hors fonds de concours : le programme 207 a également été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2022 à hauteur de 331 861 € en CP;
- décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 portant transfert de crédits pour le financement du plan de relance : 1 000 000 € ;
- décret n° 2022-1530 du 8 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2022 : -2 022 432 € en AE et -1 986 632 € en CP.

Le montant des attributions de produits rattachées en cours de gestion 2021 s'est élevé à 237 899 € en AE et CP.

Par ailleurs, un transfert de crédit de 3 516 € en AE et CP a été effectué pour contribuer au financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

Ainsi, le montant des crédits ouverts en 2022 hors titre 2 s'est élevé à **52 000 438 € en AE et 49 710 773 € en CP**.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours

En 2022, le programme 207 n'a été abondé par aucun fonds de concours,

Attribution de produits

En 2017, une attribution de produits a été créée. Elle porte le numéro 2-2-00530 et s'intitule « produit des cessions de biens mobiliers ». En 2022, le montant des attributions de produits rattachées au programme 207, au titre de cette attribution de produits, s'est élevé à 237 899 € en AE=CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	2 041 046	2 041 046	0	2 005 246	2 005 246
Surgels	0	1 179 757	1 179 757	0	1 179 757	1 179 757
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-1 179 757	-1 179 757	0	-1 179 757	-1 179 757
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	2 041 046	2 041 046	0	2 005 246	2 005 246

Les crédits de la réserve de précaution initiale se sont élevés à 2,04 M€ en AE et 2,01 M€ en CP, ventilés de manière homogène entre tous les postes de dépenses du programme.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés par le décret n° 2022-1530 du 8 décembre 2022 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 52 000 438	CP ouverts en 2022 * (P1) 49 710 773
AE engagées en 2022 (E2) 49 404 335	CP consommés en 2022 (P2) 49 014 946
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 2 067 797	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 7 105 987
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 528 305	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 41 908 959

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 7 811 579				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 1 336				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 7 812 915	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 7 105 987	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 706 928
AE engagées en 2022 (E2) 49 404 335	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 41 908 959	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 7 495 376
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 8 202 304
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 8 191 203
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 11 101

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2022 sont estimés à 8,19 M€. Ils étaient de 7,81 M€ fin 2021. Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 1,28 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 0,7 M€ au titre du fonctionnement courant ;
- 1,03 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,68 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière ;
- 1,68 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 0,96 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 1,86 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés en 2023.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		4 282 463 3 440 323	4 282 463 3 440 323		4 282 463 3 408 764	4 282 463 3 408 764

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de **3 476 710 € en AE** et de **3 444 554 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONISR	19 265	18 727
<i>dont Titre 3</i>	19 265	18 727
Fonctionnement des observatoires locaux	215 408	412 293
<i>dont Titre 3</i>	178 673	198 924
<i>dont Titre 6</i>	36 735	213 369
Etudes de recherche de l'administration centrale	1 387 475	1 306 320
<i>dont Titre 3</i>	83 298	137 508
<i>dont Titre 6</i>	1 304 177	1 168 812
Etudes de recherche du réseau scien. et technique	275 000	360 000
<i>dont Titre 6</i>	275 000	360 000
Soutien au programme	1 579 562	1 347 214
<i>dont Titre 3</i>	1 144 562	1 074 341
<i>dont Titre 6</i>	435 000	272 873
TOTAL Action 1	3 476 710	3 444 554

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 449 667	1 384 411	2 449 667	1 388 710
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 449 667	1 384 411	2 449 667	1 388 710
Titre 5 : Dépenses d'investissement				0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 832 796	2 055 912	1 832 796	2 020 054
Transferts aux entreprises	1 000 000	944 052	1 000 000	641 555
Transferts aux autres collectivités	832 796	1 111 860	832 796	1 378 500
Total	4 282 463	3 440 323	4 282 463	3 408 764

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant en réalité de l'action 01 est de **1 425 798 € en AE et 1 429 500 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense ou type d'étude évolue.

1. Observatoires et études :281 236 € en AE et 355 159 € en CP

- Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 178 673 € en AE et 198 924 € en CP

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux.

A l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident remontées par les forces de l'ordre, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres mensuels ou trimestriels et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

A l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

- L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 19 265 € en AE et 18 727 € en CP

L'ONISR assure au titre de ses missions statistiques la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion au plan national ou international des données statistiques françaises se rapportant à la sécurité routière. Les indicateurs principaux d'accidentalité routière sont labellisés par l'Autorité de la Statistique Publique. L'ONISR assure par ailleurs pour le compte de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. Depuis 2017, l'ONISR est composé

de deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques (STAT) et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherches et des évaluations (ÉTUD).

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207. A titre d'exemple, la publication du bilan annuel de l'accidentalité est financée sur ces crédits.

Des enveloppes spécifiques sont dédiées à l'ONISR pour assurer ses missions (cf.infra).

- Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 83 298 € en AE et 137 508 € en CP

Ces dépenses concernent la conclusion de marchés publics permettant de recueillir des données relatives aux parcs automobile et motocycliste français ainsi que des données relatives à la vitesse et au comportement des usagers sur la route.

2. Soutien au programme : 1 144 562 € en AE et 1 074 341 € en CP

Fonctionnement courant du programme : 453 465 € en AE et 420 694 € en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

Les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, etc) relèvent également de ce poste de dépenses.

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 691 097 € en AE et 653 647 € en CP

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics, qu'associatifs, que privés, à hauteur de 599 917 € en AE et 561 538 € en CP;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour 85 000 €.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention de l'action 1 est de **2 050 912 € en AE et 2 015 054 € en CP.**

La distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas possible au stade de la budgétisation, la répartition évolue au cours de la gestion.

1. - Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 36 735 € en AE et 213 369 € en CP

Des délégations de crédits aux responsables des BOP régionaux du programme ont permis de prendre en charge le fonctionnement des observatoires locaux et notamment, la formation des agents, la production des bilans annuels et des baromètres mensuels et autres dépenses de fonctionnement courant.

2. Études de recherche de l'administration centrale : 1 304 177 € en AE et 1 168 812 € en CP

L'ONISR confie à des partenaires publics, parapublics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Le principal poste de dépenses concerne le financement annuel du conventionnement avec l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM) prévoyant la réalisation de travaux et études pré-réglementaires relatifs à la sécurité des véhicules et de leurs équipements, conformément aux réglementations européennes et internationales. Ce programme comprend des études sur les véhicules et leurs équipements en matière de sécurité primaire et secondaire ainsi que la représentation de la France au programme européen des nouveaux véhicules (Euro NCAP).

Ce programme intègre par ailleurs les travaux récurrents conduits annuellement par l'UTAC, comme la transmission des données CNIT (Code national d'identification du type d'un véhicule), afin de compléter les données du Bulletin d'analyse des accidents corporels (BAAC) sur les véhicules impliqués dans un accident corporel.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2022 ont également fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- Le projet PRÉVAC visant à explorer, sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, les usages en matière d'évaluation pluriprofessionnelle pour la reprise de la conduite après une lésion cérébrale acquise non évolutive : 89 278 € en AE et 66 959 € en CP ;
- La convention TrottCare s'intéressant aux lésions induites par un accident de trottinette électrique selon l'infrastructure et à l'apport des casques de protection : 206 400 € en AE et 123 840 € en CP ;
- Le projet ESPOIR pour offrir une meilleure connaissance des interventions des services de sapeurs-pompiers en cas d'accident routier : 216 315 € en AE et 129 789 € en CP ;
- Le projet EPICO complétant l'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite pour les patients souffrant d'épilepsie par une évaluation objective sur simulateur de conduite : 181 046 € en AE et 108 628 € en CP ;
- Le projet DIALOGUE s'intéressant au rapport aux règles de circulation selon les groupes d'utilisateurs auxquels un individu s'identifie : 187 974 € en AE et 131 582 € en CP.

3. Études de recherche du réseau scientifique et technique : 275 000 € en AE et 360 000 € en CP

La principale dépense porte sur la convention conclue entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière (DSR) relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'exercice 2022/2023. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un soutien financier au Cerema pour la réalisation de son programme de travail en sécurité routière.

A cette convention nationale s'ajoutent des conventions régionales qui peuvent être signées entre les préfetures et le Cerema. Elles permettent un appui technique du Cerema au plus près des territoires, en apportant une expertise lors de la réalisation d'études locales.

4. Fonds spécial innovation 435 000 € en AE et 272 873 € en CP

Lors de sa réunion du 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière a prévu la création d'un fonds spécial « innovation » pour promouvoir les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

En 2022, ce fonds a financé le projet dénommé « Éthylowheel ». L'objectif de ce projet est de créer à terme un nouveau dispositif capable de mesurer le taux d'alcoolémie d'un conducteur par l'installation de capteurs sensibles à l'alcoolémie dans le volant. Une description du dispositif est disponible à l'adresse internet suivante :

<https://www.ethylowheel.com/>

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

ACTION

02 – Démarches interministérielles et communication

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		23 747 071 24 071 892	23 747 071 24 071 892		23 747 071 24 028 265	23 747 071 24 028 265

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est de **28 051 580 € en AE** et de **28 076 717 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Communication nationale	14 467 365	14 378 688
<i>dont Titre 3</i>	14 467 365	14 378 688
Actions locales et partenariat	9 500 595	9 544 809
<i>dont Titre 3</i>	5 339 138	5 399 560
<i>dont Titre 5</i>	95 111	95 111
<i>dont Titre 6</i>	4 066 346	4 050 138
Actions sous maîtrise d'ouvrage centrale	4 012 526	4 082 126
<i>dont Titre 3</i>	4 012 526	4 082 126
Financement dans les collectivités d'Outre-mer	71 094	71 094
<i>dont Titre 3</i>	17 346	17 346
<i>dont Titre 6</i>	53 748	53 748
TOTAL Action 2	28 051 580	28 076 717

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 306 237	19 813 001	20 306 237	19 783 853
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 306 237	19 785 001	20 306 237	19 750 453
Subventions pour charges de service public		28 000		33 400
Titre 5 : Dépenses d'investissement		119 971		119 971
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		119 971		119 971
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 440 834	4 138 921	3 440 834	4 124 440
Transferts aux ménages	60 000		60 000	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		110 949		112 854
Transferts aux collectivités territoriales		850 067		859 598
Transferts aux autres collectivités	3 380 834	3 177 905	3 380 834	3 151 988
Total	23 747 071	24 071 892	23 747 071	24 028 265

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant en 2022, de l'action 02 a été estimé à **23 836 375 € en AE et à 23 877 720 € en CP**. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31.

1. Communication nationale : 14 467 365 € en AE et 14 378 688 € en CP

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de faire la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière et d'éventuelles nouvelles mesures.

Les campagnes de communication et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, par des partenariats avec les médias, par des relations avec la presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation des réseaux sociaux, et par la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

Communication nationale : actions « Médias » : 12 178 741 € en AE et 12 090 497 € en CP

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn), ou sur des sites d'aide à la conduite comme via Michelin ou Mappy, tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la délégation s'appuie sur une plateforme de gestion de données publicitaires « Data Management Plateforme », constituée afin de pouvoir mieux toucher les personnes en fonction de leurs centres d'intérêt.

La délégation à la Sécurité routière a communiqué en 2022 sur les thèmes suivants :

- Les dangers de l'alcool au volant à l'intention du jeune public au travers d'une mascotte, Sam, portant le mot d'ordre « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas ». Il s'agit de participation à des concerts et événements en partenariat avec NRJ et Fun Radio (NRJ Music Tour et Fun Radio Ibiza Experience), diffusion de spots radio enregistrés par des célébrités (Skyrock, FunRadio, NRJ, Technoparade), diffusion au cinéma du film « Sam entre dans la danse ». Un stand Sam a également été mis en place lors du festival Solidays.

- Les dangers de l'alcool en conduisant pour le grand public : grande campagne radio et TV réalisée avec des animateurs des grandes chaînes de télévision et de radio afin d'installer le mot d'ordre « Quand on tient à quelqu'un, on le retient. ».

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

- Les dangers de l'alcool en conduisant à l'occasion de la coupe du monde : Avec deux films prenant comme porte-parole Yoann Riou, commentateur sportif.
- Les dangers de la drogue au volant : partenariat avec des influenceurs pour montrer l'incompatibilité entre cannabis et conduite.

- L'importance des équipements à deux-roues motorisés :
Un film incitant à porter un équipement complet à deux-roues-motorisé ;
Une campagne d'affichage sur le port du casque à deux-roues motorisé dans les départements et régions d'outre-mer ;
La distribution de flyers abrasifs sur les poignées de deux-roues garées.

- L'usage du téléphone en conduisant : rediffusion d'une campagne TV sur les dangers du téléphone en conduisant, pour installer un nouveau mot d'ordre : « Si tu conduis, je raccroche ».

- Les bienfaits de ralentir sur la route : création d'un film diffusé à la TV, au cinéma et sur Internet signé « La vie appartient à ceux qui lèvent le pied ».

- Une campagne radio d'été à l'occasion des voyages en voiture sur la vitesse, l'alcool, la fatigue, à partir d'une réécriture de la chanson de Michel Fugain, « Sur l'autoroute des vacances. ».

- Une campagne de remobilisation générale intitulée « Vivre pour » : les internautes étaient invités à rappeler leurs raisons de vivre pour mieux révéler à quel point il est absurde de menacer ce bonheur d'être en vie, par une prise de risque sur la route.

- Promotion d'un geste protecteur pour les cyclistes et trottinettistes à l'intention des automobilistes : ouvrir sa portière avec la main opposée afin de faciliter le fait de se retourner pour vérifier son rétroviseur et son angle mort « Portière droite main gauche, portière gauche main droite ». Campagne diffusée sur Internet.

- Campagne presse grand public « Docteur est-ce que c'est grave si je conduis ? » et diffusion d'un film de sensibilisation sur les risques santé et conduite dans les pharmacies, en partenariat avec le Cespharm.

- En outre-mer, une campagne a rappelé la nécessité du port du casque à moto ou à scooter.

- Participation au prix « Les pros ont du talent » en partenariat avec RTL et le groupe Netmédia pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel : recrutement de candidats, mise en avant des bonnes initiatives en radio et en presse écrite, participation à la cérémonie de remise des prix.

- Production de 7 films humoristiques sur la thématique du risque routier professionnel réalisés par Fred Testot pour mettre en avant les 7 engagements.

Communication nationale actions « Hors-médias » : 2 191 682 € en AE et 2 143 388 € en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux, dans un format compatible avec le contexte sanitaire.

Communication nationale : évaluation et support : 96 942 € en AE et 144 803 € en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale du rapport des Français avec la sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;

- édition ;
- routage dans les départements ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

2. Actions locales et partenariats : 9 369 010 € en AE et 9 499 032 € en CP

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 5 240 500 € en AE et 5 313 496 € en CP

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet, et mis en œuvre par un service déconcentré placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet sécurité routière, membre du corps préfectoral.

Le Document général d'orientations (DGO), élaboré par les services de l'État et les partenaires de la sécurité routière pour la période 2018-2022, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les Plans Départementaux d'Action en Sécurité Routière (PDASR). Le second semestre 2022 a été consacré localement à l'élaboration du DGO 2023-2027 en concertation avec les partenaires publics, privés et associatifs.

Les actions de prévention et de sensibilisation sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de **8,75 M€ en AE et de 8,84 M€ en CP**.

Après deux années marquées par une forte restriction des actions de terrain, l'année 2022 a permis de renouer avec de nombreuses actions de terrain, sur un rythme comparable à celui précédent la pandémie. Les nouveaux usages nés de la crise sanitaire ont été maintenus, en particulier les campagnes de sensibilisation via les réseaux sociaux, les radios ou la presse locales, adaptées au contexte de l'accidentalité du département.

L'attention de la politique de sécurité routière aux usagers vulnérables s'est confirmée. Un renforcement des actions envers les cyclistes et les usagers d'engins de déplacement personnalisé motorisé (EDPM) a été réalisé en lien avec une accidentalité accrue de ces usagers de nouvelles formes de mobilités. Ainsi, près de 830 000 € sont consacrés aux actions de prévention sur le vélo et le vélo à assistance électrique en France métropolitaine, soit 11,7 % des crédits des PDASR métropolitains. Les actions envers les conducteurs de deux-roues motorisés représentent en moyenne près de 20 % des budgets mobilisés par les PDASR, conformément aux orientations d'action nationales.

Enfin, la prévention des addictions continue d'être menée sur le terrain, de manière de plus en plus partenariale. En 2022, 9 % des crédits des PDASR en France (métropole et Outre-mer) ont été fléchés sur les campagnes et actions de prévention des conduites à risque, dont les stupéfiants et l'alcool constituent la plus grande part.

- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 4 012 526 € en AE et 4 082 126 € en CP

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

En 2022, l'effort de la DSR a porté ainsi sur les Francfolies de la Rochelle et sur le Printemps de Bourges.

Enfin, l'action de sensibilisation « La Route se partage » lors du Tour de France, après un très fort succès d'audience en 2021, a poursuivi sa mission en 2022, en accompagnant aussi le Tour de France « Femmes » qui s'est tenu pour la première fois après le Tour de France masculin.

La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération « La Route se Partage » tout au long des deux Tours de France avec les départements concernés par le passage de la caravane, a bénéficié en 2022 d'une délégation de crédits de **215 000 € en AE et CP**, tous titres de dépenses confondus.

La présence des stands de la Sécurité routière aux couleurs de l'opération et les actions de sensibilisation dédiées non seulement aux cyclistes mais aussi à tous les automobilistes ont été unanimement saluées par la presse locale. La mobilisation des préfetures et des bénévoles pour animer les stands au départ ou à l'arrivée de la course ne s'est pas démentie. Comme les années précédentes, à l'occasion des Fan Park et Ateliers du Tour, manifestations dédiées à la sécurité et à la pratique du cyclisme, les coordinations ont animé de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation. Ces événements concentrés sur deux ou trois jours ont été l'occasion de multiplier les possibilités de sensibilisation des visiteurs.

Le succès populaire du Tour de France Femmes pour sa première année a donné une audience importante aux discours de prévention porté par les coordinations lors des Villages départ.

Cette activité porte également l'acquisition de kits de dépistage de stupéfiants pour les contrôles routiers des forces de l'ordre. Cet effort s'est accru très significativement en 2022 avec l'achat de **520 000 kits salivaires de dépistages de stupéfiants et de 154 650 kits de prélèvement pour la confirmation de la présence de stupéfiants**. Ces acquisitions sont destinées à permettre que le dépistage des stupéfiants devienne un dépistage de masse à l'instar du dépistage de l'alcoolémie.

- Signalisation : 58 535 € en AE et 45 661 € en CP

L'expérimentation de la circulation inter-files a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2022 de l'action 02 est estimé à **4 120 094 € en AE et à 4 103 886 € en CP**.

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 565 234 € en AE et 3 580 758 € en CP

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées aux associations pour un montant de **3 565 234 € en AE et 3 580 758 € en CP**.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

L'année 2022 a été marquée par le retour des associations sur le terrain pour des actions de prévention. Si les actions en faveur des jeunes, en particulier en milieu étudiant, se sont maintenues, les principales opérations ont été effectuées d'une part en faveur de l'information et de la sensibilisation des cyclomoteuristes, d'autre part au bénéfice des usagers d'EDPM ou de vélos (ateliers de maniabilité des trottinettes, rappels du code de route sur les équipements). La campagne nationale de communication sur la visibilité des cyclistes a été fortement relayée en territoire et a permis l'organisation d'actions locales portées par des associations comme par certaines collectivités locales.

- Partenariats nationaux : 554 860 € en AE et 523 128 € en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

Les 20 associations soutenues ont proposé en 2022 des projets très élaborés (développement de sites internet dédiés aux seniors permettant de s'auto-tester, rajeunissement du site internet dédié aux actions locales de prévention pour les élèves de classes de primaire).

La DSR continue ainsi à soutenir le tissu associatif qui est, localement, un fort relais de la politique de sécurité routière. Au-delà du soutien financier, les services de la DSR partagent avec les associations nationales leur connaissance du terrain et œuvrent pour le renforcement des partenariats locaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections, les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à **95 111 € en AE et en CP**.

Les services de l'État peuvent se doter de matériel (simulateurs de conduite ou fourgons dédiés, vélos et trottinettes) afin de déployer en régie des actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques. Ce financement soutient aussi l'achat de fourgons aménagés permettant de mettre en œuvre un dispositif de maison de sécurité routière itinérante et de déployer les actions au plus près des citoyens dans les territoires enclavés.

ACTION

03 – Éducation routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Éducation routière		23 056 627 21 892 120	23 056 627 21 892 120		22 161 627 21 577 917	22 161 627 21 577 917

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après correction de ces éléments et hors AENE, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de **17 876 045 € en AE et de 17 493 676 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Examens du permis de conduire	11 902 301	12 263 971
<i>dont Titre 3</i>	11 252 847	11 382 713
<i>dont Titre 5</i>	594 776	826 580
<i>dont Titre 6</i>	54 678	54 678
Formations	2 898 215	2 700 944
<i>dont Titre 3</i>	2 898 215	2 700 944
Animation du réseau éducation routière et Services applicatifs	1 644 668	1 097 870
<i>dont Titre 3</i>	1 644 668	1 097 870
Permis à un euro par jour	1 430 861	1 430 891
<i>dont Titre 6</i>	1 430 861	1 430 891
TOTAL Action 3	17 876 045	17 493 676

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	1 000 000	0	1 000 000
Total	0	1 000 000	0	1 000 000

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 1 M€ en AE et en CP sur le programme 207 depuis le programme 363 du plan de relance. Ces crédits ont été intégralement consommés. Ils ont contribué au remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 220 684	19 824 140	14 325 684	19 279 185
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 220 684	19 824 140	14 325 684	19 279 185
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 835 943	569 916	3 835 943	801 720
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 835 943	569 916	3 835 943	801 720
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 000 000	1 498 063	4 000 000	1 497 013
Transferts aux ménages	4 000 000	1 430 835	4 000 000	1 430 835
Transferts aux collectivités territoriales		67 228		66 178
Total	23 056 627	21 892 120	22 161 627	21 577 917

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant en réalité de l'action 03 est de **15 795 730 € en AE et de 15 181 527 € en CP**.

1. Examen du permis de conduire : 10 972 233 € en AE et 11 139 794 € en CP

– **Organisation des examens du permis de conduire : 10 870 537 € en AE et 11 049 867 € en CP**

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien courant des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;

- le remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste ;
- l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) et le financement des frais de nettoyage afin de respecter le protocole sanitaire.

– Organisation des examens professionnels : 16 426 € en AE et 7 649 € en CP

Ces dépenses liées aux dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées fin 2020 . Ils couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Les dépenses effectuées sur 2022 sont les restes à payer.

– Organisation des commissions médicales : 85 270 € en AE et 82 278 € en CP

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures , ainsi que les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

– Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 280 614 € en AE et 242 919 € en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations sont budgétisés en titre 5 et aucun crédit en titre 3.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de **280 614 € en AE et 242 919 € en CP** sur des crédits de fonctionnement (titre 3), des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examen font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

2. Formations 4 542 883 € en AE et 3 798 814 € en CP

– Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 2 327 420 € en AE et 1 982 610 € en CP

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR et à la formation initiale des examinateurs B assurées dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 35 081 € et pour un IPCSR de 34 486 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

Le coût moyen de la formation initiale pour un examinateur B est de 15 179 €.

– Formation continue des personnels des services déconcentrés : 660 795 € en AE et 718 334 € en CP

Sous maîtrise d'ouvrage de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2022 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 2 698 € en AE et 23 079 € en CP

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services comme les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction.

4. Services applicatifs - Applications métiers : 1 641 970 € en AE et 1 074 791 € en CP

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits « NOEMI » permettant le télétravail), des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD et des dépenses de maintenance et de développement de systèmes d'information.

Par ailleurs, le chantier de mise en conformité RGPD a nécessité l'accompagnement d'un prestataire de service depuis octobre 2019. Cet accompagnement comportait 3 volets :

- mise en place d'une gouvernance sur les données à caractère personnel (DCP), avec notamment un suivi bisannuel du registre des traitements,
- la formation et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage de la DSR en matière de données personnelles,
- la mise à jour du registre des traitements de données personnelles de la DSR, ainsi que la rédaction d'analyses d'impact sur les données personnelles (AIDP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2022, de l'action 03 est de **594 776 € en AE et 826 580 € en CP**. Ces dépenses ont toutes été effectuées au titre d'immobilisations corporelles de l'État.

- Fonctionnement des cellules éducation routière : 76 182 € en AE et 83 290 € en CP

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés aux opérations de fonctionnement sont budgétisés en titre 3. Néanmoins, certains de ces crédits ont servi notamment à l'achat de véhicules, ce qui relève du titre 5.

- Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 2 586 391 € en AE et 743 290 € en CP

Est ici prise en compte l'intégralité des AE utilisables, à savoir les AE engagées (**518 594 €**) mais aussi les AE ayant fait l'objet d'une affectation à une tranche fonctionnelle sans être engagées (**2 067 797 €**).

L'exécution des crédits est conforme à la prévision en ce qui concerne les AE.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2021, de l'action 03 atteignent le montant de **1 485 539 € en AE et 1 485 569 € en CP**.

1. Construction CEPC – Voirie et réseaux divers : 54 678 € en AE et en CP.

Dans le cadre de la sécurisation du centre d'examen du permis de conduire d'Alès (30), l'État a versé à la commune, une participation financière de **54 678 € en AE et en CP**.

2. Permis à un euro par jour : 1 430 861 € en AE et 1 430 891 € en CP.

À l'issue de l'exercice 2022, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à **1 430 861 € en AE et 1 430 891 € en CP** pour 48 300 prêts octroyés.

Si le volume de prêt baisse, en revanche leur coût unitaire augmente, les taux OAT à 2 ans qui servent de référence pour la prise en charge des intérêts par l'État se sont élevés à -0,48 % sur la période de juillet 2021 à fin juin 2022, en hausse par rapport à la période précédente (-0,66 % sur la période de juillet 2020 à fin juin 2021). La hausse est concentrée sur le dernier trimestre de la période considérée (taux de -0,015 %). C'est un phénomène nouveau appelé à se prolonger en 2023.

COÛTS SYNTHÉTIQUES.**Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire**

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2022, tous titres confondus, à **853 886 € d'AE** engagées et **1 040 887 € de CP**. Par ailleurs, **2 067 797 € d'AE ont été affectés à des tranches fonctionnelles**.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations a été budgétisé en titre 5. Cependant, conformément à la réglementation comptable en vigueur relative aux seuils d'immobilisation, des services déconcentrés ont payé à hauteur de **280 614 € en AE et 242 919 € en CP**, des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3. De même, **54 678 € en AE et CP** ont été imputés en titre 6.

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après :

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Intitulé de l'opération		AE	CP
87	Palais	0	14 841
50	Carentan	71 485	43 763
62	Dainville	64 928	63 206
41	Blois	12 011	141 025
Guadeloupe	Les Abymes	59 962	162 825
43	Puy-en-Velay	266 245	179 950
93	Aulnay-sous-Bois	114 742	114 742
94	Rungis	47 817	176 200
18	Trouy	91 687	0
14	Démouville	17 315	17 315
92	Gennevilliers	49 867	49 867
19	Tulle	3 149	7 550
58	Nevers	0	4 425
30	Alès	54 678	54 678
59	Lézenne	0	10 500
Total		853 886	1 040 887

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	669 125	569 985			821 658	922 061
Subventions pour charges de service public	56 800	49 900			28 000	33 400
Transferts	612 325	520 085			793 658	888 661
Réseau Canopé (P214)	22 816	20 016			8 240	12 240
Subventions pour charges de service public	3 100	3 100				
Transferts	19 716	16 916			8 240	12 240
Universités et assimilés (P150)	787 284	544 500			610 056	421 724
Transferts	787 284	544 500			610 056	421 724
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	1 500	1 500			6 080	6 080
Transferts	1 500	1 500			6 080	6 080
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)						70 000
Transferts						70 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)						
Transferts						
ARS - Agences régionales de santé (P124)					1 117	1 117
Transferts					1 117	1 117
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	4 716	4 716			12 980	12 980
Transferts	4 716	4 716			12 980	12 980
Total	1 485 442	1 140 718			1 460 131	1 446 202
Total des subventions pour charges de service public	59 900	53 000			28 000	33 400
Total des transferts	1 425 542	1 087 718			1 432 131	1 412 802

Le programme 207 ne verse aucune subvention pour charge de service public. Il s'agit d'une erreur d'imputation. En revanche, au cours de l'exercice, les opérateurs peuvent bénéficier de subventions pour financer des études ou en contrepartie de leur appui aux services locaux de la sécurité routière.

PROGRAMME 161
Sécurité civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain THIRION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer consacrées à la protection des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique interministérielle de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « *l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ». Il est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Dans ce cadre, la DGSCGC coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile. Elle organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle conduit la politique internationale française de sécurité civile. Elle est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme.

En 2022, la principale crise en matière de sécurité civile a concerné les feux de forêts qui ont atteint, durant l'été, un niveau d'intensité inédit en raison notamment des phénomènes de sécheresse et des vagues de chaleur caniculaires qui ont touché le territoire métropolitain.

Le lourd bilan de la campagne de lutte contre les feux de forêts menée par la sécurité civile recense 72 000 hectares (ha) de surfaces incendiées, sans commune mesure avec la moyenne décennale (12 000 ha, proche du bilan 2021).

Ainsi, quatre feux hors norme qui ont touché le département de la Gironde sont responsables à eux seuls de plus de 41 % de la superficie brûlée, 67 500 ha, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022.

Au-delà de la superficie brûlée, c'est le nombre de départs d'incendie qui illustre le plus l'intensité de cette campagne estivale. Plus de 7 800 incendies ont été recensés en métropole, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022, soit trois fois plus que la moyenne décennale qui s'établit à 2 715. Plus de la moitié des incendies se sont déclarés dans la moitié sud (28 % en zone Sud et 26 % en zone Sud-Ouest) mais le reste de la métropole a également dû faire face à une activité opérationnelle particulièrement élevée avec plus de 3 500 incendies, particulièrement dans les zones Ouest et Est.

Ce niveau d'activité particulièrement élevé a nécessité une forte adaptation de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours (SIS) et de la DGSCGC. Cette campagne a pu confirmer la pertinence de la doctrine visant à la maîtrise des feux dans leur phase initiale par le pré-positionnement d'un dispositif aéroterrestre. Ainsi, plus de 95 % des incendies ont été stoppés avant d'atteindre 5 ha, alors que les conditions étaient particulièrement défavorables.

Une activité très soutenue de la DGSCGC au titre de la gestion des crises et des post-crisis

Au-delà de l'activité récurrente liée à la lutte contre les feux de forêts, la DGSCGC intervient dans le cadre de toutes les crises de sécurité civile.

À ce titre, elle assure l'animation de la cellule interministérielle de crise (CIC), lorsqu'elle est activée par la Première ministre au sein du centre de crise Beauvau, pour la gestion des crises majeures.

En 2022, la CIC a été activée pour la gestion de plusieurs événements comme la crise en Ukraine, le COVID, la sécheresse, un événement climatique en Corse, la pénurie de carburants, la canicule et le délestage électrique et gazier.

Parallèlement, un effort particulier a été réalisé dans l'organisation d'exercices de gestion des crises tant au niveau de la CIC que dans les préfetures qui ont réalisé 763 exercices en 2022.

L'effort de formation s'est également poursuivi avec la participation de la DGSCGC à la formation des préfets et sous-préfets en liaison avec l'IHEMI, des chefs et agents de SIDPC et des agents des différents ministères chargés d'armer la CIC.

Par ailleurs, la cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes Infopublic a mis en place un nouveau système d'information dénommé SIGNAL qui a fait l'objet en 2022 de développements permettant de déployer dans l'ensemble des préfetures de département l'outil de réponse entre la cellule Infopublic et les Cellules d'information du public des préfetures.

- cette structure de réponse téléphonique, pilotée par la DGSCGC, vise à centraliser tous les appels d'une population lors d'une crise majeure et d'en assurer le suivi, en lien avec le ministère de la justice et celui en charge de la santé ;
- ce dispositif s'appuie sur un vivier d'une centaine de répondants formés et d'un renfort de la Croix Rouge française organisés en astreintes hebdomadaires et mobilisables en moins d'une heure à tout moment, Il est encadré par un haut-fonctionnaire appartenant à un vivier composé de 6 à 8 personnes assurant aussi une astreinte 7 jours sur 7.

En outre, la DGSCGC a poursuivi les multiples opérations de lutte contre la propagation de la COVID-19 sur le territoire national, en métropole, comme en Outre-mer et à l'étranger.

Sous la coordination du centre interministériel de crise et dans la continuité des actions menées en 2021, des tests de dépistage aléatoires ou systématiques des passagers ont été mis en place dans les ports et aéroports grâce à la mobilisation des associations agréées de sécurité civile et des centres de vaccinations ont été ouverts sur tout le territoire par les services d'incendie et de secours qui ont conventionné avec les préfetures de département et la DGSCGC.

Ces actions ont été financées par le programme 161 par le biais d'un fonds de concours ouvert par Santé Publique France. Sur les 69 conventions signées en 2021, 49 ont été maintenues durant le 1^{er} semestre 2022. Compte-tenu du ralentissement des vaccinations constatées, les conventions n'ont pas été renouvelées pour la seconde moitié de l'année.

Plusieurs grands projets relevant des politiques d'anticipation, de préparation et de gestion des crises ont été poursuivis en 2022.

Ainsi, la DGSCGC a achevé le déploiement de l'application iCatNat qui dématérialise l'intégralité de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin d'accélérer et de sécuriser sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés : communes, préfetures, services d'expertise de l'État, DGSCGC et autres départements ministériels. Elle a également engagé une nouvelle phase d'évolution de l'application afin d'optimiser les usages d'iCatNat pour chacun des utilisateurs et de mettre en œuvre les évolutions techniques rendues nécessaires par les dispositions de la loi n° 1837 du 28 décembre 2021 portant réforme de l'indemnisation des catastrophes naturelles.

Dans ce domaine, peuvent être également cités :

- La poursuite du développement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) avec la fin du déploiement de la première vague des sirènes d'alerte au titre de laquelle 2156 sirènes ont été installées et raccordées (dont 28 en 2022) sur le territoire métropolitain, et le démarrage de la seconde vague qui vise à l'installation d'environ 400 sirènes supplémentaires pour la période 2022 – 2026 ;

- Le déploiement du vecteur d'alerte FR-Alert en France hexagonale, mais aussi à Mayotte et à La Réunion, permettant ainsi de pouvoir diffuser des messages d'alerte via la technologie du cell broadcast. En partenariat avec d'autres directions du ministère de l'Intérieur, d'autres vecteurs d'alerte sont en cours de déploiement (Cell Broadcast pour les autres territoires des outre-mer, diffusion par la technologie du SMS géolocalisé pour l'ensemble du territoire national) ou de développement (vecteur satellitaire Galileo) ;
- La mise en œuvre du plan projet du programme « NexSIS 18-112 », système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile par l'agence du numérique de la sécurité civile. Cet établissement public à gouvernance partagée, opérationnel depuis le début du dernier trimestre de l'année 2019, a poursuivi en 2022 le déploiement et l'intégration de la maintenance des outils et services du programme « NexSIS 18-112 » ;
- La participation de la DGSCGC au programme « réseau radio du Futur » (RRF), outil de communication sécurisé, résilient, adapté aux usages actuels, reposant sur les technologies récentes et destiné à l'ensemble des services opérationnels et qui aura vocation à remplacer l'INPT.

Un soutien permanent à l'action des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile.

Bien que très mobilisée par sa très forte activité opérationnelle, la DGSCGC a poursuivi son rôle d'animation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), notamment par le développement des mutualisations entre SIS, par la définition de référentiels techniques portant label de sécurité civile française que ce soit en matière d'équipements de protection individuelle relatifs à l'habillement ou d'équipements et de matériel roulant et par la rédaction de guides de doctrine opérationnelle.

En 2022, ont ainsi été publiés les guides de doctrine opérationnelle suivants :

- « Secours et soins d'urgence aux personnes » et « Prévention et lutte contre les agressions envers les sapeurs-pompiers » dans le prolongement de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.
- « Engagement des aéronefs télépilotés de lutte d'appui et de secours », qui fait suite à l'élaboration du cadre réglementaire issu du décret n° 2022-712 du 27 avril 2022 relatif à la captation d'images par les acteurs de la sécurité civile au moyen de caméras aéroportées ;
- « Engagement des équipes cynotechniques ».

Surtout, dans le contexte particulier de la saison feux de l'été 2022, le développement des réponses capacitaires a fait l'objet d'un travail en profondeur dans l'optique du lancement d'un appel à projets particulièrement ciblé sur les moyens de lutte contre les feux de forêts. L'objectif étant de créer un outil de politique territoriale concertée renforçant la solidarité entre les SIS et augmentant le nombre de colonnes de renfort feux de forêts.

Cet appel à projets doit permettre, dès 2023, de subventionner en partie l'acquisition par les services d'incendie et de secours, de matériels dédiés à la lutte contre les feux de forêts.

En matière de secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP), dans le prolongement des mesures interministérielles lancées depuis 2018 en vue de diminuer la pression sur les services d'incendie et de secours et les services d'aide médicale urgente, la DGSCGC poursuit désormais sa démarche en initiant depuis fin 2022, 12 nouveaux groupes de travail qui ont vocation à enrichir et à compléter les travaux conduits en partenariat avec le monde de la santé au niveau départemental, régional et national et aussi à faciliter le partage d'expérience au sein de la communauté des SIS

Dans les domaines relatifs aux statuts et aux conditions d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, l'année 2022 a été marquée notamment par :

- la mise en œuvre des mesures visant à déléguer aux préfets la gestion des officiers des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires à l'exception de ceux relevant du cadre d'emploi de conception et de direction ;
- le transfert de l'organisation des concours et examens professionnels de officiers de sapeurs-pompiers professionnels aux centres de gestion pour les catégories A et B et au Centre national de la fonction publique territoriale pour la catégorie A+ a été concrétisé en application de la loi du 25 novembre 2021 précitée.
- la mise en place du label employeur,
- la création du nouveau palier de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) dont la revalorisation a été actée en lien avec les financeurs des services d'incendie et de secours. L'État qui finance à 50 % cette prestation a également poursuivi son engagement au profit des sapeurs-pompiers volontaires en assurant la prise en charge du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers victimes d'accidents et des allocations ascendants.

Dans le domaine de la formation, la DGSCGC poursuit la publication des référentiels nationaux de compétences et d'évaluation. De plus, la modification en 2022 de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a permis d'instituer le schéma directeur national de la formation des sapeurs-pompiers et d'y'intégrer les évolutions statutaires ainsi que la formation aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers.

Enfin, au titre de la tutelle de l'école nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers (ENSOSP), la DGSCGC a piloté, avec les acteurs concernés, la mise en place du nouveau contrat d'établissement qui a été signé en juillet 2022. Ce nouveau contrat d'établissement impulse une nouvelle dynamique autour d'objectifs stratégiques redéfinis, de moyens financiers négociés dans une logique d'efficacité et de critères d'évaluation de sa performance dans les domaines pédagogique, organisationnel et financier. La DGSCGC accompagne également l'ENSOSP dans la maîtrise de sa trajectoire budgétaire, en intégrant notamment les orientations du schéma directeur national de la formation et les conclusions de l'inspection générale de l'administration sur la tutelle de l'École.

Des moyens nationaux de la DGSCGC mobilisés au maximum de leurs capacités et renforcés pour répondre à l'évolution des menaces et des risques

Un travail en profondeur a été réalisé en 2022 en vue du renforcement de l'efficacité des moyens nationaux par une action volontaire d'amélioration dans leur organisation, leur préparation et leur mise en œuvre. Il s'est agi d'adapter et d'accroître leurs capacités à répondre à l'évolution des menaces et des risques auxquels ils devront faire face à l'approche des rendez-vous internationaux de 2023 et 2024 et dans un cadre plus général d'accélération des bouleversements climatiques. Les actions suivantes ont été mises en place pour y répondre :

- **Pour le groupement des moyens aériens (GMA)**, le renforcement des flottes d'aéronefs s'est poursuivi avec la réception du cinquième des six avions multi-rôles (Dash 8 Q400) commandés à la société Conair via un marché DGA (le 5^e Dash (M79) a été réceptionné en juillet 2022, la livraison du 6^e et dernier Dash (M80) est prévue en mai 2023). La négociation, en lien avec la Commission européenne et les États membres, pour l'acquisition de deux premiers avions bombardiers d'eau amphibies de type Canadair DHC515, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union s'est également poursuivie en 2022.

La nouvelle capacité du groupement des moyens aériens par l'armement d'un système de surveillance qui consiste en l'installation d'un capteur optronique sur un avion de type Beech 200 a démontré son efficacité lors de plusieurs missions. Ce nouveau moyen permet d'apporter une aide opérationnelle supplémentaire que ce soit dans la lutte contre les feux de forêt ou dans d'autres missions de sécurité du ministère. La décision de modifier un deuxième avion Beech 200 a été prise en 2022 pour une mise en œuvre opérationnelle avant la saison de feux de forêt 2023.

La flotte des hélicoptères a été renforcée avec l'acquisition de deux hélicoptères de type H145 commandés dans le cadre du plan de relance de l'économie au titre du soutien à l'industrie aéronautique. Deux appareils supplémentaires (option affermée fin 2021) ont pu être commandés et ont été réceptionnés fin 2022.

Depuis l'arrêt prématuré de la flotte des Tracker (avions bombardiers d'eau), la DGSCGC compense la perte de ces moyens opérationnels par location d'hélicoptères bombardiers d'eau de type EC225 dans le cadre d'un marché. Deux machines ont été ainsi louées en 2022 en anticipation de la saison feux. Par la suite, et pour faire face à la situation inédite rencontrée durant l'été 2022, d'autres appareils ont été loués et/ou réquisitionnés (au total sept hélicoptères « lourds » et trois hélicoptères « légers »).

- **S'agissant du groupement d'intervention du déminage (GID)**, ses capacités ont de nouveau été renforcées avec le remplacement et la formation des agents spécialisés au sein des centres proches des grandes agglomérations et l'acquisition de moyens et d'équipements opérationnels spécifiques. Ces centres doivent notamment être capables de répondre à la fois aux demandes d'interventions en matière de lutte contre le terrorisme (aux côtés des forces de sécurité, lors d'interpellations ou de perquisitions judiciaires ou sur des colis suspects) tout en conservant la capacité d'enlèvement et de destruction des restes explosifs de guerre.

Au cours de l'année 2022, le groupement d'intervention du déminage de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a effectué 16 111 opérations, notamment 12 597 demandes de collecte de munitions de guerre dont 901 à caractère d'urgence, ce qui représente 511,5 tonnes de munitions actives collectées et éliminées.

Il convient notamment de signaler la réalisation de 15 opérations majeures nécessitant une évacuation des populations et/ou un appui des moyens nationaux de la direction générale de la sécurité civile ou des forces de sécurité intérieure ;

Toutefois, la problématique de l'insuffisante disponibilité des terrains de destruction reste une contrainte pour les destructions des munitions. Parallèlement à son activité opérationnelle, le groupement d'intervention du déminage a, au titre de l'année 2022, contribué à 5 missions de coopération internationale sous la forme d'actions de formation dispensées par 16 démineurs de la sécurité civile, réalisé une mission de coopération avec l'Ukraine et mené 2 236 heures de formation dédiées à la validation des niveaux de qualification de déminage des démineurs de la sécurité civile et au maintien des compétences.

- **Concernant les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC)**, une activité opérationnelle intense a été relevée en 2022 dont notamment :
 - une mobilisation totale des effectifs et des moyens opérationnels dans le cadre de la campagne des feux de forêts 2022 ;
 - la réalisation de quatre convois logistiques organisés au profit de l'Ukraine ;
 - plusieurs missions de production d'eau potable en dehors de la métropole.

Sur le plan de la coopération européenne, une partie des investissements de l'année 2022 a été consacrée au maintien à niveau des équipements des modules inscrits à l'ECPP du mécanisme de protection civile de l'union européenne (17 modules FORMISC déclarés et mobilisables).

L'ESCRIM (Élément de Sécurité Civile Rapide et d'Intervention Médicale) a pu bénéficier en 2022 de la certification européenne. Cet hôpital de campagne projetable représente une contribution française importante dans le mécanisme de protection civile de l'Union. Il est susceptible d'être projeté en quelques heures sur tout théâtre d'opération pour répondre à une crise sanitaire.

La DGSCGC poursuit une action internationale active et renforcée

En lien avec la stratégie d'action définie, qui met l'accent sur des zones et thématiques spécifiques et vise une approche de complémentarité des expertises, la DGSCGC a programmé en 2022, près de 350 actions qui permettent de valoriser le modèle français de sécurité civile et les entreprises de la filière :

- **Au niveau européen et international**, et en particulier au sein de l'Union européenne alors que le mécanisme de protection civile de l'Union, dont la France est le premier contributeur en termes de modules et d'experts mis à disposition, ainsi qu'après des Nations-unies et des autres organisations internationales pertinentes. Lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2022, la DGSCGC a engagé avec ses partenaires une réflexion sur les impacts du changement climatique et les réponses attendues dans un cadre européen de coopération et de solidarité. Cette réflexion s'est notamment appuyé sur la montée en puissance du réseau européen de connaissances (« Knowledge network ») et a ouvert la voie à des travaux amenés à se pérenniser ;
- **Au niveau bilatéral**, par une coopération soutenue et de qualité, les principaux partenaires étant les pays membres de l'Union européenne ainsi que les pays du bassin méditerranéen. L'Afrique subsaharienne, la zone Indopacifique mais également la communauté andine restent également des interlocuteurs privilégiés. De nouvelles perspectives avec les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Indonésie ou les pays des Balkans alimentent cette dynamique globale et permettent un rayonnement de la sécurité civile française sur l'ensemble du globe, notamment via son réseau de 19 coopérants de protection civile ;
- En intervenant à l'étranger dans la gestion de crises, dont la dimension multiforme et transfrontière augmente, pour faire face aux catastrophes de toutes natures dans un contexte de dérèglement climatique et de situations complexes ainsi qu'en participant à divers projets et exercices européens ou internationaux permettant de préparer la réponse à ces crises.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

OBJECTIF 2 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 : Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

INDICATEUR 2.2 : Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

OBJECTIF 3 : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

INDICATEUR 3.2 : Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

OBJECTIF 4 : Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1 : Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR mission

1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	93,39	93,31	96	89,53	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	7,58	36,78	11	17,8	10

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse,
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales,
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud,
- pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche et la Drôme.

Seuls les incendies correspondant à des feux de forêt sont comptabilisés dans ces deux sous-indicateurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de 96 % de feux maintenus en dessous d'une superficie inférieure à 5 hectares permet d'appréhender l'efficacité du dispositif opérationnel visant à détecter précocement et à délivrer une attaque massive sur les feux naissants. Il s'agit d'un pilier de la stratégie française : l'anticipation et le déploiement préventif de moyens terrestres et aériens (nationaux et départementaux) sont essentiels afin de traiter tout début d'incendie dans les 10 minutes qui suivent son éclosion, avant qu'il ne devienne incontrôlable.

La superficie brûlée au regard de l'aléa météorologique permet quant à elle d'estimer l'efficacité de la réponse opérationnelle des SDIS et de la DGSCGC vis-à-vis de l'intensité des phénomènes météorologique favorisant l'éclosion et le développement des feux.

Centrés sur les départements méditerranéens, ces indicateurs montrent leur limite en 2022 avec l'extension géographique du risque. Soumis à une sécheresse chronique depuis le début de l'année, c'est l'ensemble du territoire national qui a été concerné par les feux d'espaces naturels pendant l'été 2022.

Durant la saison feux, la superficie brûlée totale s'élève à près de 60 000 ha (presque 6 fois plus que la moyenne annuelle sur la dernière décennie), pour environ 8000 incendies recensés (soit 2,3 fois plus que la moyenne annuelle sur la dernière décennie). Plus de la moitié de ce bilan est réalisé hors départements méditerranéens, notamment dans le sud-ouest (plus de 30 000 ha) et dans l'ouest (8 000 ha).

Les résultats des indicateurs sont sensiblement identiques à ceux de 2017 (89 % pour 14 700 ha) mais le contexte était différent. Aucun des indicateurs ne traduit l'évolution du nombre de départ de feu d'une année sur l'autre, ni l'activité sur le territoire national. Par exemple, le nombre de feux de forêts dans les départements méditerranéens passait de 880 en 2021 à 1020 en 2022 tandis que pour le reste du territoire il bondissait de 188 en 2021 à 1719 en 2022. Ce constat impose beaucoup de prudence concernant l'interprétation.

Les conditions météorologiques et de vulnérabilité des végétaux aux incendies sur toute la moitié ouest de la métropole au cours du 3^e trimestre 2022 n'ont pas été concomitantes à une réduction des risques dans le quart sud-est. Les moyens nationaux n'ont été engagés que sur 159 feux parmi les 1 020 recensés au sein des départements méditerranéens entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Leur implication a été beaucoup plus importante que les années précédentes en dehors de l'aire traditionnelle des feux de forêt (99 engagements dans le reste de la France) pour faire face à une généralisation du risque à l'échelle du territoire. Ainsi, les moyens de lutte historiquement focalisés sur le Sud-Est ont dû être déployés ailleurs, obérant sensiblement la capacité de réaction d'un dispositif opérationnel dimensionné pour le quart sud-est de la métropole.

L'intégralité des moyens nationaux, tant aériens que terrestres, ont ainsi été mobilisés sur l'ensemble du territoire national et ont été renforcés par la réquisition d'hélicoptères bombardiers d'eau. Le dispositif de colonnes de renfort, en provenance des SIS de la moitié nord de la France, a également été fortement perturbé, ces derniers étant mobilisés sur des événements survenant dans leurs propres régions.

OBJECTIF

2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR mission

2.1 – Efficacité des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	92,17	91,2	93,5	90,7	95

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année en temps réel

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année en temps réel

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles. Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Le « nombre d'hélicoptères disponibles en base » utilisé au numérateur constate le nombre d'appareils réellement opérationnels et présents sur les bases. En revanche, le « nombre d'hélicoptères en base », utilisé en dénominateur, correspond au plan d'armement annuel théorique en appareils des bases hélicoptères.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile	%	94,10	94,15	98	87,56	98

Commentaires techniquesSource des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :Mode de calcul :Numérateur : Nombre d'alertes tenuesDénominateur : Nombre d'alertes demandées**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 2.1 – Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base :**

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers. Ce taux de disponibilité est calculé heure par heure sur chaque base et compilé pour chaque journée. Pour l'année 2021, le taux de disponibilité des hélicoptères de la DGSCGC en base est de 90,7 %, soit en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

L'acquisition de deux nouveaux appareils opérationnels à l'été 2022 puis de deux H145 supplémentaires début 2023, portant la flotte à 37 hélicoptères, permet d'envisager une amélioration des résultats de l'indicateur.

Par ailleurs, les difficultés majeures de mise en œuvre du nouveau marché de MCO hélicoptères, INEO-ICARE notifié début 2021, qui ont largement impacté la disponibilité technique et les délais de régénération du potentiel de vol des appareils, lors de sa mise en œuvre, devraient s'atténuer à compter de 2023.

INDICATEUR 2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile :

L'objectif n'a été atteint pour aucune des trois flottes d'appareils (93,8 % pour les Beechcraft 200, 86,2 % pour les DASH8 et 86,3 % pour les canadiens CL415).

Cette situation s'explique, principalement, par la forte activité lors de la saison feu ayant mobilisé la totalité de la flotte sur l'ensemble du territoire national.

La montée en puissance de la flotte de DASH8 s'est poursuivie sur les années 2021 et 2022, avec des appareils livrés en novembre 2021 et juillet 2022. Le sixième et dernier DASH8 MRE du marché rentrera en service en juin 2023, portant ainsi, avec les deux anciens DASH8 MR, cette flotte à huit appareils.

OBJECTIF

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	1,94	0,27	-10	3,9	-1

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes, y compris chimiques, des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

Cet indicateur est calculé annuellement et prend en compte l'évolution des stocks des munitions anciennes, y compris les munitions chimiques.

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

INDICATEUR

3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	95,15	95,13	98	91,0	98
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	96,90	98,0	97	96,0	97

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 120 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées. :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

Sécurité civile

Programme n° 161 | Objectifs et indicateurs de performance

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes**

La destruction effective des munitions ancienne est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

À défaut de disposer d'un terrain national de destruction appartenant à la sécurité civile, capable de supporter la destruction de munitions dont la charge explosive est importante et étant donné les difficultés rencontrées pour la neutralisation des munitions chimiques, il s'avère actuellement très difficile de réduire significativement les quantités stockées.

INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais

L'objectif fixé est stable dans le temps. Il représente un haut niveau d'implication des équipes et un niveau de réactivité proche du maximum réaliste, au bénéfice des citoyens.

La dégradation du délai de réponse dans les aéroports parisiens s'explique principalement par de nouvelles restrictions d'accès imposées aux équipes prépositionnées à Orly. Elles ont pour effet d'allonger le temps d'intervention dans certaines parties du site jusqu'à 25 minutes, rendant ainsi impossible le respect de l'objectif.

OBJECTIF

4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR**4.1 – Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS	%	Sans objet	Sans objet	6,06	0	9

Commentaires techniques

Source des données : Transmission des données par l'agence du numérique de la sécurité civile auprès de la direction des sapeurs-pompiers.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de SIS ayant déployé NexSIS 18-112

Dénominateur : nombre total de SIS (pour information, 99)

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 4.1 - Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS***Présentation du contexte*

NexSIS 18-112 est un système d'information unique et interopérable de traitement des appels du 18 et du 112 et de gestion des opérations de secours. Sa conception, son déploiement et sa maintenance sont assurés par l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC), établissement public créé en 2018, placé sous la tutelle administrative et financière de la direction du numérique du ministère de l'Intérieur et celle fonctionnelle de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Ce système d'information met en œuvre les outils et les applications numériques nécessaires au traitement des demandes de secours reçues sur les numéros d'appel d'urgence 18 et 112. Il permet également la gestion opérationnelle des opérations de secours et des interventions assurées par les services d'incendie et de secours et, à terme, par les moyens nationaux de la sécurité civile. Il a également pour vocation de faciliter le suivi des opérations de secours d'envergure et les remontées d'information aux autorités. Par ailleurs, la solution mise en œuvre par l'ANSC permet l'interopérabilité du système d'information des SIS avec ceux des organismes publics et privés concourant aux missions de la sécurité civile, notamment ceux des services de sécurité publique et de santé.

L'agence bénéficie avec le décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 » d'un droit exclusif pour ce système.

Ce droit exclusif est prévu pour assurer la gestion du service d'intérêt économique général consistant à apporter aux services d'incendie et de secours et de sécurité civile un appui dans la gestion de leur système d'information, aux fins d'en améliorer l'efficacité et l'interopérabilité et d'en diminuer le coût.

État des développements

En 2022, l'ANSC a poursuivi ses travaux de développement de la solution NexSIS18-112 en vue de son déploiement dans les premiers SIS au premier semestre 2023.

Des processus de préparation de mise en service ont été conçus et réalisés, permettant à l'ANSC de débiter la prise en main du produit par les formateurs des SIS qui auront la charge de préparer les opérateurs de salle opérationnelle de SIS.

Au-delà des premiers SIS candidats au déploiement (SIS 77 préfigurateur et 6 SIS pilotes), et pour renforcer l'acculturation des personnels des salles opérationnelles sur l'emploi de la solution NexSIS, l'ANSC a élargi à une dizaine de SIS supplémentaires l'accès à une version de « en l'état » des développements réalisés, via un accès sécurisé. Ainsi, les chefs de projets des SIS, les futurs formateurs et paramétreurs, les personnels des salles opérationnelles ainsi que les cadres des services opérationnels ont la possibilité de s'approprier le système sur un environnement spécifique qui évolue à chaque étape de son développement.

Par ailleurs, les travaux techniques (infrastructures locales et réseaux) préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS se poursuivent au sein des SIS programmés pour recevoir l'outil en 2023.

L'ANSC a également poursuivi le déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux SAMU, du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger réceptionnant le 119 et la Direction générale de l'aviation civile réceptionnant le 191.

D'un point de vue budgétaire et financier, l'ANSC a poursuivi ses actions pour mobiliser les services d'incendie et de secours : présentation du fonctionnement de NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile à l'occasion de réunions avec des Présidents de conseil d'administration des SIS (CASDIS) et des directeurs des SIS, lors du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en septembre, ainsi qu'à l'occasion de webinaires à destination des techniciens et des responsables opérationnels.

Enfin, dans la continuité de la notification du marché SECOURIR relatif à la construction d'un réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile (réseau indispensable à la connexion de NexSIS 18-112 avec les appels d'urgence), l'ANSC a entrepris la réalisation de la plateforme de ce réseau pour une livraison en début d'exercice 2023. Le raccordement des SIS à ce réseau leur permettra d'améliorer et de sécuriser le dispositif de collecte des communications d'urgence téléphoniques et multimédia, supervisées, résilientes et dynamiques.

Faits marquants de 2022

Le début de l'année 2022 a été marqué par une mission d'appui et de sécurisation de la DINUM (dite « mission article 4 »), au bénéfice de l'ANSC, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Les conclusions de la mission DINUM rendues en juin 2022 ont confirmé la pertinence technologique du projet NexSIS 18-112 ainsi que l'adhésion des SIS au projet, qui constitue un outil de mutualisation pour les SIS et de pilotage pour l'État, au bénéfice des citoyens. Elles ont également établi qu'une solution de réseau d'acheminement et de collecte des communications d'urgence, supervisé, sécurisé, avec une capacité d'entraide, de type ESINET (Émergency Services IP Network / Réseau sous Protocole Internet des services d'urgence) était nécessaire dans NexSIS.

Le conseil d'administration du 5 juillet 2022 a ainsi adapté le calendrier de déploiement des Services d'incendie et de Secours afin de tenir compte des recommandations de l'audit de la DINUM, tout en conservant une trajectoire volontariste et sécurisée pour être en mesure d'amener progressivement les 9 premiers SIS vers une utilisation totale de NexSIS 18-112 en 2023 (SIS préfigurateur 77 et les SIS des départements suivants : 2A, 37, 44, BSPP, 78, 83, 91 et 95). Cela s'est traduit par une absence de nouveau déploiement en 2022. L'année 2022 a aussi été marquée par la construction du réseau d'acheminement et de collecte des communications d'urgence SECOURIR (Service des Communications d'Urgence Intelligent et Résilient), dont la plate-forme socle a été finalisée fin 2022 et permet à l'ANSC d'engager les connexions nécessaires des services d'incendie et de secours migrant en 2023 sur NexSIS 18-112.

Enfin, l'année 2022 a conduit à la mise en place d'une nouvelle stratégie de déploiement, renforçant notamment l'esprit de co-construction de la solution avec les SIS, permettant d'identifier les équipes pluridisciplinaires en charge de la mise en service progressive d'un service opérationnel. Cette approche s'appuie notamment sur des « mises à l'épreuve du réel » permettant de confronter le produit aux attentes des utilisateurs finaux dans les conditions de leur activité opérationnelle quotidienne.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	17 741 756 30 436 914	1 374 728	6 140 000 14 329 085		35 484 054 57 034 506	35 484 054
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	281 249 060 284 676 002	37 908 525 33 539 919			490 434 414 489 520 465	491 429 952
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	16 545 060 19 349 129		117 221 548 116 275 842	4 346 176 5 766 176	140 851 325 143 835 633	140 851 325
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 397 415 6 565 811	32 256 89 481	18 000 1 244 155		11 222 909 13 562 614	11 222 909
Total des AE prévues en LFI	190 392 906	321 933 291	37 940 781	123 379 548	4 346 176	677 992 702	678 988 240
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+30 211		+2 162 712 (hors titre 2)			+2 192 924	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 167 674		+118 319 899 (hors titre 2)			+119 487 573	
Total des AE ouvertes	191 590 791		608 082 408 (hors titre 2)			799 673 199	
Total des AE consommées	190 305 975	341 027 856	35 004 128	131 849 082	5 766 176	703 953 218	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	17 741 756 29 535 962	2 243 352 1 830 126	6 140 000 49 514 838		37 727 406 91 774 704	37 727 406
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	113 764 700 139 380 736	92 883 511 92 845 261			377 925 040 403 530 541	378 920 578
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	16 545 060 19 644 494		117 624 822 116 761 483	4 346 176 5 766 176	141 254 599 144 616 638	141 254 599
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 397 415 6 084 287	32 256 10 309	18 000 990 855		11 222 909 12 748 617	11 222 909
Total des CP prévus en LFI	190 392 906	154 448 931	95 159 119	123 782 822	4 346 176	568 129 954	569 125 492
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+30 211		+2 162 712 (hors titre 2)			+2 192 924	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 167 674		+104 097 498 (hors titre 2)			+105 265 172	
Total des CP ouverts	191 590 791		483 997 258 (hors titre 2)			675 588 050	
Total des CP consommés	190 305 975	194 645 479	94 685 696	167 267 175	5 766 176	652 670 502	

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	16 901 698 16 510 617	60 000 1 759 522	6 140 000 149 619 891		34 599 586	34 639 586 178 782 453
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	42 584 140 137 091 868	24 345 698 36 458 461			237 467 999	239 490 326 339 735 390
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	15 407 570 18 438 274		107 702 821 114 645 033	4 773 520 4 673 520	130 551 552	130 551 552 140 421 502
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 067 801 5 824 427	32 000 97 170	18 000 10 000		10 821 284	10 821 284 10 550 171
Total des AE prévues en LFI	189 407 173	80 961 209	24 437 698	113 860 821	4 773 520	413 440 421	415 502 748
Total des AE consommées	184 360 732	177 865 186	38 315 154	264 274 925	4 673 520		669 489 516

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	16 901 698 16 051 370	1 085 548 2 522 236	6 140 000 114 496 343		35 625 134	35 665 134 143 962 371
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	66 872 814 122 402 415	103 954 951 92 038 173			341 365 926	343 388 253 380 625 649
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	15 407 570 18 844 956		108 109 801 116 285 545	4 773 520 4 673 520	130 958 532	130 958 532 142 468 694
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 067 801 6 223 736	32 000 52 698	18 000 10 000		10 821 284	10 821 284 10 905 008
Total des CP prévus en LFI	189 407 173	105 249 883	105 072 499	114 267 801	4 773 520	518 770 876	520 833 203
Total des CP consommés	184 360 732	163 522 477	94 613 106	230 791 888	4 673 520		677 961 723

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	184 360 732	190 392 906	190 305 975	184 360 732	190 392 906	190 305 975
Rémunérations d'activité	110 341 511	113 102 549	113 901 718	110 341 511	113 102 549	113 901 718
Cotisations et contributions sociales	73 839 322	77 124 142	75 667 663	73 839 322	77 124 142	75 667 663
Prestations sociales et allocations diverses	179 899	166 215	736 594	179 899	166 215	736 594

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	177 865 186	321 933 291	341 027 856	163 522 477	154 448 931	194 645 479
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	173 500 674	316 933 291	335 526 061	159 157 965	149 448 931	189 243 684
Subventions pour charges de service public	4 364 512	5 000 000	5 501 795	4 364 512	5 000 000	5 401 795
Titre 5 – Dépenses d'investissement	38 315 154	37 940 781	35 004 128	94 613 106	95 159 119	94 685 696
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 223 852	37 940 781	32 712 488	94 491 049	95 159 119	94 670 696
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	91 301	0	2 291 640	122 057	0	15 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	264 274 925	123 379 548	131 849 082	230 791 888	123 782 822	167 267 175
Transferts aux ménages	15 919 160	16 780 000	15 372 203	15 919 160	16 780 000	15 372 203
Transferts aux entreprises	197 390	0	22 959	197 390	0	22 959
Transferts aux collectivités territoriales	100 786 136	96 643 548	102 436 683	102 750 399	96 643 548	102 608 716
Transferts aux autres collectivités	147 372 239	9 956 000	14 017 237	111 924 939	10 359 274	49 263 297
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	4 673 520	4 346 176	5 766 176	4 673 520	4 346 176	5 766 176
Dotations en fonds propres	4 673 520	4 346 176	5 766 176	4 673 520	4 346 176	5 766 176
Total hors FdC et AdP		677 992 702			568 129 954	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 197 885			+1 197 885	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+120 482 612			+106 260 210	
Total*	669 489 516	799 673 199	703 953 218	677 961 723	675 588 050	652 670 502

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	101 352		30 211	101 352		30 211
Autres natures de dépenses	165 374 156	995 538	2 162 712	165 374 156	995 538	2 162 712
Total	165 475 507	995 538	2 192 924	165 475 507	995 538	2 192 924

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		2 520		2 520				
03/2022		66 292		66 292				
04/2022		50 086		50 086				
05/2022		110		110				
06/2022		5 799		5 799				
07/2022		11 055		11 055				
08/2022		61 685		61 685				
09/2022		29 391		29 391				
10/2022		4 220		4 220				
11/2022		1 320		1 320				
12/2022		7 400		7 400				
Total		239 879		239 879				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		94 095		94 095				
03/2022	6 394	204 920	6 394	204 920				
04/2022		93 353		93 353				
05/2022	1 177	44 793	1 177	44 793				
06/2022		635 847		635 847				
07/2022	252	2 214	252	2 214				
08/2022		28 329		28 329				
10/2022	22 388	816 720	22 388	816 720				
12/2022		2 562		2 562				
Total	30 211	1 922 833	30 211	1 922 833				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	171 613		171 613					
06/12/2022	604 438		604 438					
Total	776 051		776 051					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		71 941 778						
Total		71 941 778						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022	434 048	18 060 005	434 048	54 716 774				
Total	434 048	18 060 005	434 048	54 716 774				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		2 575 600		15 500 833				
Total		2 575 600		15 500 833				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						7 332 344		7 332 344
Total						7 332 344		7 332 344

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		4 300 000		4 300 000				
27/06/2022					129 525	528 350	129 525	528 350
24/11/2022		353 906		353 906				
Total		4 653 906		4 653 906	129 525	528 350	129 525	528 350

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	87 100		87 100					
05/12/2022						1 500 000	1 500 000	
Total	87 100		87 100			1 500 000	1 500 000	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		12 332 344		12 332 344				
01/12/2022		18 116 960		26 254 335				
Total		30 449 304		38 586 679				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 327 410	129 843 306	1 327 410	115 620 904	129 525	9 360 694	129 525	9 360 694

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 340000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	66	67	66
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8° et 11°</i>	ε	ε	ε
Total		66	67	66

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Total				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298 10 893 779	23 881 756 46 140 727	35 484 054 57 034 506	11 602 298 10 893 779	26 125 108 80 880 925	37 727 406 91 774 704
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829 171 304 543	319 157 585 318 215 922	491 429 952 489 520 465	171 276 829 171 304 543	206 648 211 232 225 998	378 920 578 403 530 541
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541 2 444 486	138 112 784 141 391 146	140 851 325 143 835 633	2 738 541 2 444 486	138 516 058 142 172 152	141 254 599 144 616 638
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238 5 663 166	6 447 671 7 899 447	11 222 909 13 562 614	4 775 238 5 663 166	6 447 671 7 085 451	11 222 909 12 748 617
Total des crédits prévus en LFI *	190 392 906	487 599 796	677 992 702	190 392 906	377 737 048	568 129 954
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 197 885	+120 482 612	+121 680 497	+1 197 885	+106 260 210	+107 458 096
Total des crédits ouverts	191 590 791	608 082 408	799 673 199	191 590 791	483 997 258	675 588 050
Total des crédits consommés	190 305 975	513 647 242	703 953 218	190 305 975	462 364 526	652 670 502
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 284 816	+94 435 166	+95 719 982	+1 284 816	+21 632 732	+22 917 548

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 322 393 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	190 392 906	488 099 796	678 492 702	190 392 906	378 237 048	568 629 954
Amendements	0	-500 000	-500 000	0	-500 000	-500 000
LFI	190 392 906	487 599 796	677 992 702	190 392 906	377 737 048	568 129 954

Aucun amendement ou transfert n'est venu impacter les crédits de Titre 2.

Trois transferts ont impacté les crédits Hors-titre 2 :

- 450 000 € entrant en provenance du programme 216, pour le rétro-transfert des crédits dédiés à l'acquisition des équipements radio-numérique des moyens nationaux ;
- 5 066 € sortant à destination du programme 216 pour la contribution du programme 161 à la fondation pour la mémoire de l'esclavage (toutes les contributions du ministère de l'Intérieur sont rassemblées sur le programme 216) ;
- 21 664 € sortant à destination du programme 216 au titre de la contribution au centre national ressources et résilience (toutes les contributions du ministère de l'Intérieur sont rassemblées sur le programme 216).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Deux activités ont été créées :

- *016120101139 Matériel radio des moyens nationaux* : le rapatriement des dépenses radio des moyens nationaux (transfert entrant) a nécessité la création d'une activité dédiée ;
- *016110303028 Frais de gestion RISP* : le passage au mandat de gestion des dépenses relatives au RISP a conduit à isoler sur une activité dédiée les frais de gestion car ces derniers sont désormais imputés sur le titre 3 alors que le principal de la dépense continue de s'imputer sur le titre 6.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

TITRE 2

Concernant les crédits de titre 2 la réalisation d'une fongibilité asymétrique de 322 393 € a été réalisée au sein du programme.

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont également été impactés par les mouvements suivants :

- -129 525 € par décret de transfert n° 2021-831 du 28 juin 2021 à destination du programme 178 « Préparation et emplois des forces », en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) en 2022 ;
- +75 600 € par décret de virement n° 2022-935 du 27 juin 2022 en provenance du programme 216, destiné au financement de 2 ETP pendant 8 mois au profit de la direction du numérique

Il convient de noter également que 434 048 € de fonds de concours ouverts sur l'exercice 2021 ont été reportés sur l'année 2022.

Par ailleurs, les mesures interministérielles ont été partiellement financées par :

- un arrêté du 25 octobre portant répartition de crédits pour un montant de 171 613 €
 - un arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits pour un montant de 604 438 €
- soit un montant total de 776 051 €.

HORS TITRE 2

Les crédits hors-titre 2 ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits, des décrets de transfert et de virement, ainsi que par deux loi de finances rectificatives.

Les crédits disponibles ont été réduits de :

- 7 332 344 € en AE et en CP par décret d'avance du 7 avril 2022 destiné à financer les dépenses urgentes liées à la guerre en Ukraine ;
- 281 859 € en AE et en CP par décret de transfert au P178 pour le remboursement des frais induits par le déploiement en 2021 d'unités du ministère des Armées pour la lutte contre les feux de forêts dans le cadre du protocole HEPHAÏSTOS ;
- 220 000 € en AE et en CP par décret de transfert au P162 pour la prise en charge des sapeurs-pompiers de Wallis et Futuna ;
- 26 491 € en AE et en CP en décret de transfert au P185 pour contribution à l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- 1 500 000 € en AE et en CP par décret de virement au P152 relatif à la base hélicoptère de la Guadeloupe.

D'autres mouvements de crédits sont venus abonder les crédits disponibles :

- 92 577 383 € en AE et 70 217 607 € en CP de reports de l'exercice 2021 vers 2022 :
 - 71 941 778 € au titre des autorisations d'engagements affectées non engagées (AENE) ;
 - 3 328 217 € en AE et 3 116 024 € en CP pour des projets européens financés par fonds de concours et non achevés ;
 - 14 731 788 € en AE et 51 600 750 € en CP du fonds de concours Santé publique France ;
 - 2 575 600 € en AE et 15 500 833 € en CP de reports généraux ;
- 4 300 000 € en AE et CP transférés du plan de relance ;
- 12 332 344 € en AE et en CP au titre de la loi de finance rectificative du 16 août 2022, pour compenser le décret d'avance du 7 avril 2022 (7 332 344 € en AE et en CP) et renforcer les moyens dédiés aux colonnes de renfort (5 000 000 €) ;
- 353 906 € en AE et en CP par décret de transfert du P161 fléché NRBC-E ;
- 18 116 960 € en AE et 26 254 335 € en CP par loi de finance rectificative du 1^{er} décembre 2022.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

S'agissant du titre 2, 332 698 € de reports de fonds de concours ont été consommés en 2022, La part des fonds de concours reçus en 2022 s'élève à 30 211 €, au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et du remboursement des frais engagés dans le cadre du mécanisme d'entraide. Ces crédits n'ont pas été consommés et ont été demandés au report. Par ailleurs, 101 352 € de report de fonds de concours 2021 ont été reportés et non consommés.

Concernant le hors titre 2,

Les fonds de concours rattachés au P161 et consommés ont atteint 1 922 833 € :

- 94 095 € au titre des participations diverses à l'acquisition de moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile ;
- 872 847 € au titre des participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement ;
- 885 398 € au titre de la participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un État membre ;
- 70 493 € au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Les attributions de produits se sont élevées à 239 879 € :

- 186 841 € au titre de produit des cessions de biens mobiliers ;
- 53 038 € au titre de rémunération des prestations fournies par la DGSCGC.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	951 964	16 857 375	17 809 339	951 964	12 462 865	13 414 829
Surgels	0	7 332 344	7 332 344	0	7 332 344	7 332 344
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-7 332 344	-7 332 344	0	-7 332 344	-7 332 344
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	951 964	16 857 375	17 809 339	951 964	12 462 865	13 414 829

RÉSERVE DE PRÉCAUTION

Concernant le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 0,5 % des crédits alloués en LFI, soit 951 965 € dont 683 316 € de crédits hors CAS pensions et 268 648 € de crédits CAS pensions.

Les crédits de la réserve de précaution ont été dégelés en fin de gestion.

S'agissant du hors titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 16 857 375 € en AE et 12 462 865 € en CP, soit 4 % des crédits ouverts en LFI. Ces crédits ont été entièrement dégelés pour soutenir l'augmentation des dépenses opérationnelles liées à la saison feux d'une intensité exceptionnelle.

FONGIBILITÉ

Une fongibilité asymétrique de 322 393 € a été réalisée au profit des dépenses de fonctionnement impactées par la forte activité opérationnelle.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	53,08	51,50	0,00	47,58	-3,92
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	45,27	36,84	0,00	45,77	+8,93
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	46,63	43,99	0,00	43,22	-0,77
1162 – Personnels techniques	0,00	500,37	482,45	0,00	485,12	+2,67
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 401,00	1 412,18	0,00	1 402,00	-10,18
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	61,97	49,93	0,00	56,38	+6,45
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	66,08	81,00	0,00	62,17	-18,83
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	296,00	304,67	0,00	296,08	-8,59
Total	0,00	2 470,40	2 462,56	0,00	2 438,32	-24,24

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+0,05	-5,55	+1,70	-7,25
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+0,17	+0,33	-0,26	+0,59
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-0,58	-2,83	-0,86	-1,97
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-33,38	+18,13	+15,22	+2,91
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	+0,50	+0,50	0,00	+0,50
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-0,05	-5,54	-2,16	-3,38
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	+0,01	-3,92	-3,08	-0,84
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	+0,17	-0,09	+5,77	-5,86
Total	0,00	0,00	-33,11	+1,03	+16,33	-15,30

La consommation du PAE 2022 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 2 435 ETPT. Cette consommation a été retraitée à hauteur de 3 ETPT en raison d'erreurs d'imputation.

L'ETPT annuel moyen est de 2 438,32 ETPT pour un plafond notifié de 2 462,56 ETPT soit une vacance sous plafond de 24,24 ETPT.

Des corrections techniques ont dû être apportées sur toutes les catégories d'emplois pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

En 2022, les apprentis (39,92 ETPT) n'ont pas été comptabilisés. Une correction technique a également été apportée sur la catégorie des personnels techniques afin de tenir compte des nouvelles modalités de décompte des apprentis (comptabilisés dans l'exécution 2021 et non dans l'exécution 2022).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite			dont primo recrutements		Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	43,00	2,00	6,50	35,00	22,00	7,50	-8,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	12,00	1,00	8,50	13,00	6,00	8,30	+1,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	21,00	1,00	7,60	23,00	11,00	9,10	+2,00	0,00
1162 – Personnels techniques	47,00	14,00	6,30	66,00	42,00	7,70	+19,00	+8,00
1164 – Militaires (hors gendarmes)	375,00	15,00	7,00	376,00	174,00	7,00	+1,00	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	6,00	4,00	3,60	2,00	0,00	5,10	-4,00	-8,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	7,00	5,00	6,70	5,00	0,00	6,20	-2,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	13,00	10,00	6,30	4,00	0,00	8,80	-9,00	0,00
Total	524,00	52,00		524,00	255,00		0,00	0,00

La LFI ne prévoyait aucune création d'emploi sur le programme. Ce schéma d'emplois a été respecté.

Sont intervenues en 2022 sur le programme 161, 524 sorties pour une prévision de 479 et 524 entrées pour une prévision de 479. L'écart entre la prévision et l'exécution des entrées s'explique par les difficultés de recrutement du programme 161 en 2022. L'écart entre le prévisionnel des sorties et l'exécution se justifie par des démissions ou des mobilités non anticipées de certains agents.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est égal à la prévision, soit 52 départs réalisés.

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, catégorie A, 2 départs ont été réalisés pour 2 prévus ;
- pour les personnels administratifs, catégorie B, 1 départ a été réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels administratifs, catégorie C, 1 départ a été réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels techniques, 14 départs ont été réalisés pour 14 prévus ;
- pour les ouvriers d'État, 4 départs ont été réalisés pour 4 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 5 départs ont été réalisés pour 5 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale 10 départs ont été réalisés pour 10 prévus ;
- pour les personnels militaires, 15 départs ont été réalisés pour 15 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 255 personnels sont concernés, dont 174 personnels militaires, principalement au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	223,68	217,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	2 238,88	2 220,40	0,00	0,00	-33,11	+1,03	+16,33	-15,30
Total	2 462,56	2 438,32	0,00	0,00	-33,11	+1,03	+16,33	-15,30

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	220,00
Autres	0,00	2 208,88
Total	0,00	2 428,88

L'effectif global du programme s'établit à 2428,88 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2022 contre 2455,40 au 31 décembre 2021, soit un écart de 26,52 ETP. Cet écart s'explique par les difficultés de recrutement du programme 161 en 2022. Le schéma d'emplois exécuté est de 0 ETP.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	132,00	119,15
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 235,54	2 235,34
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	30,00	23,91
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	65,02	59,92
Total	2 462,56	2 438,32
Transferts en gestion		0,00

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 119 ETPT dont 7 personnels administratifs de catégorie A, 4 personnels administratifs de catégorie B, 7 personnels administratifs de catégorie C, 5 personnels techniques, 93 personnels militaires et 3 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 235 ETPT dont 12 personnels administratifs de catégorie A, 18 personnels administratifs de catégorie B, 24 personnels administratifs de catégorie C, 476 personnels techniques, 1 299 personnels militaires, 55 ouvriers d'État, 62 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 289 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 24 ETPT dont 9 personnels administratifs de catégorie A, 8 personnels administratifs de catégorie B, 4 personnels administratifs de catégorie C, 1 personnel technique et 2 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 60 ETPT dont 18 personnels administratifs de catégorie A, 16 personnels administratifs de catégorie B, 9 personnels administratifs de catégorie C, 3 personnels techniques, 10 personnels militaires, 2 ouvriers d'État et 2 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
39,92	0,42	0,41

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS pensions consommé en 2022. Il n'y a pas de cotisation au CAS pensions pour les apprentis.

La répartition des apprentis est de 50 % dans la filière administrative, 43 % dans la filière technique, et 7 % dans la filière des systèmes d'informations et de communication.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	110 341 511	113 102 549	113 901 718
Cotisations et contributions sociales	73 839 322	77 124 142	75 667 663
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	51 831 905	53 729 655	53 023 252
– Civils (y.c. ATI)	13 813 434	14 903 550	13 871 609
– Militaires	38 018 471	38 826 105	39 151 643
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	761 969		703 723
Autres cotisations	21 245 448	23 394 487	21 940 688
Prestations sociales et allocations diverses	179 899	166 215	736 594
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	184 360 732	190 392 906	190 305 975
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	132 528 827	136 663 251	137 282 723
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et de contributions sociales appliqués en 2022 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,60 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2022 est de 147 006 € pour 15 personnels bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	126,38
Exécution 2021 hors CAS Pensions	132,53
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,15
– GIPA	-0,11
– Indemnisation des jours de CET	-0,74
– Mesures de restructuration	-0,32
– Autres dépenses de masse salariale	-4,98
Impact du schéma d'emplois	-0,07
EAP schéma d'emplois 2021	0,69
Schéma d'emplois 2022	-0,76
Mesures catégorielles	2,35
Mesures générales	2,25
Rebasage de la GIPA	0,15
Variation du point de la fonction publique	1,63
Mesures bas salaires	0,46
GVT solde	0,63
GVT positif	1,19
GVT négatif	-0,56
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,29
Indemnisation des jours de CET	0,92
Mesures de restructurations	0,34
Autres rebasages	4,02

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	0,47
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,49
Autres variations	-0,02
Total	137,28

En 2022, les mesures générales ont été exécutées à hauteur de 2 246 681 € :

- la variation du point de la fonction publique (+3,5 % en juillet 2022) exécutée à hauteur de 1 634 849 €;
- le relèvement de l'indice minimum de traitement (IMT 343 et IMT 352) exécuté à hauteur de 464 255,72 €;
- l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 166 agents pour un coût de 147 577 €.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,75 % en 2022, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 1,2 M€, soit 0,87 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2022. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2021 et 2022).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,56 M€, soit 0,41 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 0,63 M€, soit 0,45 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2022.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2022 (-4,98 M€) comprend :

- le versement des indemnités pour service en campagne (ISC) exécutées en 2021 à hauteur de -2,55 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2021 à hauteur de -2,21 M€ ;
- de rétablissements de crédits à hauteur de 0,20 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de -0,16 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des pilotes du groupement des moyens aériens et des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de -0,27 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2022 (+4,02 M€) comprend :

- le versement des indemnités de sujétions d'absence opérationnelle (ISAO ex ISC) exécutées en 2022 à hauteur de 3,68 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 1,55 M€ ;
- le fond de concours -0,33 M€;
- les rétablissements de crédits -0,89 M€;
- l'indemnité inflation 0,01 M€.

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,02 M€) comprend :

- la différence entre le remboursement des personnels mis à disposition au titre de 2022 et l'exécution 2021 pour -0,05 M€ ;
- la rémunération des apprentis pour 0,12 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2022 et l'exécution 2021 pour -0,02 M€ ;
- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2022 et 2021 pour 0,11 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de -0,05 M€ ;
- la variation de la prime de lien au service des personnels militaires entre 2021 et 2022 pour -0,06 M€ ;
- la prime télétravail 0,02 M€ ;

- la rupture conventionnelle pour -0,03 M€.
- la prestation sociale complémentaire pour 0,14 M€;

En 2022, le programme 161 sécurité civile a consommé 2,2 M€ au titre de mesures interministérielles. Elles ont été partiellement financées par les arrêtés de répartition du 25 octobre et du 6 décembre 2022 et par le dégel de la réserve de précaution (0,68 M€). Au total le programme a absorbé 0,8 M€ sous plafond à ce titre.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	60 228	64 007	63 373	53 174	55 968	53 160
1175 – Personnels administratifs cat B	44 544	41 483	35 123	38 972	36 020	29 143
1176 – Personnels administratifs cat C	36 377	34 926	31 838	31 577	30 323	26 334
1162 – Personnels techniques	91 016	90 309	93 331	68 274	68 128	75 437
1164 – Militaires (hors gendarmes)	40 490	40 977	40 367	36 535	36 982	36 421
1165 – Ouvriers d'Etat	0	58 110	0	0	39 116	0
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	98 277	101 532	108 161	90 784	93 768	99 918
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	65 340	66 185	67 762	60 318	61 031	62 532

Le coût d'entrée des personnels administratifs de catégorie B et C sont supérieurs aux coûts de sortie parce que les personnels entrants sont plus expérimentés.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						461 347	461 347
Convergence ratio pro-pro catégories B et C	7	B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	7 963	7 963
Bonification d'ancienneté des agents de la catégorie C	61	C	Personnels administratifs et techniques et SIC	01-2022	12	34 794	34 794
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C	66	C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	78 886	78 886
Révision de la grille indiciaire GHSC	262	Contractuels	Personnels navigants GHSC	01-2022	12	200 000	200 000
Augmentation du minimum de l'indice de solde	427	Militaires	Militaires	01-2022	12	139 704	139 704
Mesures indemnitaires						1 885 147	4 208 153
Allocation forfaitaire "maîtres d'apprentissage"	7	A	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	6 500	6 500
NPRM PERF	8	Militaires	Militaires	01-2022	12	10 863	10 863
Filière administrative : convergence indemnitaire	82	A, B	Personnels administratifs	01-2022	12	86 382	86 382
NPRM PRCM	116	Militaires	Militaires	01-2022	12	122 112	122 112
Rappel 2021 sur 2022 de la revalorisation SECCIV à 15%	1 401	Militaires	Militaires	08-2022	5	829 645	1 991 148
Revalorisation SECCIV à 15%	1 401	Militaires	Militaires	08-2022	5	829 645	1 991 148
Total						2 346 494	4 669 500

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2022, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 2 346 494 € en hors CAS pensions. L'enveloppe en LFI était de 889 131 € soit une différence de +1 457 363 €.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérées par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Pour 2022, ces mesures catégorielles exécutés s'élèvent à 208 025 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Pour ce qui concerne les civils, quatre mesures étaient prévues en PLF 2022 :

- Reclassement des techniciens aéronautiques des catégories A, B et C à hauteur de 2 770 € ;
- Indemnité temporaire de mobilité prévue en LFI à hauteur de 1 886 € n'a pas été exécutée. Aucun agent n'a finalement été concerné ;
- Mesure de relèvement des bas de grilles des corps de catégories C prévue en LFI à hauteur de 222 € n'a pas été exécutée. Aucun agent n'a finalement été concerné ;
- Revalorisation des primes des personnels navigants à hauteur de 200 000 €

Pour ce qui concerne les civils, cinq mesures non prévues en PLF 2022 ont été exécutées :

- Convergence ratio pro- pro catégories B et C a été exécutée à hauteur de 7 963 € ;
- Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C a été exécutée à hauteur de 78 886 € ;
- Bonification d'ancienneté des agents de catégorie C a été exécutée à hauteur de 34 794 € ;
- Filière administrative : convergence administrative a été exécutée à hauteur de 86 382 € ;
- Allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissages » exécutée à hauteur de 6500 €.

Concernant les personnels militaires deux mesures étaient prévues en PLF 2022 gérées par le ministère des armées :

- NPRM (PERF), exécuté pour un montant de 10 863 €
- NPRM (PRCM), exécuté pour un montant de 122 112 €.

Trois mesures non prévues en PLF 2022 ont été exécutées :

- Revalorisation de la SECCIV à 15 % 2022 à 829 645 € ;
- Rappel de la revalorisation de la SECCIV à 15 % 2021 sur 2022 exécuté à hauteur de 829 645 € ;
- Augmentation du minimum de l'indice solde, exécutée pour un montant de 139 704 € ;

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2022 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Les indicateurs immobiliers sont regroupés dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Le ratio d'efficacité bureautique figure dans le RAP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 608 404 801	CP ouverts en 2022 * (P1) 484 319 651
AE engagées en 2022 (E2) 513 647 242	CP consommés en 2022 (P2) 462 364 526
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 67 855 068	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 158 215 952
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 26 902 490	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 304 148 574

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 299 544 655				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -6 952				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 299 537 704	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 158 215 952	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 141 321 751
AE engagées en 2022 (E2) 513 647 242	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 304 148 574	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 209 498 668
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 350 820 420
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 157 953 624
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 192 866 796

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La hausse des restes à payer estimés au 31 décembre 2022 par rapport à fin 2021 s'explique principalement par le renouvellement de deux marchés principaux de maintien en condition opérationnelle : pour les avions de la sécurité civile et pour les moteurs des hélicoptères.

Ces marchés ont été engagés courant 2022 pour une durée de 5 ans, ce qui sous-tend la hausse des engagements non couverts dont l'apurement s'étalera jusqu'en 2027.

Justification par action

ACTION

11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Prévention et gestion de crises	11 602 298	23 881 756	35 484 054	11 602 298	26 125 108	37 727 406
	10 893 779	46 140 727	57 034 506	10 893 779	80 880 925	91 774 704

L'action n° 11 « Prévention et gestion de crises » comprend :

- la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques potentiels, émergents ou avérés (dont événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique) ;
- l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices) ;
- l'appui au fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement (CNCMFE), service central à compétence nationale ;
- le soutien aux organismes concourant à la gestion de crise au titre de leurs expertises techniques et scientifiques en matière de risques : Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), Météo France, le Cédre au titre des pollutions marines ou en post séismes à l'Association française de génie parasismique.
- la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Elle porte ainsi l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la Cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes (C2IPAV) / Infopublic ;
- le développement et le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ;
- la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et le fonds de secours d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres : cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs le fonds de secours d'extrême urgence, qui permet, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter aux sinistrés une première réponse de l'État ;
- au titre de la prévention opérationnelle et la protection des populations, le développement d'une capacité nationale en matière de réponse à un événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement) et de soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt ;
- l'activité opérationnelle (produits retardants, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	979 608	0	622 000
Total	0	979 608	0	622 000

Le décret de transfert du 23 mars 2022 a abondé le programme 161 à hauteur de 4,3 M€ en AE/CP. Sur l'action 11 « Prévention et gestion des crises », 1 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont permis de renforcer le plan d'acquisition de matériels NRBC.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 602 298	10 893 779	11 602 298	10 893 779
Rémunérations d'activité	6 567 412	6 182 921	6 567 412	6 182 921
Cotisations et contributions sociales	5 012 221	4 677 493	5 012 221	4 677 493
Prestations sociales et allocations diverses	22 665	33 365	22 665	33 365
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 741 756	30 436 914	17 741 756	29 535 962
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 741 756	30 436 914	17 741 756	29 535 962
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 374 728	2 243 352	1 830 126
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 374 728	2 243 352	1 830 126
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 140 000	14 329 085	6 140 000	49 514 838
Transferts aux ménages	50 000	153 930	50 000	153 930
Transferts aux entreprises		22 959		22 959
Transferts aux collectivités territoriales		4 974 611		5 146 645
Transferts aux autres collectivités	6 090 000	9 177 585	6 090 000	44 191 304
Total	35 484 054	57 034 506	37 727 406	91 774 704

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (129 505 € en AE et € 94 114 en CP) :

Ce poste concerne les dépenses d'alimentation des organismes mentionnés ainsi que du personnel militaire de l'État major des FORMISC statutairement prise en charge par l'État.

Carburant des avions et des hélicoptères (16 942 264 € en AE et 16 961 520 € en CP) :

Ce poste de dépenses est supérieur de 48 % aux prévisions LFI (11,5 M€). Deux causes ont engendré ce niveau de dépenses : l'évolution des coûts sur les hydrocarbures (qui comprennent les frais d'approvisionnement), qui a atteint 70 % en 2022 par rapport à 2021, en lien notamment avec le conflit ukrainien, et une saison feux de forêt au dessus de la moyenne habituelle, avec, de novembre 2021 à novembre 2022 (période de facturation pour le SEO pour les 16,9 M€ en 2022), 7 776 heures de vol réalisées, à comparer avec les 6 000 heures de vol pour une saison moyenne.

Colonnes de renfort (917 785 € en AE et 1 021 932 € en CP) :

Les crédits exécutés au titre de cette activité sont présentés en dépenses d'intervention.

Dépenses de fonctionnement courant (7 447 € en AE et 7 562 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Entretien du réseau national d'alerte (3 827 € en AE et 59 524 € en CP) :

Les AE correspondent à des délégations aux préfetures pour le démontage de sirènes ex-RNA. S'agissant des CP, ils ont été versés à la préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre d'un marché passé pour le démantèlement de toutes les sirènes ex-RNA non utilisées dans la ville de Marseille.

Exercice de gestion de crise (98 047 € en AE et 92 200 € en CP) :

Ces exercices s'intègrent dans le cadre des consignes données aux préfetures par l'instruction du ministre de l'intérieur.

En 2022, les préfetures de département ont organisé 703 exercices de gestion de crise, auxquels viennent s'ajouter 60 exercices organisés par les zones de défense et de sécurité. Sur ce total de 763 exercices, 136 ont fait l'objet d'un financement par la DGSCGC. L'enveloppe globale consommée par les préfetures pour les exercices s'élevait en 2022 à 81 185 €, soit un financement moyen à hauteur de 597 € par exercice.

De plus, conformément aux instructions annuelles des exercices d'urgence nucléaire et radiologique, des exercices de simulation de pression médiatique en situation de crise ont été mis en œuvre.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (5 069 € en AE et 3 069 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.**Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive - CNCMFE - NRBC-E (303 195 € en AE et 215 292 € en CP) :**

Créé par décret n° 2014-338 du 14 mars 2014, le CNCMFE est un service à compétence nationale. Son financement est assuré conjointement par trois ministères partenaires (intérieur, armées, santé) dans le cadre d'un protocole interministériel révisé le 23 août 2019 conformément aux dispositions de l'article 6 du décret précité. Ces crédits sont destinés au financement des dépenses de fonctionnement du CNCMFE et à l'ensemble des activités de formation qui permettent de répondre à la mission du centre. Ainsi, 26 sessions de formation ont été réalisées sur le site d'Aix-en-Provence, durant l'année 2022, en termes d'élaboration d'exercices zonaux interministériels, d'aide à la décision, de gestion de crise et d'expertise lors d'un événement majeur NRBC-E. Par ailleurs, quatorze entraînements interministériels zonaux ont été organisés par les états-majors de zone de défense et de sécurité avec le soutien du CNCMFE rassemblant les primo intervenants, les unités spécialisées locales ou nationales, ainsi que le niveau de commandement des forces et services qui seraient impliqués dans la gestion d'un événement NRBC.

Fonctionnement du SAIP (2 856 239 € en AE et 1 585 434 € en CP) :

Ces crédits correspondent aux actions de maintien en conditions opérationnelles gérées dans le cadre de l'ancien marché SAIP (bons de commandes) qui s'est achevé le 26 mars 2022, ainsi que celles prises en compte dans le nouveau marché (forfaitaire). Le changement de marché explique l'évolution forte de la dépense par rapport aux prévisions initiales (604 000 € programmés en LFI 2022).

Gestion de crise / grands rassemblements (31 000 € en AE et 31 000 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.**Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (590 777 € en AE et 904 116 € en CP) :**

La DGSCGC concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques (NRBC).

La doctrine interministérielle en la matière se base sur 6 situations-types du plan gouvernemental NRBC, prévoyant des crises de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Ces situations déterminent le dimensionnement des capacités de la DGSCGC au sein du contrat capacitaire interministériel NRBC (2021/2024) validé en juillet 2021 qui repose sur un objectif global de 26,77 M € de dépenses pluriannuelles (T3 et T5).

Produit retardant (8 551 759 € en AE et 8 560 197 € en CP) :

L'utilisation de produits retardants, terrestres ou aériens, constitue un des piliers de la politique nationale de lutte contre les feux de forêts et a un impact déterminant dans les bilans annuels, notamment en termes de surfaces brûlées. Ils sont utilisés sur les feux les plus dangereux afin d'assurer la protection des zones à fort enjeu, mais également dans le cadre du guet armé aérien afin de contenir les dépôts de feu naissants sur lesquels les moyens terrestres n'interviennent pas encore.

En 2022, les moyens nationaux déploient 4 détachements d'intervention retardant terrestre ainsi que 7 avions bombardiers d'eau de type DASH qui utilisent quasi exclusivement du retardant aérien.

Ces moyens ont été particulièrement sollicités à l'occasion des incendies du Var (Bauduen 18 juin), de Gironde (Landiras, La Teste 12 juillet), des Bouches-du-Rhône (Tarascon 14 juillet), d'Ardèche (Lussas 27 juillet) et de Lozère (Saint-Rome 8 août).

Au cours de ces interventions, plusieurs dizaines de kilomètres de barrière de retardant ont été réalisées par les détachements terrestres tandis que les DASH comptabilisaient 1 210 largages de retardant aérien.

Ainsi, l'intensité de la saison feux et de la réponse opérationnelle apportée sous-tend le niveau de consommation qui représente le double de la programmation LFI.

En 2022, les engagements financiers liés à l'utilisation de produits retardants sont de 8,5 M€ et s'établissent comme suit :

- retardant terrestre : 1 130 tonnes (2,0 M€);
- retardant aérien : 4 300 tonnes (5,8 M€) ;
- maintenance et location de pélicandromes mobiles (0,7 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature NRBC-E (14 408 en AE) :

Cet engagement correspond à la commande d'un véhicule, comptabilisé en dépenses d'investissement, pour assurer les missions du CNCMFE.

SAIP Investissement (777 383 € en AE et 1 514 902 € en CP) :

Le lancement des nouveaux marchés, avec d'une part le démarrage de la seconde phase de déploiement du SAIP (prenant en compte les délais d'instruction des demandes) et d'autre part la réalisation de nouveaux prototypes (soumis aux difficultés d'approvisionnement de certains composants) expliquent un taux de consommation inférieur aux prévisions (-32 % par rapport à la LFI).

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (582 937 en AE et 315 224 € en CP) :

La DGSCGC concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques (NRBC). Certaines dépenses pluriannuelles prévues dans le cadre du contrat capacitaire interministériel NRBC (cf. supra) s'exécutent sur le titre 5.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Action de prévention des feux de forêt (455 333 € en AE et en CP) :

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de prévention des feux de forêt :

- par des subventions à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne-Entente VALABRE. Ces subventions permettent d'indemniser les mises à disposition de personnels assurant des permanences opérationnelles, de soutenir les actions de formation des responsables d'intervention « feux de forêt » et d'appuyer les actions de prévention, d'information et de recherche réalisées par l'Entente ;
- par une subvention pour le développement des systèmes d'information géographique (SIG) « défense de la forêt contre l'incendie » réalisés en zones sud et sud-ouest, qui apportent une plus-value déterminante à l'appréciation des risques et à la capitalisation des données sur le risque « feu de forêt ».

L'exécution 2022 demeure proche de la programmation LFI.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (258 190 € en AE et 278 190 € en CP) :

La sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises (SDPAGC) assure le suivi de conventions avec des partenaires extérieurs (établissements publics, associations) :

- pour la mise à disposition des expertises métiers en matière de gestion de crise et de prévention des risques (veille et information de la population et des autorités, formation, participation et accompagnement des acteurs nationaux ou locaux lors de RETEX, sensibilisation, planification) en ce qui concerne les risques littoraux et portuaires, climatiques, sismiques et industriels ;
- dans le cadre du déploiement des systèmes mis en œuvre pour les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique et tellurique (SHOM).

Colonnes de renfort (13 460 342 € en AE et 48 626 095 € en CP) :

Les « colonnes de renfort » supportent les coûts liés à la prise en charge par l'État de la mobilisation de ses propres moyens et l'engagement de moyens publics ou privés extérieurs aux départements faisant face à un événement particulier, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

Les dépenses supportées en 2022 se décomposent comme suit :

- mobilisation de colonnes de renfort « feux de forêt ». Ces dépenses ont été soumises au caractère exceptionnel des incendies qui ont concerné de nombreux départements à l'été 2022. Des départements traditionnellement moins exposés comme la Gironde ont subi également ces événements. Ainsi, le dispositif prévu par l'ordre national d'opérations a été considérablement revu à la hausse et a même doublé pour atteindre plus d'une quarantaine de colonnes et détachements ;
- mobilisation face aux crises nécessitant l'engagement de moyens, à l'instar des intempéries qui ont touché le département de l'Allier ainsi que celui de la Dordogne en juin 2022 ;
- prise en charge des dépenses liées à la crise sanitaire qui intègrent depuis 2020 la mise en œuvre de dispositifs de tests dans les ports et aéroports et, depuis avril 2021, le remboursement des SDIS dans le cadre des centres de vaccinations COVID placés sous l'autorité des services d'incendie et de secours.

L'écart important par rapport à la programmation LFI (4,8 M€ en AE et CP) s'explique alors par les dépenses COVID (2,7 M€ en AE et 38,3 M€ en CP) non prévues en LFI et financées par Santé publique France via fonds de concours, ainsi que le niveau de l'activité opérationnelle particulièrement élevé sur l'année 2022 (pour une dépense globale de 11,4 M€, soit +6,6 M€ par rapport aux crédits programmés).

L'écart entre AE et CP est principalement issu de l'engagement préalable sur 2021 des tests COVID réalisés dans les aéroports parisiens et des conventions liées à la vaccination.

Produits retardant (1 290 € en AE et en CP) : reliquat de titre 5 sur une dépense qui concerne majoritairement le titre 3 (ci-avant).

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (153 930 € en AE et en CP) :

Immédiatement après une catastrophe d'une ampleur considérable, afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, du fonds de secours d'extrême urgence pour aider financièrement les victimes d'un accident ou d'une catastrophe à faire face à leurs besoins immédiats. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont l'attribution est arrêtée par le préfet de département en vue de permettre aux sinistrés de réaliser des dépenses de première nécessité (hôtel, nourriture, habillement...).

Ces crédits non pilotables du fait de leur objet, ont été mobilisés pour aider des sinistrés d'événements qui se sont déroulés au second semestre 2021 : inondations dans l'Oise, le Gard, Le Lot-et-Garonne et les feux de forêt dans le Var.

ACTION

12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	171 276 829	320 153 123	491 429 952	171 276 829	207 643 749	378 920 578
	171 304 543	318 215 922	489 520 465	171 304 543	232 225 998	403 530 541

L'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » concerne les moyens nationaux que l'État entretient et mobilise sans délai en toutes circonstances, pour le secours aux personnes, la préservation des biens et de l'environnement, au quotidien, lors de catastrophes ou de crises de sécurité civile, en France ou à l'étranger.

Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi.

En 2022, les priorités s'inscrivent dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emploi des moyens nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement et de renouvellement a été poursuivi avec notamment l'acquisition de véhicules majeurs pour les formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Les achats d'équipements de protection individuelle des agents des trois groupements (personnels navigants, ForMiSC et démineurs) sont réalisés dans le cadre de l'action 12.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

- **La sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions »** recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (BSC) : 12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 7 bombardiers d'eau ravitaillés au sol multi rôles DASH 8 Q400 et trois avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King Air 200. L'État, à travers la DGSCGC, pourvoit au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs ainsi que du moyen d'avitaillement « Pelicandrome » de la BSC. L'exécution du marché d'acquisition de six DASH 8, conclu en 2018, est assurée par délégation à la direction générale de l'armement (DGA) du ministère des armées. Le 5^e appareil a été livré en juillet 2022 et la livraison du 6^e appareil est prévue en mai 2023.
- **La sous-action 2 « Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres »** correspond à l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Elle regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle des trois unités (Nogent-le-Rotrou, Corté et Brignoles) et de leur état-major, à l'entretien et à l'acquisition des véhicules et matériels (renouvellement annuel du parc) et au maintien d'une capacité de projection de 262 militaires en trois heures et jusqu'à 600 militaires en 72 heures, pour intervenir en métropole, outre-mer et à l'international. Les missions confiées peuvent résulter de catastrophes naturelles, technologies, NRBC, de crises sanitaires, d'un besoin d'assistance aux populations et prendre diverses formes de participation à la gestion de crises, en France ou à l'étranger. Le groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) est confronté à un nombre important de missions dont la complexité et la diversité croissantes nécessitent une accélération du renouvellement et de l'adaptation de ses moyens matériels. En effet, le champ de première intervention des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) s'élargit en raison de l'évolution des crises de sécurité civile, de l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes et de la récurrence d'événements de grande ampleur tels que les inondations et les feux de végétation. L'année 2022 s'est caractérisée par un nombre élevé de demandes d'assistance par le biais du mécanisme de protection civile de l'Union ainsi que par un très fort engagement opérationnel sur le territoire national, en réponse à des crises de toutes natures : crises humanitaire et migratoire, inondations, tempêtes, feux de forêts, crise sanitaire. À titre d'illustration, les FORMISC ont effectué 194 missions opérationnelles, hors campagne feux de forêts, dont 13 à l'étranger (Madagascar traitement de l'eau potable ; Pologne, Moldavie, Roumanie escortes de convois au profit de l'Ukraine, Grèce, Tchad, Pakistan – 337 sapeurs sauveteurs projetés) et quatre sur le territoire national ultra-marin (La Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie – 99 sapeurs sauveteurs projetés). Afin de répondre aux sollicitations opérationnelles à l'étranger, le GMNT a renforcé l'intégration de ses moyens au sein du mécanisme de protection civile de l'Union avec la certification par l'OMS de l'hôpital de campagne ESCRIM. En 2022, les FORMISC ont également maintenu un haut niveau de préparation opérationnelle pour l'ensemble des modules

d'intervention. A l'international, les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) ont participé à 5 exercices internationaux et conduit 37 actions de formation à l'étranger.

- **La sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne...). Les dépenses réalisées permettent d'assurer le soutien, la préparation et la formation des équipages ainsi que la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils. En plus de la maintenance courante et périodique, toutes les 800 heures de vol, ces hélicoptères sont soumis à une visite technique lourde au centre de maintenance du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC) situé à Nîmes. Avec 33 EC145 suite à la perte d'un hélicoptère par accident en septembre 2021, et des carences dans l'exécution du marché de soutien des EC145, la DGSCGC a été davantage en difficulté en 2022. Elle a alors bénéficié d'une mise à disposition de 2 EC145 par le prestataire logistique (de juillet 2021 à janvier 2022 pour le premier, et de septembre 2021 à mars 2022 pour le second), et a également loué un troisième EC145 d'avril à octobre 2022. En outre, le plan de relance a permis de programmer l'achat de quatre nouveaux hélicoptères H145 plus performants que l'actuel EC145-C2. Les deux premiers appareils ont été livrés en décembre 2021, pour une prise d'alerte opérationnelle en juillet 2022 (les dépenses sont imputées sur le programme 363 de la mission « Plan de relance »). Les 2 suivants ont été livrés en décembre 2022 avec une prise d'alerte opérationnelle fin décembre 2022 et début janvier 2023. La flotte hélicoptères est donc aujourd'hui composée de 37 hélicoptères. L'arrivée des H145 permet au GHSC d'affiner le cahier des charges du remplacement de la flotte hélicoptères. Parallèlement, la DGSCGC a procédé à la location d'hélicoptères lourds dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, appareils très complémentaires à la flotte avion.
- **La sous-action n° 4 « Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage »** englobe les missions de collecte, de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, BRI, DSGSI, DCPJ ...) sur le territoire national et à l'étranger. Ces actions sont opérées dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels et des grands événements, les missions d'expertise au bénéfice des autorités judiciaires et des institutions internationales ainsi que la formation de services spécialisés français ou étrangers. Ces missions, dont la finalité est la protection de la population et la lutte antiterroriste, sont déclinées en deux principaux objectifs : réduire les stocks de munitions d'une part et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste d'autre part. Pour assurer ses missions et remplir ses objectifs, le groupement d'intervention du déminage est organisé en 25 sites de déminage compétents sur l'ensemble du territoire (hors Paris et petite couronne). Il dispose également d'un centre de stockage de munitions chimiques, d'un centre de formation et de soutien du déminage et d'une direction pour garantir la coordination du groupement. En 2022, le niveau de l'action des démineurs a légèrement augmenté par rapport à 2021 au niveau de son volume (511 tonnes de munitions actives collectées en 2022, soit +14.5 % par rapport à 2021). Le nombre d'intervention de type levée de doute ou neutralisation des objets suspects et engins explosifs improvisés à quant à lui diminué par rapport à 2021 (2 593 interventions en 2022 par rapport à 2 684 interventions en 2021). Fin 2022, le stock reste encore élevé (516 tonnes au 31 décembre) même si des campagnes de destruction massives ont permis la destruction d'environ 433.1 tonnes (+13 % par rapport à 2021) tout au long de l'année.
- **La sous-action 5 « Préparation et Intervention des moyens nationaux de soutien »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de Méry-sur-Oise et de Marseille : mise en œuvre des flux logistiques de matériels commandés par la DGSCGC à destination des services opérationnels, maintien en condition opérationnelle des véhicules des moyens nationaux et des matériels de la réserve nationale (RN), mise en œuvre des matériels de la RN en intervention. Outil essentiel concourant à une capacité de soutien et d'intervention nationale, les ESOL permettent ainsi, en complément des autres moyens nationaux, d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises. Cette sous-action comprend également les dépenses relatives à l'immobilier des moyens nationaux ainsi que les dépenses d'équipement de la réserve nationale et de l'ESCRIM.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	1 820 392	0	2 178 001
Total	0	1 820 392	0	2 178 001

Le décret de transfert du 23 mars 2022 a abondé le programme 161 à hauteur de 4,3 M€ en AE/CP. Sur l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux », 1,8 M€ en AE et 2,2 M€ en CP ont été consacrés aux activités de déminage et de dépollution des sites. 1,5 M€ en AE/CP ont également fait l'objet d'un virement au bénéfice de la gendarmerie nationale pour la création d'une base d'hélicoptères en Guadeloupe.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	171 276 829	171 304 543	171 276 829	171 304 543
Rémunérations d'activité	101 710 257	102 511 285	101 710 257	102 511 285
Cotisations et contributions sociales	69 557 561	68 294 170	69 557 561	68 294 170
Prestations sociales et allocations diverses	9 011	499 088	9 011	499 088
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	282 094 598	284 676 002	114 610 238	139 380 736
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	282 094 598	284 676 002	114 610 238	139 380 736
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 058 525	33 539 919	93 033 511	92 845 261
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 058 525	31 248 279	93 033 511	92 830 261
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 291 640		15 000
Total	491 429 952	489 520 465	378 920 578	403 530 541

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Acquisition de véhicules des services centraux (134 € en AE et en CP) :

Il s'agit d'un reliquat de dépense au titre d'une carte grise.

Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (5 437 en AE et en CP) :

Frais de déplacements des organismes mentionnés (le montant principal est imputé sur l'action 11).

Carburants des véhicules terrestres (1 107 837 € en AE et 1 110 947 € en CP) :

La majorité des dépenses de carburant est présentée à l'action 14.

Coopération au profit de tiers (549 428 € en AE et 542 959 € en CP) :

Il s'agit presque intégralement du remboursement de l'ensemble des sommes dues dans le cadre des « dauphins polynésiens ». Un accord sur le montant de la contribution du ministère de l'intérieur à l'entretien de ces hélicoptères positionnés en Polynésie par le ministère des armées est intervenu en 2021. 2 889 970 € en AE et en CP ont été consacrés pour rembourser les coûts de fonctionnement. Cette dépense couvre la période 2021.

Dépenses de fonctionnement courant (4 162 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Entretien courant des bâtiments (1 215 752 € en AE et 1 211 678 € en CP) :

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (6 057 172 € en AE et 5 493 962 € en CP) :

Ces crédits regroupent l'ensemble des obligations de l'occupant, hors entretien courant et loyers.

Pour le GMA, outre les dépenses de nettoyage, gardiennage et différents contrats de maintenance (portes de hangar, etc...), les crédits de cette rubrique permettent également d'assurer les visites réglementaires et l'entretien curatif des cuves d'avitaillement en carburant des bases hélicoptères (BH). Le marché a été renouvelé en 2022.

Pour le déminage, ces crédits couvrent les dépenses d'entretien liées à la sécurité des sites exploités par le groupement et notamment les alarmes, la vidéosurveillance... ainsi que les dépenses de maintenance des bâtiments (entretien des locaux, des espaces verts, menues réparations...). Ces dernières ont connu une augmentation d'AE du fait des nombreux contrats pluriannuels d'entretien des locaux conclus.

ESCRIM Fonctionnement (543 250 € en AE et 802 551 € en CP) :

Cette ligne budgétaire permet de faire face aux dépenses de fonctionnement propres à l'ESCRIM. Son montant a été majoré en 2022 dans le cadre du projet de modernisation et la certification OMS de l'ESCRIM en partie financé par un *Grant* de l'Union Européenne.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (7 379 431 € en AE et 7 573 569 € en CP) :

Pour le déminage, ces crédits couvrent principalement les frais de déplacements des 340 démineurs en mission mais également les dépenses d'achat des fournitures courantes et le petit outillage pour les 27 implantations du déminage dont le centre de formation et de soutien et le centre de stockage de munitions chimiques.

Pour le GMNT, il s'agit de dépenses de fonctionnement des organismes des FORMISC dans les domaines de la maintenance des matériels d'usage courant, des dépenses diverses d'instruction, de l'entretien personnel et dépenses diverses, du fonctionnement des Services Médicaux d'Unité, ainsi que de quelques menues dépenses d'entretien de l'infrastructure ou SIC (informatique, numérique, communication).

Pour le GMA, le marché de restauration avec engagement pluri-annuel, prévu d'être renouvelé en 2022, a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en mars 2023.

La hausse de l'exécution par rapport à la programmation initiale (6,7 M€) a été notamment sous-tendue par le fort dynamisme ressenti sur les frais de mission des moyens aériens, en raison d'une part d'une saison feux intense dans des zones où il n'y a pas de détachement programmé (Bordeaux, nord de la France...) et d'autre part, de l'inflation globale des tarifs des prestations de voyage.

Formation et sécurité du personnel des moyens nationaux (3 978 360 € en AE et 3 758 407 € en CP) :

Pour le GMA, les marchés initialement programmés avec engagement pluri-annuel, ont fait l'objet d'engagement par bons de commande annuels, ce qui sous-tend l'inflexion constatée en AE (-15 % par rapport aux prévisions LFI). Néanmoins, l'impact des frais de mission a généré des dépenses supérieures à la programmation compte tenu de la formation « qualification de type » des navigants « avion » à Toronto et de l'inflation des tarifs des prestations de voyage. Le niveau de dépense s'inscrit en effet à +17 % par rapport aux crédits programmés en LFI (3,2 M€).

Pour le déminage, ces crédits sont principalement employés pour les frais de déplacements liés à l'activité de formation tant pour les stagiaires que pour les formateurs. Ils permettent la réalisation de formations obligatoires pour les démineurs (formation au transport international de marchandises dangereuses par route, formations aux conduites d'engins spécialisés, formations pour les démineurs plongeurs...).

Pour le GMNT, ces montants concernent les frais de formations liées aux différents domaines d'intervention des FORMISC (feux de forêt, NRBC, secourisme...).

Gestion de crise / grands rassemblement (2 795 715 € en AE et 2 743 382 € en CP) :

L'exécution porte essentiellement sur des interventions à l'international (affrètement d'urgence vers le Pakistan par exemple). Ces crédits ne font pas l'objet de programmation en LFI dans la mesure où les dépenses sont remboursées à posteriori par ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Habillement des moyens nationaux terrestres (2 246 329 € en AE et 1 874 914 € en CP) :

Pour le déminage, les crédits alloués ont permis de renouveler les équipements individuels notamment des tenues de protection thermique, de nouvelles combinaisons, des chemises de combat ainsi que des casques anti-bruit.

Le plan d'équipement en habillement du GMNT concerne tant les tenues de service courant que les EPI nécessaires aux interventions des FORMISC. Un reconstituer partiel des stocks effectué en fin d'exercice, à l'issue d'une saison feux de forte intensité, explique la hausse de la dépense par rapport aux prévisions LFI (1,5 M€).

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (1 120 963 € en AE et 1 045 103 € en CP) :

Ces dépenses de titre 3 sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Interventions UIISC (205 859 € en AE et 181 244 € en CP) :

Il s'agit des dépenses d'alimentation des militaires des FORMISC prise statutairement en charge par l'État.

Location d'aéronefs (14 383 959 € en AE et 14 335 958 € en CP) :

En 2022, la saison feux de forêt particulièrement intense, notamment dans l'Ouest de la France, a nécessité le recours au prestataire au-delà de ce qui était initialement prévu, ainsi que la réquisition d'hélicoptères complémentaires pour faire face à la situation inédite rencontrée. La très forte mobilisation opérationnelle explique l'écart important à la programmation initiale (6 M€).

Location de bâtiments (1 108 916 € en AE et 568 318 € en CP) :

Pour le GMA, cette rubrique correspond à divers baux en cours pour les Bases Hélicoptères (BH) : Paris, Grenoble, Cannes et La Guyane. En 2022, les modulaires loués sur la BH973 ont faits l'objet d'une acquisition.

Pour le déminage, ces crédits sont dédiés aux loyers et baux des sites exploités par le groupement comme les locaux aéroportuaires ou encore les deux aéroports parisiens.

Le niveau de dépense est globalement proche de la prévision LFI (0,5 M€).

Maintenance des aéronefs (232 335 224 € en AE et 90 021 516 € en CP) :

Concernant le MCO des avions, la prise en compte par avenant en juillet 2022 des 2 MRBET (avion 7 et 8 de la flotte Dash) non inclus dans le cadre du marché MCO initial et le renouvellement de la 2^e tranche du marché en octobre 2022 pour 5 ans, ont occasionné un montant d'AE engagées très supérieur aux années précédentes. L'actualisation du calcul du montant minimum du marché aux tarifs de la 2^e tranche a permis néanmoins un engagement initial moindre que celui prévu dans la programmation.

Le marché MCO des hélicoptères a été engagé pour une prise d'effet au 01/02/2021 de la 1^{re} tranche. Le montant en AE engagées en 2022 concerne principalement le marché « moteur » SAFRAN notifié en mai 2022 pour 48 M€, conforme à la programmation.

En CP, pour les hélicoptères, les crédits restent conformes à la programmation, le décalage étant dû à un rétablissement de crédits de l'ordre d'1 M€ en fin d'année. S'agissant du MCO des avions, les dépenses sont supérieures à la programmation, notamment du fait d'une saison feux de forêt supérieure à la moyenne en 2022.

L'exécution du MCO des avions, en lien avec le renouvellement de marché et une saison feux de forte intensité, explique donc les écarts à la prévision LFI (-8 % en AE ; +6 % en CP).

Matériels radio des moyens nationaux (435 543 € en AE et 271 358 € en CP) :

Cette rubrique regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition et à l'utilisation des équipements de transmission opérationnelle en service dans les trois unités (Nogent-le-Rotrou, Corte et Brignoles) et de l'état-major des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). L'exécution couvre les coûts de maintenance, les frais d'abonnement et d'exploitation pour des usages sur le territoire national et à l'étranger, y compris en zones blanches (moyens satellitaires).

MCO des véhicules et matériels majeurs (2 598 154 € en AE et 2 307 098 € en CP) :

Pour le déminage, ces crédits ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle des véhicules dont celui dédié au transport des munitions du centre de coordination des chargements chimiques, des équipements majeurs du groupement comme les robots d'intervention et les équipements spécifiques tels que les bouteilles de plongée ou encore les appareils respiratoires isolants...).

Pour le GMNT, l'intensité de la campagne « feux de forêt » et donc la forte mobilisation des moyens, explique la hausse importante de la dépense par rapport aux crédits programmés en LFI (1,29 M€).

MCO des véhicules légers DGSCGC (-325 € en AE et -145 € en CP) : correction d'imputation.**Modernisation et équipements des aéronefs (1 254 803 € en AE et 239 241 € en CP) :**

Certaines dépenses de modernisation sont exécutées en titre 3, à l'appui des crédits de titre 5 détaillés ci-après.

Modernisation et équipement terrestres des moyens nationaux (1 415 460 € en AE et 1 864 130 € en CP) :

Il s'agit de la maintenance et renouvellement de matériels, en complément des dépenses d'investissement présentées ci-après.

Neutralisation des engins explosifs (1 916 294 € en AE et 1 780 420 € en CP) :

Ces crédits ont largement contribué à la dépollution de sites et aux trois campagnes de destruction nationales par la location d'engins et l'achat de palettes de destruction. La destruction des munitions collectées est un enjeu majeur pour le déminage et la protection des populations. L'évolution par rapport aux crédits programmés en LFI a été soutenue par les crédits transférés du programme 363.

Réserve nationale de fonctionnement (343 983 € en AE et 375 490 € en CP) :

Ces dépenses sont relatives au MCO, fournitures et contrats divers propres à la réserve nationale. La dépense constatée à fin 2022 se rapproche de la prévision LFI (0,4 M€).

Taxes aéronautiques (1 263 333 € en AE et 1 252 846 € en CP) :

La médiation avec EDEIS a permis en 2021 de trouver un accord sur le taux d'abattement à 50 % des taxes aéroportuaires et les factures antérieures ont pu être réglées en 2021 pour un montant de l'ordre de 0,4 M€. Les dépenses courantes ont beaucoup augmenté en 2022 en lien d'une part avec la montée en puissance progressive de la flotte des Dash passée à 7 appareils en 2022 et d'autre part avec la multiplication des transports en lien avec le conflit en Ukraine. La facturation de ces missions spécifiques a engendré des recettes non programmées et permis d'obtenir un rétablissement de crédits de 0,73 M€ sur la gestion 2022, ce qui explique que le niveau de consommation demeure relativement proche des crédits programmés en LFI (1,15 M€).

Acquisition d'aéronefs (410 828 € en AE et 16 058 € en CP) : dépenses de titre 3 subséquentes au projet présenté infra.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Acquisition d'aéronefs titre 5 (8 652 170 € en AE et 77 479 051 € en CP) :**

L'écart entre la dépense constatée et la programmation LFI (66 M€) porte principalement sur l'acquisition de deux hélicoptères H145, réceptionnés fin 2022. L'exécution (14 M€ en CP) a été soutenue via report de crédits ouverts en LFR 2022.

S'agissant de l'acquisition des avions multi-rôles MRBET (bombardier d'eau et transport), le retard de livraison du 4^e appareil en janvier 2022 (initialement prévu en novembre 2021) a décalé le paiement du solde de l'appareil sur la gestion 2022. Toutefois, le troisième acompte du 5^e avion avait été réalisé en novembre 2021 pour limiter le report de charges sur 2022 et ainsi stabiliser l'exécution à hauteur de 63,5 M€ en CP.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (176 548 € en AE et 88 278 € en CP) : dépenses de titre 5 qui se rattachent aux marchés principalement exécutés sur le titre 3 (cf. supra)

Entretien courant des bâtiments (590 008 € en AE et 522 408 € en CP) :

Certains travaux de maintenance ou d'entretien immobilier s'imputent sur le titre 5, en complément du titre 3 ci-avant.

ESCRIM Investissement (446 992 € en CP et 593 650 € en CP) :

Les crédits correspondent à l'acquisition de matériels sur le titre 5 en vue du renouvellement et de la modernisation de l'ESCRIM. Son montant a été majoré en 2022 dans le cadre de la certification OMS de l'ESCRIM en partie financée par un Grant de l'Union Européenne.

Gestion de crise / grands rassemblements (-28 666 € en AE) : retrait d'engagement (correctif).

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (9 631 862 € en AE et 4 297 014 € en CP) :

Cette dotation vise à :

- assurer les capacités d'intervention des UIISC et améliorer leurs conditions de vie ;
- garantir le maintien en condition opérationnelle (entretien lourd) de tous les sites de la SDMN (isolation, remplacement de portes de hangar, de chaudières, toitures...) ;
- permettre la mise aux normes des sites de stockage, la création de sites de destruction et l'agrandissement de zones vie ;
- permettre la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation d'existants, sur les sites de la DGSCGC.

Ces crédits ont été plus particulièrement consacrés aux chantiers suivants durant l'année 2022 :

- Travaux d'isolation pour l'UIISC1 de Nogent-le-Rotrou ;
- Travaux de restructuration pour l'UIISC7 de Brignoles ;
- Création de la zone vie du centre de déminage de Colomiers ;
- Réhabilitation de la zone de stockage du centre de déminage d'Arras à Vimy ;
- Travaux d'aménagements au centre de déminage de Versailles.

Maintenance des aéronefs (134 285 € en CP) : paiement de factures de titre 5 sur une dépense qui pèse majoritairement sur le titre 3.

Matériel radio des moyens nationaux (39 696 € en AE) - MCO des véhicules et matériels majeurs (65 319 € en AE) :

Ces engagements concernent quelques commandes de titre 5 sur des postes majoritairement exécutés sur le titre 3.

Modernisation et équipement des aéronefs (4 754 030 € en AE et 1 252 655 € en CP) :

L'exécution apparaît nettement inférieure aux prévisions LFI (18 M€ en AE et 5,8 M€) du fait de l'arrêt de la rénovation avionique des hélicoptères en lien avec le renouvellement de la flotte des hélicoptères, prévu dans le cadre de la LOPMI, et qui ne justifie plus la poursuite de la rénovation des anciens appareils. La tranche conditionnelle n'a pas été affirmée et les AE programmées en 2022 n'ont pas été engagées. La consommation en AE concerne le GNSS des Dash, suite à l'avenant signé en 2022, et le GNSS des Canadair, avec la notification du marché en novembre 2022.

Modernisation et équipement terrestres des moyens nationaux (8 578 259 € en AE et 7 923 699 € en CP) :

Pour le déminage, les crédits alloués ont permis d'acquérir 15 véhicules de liaison, 19 véhicules d'intervention ainsi que des moyens spécifiques dont 1 quad, 5 engins de chantier et 2 remorques.

Pour le GMNT, l'exécution traduit la poursuite du plan d'équipement, de renouvellement et modernisation du matériel terrestre, mais également des drones et robots d'interventions.

Réserve national investissement (633 702 € en AE et 554 223 € en CP) :

Les investissements réalisés permettent le renouvellement et la modernisation des matériels de la réserve nationale (pompes, barrages,).

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ACTION

13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 738 541	138 112 784	140 851 325	2 738 541	138 516 058	141 254 599
	2 444 486	141 391 146	143 835 633	2 444 486	142 172 152	144 616 638

L'action n° 13 " Soutien aux acteurs de la sécurité civile " correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civiles).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la doctrine opérationnelle, les compétences, les équipements et matériels permettant notamment aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de conduire leurs interventions ;
- la gestion des carrières des officiers du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves des services d'incendie et de secours et des réserves communales de sécurité civile ;
- le développement de la résilience de la population, au moyen notamment de la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours (objectif de 80 % de la population formée au PSC1 ou aux Gestes qui sauvent d'ici la fin de la mandature présidentielle) ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie et de secours de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

Le ministère de l'Intérieur contribue également au financement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SIS.

Il finance également le régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (RISP), géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui vise à indemniser l'invalidité permanente et le décès en service des sapeurs-pompiers volontaires et participe, avec les SIS, au financement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR), qui est la prestation de fin de service des mêmes sapeurs-pompiers volontaires.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

L'action 13 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 738 541	2 444 486	2 738 541	2 444 486
Rémunérations d'activité	1 813 821	1 558 421	1 813 821	1 558 421
Cotisations et contributions sociales	904 390	868 093	904 390	868 093
Prestations sociales et allocations diverses	20 330	17 973	20 330	17 973
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 545 060	19 349 129	16 545 060	19 644 494
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 545 060	13 997 334	11 545 060	14 292 699
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 351 795	5 000 000	5 351 795
Titre 6 : Dépenses d'intervention	117 221 548	116 275 842	117 624 822	116 761 483
Transferts aux ménages	16 730 000	15 218 273	16 730 000	15 218 273
Transferts aux collectivités territoriales	96 643 548	97 390 422	96 643 548	97 390 422
Transferts aux autres collectivités	3 848 000	3 667 147	4 251 274	4 152 788
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 346 176	5 766 176	4 346 176	5 766 176
Dotations en fonds propres	4 346 176	5 766 176	4 346 176	5 766 176
Total	140 851 325	143 835 633	141 254 599	144 616 638

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité de la Direction des sapeurs-pompiers (179 149 € en AE et 180 382 € en CP) :

Cette ligne budgétaire est destinée au financement des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la direction des sapeurs-pompiers. Il s'agit de conventions/contrat d'abonnements signés :

- convention pour 2022 de travaux de normalisation signée entre l'Union de normalisation mécanique et le MI ;
- convention pour 2022 de travaux de normalisation signée entre le Bureau de normalisation automobile et le MI ;
- convention pour l'année 2022 relative aux travaux de normalisation signée entre AFNOR et le ministère de l'Intérieur. Dans ce cadre, la DGSCGC fait l'avance aux différentes directions générales du ministère également bénéficiaires des prestations prévues, lesquelles procèdent à un rétablissement de crédit en avril de l'année N+1 ;
- un abonnement avec AFNOR sur un an au serveur COBAZ - Interface en ligne permettant la compréhension des normes et textes réglementaires.

De plus, des dépenses liées à des organisations de réunions ou séminaires, commandes d'ouvrages ont été ajoutées.

Concours SPP (767 495 € en AE et 768 832 € en CP) :

Cette ligne est dédiée à l'organisation des concours de sapeurs-pompiers professionnels. Dans le cadre du transfert de compétence de ces concours aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, 0,8 M€ en AE et en CP ont été versés en 2022 (des rétablissements de crédits ont réduit à la marge la consommation affichée).

Dépenses de fonctionnement courant (157 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

SCSP NEXSIS (5 351 795 € en AE et en CP) :

Conformément aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État, une subvention pour charge de service public (SCSP) est allouée chaque année à l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) au titre de sa fonction de pilotage de la transformation numérique des outils de gestion des appels d'urgences et des opérations des services d'incendie et de secours. L'ANSC a bénéficié d'un versement complémentaire compte-tenu de son niveau de trésorerie en cours de gestion 2022, ce qui explique l'écart à la programmation initiale (5,0 M€).

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature NRBC-E (1 735 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (2 568 € en AE) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.

Frais de gestion RISP (364 000 € en AE et en CP) :

Le décret n° 76-590 du 2 juillet 1976 modifié pris en application, de la loi n° 75-1258 du 27 décembre 1975 instaure un régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP), et confie sa gestion à la Caisse des dépôts et consignations. Une convention de mandat entre l'État (ministère de l'intérieur et des outre-mer) et la Caisse des dépôts et consignations) est rédigée tous les 3 ans.

La dernière convention de gestion en vigueur en date du 23 mars 2021 prévoit dans son article 2.6 que le versement des fonds sera imputé comptablement chez le mandant d'une part en frais de gestion, d'autre part, en dépense d'intervention.

Les frais de gestion (charge de personnel, frais informatiques et frais de gestion administrative) se sont élevés à 364 000 euros, conformément aux crédits programmés en LFI.

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BPPM (12 685 495 € en AE et 12 977 593 € en CP) :

La dépense constatée a dépassé le niveau de crédits prévus en LFI 2022 afin de couvrir l'intégralité des besoins relatifs aux sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et des États-Majors de zone. Leur compétence technique et opérationnelle est indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de la zone de défense qui sont des structures interministérielles ne bénéficiant que de personnels mis à disposition.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 (-3 265 € en AE) : retrait d'engagement (correctif).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de fonctionnement courant (232 € en AE et en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 14.

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (82 281 € en CP) :

Une dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours a été créée par l'article 17 de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

En 2022, les dépenses traduisent la poursuite des projets suivants :

- projet spécifique entre l'ENSOSP et de l'ECASC concernant la création du centre de mise en situation de simulation et de réalité virtuelle, d'un montant global du projet de 387 608 €. En 2022, un montant de 34 362,69 € a été versé à l'ENSOSP ;
- projet local du SDIS du Bas Rhin concernant la numérisation des espaces d'interventions (montant global du projet 175 000 €). En 2022, un montant de 47 918 € a été versé au SDIS 67.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Brigade de sapeurs-pompiers (97 059 922 € en AE et 97 060 008 € en CP) :

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation. Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L.2522 2 et L. 3421-2).

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris les dépenses d'entretien, de réparation, de loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget

de l'État et des paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25 % des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police. Ces dépenses sont constituées à 78 % de dépenses de personnel.

La contribution versée de 97,1 M€ couvre 90 % de la contribution au budget 2022 et le solde de la contribution au budget 2021 (versé à l'appui du compte administratif, le solde de l'annuité 2022 sera versé en 2023).

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Protection civile (330 414 € en AE et en CP) :

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %.

Le paiement est liquidé en 2 temps : un montant correspondant à 80 % de l'enveloppe est versé durant l'année courante, le solde (20 %) au cours de l'année N+1.

En 2022, une somme de 263 573 € et le solde de 2021 d'un montant de 66 840,64 € ont été payés en juillet 2022, soit un montant total de 330 414 €.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (15 218 041 € en AE et en CP) :

Le RISP précité, instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975, remplacée par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, a rapproché l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires de celle des sapeurs-pompiers professionnels et permis aux titulaires des diverses pensions d'opter ou non pour le changement de régime.

La Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du RISP, gère les pensions d'invalidité et de réversion (loi de 1962), les allocations et rentes d'invalidité, les rentes de réversion et les pensions temporaires d'orphelins (loi de 1991). Les réalisations pour 2022 font état de 10 042 781 euros.

Les ascendants de sapeurs-pompiers volontaires décédés en service commandé alors qu'ils étaient à leur charge bénéficient également d'une allocation spécifique versée directement par le programme, pour un montant de 25 260 euros.

L'activité de sapeur-pompier volontaire ouvre droit à des indemnités horaires ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service. La nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR) est une prestation de fin de service créée par la loi du 27 septembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires, en remplacement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) et avant cette dernière de l'allocation de vétérance. L'État participe au financement de la NPFR. En 2022, ce financement était de 50 % des sommes dues à ce régime et s'est élevé à 5 150 000 euros.

Au global, l'exécution s'inscrit ainsi à 9 % en dessous de la prévision LFI.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national 114 (CNR 114) (307 000 € en AE et 710 274 € en CP) :

La DGSCGC attribue des subventions pour appuyer la mobilisation de plus de 100 000 bénévoles concourant à des missions de sécurité civile. Un montant total de 307 000 € a été attribué et versé en novembre 2021 à 14 associations agréées de sécurité civile au niveau national.

La DGSCGC participe au financement du centre national relais 114 (CNR 114) chargé de la réception et de l'orientation des appels d'urgence des personnes sourdes et malentendantes. Le coût de cette mesure est, en application de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif au financement du CNR 114, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont fixées par convention qui prévoit le paiement de l'année antérieure sur l'exercice en cours. Si le montant total de la convention a été engagé en AE en 2021, les paiements en CP sont étalés sur 3 ans, dont 403 274 € au titre de 2021 payés en 2022.

Le montant total des crédits de paiement 2022 se compose donc du versement aux associations agréées de sécurité civile (307 000 €) et au CNR 114 (403 274 €). L'écart à la programmation initiale (0,65 M€) s'explique alors par une plus forte mobilisation du secteur associatif.

Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 360 233 € en AE et en CP) :

Le montant de la participation de l'État au budget de fonctionnement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers s'inscrit désormais dans le cadre du contrat d'établissement 2022/2026. L'exécution au titre de l'année 2022 respecte la trajectoire LFI et se décompose comme suit :

- 2 712 984 € au titre de la subvention de fonctionnement ;
- 647 249 € au titre de la contribution de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt immobilier de l'ENSOSP.

DÉPENSES EN FONDS PROPRE

Dotation en fonds propres au profit de NEXSIS (3 420 000 € en AE et en CP) :

Le projet « NexSIS 18-112 », système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile est porté par l'agence du numérique de la sécurité civile qui touche à ce titre une dotation en fonds propres en plus de la subvention pour charge de service public. Une dotation complémentaire a été allouée compte-tenu du niveau de trésorerie de l'agence en cours de gestion 2022, ce qui explique l'écart aux prévisions LFI (2 M€).

Dotation en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 346 176 € en AE et en CP) :

L'État a versé à l'ENSOSP une dotation en fonds propres destinée à couvrir le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction des locaux à Aix-en-Provence. L'exécution est conforme à la prévision initiale.

ACTION

14 – Fonctionnement, soutien et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 775 238	6 447 671	11 222 909	4 775 238	6 447 671	11 222 909
	5 663 166	7 899 447	13 562 614	5 663 166	7 085 451	12 748 617

L'action n° 14 « Soutien à la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme qui recouvrent :

- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres ;
- les services d'état-major (bureau du cabinet, missions des relations internationales, pôle communication et pôle santé).

L'action n° 14 supporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise, de par l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (cellule Infopublic).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

L'action 14 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 775 238	5 663 166	4 775 238	5 663 166
Rémunérations d'activité	3 011 059	3 649 091	3 011 059	3 649 091
Cotisations et contributions sociales	1 649 970	1 827 907	1 649 970	1 827 907
Prestations sociales et allocations diverses	114 209	186 168	114 209	186 168
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 397 415	6 565 811	6 397 415	6 084 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 397 415	6 415 811	6 397 415	6 034 287
Subventions pour charges de service public		150 000		50 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	32 256	89 481	32 256	10 309
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	32 256	89 481	32 256	10 309
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000	1 244 155	18 000	990 855
Transferts aux collectivités territoriales		71 650		71 650
Transferts aux autres collectivités	18 000	1 172 506	18 000	919 205
Total	11 222 909	13 562 614	11 222 909	12 748 617

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Acquisition de véhicules des services centraux (4 979 € en AE et 3 562 € en CP) :

Ces crédits de titre 3 sont utilisés pour l'achat d'accessoires (sérigraphie) destinés à la mise en service de véhicules acquis pour les services centraux.

Activité de la direction des sapeurs-pompiers (7 974 en AE et 5 324 € en C P) :

Menues dépenses de fonctionnement qui concernent majoritairement l'action 13.

Activités liées à la gestion de crise (197 514 € en AE et 189 591 € en CP) :

Ces crédits permettent notamment de financer des actions de communication et d'information organisés par la mission Catastrophes Naturelles, dépenses destinées aux actions de sensibilisation de la population en matière de sécurité civile et, enfin, dépenses de fonctionnement liées à la cellule interministérielle de crise (CIC).

La CIC a été activée à plusieurs reprises en 2022, sur différents formats et durées. Ont notamment été activées des CIC pour le rapatriement des ressortissants ukrainiens, la crise des carburants, la sécheresse, un événement climatique en Corse et le délestage électrique. De plus, la CIC COVID a maintenu son activité jusqu'au 1^{er} novembre 2022.

Cette activité soutenue en 2022 explique la hausse de la dépense par rapport aux prévisions LFI (0,11 M€).

Autres dépenses immobilières de l'occupant (9 016 € en AE et 3 849 € en CP) - Entretien courant des bâtiments (1 740 € en AE et en CP) :

Menues dépenses de fonctionnement rattachables aux marchés de services et opérations d'entretien immobilier.

Carburant des véhicules terrestres (1 691 686 € en AE et 1 771 584 € en CP) :

Il s'agit du paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds important (camions citernes de lutte contre les feux de forêts).

Il convient de rattacher à cette ligne 1,1 M€ qui ont été imputés sur l'action 12, pour une dépense totale de carburant terrestre qui atteint 2,88 M€. L'écart par rapport à la programmation initiale (1,8 M€) s'explique par la fluctuation des tarifs (pour un coût moyen du litre en augmentation de 24 % par rapport à l'exercice antérieur) et par une mobilisation accrue des moyens opérationnels liée à la saison feux.

Dépenses de fonctionnement courant (2 609 637 € en AE et 2 283 506 € en CP) :

L'exécution constatée renvoie aux dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;
- les dépenses d'envoi de colis (messagerie) ;
- les frais de péage

Le niveau de dépense est relativement proche de la trajectoire LFI (2 M€).

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (1 634 773 € en AE et 1 422 422 € en CP) :

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire). Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les postes informatiques, et la location de copieurs. La dépense est conforme à la programmation initiale.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (23 842 € en AE et 32 283 € en CP) : erreur d'imputation, concerne l'action 12.**Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux évènements de nature NRBC-E (18 € en AE et en CP) :**

Reliquat de dépense au profit du CNCMFE

Location de bâtiments (14 896 € en AE et 11 164 € en CP) :

Il s'agit de l'acquisition de modulaires de la base hélicoptère 973.

MCO des véhicules légers (368 937 € en AE et 358 446 € en CP) :

Ces crédits sont utilisés pour les dépenses nécessaires au maintien en condition opérationnelle des véhicules légers des trois groupements opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux et de l'administration centrale. Le niveau de dépense est conforme aux prévisions LFI.

Formation et sécurité du personnel (800 € en AE et en CP)**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****Acquisition de véhicules des services centraux (79 172 € en AE) :**

La commande engagée est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (10 309 en AE et en CP) :

Il s'agit de l'acquisition de matériel informatique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de fonctionnement courant (2000 € en AE et CP) : erreur d'imputation, concerne le titre 3.

Subventions aux organismes qui concourent aux travaux de prospectives sur les métiers de la sécurité civile (1 242 155 € en AE et 988 855 € en CP) :

Il s'agit de subventions accordées à divers organismes et instances, notamment dans le cadre de la coopération européenne. L'exécution 2022 a été marquée par des subventions à l'Entente pour la forêt méditerranéenne ainsi que des versements pour l'exercice européen de sécurité civile « DOMINO » organisé en mai 2022 durant la PFUE.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)	6 764 512	6 764 512	7 000 000	7 000 000	8 771 795	8 771 795
Subventions pour charges de service public	4 364 512	4 364 512	5 000 000	5 000 000	5 351 795	5 351 795
Dotations en fonds propres	2 400 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000	3 420 000	3 420 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	100 000	100 000			80 000	80 000
Transferts	100 000	100 000			80 000	80 000
Météo-France (P159)	40 000	40 000			40 000	40 000
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	30 000	30 000				
Transferts	30 000	30 000				
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					150 000	
Subventions pour charges de service public					150 000	
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	30 000	30 000			20 000	20 000
Transferts	30 000	30 000			20 000	20 000
Ecoles nationales des sports (P219)	30 000	10 000			-10 000	10 000
Transferts	30 000	10 000			-10 000	10 000
Total	6 994 512	6 974 512	7 000 000	7 000 000	9 051 795	8 921 795
Total des subventions pour charges de service public	4 364 512	4 364 512	5 000 000	5 000 000	5 501 795	5 351 795
Total des dotations en fonds propres	2 400 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000	3 420 000	3 420 000
Total des transferts	230 000	210 000			130 000	150 000

L'ANSC est le seul opérateur auquel la DGSCGC verse une subvention pour charge de service public ainsi qu'une dotation en fonds propres. L'agence a bénéficié d'un versement complémentaire en fin d'exercice (cf. volet opérateur).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	0 0 0	12 12 10	1 1 0	0 0 0	1 1 0	0 0 13
Total	0 0 0	12 12 10	1 1 0	0 0 0	1 1 0	0 0 13

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

La consommation (10,45 ETPT) n'a pas atteint le plafond en raison du départ de deux agents (non remplacés) en cours d'exercice.

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	12	10

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	-2

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

D'un point de vue opérationnel, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a poursuivi ses travaux de développement en 2022 de la solution NexSIS18-112, futur système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS). Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.

En raison de l'échéance prochaine des premiers déploiements de la solution en début d'exercice 2023, l'ANSC a poursuivi la réalisation des travaux préparatoires au déploiement de la solution au sein des premiers SIS. Des activités pédagogiques ont par ailleurs été conçues et réalisées, permettant à l'ANSC d'engager les processus de prise en main du produit par les formateurs des SIS qui auront la charge de préparer les opérateurs de salle opérationnelle de SIS.

Comme au cours de l'exercice précédent, pour faciliter l'acculturation des personnels sur l'emploi de NexSIS, l'ANSC a élargi aux premiers SIS la mise à disposition du système dans sa version de développement via un accès sécurisé. Ainsi, les chefs de projets des SIS, les futurs formateurs et paramétreurs, les personnels des salles opérationnelles ainsi que les cadres des services opérationnels ont la possibilité de s'approprier le système sur un environnement spécifique qui évolue à chaque étape de sous-version. Les travaux de déploiement technique (infrastructures locales et réseaux) préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS se poursuivent au sein des SIS programmés pour recevoir l'outil en 2023.

L'ANSC a également poursuivi le déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux SAMU, du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger réceptionnant le 119 et la Direction générale de l'aviation civile réceptionnant le 191.

D'un point de vue budgétaire et financier, l'ANSC a également poursuivi ses actions de communication auprès des SIS en vue de mobiliser l'écosystème des services d'incendie et de secours : présentation du fonctionnement de NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile à l'occasion de réunions avec des Présidents de CASDIS et des directeurs des SIS, du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en septembre, mais aussi de webinaires à destination des techniciens et des responsables opérationnels.

Enfin, dans la continuité de la notification du marché SECOURIR relatif à la construction d'un réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile (réseau indispensable à la connexion de NexSIS 18-112 avec les appels d'urgence), l'ANSC a entrepris la réalisation de la plateforme de ce réseau pour une livraison en début d'exercice 2023. Le raccordement des SIS à ce réseau leur permettra de grandement améliorer le dispositif de collecte des communications d'urgence téléphoniques et multimédia, supervisées, sécurisées et dynamiques.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P161 – Sécurité civile	6 765	6 765	7 000	7 000	8 772	8 772
Subventions pour charges de service public	4 365	4 365	5 000	5 000	5 352	5 352
Dotations en fonds propres	2 400	2 400	2 000	2 000	3 420	3 420
Total	6 765	6 765	7 000	7 000	8 772	8 772

L'écart par rapport à la LFI s'explique par l'application de la réserve de précaution (-0,228 M€ répartis entre la SCSP et la dotation en fonds propre) et par un versement complémentaire (+2 M€) intervenu en fin d'exercice.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	1 430	1 107	Subventions de l'État	4 852	6 852
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>151</i>	<i>117</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>4 852</i>	<i>6 852</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 879	6 798	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	170	344	Revenus d'activité et autres produits	250	1 820
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>170</i>	<i>344</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	7 309	7 905	Total des produits	5 102	8 672
Résultat : bénéfice		768	Résultat : perte	2 207	
Total : équilibre du CR	7 309	8 672	Total : équilibre du CR	7 309	8 672

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	2 037		Capacité d'autofinancement		1 111
Investissements	7 143	13 522	Financement de l'actif par l'État	1 920	1 920
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 400	8 938
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	9 180	13 522	Total des ressources	4 320	11 969
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 860	1 553

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les charges de l'établissement s'élèvent à 7,9 M€ réparties entre les charges relatives au fonctionnement de l'agence (86 % du montant total des charges) et celles relatives au personnel (14 %). Il est constaté une augmentation des charges au titre de l'exercice 2022 (+1,01 M€) portée exclusivement par l'évolution à la hausse des charges de fonctionnement (+1,16 M€) et « compensée » partiellement par la baisse des charges de personnel (-96 k€).

Au titre des produits, le montant est en forte augmentation (+2 M€) par rapport à l'exercice précédent en raison d'un versement complémentaire de subvention pour charge de service public en fin d'exercice 2022 pour un montant équivalent. Ce versement complémentaire permet ainsi à l'agence de disposer d'un résultat excédentaire de 0,77 M€ en 2022 (déficitaire en N-1).

Le résultat bénéficiaire de l'exercice permet l'agence à disposer d'une capacité d'autofinancement s'élevant à 1,11 M€. Cette capacité d'autofinancement participe au financement des dépenses d'investissement (13,52 M€) à l'appui des subventions versées par les services d'incendie et de secours (SIS) d'un montant de 8,9 M€ et de la dotation en fond propre de l'État d'un montant de 1,92 M€.

En raison de l'insuffisance des ressources par rapport aux emplois, il est procédé à un prélèvement sur le fonds de roulement de 1,55 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
7 385	1 269	7 187

En fin d'exercice 2022, le montant de la trésorerie de l'établissement est de 7,19 M€, soit un montant stable par rapport à l'exercice précédent (7,38 M€).

Le déficit budgétaire d'un montant de 0,198 M€ est supporté par un prélèvement sur la trésorerie.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 430	1 430	1 167	1 167
Fonctionnement	3 640	5 709	4 326	4 458
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 748	7 143	15 115	11 722
Total des dépenses AE (A) CP (B)	9 818	14 282	20 608	17 347
dont contributions employeur au CAS pensions	151	151	117	117

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	5 102	5 408
Subvention pour charges de service public	4 852	5 352
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	30
Recettes propres	250	27
Recettes fléchées	4 320	11 743
Financements de l'État fléchés	1 920	3 420
Autres financements publics fléchés	2 400	8 323
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	9 422	17 151
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 860	197

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	572	1 492	2 341	0	0	15	95	2 079	3 008
	601	3 355	3 666	0	0	150	150	4 107	4 417
Projet Nex-SIS	858	2 148	3 368	0	0	4 733	7 048	7 739	11 274
	566	970	793	0	0	14 965	11 572	16 501	12 930
Total	1 430	3 640	5 709	0	0	4 748	7 143	9 818	14 282
	1 167	4 326	4 458	0	0	15 115	11 722	20 608	17 347

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Sécurité civile

Programme n° 161 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 860	197
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 860	198
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 860	198

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 860	198
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 860	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	198
Total des financements	4 860	198

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le tableau des équilibres financiers traduit le financement du déficit budgétaire par le prélèvement sur la trésorerie pour un montant de 0,198 M€ en raison de la prise en compte des opérations d'encaissement et de décaissements non budgétaires (opérations sans incidence sur la trésorerie en raison de l'absence d'émission de titre et de demande de paiement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	13	13	10
– sous plafond	12	12	10
– hors plafond	1	1	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			13
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			13

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

En 2022, les 12 ETPT sous-plafond n'ont pas été consommés en totalité (10,45 ETPT) en raison du départ de deux agents (non remplacés) en cours d'exercice. Cette situation explique notamment la baisse des charges de personnel mentionnée *supra*. Pour l'exercice suivant, l'agence pourvoira aux départs des personnels pour atteindre le seuil des personnels sous-plafond.